

Études & documents

Proposition d'indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

*Rapport technique des travaux de la commission Indicateurs
du Conseil national de la transition écologique (CNTE)*

OBSERVATION ET STATISTIQUES



La commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE) sur les indicateurs est présidée par Sylvain Moreau, chef du service de l'observation et des statistiques (SOeS) au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Commissariat général au développement durable.

Le secrétariat de la commission est assuré par le SOeS.

Les membres de la commission ont été destinataires d'une version provisoire de ce rapport le 5 janvier 2015 pour pouvoir transmettre leurs observations en retour. Cette dernière version a intégré ces quelques observations.

Directeur de la publication : Sylvain Moreau

Auteurs :

Ministère de l'écologie du développement durable et l'énergie : Véronique Antoni, Muriel Auzanneau, Marie Castillo, Sébastien Colas, Michel David, Olivier Diel, Aurélie Dubois, François-Xavier Dussud, Jérôme Duvernoy, Xavier Ghewy, Laure Gran-Aymerich, Olivier Kurtek, Laurence Lacouture, Christelle Larrieu, Aurélie Le Moullec, Antoine Lévêque, Sami Louati, Hervé Louis, Sophie Margontier, Pierre Miquel, Hélouri Morvan, Dorothée Pageaud, Véronique Paquel, Sandrine Parisse, Jean-Louis Pasquier, Eric Pautard, Sébastien Picard, Didier Reynaud, Erwin Riclet, Florine Wong.

Insee : Claire Plateau

Ademe : Sébastien Delarue, Alexandra Gentric

Caisse centrale de réassurance : Antoine Quantin

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Jean-Michel Valantin

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes : Laure Gran-Aymerich

Insee : Claire Plateau

Météo-France : François Vinit

Coordination : Florence Kleiber, Françoise Nirascou

Secrétariat de rédaction : Claude Baudu-Baret

***Proposition d'indicateurs
de suivi de la stratégie nationale
de transition écologique vers
un développement durable
2015-2020***

Sommaire

Processus de choix des indicateurs	6
Le rôle de la commission spécialisée du CNTE.....	6
Les critères de choix des indicateurs	7
Plusieurs catégories d'indicateurs	7
La diffusion des résultats, leur synthèse.....	8
Proposition de tableau de bord	9
Tableau de bord essentiel des indicateurs pour suivre la SNTEDD 2015-2020.....	9
Liste complète des indicateurs de suivi de la SNTEDD	11
Renseignements supplémentaires	15
Possibilités de comparaisons internationales et de déclinaisons territoriales.....	15
Liste des indicateurs exploratoires	19
Fiches descriptives des indicateurs.....	20
E1.1 Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques.....	21
E1.2 Empreinte carbone de la demande finale intérieure.....	24
E1.3 Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900	27
E1.4 Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial).....	29
E1.5 Déplacement des espèces avec le changement climatique	31
E1.6 Nombre d'évènements naturels très graves	33
E1.7, A3.6 Logements et population en zone basse littorale exposés à des risques de submersion marine	35
E1.8, A3.4 Montant des indemnisations par les assurances au titre des catastrophes naturelles.....	38
E2.1 Artificialisation des sols	40
E2.2 Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	42
E2.3, A2.16 Consommation de produits phytosanitaires	44
E2.4, A9.4 État de conservation des habitats naturels	47
E2.5 Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges	50
E2.6 État de santé des récifs coralliens	52
E3.1 Consommation intérieure de matières et intensité matières	54
E3.2, A2.8 Évolution de la consommation primaire d'énergies fossiles et part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie	57
E3.3 Prix des matières premières : pétrole et gaz.....	60
E3.4 Évolution de la part du territoire occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers.....	62
E3.5 Qualité des eaux de surface et des nappes d'eau souterraine (au regard de la directive-cadre sur l'eau)	64
E3.6 Population exposée à la vulnérabilité énergétique.....	67
E4.1 Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain	70

E4.2	Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates et phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)	72
A1.1	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi.....	74
A1.2, A3.7	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau.....	77
A1.3	Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation....	80
A1.4	Évolution des superficies boisées.....	82
A1.5	Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail	84
A1.6	Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines	86
A1.7, A8.1	Nombre d'Agendas 21 locaux et part de la population concernée	87
A1.8, A8.3	Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace	90
A2.1	Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant	92
A2.2	Evolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteurs.....	94
A2.3	Taux de recyclage des déchets municipaux	97
A2.4	Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage	99
A2.5	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs.....	101
A2.6	Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises	104
A2.7	Nombre de vélos mis en libre-service.....	106
A2.9	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie .	108
A2.10	Part du nucléaire dans la production d'électricité.....	110
A2.11	Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation finale brute d'électricité et par région	113
A2.12	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement	116
A2.13	Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire	119
A2.14	Évolution des émissions de CO ₂ du parc automobile	122
A2.15	Surfaces cultivées en agriculture biologique.....	124
A3.1	Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H.....	126
A3.2	Evolution des inégalités de niveau de vie aux niveaux national et territorial	129
A3.3	Part du budget des ménages consacrée à l'énergie (logement et déplacements).....	131
A3.5	Exposition de la population aux risques climatiques	133
A3.8	Part des agglomérations ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM ₁₀	136
A3.9	Nombre de captages pour l'eau potable fermés	138
A3.10	Proportion de captages pour l'alimentation en eau potable, ou part des volumes d'eau prélevés, dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/l	140
A3.11	Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité	142
A4.1	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB.....	144
A4.2	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie	146

A4.3	Evolution des encours investissement socialement responsable (ISR).....	148
A4.4	Évolution des encours d'obligations durables.....	151
A4.5	Évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire.....	153
A5.1	Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB.....	155
A5.2, A7.1	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement.....	157
A5.3	Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants.....	159
A5.4	Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine.....	162
A6.2	Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés.....	164
A6.3, A7.3	Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité.....	167
A6.4	Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement ».....	169
A6.5	Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages.....	171
A7.2	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées.....	174
A7.4	Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement ».....	176
A7.5	Consommation déclarée de produits écolabellisés.....	178
A8.2	Population couverte par une tarification incitative déchets.....	180
A9.1	Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut.....	182
A9.2	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité.....	184
A9.3	Part des eaux marines françaises en aires marines protégées.....	187
Annexes.....		190
Liste des membres de la commission spécialisée du CNTE.....		190
Dates et ordres du jour des réunions de la commission spécialisée en 2013 et 2014.....		192

Processus de choix des indicateurs

Le rôle de la commission spécialisée du CNTE

Une commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE), chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte, a été créée en application du décret n° 2013-753 du 16 août 2013 relatif au CNTE (art. L.133-1 à 4 et D.134-6 du code de l'environnement). Cette commission prépare les travaux du CNTE sur les indicateurs.

Présidée par le chef du service de l'observation et des statistiques (SOeS), cette commission est actuellement composée d'une quarantaine de personnes : seize membres du CNTE (toutes les personnes désignées par leurs organisations membres du CNTE ont été accueillies pour participer aux travaux de la commission), des représentants des services statistiques ministériels producteurs de données, des représentants des directions ou services du Medde, des représentants d'autres ministères (CGSP, CGET, ministère en charge des affaires sociales) et des personnalités qualifiées.

Cette commission a été chargée en 2014 de proposer des indicateurs nationaux pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) appelée à prendre le relais de la SNDD 2010-2013.

La commission s'est réunie dix fois depuis décembre 2013. Après avoir bien précisé les contours de sa mission et son mode de fonctionnement, elle a discuté des critères de choix des indicateurs, du bilan des jeux nationaux précédents d'indicateurs de développement durable (DD), s'est informée sur les cadres internationaux relatifs aux indicateurs de développement durable. Elle a auditionné les travaux du *Global Footprint Network* sur l'empreinte écologique, ceux de la DGCis sur les indicateurs de compétitivité des entreprises. Elle a choisi un cadre pour sélectionner les indicateurs de suivi de la stratégie nationale. Elle a enfin proposé en ateliers puis en plénière un choix d'indicateurs pertinents pour chaque enjeu et axe de la stratégie, après avoir pris connaissance du projet de stratégie nationale.

Le conseil national de la transition écologique (CNTE) a discuté de la proposition de la commission le 23 juillet 2014 avant de se réunir de nouveau le 6 janvier 2015 pour émettre un avis sur la stratégie, dont les indicateurs. Suite à ce débat, la première proposition d'indicateurs a évolué. Quelques choix d'indicateurs ont été affinés et surtout, le nombre d'indicateurs étant très important, un « tableau de bord essentiel » de 39 indicateurs a été mis en avant. Il est composé des indicateurs de suivi des enjeux et des indicateurs phares de suivi des axes. Une partie des indicateurs proposés par la commission spécialisée est dès lors qualifiée de second niveau. Il s'agit des indicateurs qui avaient été choisis pour le suivi des priorités au sein des axes.

Le « tableau de bord des indicateurs essentiels » a ainsi été intégré en début de stratégie. Il est composé de 22 indicateurs de suivi des enjeux majeurs identifiés dans la stratégie (changement climatique, perte accélérée de biodiversité, raréfaction des ressources, multiplication des risques sanitaires environnementaux) et de 17 indicateurs phares de suivi des neuf axes stratégiques. Ils sont complétés pour chaque axe par quelques indicateurs complémentaires. La stratégie et ses indicateurs ont été approuvés en conseil des ministres le 4 février 2015.

Les critères de choix des indicateurs

La commission a appuyé ses travaux sur l'état de l'art existant en matière d'indicateurs. Les indicateurs choisis doivent être construits d'après une méthodologie robuste, dans un souci de pertinence, de lisibilité, de cohérence temporelle et géographique, et de mesurabilité.

Les indicateurs doivent respecter le code des bonnes pratiques de la statistique européenne et les enseignements du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur « La mesure des performances économiques et du progrès social ». Il pourra ainsi s'avérer souhaitable de décliner certains indicateurs par catégories d'âges, de genre, de ménages, de secteurs économiques ou encore à l'échelon territorial. Il est aussi recommandé d'éviter le recours aux indicateurs composites qui mélangent plusieurs dimensions sans arbitrage sur les facteurs de pondération, d'opter de préférence pour des indicateurs en termes physiques pour la dimension environnementale, enfin de retenir un tableau de bord limité en nombre d'indicateurs (ou bien hiérarchisé en plusieurs niveaux) pour faciliter la lisibilité.

La commission Indicateurs a cherché à s'appuyer autant que possible sur les travaux des observatoires spécialisés sur certains thèmes comme l'Observatoire national de la Biodiversité ou le groupe de travail sur les indicateurs de l'économie circulaire, par exemple.

La commission insiste pour disposer de comparaisons internationales pour une partie au moins des indicateurs. Elle souhaite aussi des déclinaisons territoriales adaptées aux territoires. À ce sujet, elle propose que soient mises à disposition toutes les déclinaisons régionales ou départementales des indicateurs nationaux qui seront chiffrables. Mais elle recommande d'analyser plutôt un sous-ensemble de ces indicateurs dès lors qu'ils constituent un levier d'actions pour la transition écologique vers un développement durable à l'échelle locale. C'est pourquoi il est indiqué dans les fiches descriptives de chaque indicateur si des comparaisons internationales d'une part et des déclinaisons régionales ou départementales d'autre part semblent disponibles.

La commission souhaite en outre disposer d'un corpus d'indicateurs sur une période suffisamment longue pour pouvoir suivre des évolutions au-delà des échéances des stratégies successives. Dans ce sens elle a souhaité que les indicateurs définis pour le suivi des stratégies nationales de développement durable précédentes continuent d'être renseignés et suivis dans le temps, soit dans le tableau de bord de suivi de la nouvelle stratégie, pour ceux qui restent adaptés aux nouvelles orientations, soit par ailleurs par les services ou dans le cadre du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Plusieurs catégories d'indicateurs

Pour le suivi de la SNTEDD, la commission spécialisée a proposé de disposer d'indicateurs de suivi des enjeux majeurs identifiés dans la stratégie d'une part et d'indicateurs de suivi des axes stratégiques et priorités d'autre part.

Les indicateurs portant sur les quatre enjeux écologiques majeurs identifiés en introduction de la stratégie nationale seront suivis par des « indicateurs d'état » pour mesurer l'état de la situation, par des « indicateurs de pression » pour mesurer la pression qu'exercent les activités humaines sur chaque enjeu et par des « indicateurs d'impact » pour refléter les conséquences sur la société et l'économie de ces enjeux écologiques.

Les 33 priorités de la stratégie, organisées en neuf axes, constituent la réponse apportée par les politiques publiques pour œuvrer à la transition écologique vers un développement durable. Des indicateurs ont été recherchés pour cerner le plus précisément possible chaque priorité en fonction des données existantes en 2014. Certains sont des « indicateurs de réponse » pour suivre les actions réalisées ou les crédits mobilisés pour chaque priorité. D'autres caractérisent l'évolution de l'état de la situation ou la baisse des pressions par rapport au sens souhaité par priorité.

Parmi les indicateurs préconisés par la commission, certains sont mesurables dès 2014. Mais d'autres indicateurs souhaités pour pouvoir suivre l'avancement de certaines priorités de la stratégie ne sont pas faisables en l'état des connaissances courant 2014. Ils ont été qualifiés « à explorer » et ne sont pas à inclure dans la liste d'indicateurs qui accompagnent la stratégie dès son approbation, sauf quelques-uns qui ont pu suffisamment avancer fin 2014. Le travail de la commission Indicateurs en 2015 et 2016 comprendra des travaux sur ces indicateurs souhaités pour leur pertinence par rapport aux priorités de la stratégie mais non calculables actuellement en l'état des données existantes. Cet exercice de sélection a ainsi permis d'identifier des besoins en indicateurs non calculés jusqu'ici qui pourront abonder le programme de travail des services statistiques ou des directions ministérielles concernées pour les prochaines années.

C'est pourquoi la liste d'indicateurs proposés pourra être encore légèrement précisée ou bien complétée ultérieurement si des indicateurs dits « à explorer » deviennent mobilisables pendant la durée de la Stratégie.

La diffusion des résultats, leur synthèse

Le chiffrage et l'analyse des indicateurs pourront être réalisés chaque année pour permettre le suivi de la stratégie et contribuer au rapport annuel au Parlement faisant état de sa mise en œuvre.

La valorisation des indicateurs est envisagée sous plusieurs formes : des indicateurs accessibles un par un avec leurs données mais aussi des vues globales sur l'état des enjeux majeurs et sur la mise en œuvre des axes. En outre quelques analyses croisées pourront compléter l'expression des résultats si elles permettent de rendre compte des principales avancées ou des freins de la transition écologique vers un développement durable. Des vues territoriales et de comparaison internationale seront recherchées.

Chaque année, la commission spécialisée pourra débattre du rapport qui sera établi au vu des résultats chiffrés et préparer une proposition d'avis de synthèse pour le CNTE sur l'évolution des indicateurs nationaux qui mesurent l'avancement de la transition écologique vers un développement durable. La synthèse des résultats chaque année a vocation à intégrer le rapport pour le Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie.

La commission souhaiterait en outre que la mise à jour des indicateurs puisse être consultable en continu dès que les chiffres sont disponibles.

Proposition de tableau de bord

Tableau de bord essentiel des indicateurs pour suivre la SNTEDD 2015-2020

Indicateurs essentiels de suivi des enjeux écologiques et des axes stratégiques :

Changement climatique	Perte accélérée de biodiversité	Raréfaction des ressources	Risques sanitaires environnementaux
Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990, total et par secteurs économiques	Artificialisation des sols	Consommation intérieure de matières et intensité matières	Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain
Empreinte carbone de la demande finale intérieure	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Consommation d'énergies fossiles	Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)
Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900	Consommation de produits phytosanitaires	Prix des matières premières : pétrole et gaz	
Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)	État de conservation des habitats naturels	Évolution de la part du territoire occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers	
Déplacement des espèces avec le changement climatique	Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges	Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)	
Évolution du nombre d'évènements naturels très graves	État de santé des récifs coralliens	Population exposée à la vulnérabilité énergétique	
Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine			
Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles			

Axe 1. Développer les territoires durables et résilients	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi
	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau
Axe 2. S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne
	Évolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteur
	Taux de recyclage des déchets municipaux
Axe 3. Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Espérance de vie : disparités par catégories socioprofessionnelles, disparités régionales, F-H
Axe 4. Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB
	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie
	Évolution des encours d'investissements socialement responsables (ISR)
	Évolution des encours d'obligations durables
Axe 5. Accompagner la mutation écologique des activités économiques	Valeur ajoutée des éco-activités
Axe 6. Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement
Axe 7. Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement
	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées
Axe 8. Mobiliser les acteurs a toutes les échelles	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée
Axe 9. Promouvoir le développement durable au niveau européen et international	Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut
	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité et le climat

Indicateur exploratoire en italique

Liste complète des indicateurs de suivi de la SNTEDD

Indicateurs de suivi des enjeux et des axes transversaux stratégiques (1^{er} et 2^e niveaux)

Enjeu / axe	N°	Intitulé indicateur
Changement climatique	E1.1	Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990, total et par secteurs économiques
	E1.2	Empreinte carbone de la demande finale intérieure
	E1.3	Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900
	E1.4	Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)
	E1.5	Déplacement des espèces avec le changement climatique
	E1.6	Évolution du nombre d'évènements naturels très graves
	E1.7	Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine
	E1.8	Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles
Perte accélérée de la biodiversité	E2.1	Artificialisation des sols
	E2.2	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes
	E2.3	Consommation de produits phytosanitaires
	E2.4	État de conservation des habitats naturels
	E2.5	Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges
	E2.6	État de santé des récifs coralliens
Raréfaction des ressources	E3.1	Consommation intérieure de matières et intensité matières
	E3.2	Consommation d'énergies fossiles
	E3.3	Prix des matières premières : pétrole et gaz
	E3.4	Évolution de la part du territoire occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers
	E3.5	Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)
	E3.6	Population exposée à la vulnérabilité énergétique
Risques sanitaires environnementaux	E4.1	Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain
	E4.2	Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)

Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients	A1.1	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi
	A1.2	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau
	A1.3	Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation
	A1.4	Évolution des superficies boisées
	A1.5	Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail
	A1.6	Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines
	A1.7	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée
	A1.8	Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace
Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	A2.1	Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne
	A2.2	Évolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteurs
	A2.3	Taux de recyclage des déchets municipaux
	A2.4	Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage
	A2.5	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs
	A2.6	Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises
	A2.7	Nombre de vélos mis en libre-service
	A2.8	Évolution de la consommation primaire d'énergies fossiles et part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie
	A2.9	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
	A2.10	Part du nucléaire dans la production d'électricité
	A2.11	Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région
	A2.12	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement
	A2.13	Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire
	A2.14	Évolution des émissions de CO ₂ du parc automobile
	A2.15	Surfaces cultivées en agriculture biologique
	A2.16	Consommation de produits phytosanitaires

Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	A3.1	Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H
	A3.2	Évolution des inégalités de niveau de vie aux niveaux national et territorial
	A3.3	Part du budget des ménages consacré à l'énergie (logement et déplacements)
	A3.4	Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles
	A3.5	Exposition de la population aux risques climatiques
	A3.6	Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine
	A3.7	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau
	A3.8	Part des agglomérations ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM10
	A3.9	Nombre de captages pour l'eau potable fermés
	A3.10	<i>Proportion de captages pour l'alimentation en eau potable, ou part des volumes d'eau prélevés, dont la concentration en nitrates est supérieure à 50mg/l</i>
	A3.11	Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité
Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	A4.1	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB
	A4.2	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie
	A4.3	Part des encours d'investissements socialement responsables (ISR)
	A4.4	Pourcentage des encours d'obligations durables
	A4.5	Évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire
Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques	A5.1	Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB
	A5.2	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement
	A5.3	Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants
	A5.4	Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine
Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	A6.1	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement
	A6.2	Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés
	A6.3	Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité
	A6.4	Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »
	A6.5	Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages

Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique	A7.1	Effectif en dernière année de formation initiale en environnement
	A7.2	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées
	A7.3	Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité
	A7.4	Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement »
	A7.5	Consommation déclarée de produits écolabellisés
Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles	A8.1	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée
	A8.2	Population couverte par une tarification incitative déchets
	A8.3	Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace
Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international	A9.1	Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut
	A9.2	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité et le climat
	A9.3	Part des eaux marines françaises en aires marines protégées
	A9.4	État de conservation des habitats naturels

Indicateurs de 1^{er} niveau en gras (cf. tableau de bord des indicateurs essentiels)
Indicateurs en italique : à explorer

Renseignements supplémentaires

Possibilités de comparaisons internationales et de déclinaisons territoriales

Indicateurs de suivi des enjeux écologiques

Enjeux majeurs	Nom de l'indicateur	Comparable au niveau international	Déclinable par territoire
Changement climatique	Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques	✓ (pays CCNUCC)	✓ (par région en 2007)
	Empreinte carbone de la demande finale intérieure	✓ (cf OCDE)	
	Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900	✓ Monde	✓ (stations météo)
	Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)	✓ Monde	
	Déplacement des espèces avec le changement climatique		
	Évolution de nombre d'évènements naturels très graves	✓ (UE – autre référentiel que le national)	
	Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine		✓ (dép., région)
	Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles		✓
Perte accélérée de biodiversité	Artificialisation des sols	✓ (UE)	✓ (dép., région)
	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	✓ (UE)	✓
	Consommation de produits phytosanitaires		
	État de conservation des habitats naturels	✓ (UE)	
	Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges	✓ (UE, Monde)	
	État de santé des récifs coralliens		
Raréfaction des ressources	Consommation intérieure de matières et intensité matières	✓ (UE, OCDE)	
	Consommation d'énergies fossiles	✓	✓
	Prix des matières premières : pétrole et gaz	Mondial	

	Évolution de la part du territoire occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers	✓ (UE)	✓ (indép., région)
	Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)	✓ (UE)	✓ (bassin versant)
	Population exposée à la vulnérabilité énergétique		✓ (région)
Multiplication des risques sanitaires environnementaux	Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain		
	Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)		

Indicateurs de suivi des axes stratégiques

Axes stratégiques	Indicateurs pertinents mesurables	Comparable au niveau international	Déclinable par territoire
1 Développer des territoires durables et résilients	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi	✓	✓ (région, zone d'emploi)
	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau		✓
	Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation	✓	✓ (indép., région)
	Évolution des superficies boisées	✓	✓
	Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail		✓ (aire urbaine)
	Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines		✓ (bassin de vie)
	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée		✓ (indép.)
	Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace		✓
2 S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne	✓	
	Évolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteurs	✓	✓ (région)
	Taux de recyclage des déchets municipaux	✓	✓
	Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage	✓ (UE)	✓
	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs	✓	
	Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises	✓	
	Nombre de vélos mis en libre-service		✓ (agglomération)

	Évolution de la consommation primaire d'énergies fossiles et part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie	✓	✓ (région)
	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	✓	
	Part du nucléaire dans la production d'électricité	✓	
	Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région	✓	✓ (région)
	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement	✓ pour le total	✓ (R&D totale par région)
	Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire		
	Évolution des émissions de CO ₂ du parc automobile		
	Surfaces cultivées en agriculture biologique	✓	✓ (départ.)
	Consommation de produits phytosanitaires		
3 Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H	✓	✓ (départ.)
	Évolution des inégalités de niveau de vie aux niveaux national et territorial	✓ (UE, rapport interquintiles)	✓ (rég., départ.)
	Part du budget des ménages consacré à l'énergie (logement et déplacements)		
	Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles		✓
	Exposition de la population aux risques climatiques		✓
	Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine		✓
	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau		✓
	Part des agglomérations ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM10		✓ (agglom.)
	Nombre de captages pour l'eau potable fermés		✓
	Proportion de captages pour l'alimentation en eau potable, ou part des volumes d'eau prélevés, dont la concentration en nitrates est supérieure à 50mg/l		✓
Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité		✓	
4 Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB	✓	
	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie		
	Évolution des encours d'investissements socialement responsables (ISR)		
	Évolution des encours d'obligations durables		
	Évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire		✓ (région)

5 Accompagner la mutation écologique des activités économiques	Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB		
	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement		✓ (académies, régions)
	Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants		✓
	Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine		✓
6 Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement		
	Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés		
	Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité		
	Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »		
	Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages		
7 Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement		✓ (académies, régions)
	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées		
	Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité		
	Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement »		
	Consommation déclarée de produits écolabellisés		
8 Mobiliser les acteurs à toutes les échelles	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée		
	Population couverte par une tarification incitative déchets		✓
	Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace		✓
9 Promouvoir le développement durable au niveau européen et international	Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut	✓ pour le total (ONU)	
	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité et le climat		
	Part des eaux marines françaises en aires marines protégées		
	État de conservation des habitats naturels	✓ (UE)	

Liste des indicateurs exploratoires

La liste des 13 indicateurs exploratoires retenus en priorité est la suivante :

Titre de l'indicateur	Échéance probable
Population en situation de précarité énergétique par territoire	fin 2014
Dépenses de R&D publiques et privées en faveur du DD	
Population exposée à la pollution de l'air par les particules	Méthodologie en 2015 ...
Qualité des services rendus par les transports en commun	
Évolution du co-voiturage	
Empreinte matières	Pas avant 2016
Taux de survie des entreprises dont reprise d'activités	dès 2015
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique par an	
Évolution de la performance énergétique des logements	
Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées.	fin 2014
Part des encours d'investissements socialement responsables ISR	dès 2015
Part des encours d'obligations durables	dès 2015
Proportion de captages pour l'alimentation en eau potable, ou part des volumes d'eau prélevés, dont la concentration en nitrates est supérieure à 50mg/l	

Il s'agit des propositions d'indicateurs exploratoires retenues par la commission Indicateurs pour être développés en priorité. Une douzaine d'indicateurs a été sélectionnée parmi une liste initiale de 84 suggestions visant à cerner précisément des enjeux, axes ou priorités de la stratégie nationale mais qui n'existaient pas encore mi 2014. S'y ajoute un indicateur proposé par le ministère chargé de la Santé.

Fiches descriptives des indicateurs

Les fiches suivantes sont ordonnées par enjeux puis par axes, et n'apparaissent que la première fois en cas de doublon.

E1.1 Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.
- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.
- **Indicateur** existant ou à développer
 - **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les émissions de gaz à effet de serre (GES) affectent la concentration en GES de l'atmosphère, ce qui influe sur le réchauffement climatique. Le niveau des émissions de GES issues des activités humaines est le principal indicateur utilisé pour mesurer l'effort des pays dans la lutte contre le réchauffement climatique.
La répartition par secteurs économiques suit une méthodologie propre à la France : le format « plan climat ». Ce format s'appuie sur la nomenclature CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), et permet le suivi des émissions suivant leur secteur.
 - **Type d'indicateur** : indicateur de pression sur l'environnement.
 - **Définition de l'indicateur** : il s'agit de mesurer les émissions de 6 principaux GES sur le territoire national selon la méthodologie de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : CO₂, CH₄, N₂O, PFC, HFC, SF₆. Ces émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.
 - **Source des données** : centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa).
 - **Dates disponibles** : les séries sont disponibles au moins à partir de l'année 1990.
 - **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie ?** L'Union européenne à 27 s'est engagée à diminuer ses émissions de 20 % par rapport à 1990 d'ici 2020, dans le cadre du « paquet énergie climat ». Les émissions des secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie, cimenterie, papeterie, chimie, etc.) doivent être réduites de 21 % entre 2005 et 2020 au niveau européen, et celles des secteurs hors SCEQE (agriculture, bâtiment, transports, etc.) de 10% (dont 14 % pour la France). Par ailleurs, dans le cadre de la loi POPE du 13 juillet 2005, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de GES à l'horizon 2050 (facteur 4). Cet objectif figure aussi dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, complété par un jalon en 2030 : l'objectif prévu est de réduire les émissions de 40% entre 1990 et 2030 et de les diviser par quatre à l'horizon 2050.
 - **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non
sauf pour la répartition sectorielle qui suit une méthodologie nationale.
www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/greenhouse-gases-viewer
 - **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Disponible pour 2004 et 2007.
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Reperes/2014/iddt_par_parti_e/iddt-2014-chap4.pdf
Une méthodologie harmonisée pour la réalisation d'inventaires territoriaux des émissions directes de polluants atmosphériques et de GES a été élaborée par le Pôle national de coordination des

inventaires territoriaux (PCIT, présidé par la DGEC). Seuls trois principaux GES sont pris en compte (CO₂, CH₄, N₂O). Le niveau géographique visé est principalement la région.

www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-methodologique-pour-l-32289.html

Cependant, plusieurs organismes régionaux chargés de la surveillance de la qualité de l'air ont déjà publié des inventaires territoriaux d'émissions de GES, mais en adaptant la méthodologie à leur propre situation. Les inventaires ne sont donc pas forcément comparables à cause de spécificités locales (activités émettrices spécifiques, disponibilité des sources de données...).

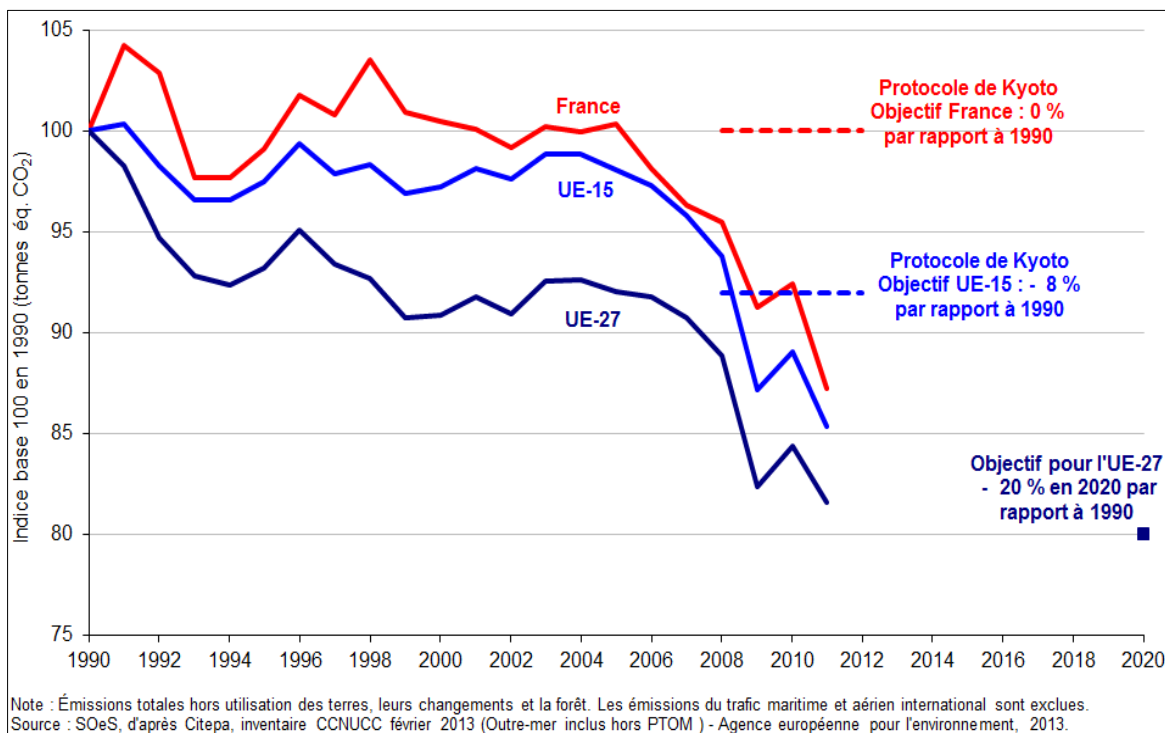
Par ailleurs, un inventaire national spatialisé (INS) est en cours de développement. Il devrait fournir un recensement des émissions de polluants atmosphériques (dont les GES) suivant une résolution spatiale kilométrique et temporelle horaire à partir de l'année 2004. Des données régionales existent d'ores et déjà pour 2004 et 2007. Des mises à jour régulières sont prévues.

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Reperes/2014/iddt_par_parti_e/iddt-2014-chap4.pdf

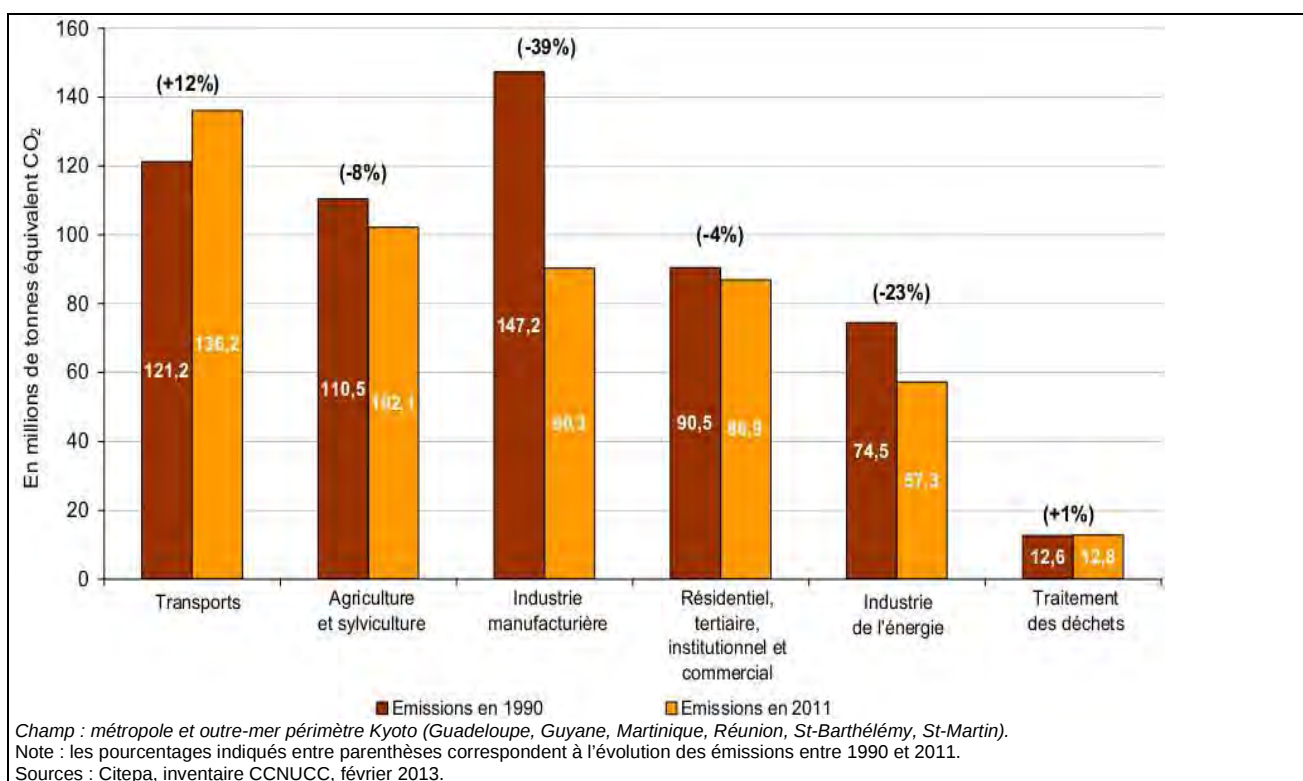
www.developpement-durable.gouv.fr/L-Inventaire-National-Spatialise.html

- Exemples de représentations graphiques :

1) Émissions agrégées des 6 gaz à effet de serre



2) Évolution des émissions de GES par secteurs



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : il faut deux graphiques pour le suivi de l'ensemble des émissions d'une part et pour le poids de chaque secteur d'autre part. La courbe d'évolution pour le total des GES est reliée aux objectifs Kyoto et suivants. On fera figurer l'objectif France de 2030 à 2060. La responsabilité de chaque secteur est classée en décroissant sur la dernière année disponible.

- **Limites et précautions éventuelles** : les émissions de GES sur le territoire national sont comptabilisées selon une méthodologie harmonisée au niveau international par la CCNUCC, ce qui facilite son utilisation dans les comparaisons européennes et internationales. Cependant, la répartition par secteur économique suit une méthodologie propre au Citepa.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : développement en cours de l'inventaire national spatialisé (par l'Ineris, avec la contribution du Citepa et piloté par la DGEC) pour le déploiement de données comparables de niveau régional et local.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : N - 2 (les émissions sont disponibles pour le niveau national chaque année en avril de l'année N).

- **Liens internet utiles**

www.citepa.org/fr

www.eea.europa.eu

- **Atouts** : mise à jour annuelle disponible aux niveaux nationaux et internationaux, objectifs définis.

- **Difficultés** : déclinaisons régionales portant sur une année ancienne seulement, données en cours de développement.

Date de la fiche : juillet 2014

E1.2 Empreinte carbone de la demande finale intérieure

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le calcul de l'empreinte carbone permet d'élargir le suivi des émissions de gaz à effet de serre au-delà du seul périmètre territorial du pays pour tenir compte des échanges extérieurs. Il permet ainsi d'apprécier la pression globale exercée par le niveau de vie de la population d'un pays sur le climat, bien public mondial.

Poursuite de l'indicateur phare 412 de la SNDD 2010-2013.

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression sur l'environnement

- **Définition de l'indicateur** : l'empreinte carbone de la demande finale intérieure représente les émissions de gaz à effet de serre induites, par la consommation de la population résidant en France. Elle inclut les émissions directes des ménages (chauffage et voitures particulières) ainsi que les émissions provoquées par la production et le transport des biens et services, qu'ils soient fabriqués ou produits en France ou à l'étranger.

- **Source des données** : SOeS, d'après AIE, Citepa (comptes physiques d'émissions atmosphériques ventilés par branches économiques – NAMEA-air), Douanes, Eurostat, Insee. Pour ce qui concerne les pays européens d'où la France importe, on utilise les mêmes comptes physiques rassemblés et consolidés par Eurostat dans le cadre du règlement européen 691/2011 relatifs aux comptes économiques européens de l'environnement.

- **Dates disponibles** : 1990, 2000, 2007, estimations 2010 (pas de temps de 4 ans pour le calcul détaillé)

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non pas de cible, mais baisse attendue.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Les résultats de l'OCDE portent jusqu'à présent sur le CO₂

www.oecd.org/document/22/0,3746,en_2649_34445_46878038_1_1_1_1,00.html

Certains pays européens (Italie, Royaume Uni, Allemagne,...) calculent également leur empreinte carbone, mais si l'approche est la même la méthodologie n'est pas totalement harmonisée (notamment concernant le raffinement du calcul sur la part importée). Avec des modèles multi-régionaux bouclés à l'échelle mondiale, les travaux de l'OCDE couvrent (pour le CO₂) près de 60 pays et des travaux académiques couvrent (également pour le CO₂) de 100 à 200 pays.

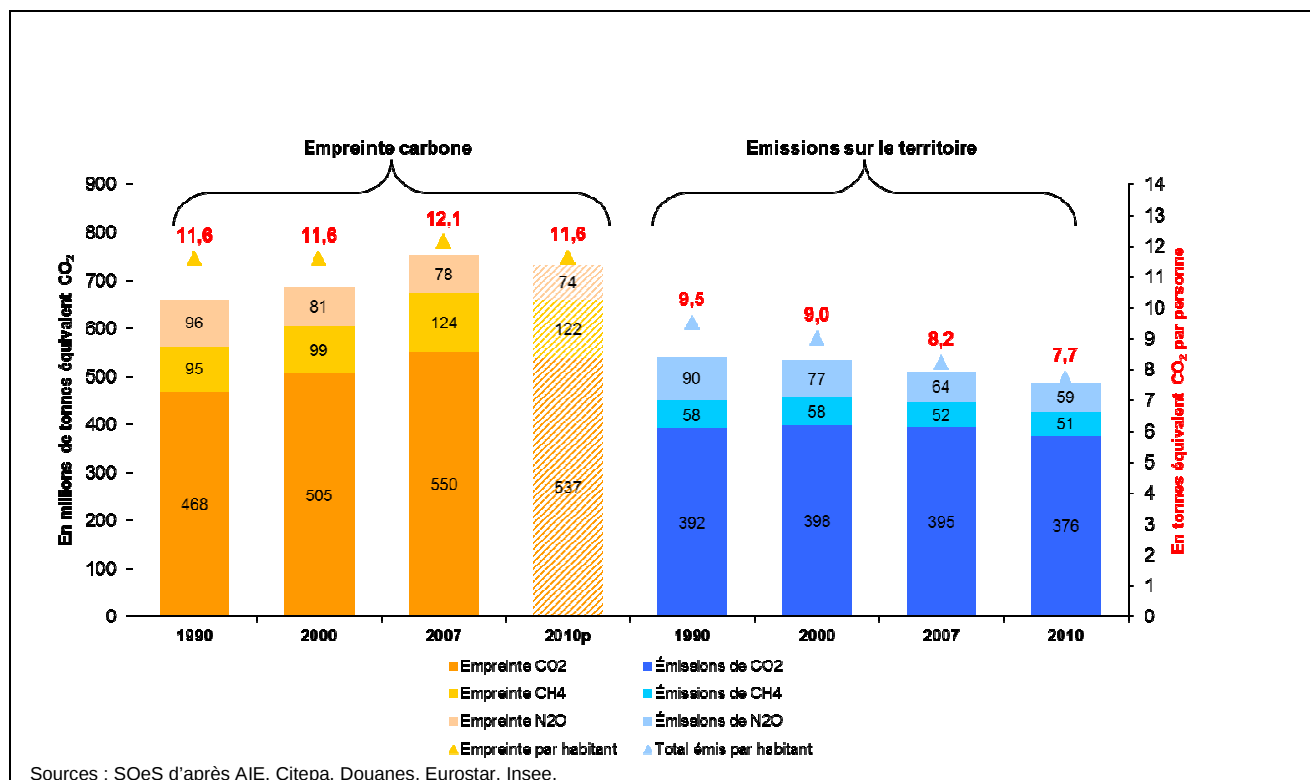
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Approche sur la base de la méthode de calcul du bilan carbone pour les régions, départements, communes.

L'Ademe a acheté la méthode pour la proposer aux collectivités locales.

Dans la méthode de type Bilan carbone, les émissions directes sont estimées sur la base des consommations de combustibles, les émissions indirectes résultent de la combinaison de statistiques de consommation (sans distinction entre production intérieure et importation) et de coefficients d'émissions par familles de produits.

- Exemple de représentation graphique : évolution comparée de l’empreinte carbone et des émissions



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : comparaison bien visible entre les inventaires de territoires et l’empreinte. Lecture des niveaux et de l’évolution.

- **Limites et précautions éventuelles** : l’empreinte carbone de la demande finale intérieure est estimée à partir de la combinaison du tableau entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale avec des comptes d’émissions atmosphériques ventilés par activités économiques (Namea-air). L’estimation du contenu carbone des importations est effectuée à partir d’informations statistiques propres aux (principaux) pays ou groupes de pays d’origine des importations françaises, mais le SOeS ne fait pas appel à un modèle multirégional bouclé au niveau mondial. Il existe donc un degré d’incertitude concernant la partie importée notamment dans la répartition des émissions des pays d’origine.

Sources multiples impliquant un pas de temps long avant de pouvoir réaliser le calcul détaillé.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l’indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : l’Ademe propose une méthode aux collectivités locales pour le calcul de leur empreinte carbone.

- **Délais de production de l’indicateur, fraîcheur des résultats** : N - 4 calculé tous les 4 ans pour le calcul détaillé, année N - 2 pour une estimation.

- **Liens internet utiles** : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS114.pdf

www.carbonfootprintofnations.com

www.oecd.org/document/22/0,3746,en_2649_34445_46878038_1_1_1_1,00.html

Quelques références bibliographiques :

- Aichele A., Felbermayr G., 2012. “Kyoto and the carbon footprint of nations”, Journal of Environmental Economics and Management, vol. 63(3), pp. 336-354.

www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0095069611001422

- Boitier B., 2012. “CO₂ Emissions Production-Based Accounting vs. Consumption: Insights from

the WIOD Databases”, Final WIOD Conference: Causes and Consequences of Globalization, Groningen, The Netherlands, April 24-26, 2012, 23 p.

www.wiod.org/conferences/groningen

- Iddri, 2013. « Modes de vie et empreinte carbone Prospective des modes de vie en France à l'horizon 2050 et empreinte carbone ». Les cahiers du Club d'ingénierie prospective énergie et environnement (CLIP) n° 21, décembre 2012, 130 p.

www.iddri.org/Evenements/Conferences/Prospective-des-modes-de-vie-a-l-horizon-2050-et-empreinte-carbone

- Peters G., Minx J., Weber C, and Edenhofer O. (2011). "Growth in emission transfers via international trade from 1990 to 2008", Proceedings of the National Academy of Science of the United States of America, 6 p. + Excel worksheets.

www.pnas.org/content/early/2011/04/19/1006388108.abstract.

- **Atouts** : l'empreinte carbone apporte une information complémentaire aux inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisés pour chaque pays signataire de la convention climat.

- **Difficultés** : délais de production des chiffres (calculs détaillés) ; notamment, les tableaux entrées-sorties (les tableaux individuels des pays, dont la France, mais aussi le tableau consolidé à l'échelle de l'UE) au format nécessaire (symétriques, séparation de la production intérieure et des importations) est disponible environ 4 ans après l'année de constat. Pour des résultats plus frais, basés sur des estimations préliminaires, il faut un délai de 2 ans. De plus la fréquence de calcul de cet indicateur n'est pas établie, elle reste à définir.

Date de la fiche : janvier 2015

E1.3 Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'augmentation de la température de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique, en particulier durant ces dernières décennies. Si des phénomènes naturels peuvent expliquer une partie de l'évolution des températures jusqu'à la moitié du XXe siècle, ces phénomènes ne permettent d'expliquer que très partiellement les récents changements climatiques. Il existe maintenant de nombreuses preuves que les émissions de gaz à effets de serre d'origine anthropique sont responsables de l'élévation rapide de la température moyenne au cours des dernières décennies. Il importe d'examiner l'ampleur du réchauffement mais aussi son rythme. La température moyenne de l'air est le premier paramètre à étudier.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : l'évolution de la température moyenne annuelle sur la France métropolitaine est représentée sous forme d'écart à la moyenne de la période 1961-1990.

- **Source des données** : Météo-France

- **Dates disponibles** : 1900 à 2014

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie**

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Mais une déclinaison mondiale est d'ores et déjà proposée au sein même de cet indicateur. Voir : évolution de la température moyenne mondiale sur la période 1850-2013.

(ONERC : www.developpement-durable.gouv.fr/Temperatures-moyennes-de-l-air-en,32537.html)

Une déclinaison européenne de l'indicateur est envisageable. Le projet européen ECA&D (voir www.ecad.eu/) fournit des jeux de données à l'échelle européenne, en particulier la base de données

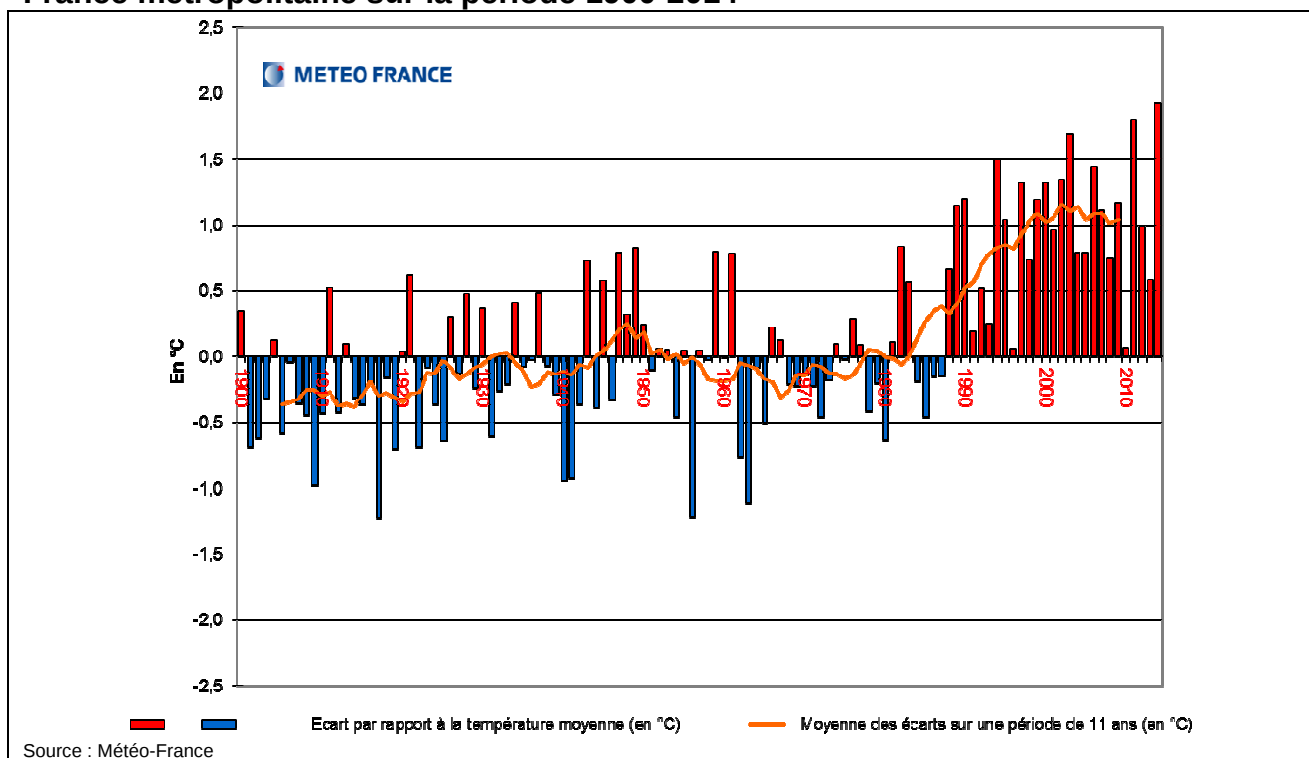
E-OBS qui a servi à construire un indicateur de température moyenne à l'échelle européenne (voir www.cib.knmi.nl/mediawiki/index.php/File:EuropeanAverage_annual_2014_withlogo.png).

Toutefois, les périodes couvertes par ces différents indicateurs ne sont pas les mêmes (à partir de 1850 à l'échelle mondiale, à partir de 1900 à l'échelle de la métropole française et à partir de 1950 à l'échelle européenne).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Mais une action est en cours au sein de Météo-France pour décliner régionalement et/ou départementalement cet indicateur. Cette action débouchera au début de l'été 2015.

- Exemple de représentation graphique : évolution de la température moyenne en France métropolitaine sur la période 1900-2014



- Arguments sur la lisibilité du graphique : indicateur très lisible

- Limites et précautions éventuelles : les données de base ont profité des contrôles communs à l'ensemble des données de Météo France. Les problèmes d'homogénéité et de données mensuelles manquantes ont été traités au moyen de méthodes statistiques spécifiques aux séries utilisées pour l'étude des changements climatiques. Des méthodes analogues sont employées par différents services météorologiques. Des différences peuvent cependant exister avec d'autres diagnostics disponibles par ailleurs, elles peuvent être liées :

- aux données de base : par exemple, certains programmes collectent des données brutes auprès des centres producteurs et mettent en œuvre leurs propres procédures d'homogénéisation ou de sélection des données ;
- à la définition : par exemple certains indices sont calculés en utilisant une référence 1971-2000, 1976-2005 ou 1981-2010 au lieu de 1961-1990 (qui est la norme OMM actuellement).

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : pour l'indicateur sur la France métropolitaine, l'indicateur peut être mis à jour dès le début de l'année : l'anomalie de température moyenne annuelle sur la France pour l'année N est donc disponible dès début janvier de l'année (N + 1).

Pour l'indicateur d'évolution de la température mondiale, la mise à jour peut se faire au mois d'avril de l'année (N + 1) pour les données de l'année N.

- Liens internet utiles : www.developpement-durable.gouv.fr/Temperatures-moyennes-de-l-air-en,32537.html

Date de la fiche : avril 2015

E1.4 Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** :

l'atmosphère est le réservoir le plus affecté par les activités anthropiques : la quantité de carbone absorbée a augmenté de près de 30 % par rapport à l'ère préindustrielle.

L'évolution de la concentration en CO₂ de l'atmosphère rend compte surtout de la politique internationale plutôt que de la stratégie nationale. En ce sens, il constitue un indicateur de contexte, pour suivre l'enjeu « changement climatique », intéressant pour voir dans quel avenir climatique le monde s'engage.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état et de contexte.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur est la moyenne annuelle de concentration en carbone dans l'atmosphère (exprimé en parties par million) issue du programme de veille sur l'atmosphère globale de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale).

- **Source des données** : Centre mondial de données relatives aux gaz à effet de serre (CMDGS) sous l'égide de l'OMM (Organisation Mondiale de la Météorologie).

Le Programme de la Veille de l'atmosphère globale de l'OMM (<http://www.wmo.int/gaw>) permet de coordonner l'observation systématique et l'analyse des gaz à effet de serre et autres éléments à l'état de traces. Cinquante pays ont transmis les données qui ont servi à préparer le Bulletin sur les gaz à effet de serre. Les mesures communiquées par les pays concernés sont archivées et distribuées par le Centre mondial de données relatives aux gaz à effet de serre (CMDGS), qui est hébergé par le Service météorologique japonais (<http://ds.data.jma.go.jp/gmd/wdcdgg>)

- **Dates disponibles** : De 1984 à 2013

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** :

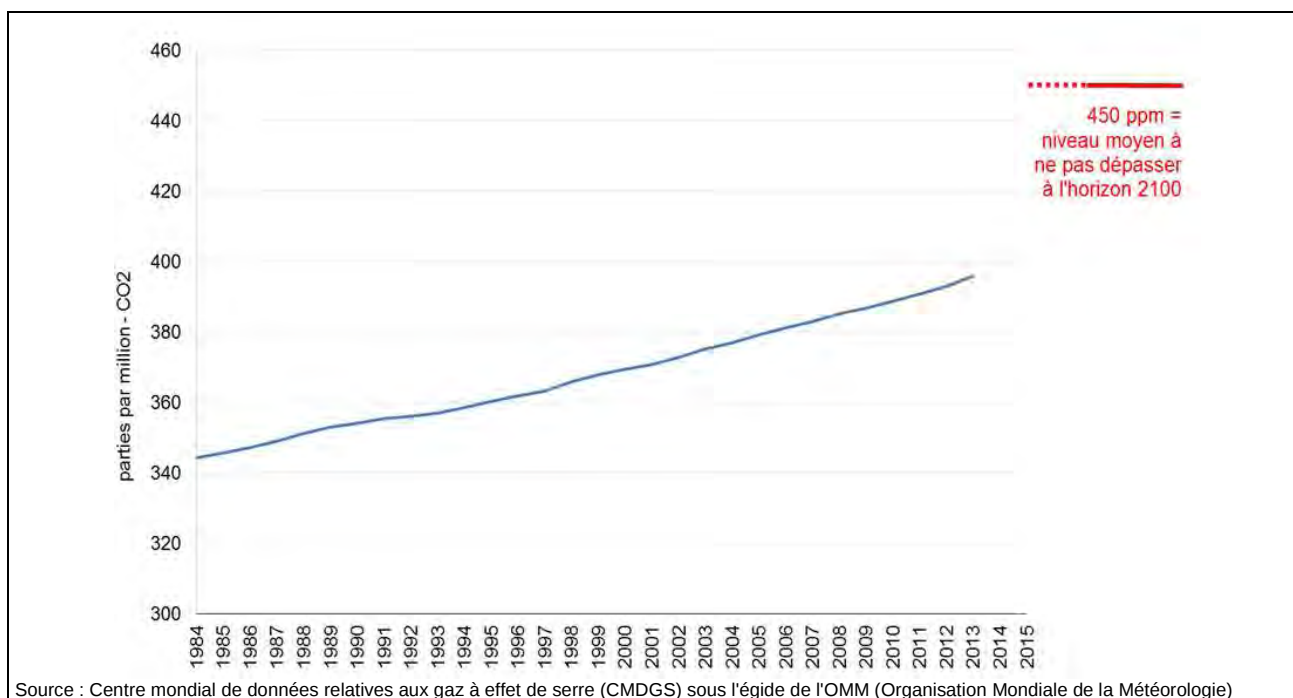
Selon l'approche de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'objectif initial est de « stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». L'objectif a été traduit aux COP de Copenhague et Cancun par le maintien du changement de température causé par les émissions anthropiques de GES à moins de 2 ° C par rapport aux niveaux pré- industriels.

Selon le cinquième rapport du GIEC publié en mars 2014, les scénarios correspondants sont caractérisés par des concentrations atmosphériques en 2100 d'environ 450 ppm CO₂ eq (niveau de confiance : élevé).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)



- Arguments sur la lisibilité du graphique : évolution de la moyenne annuelle bien lisible. Du fait de la longue durée de vie du CO₂, une émission ponctuelle de CO₂ contribuera à la moyenne mondiale en moins d'un an. Ajout de l'objectif sur le graphique.

- Limites et précautions éventuelles : il existe une autre source : NOAA (National oceanic and atmospheric administration - US department of commerce) qui publie des moyennes mensuelles et annuelles des concentrations de CO₂ à partir d'échantillons hebdomadaires d'un sous-ensemble choisi des stations de mesure du réseau « Coopérative Global Air Sampling Network ». La méthode de calcul est assez complexe mais totalement connue et décrite (www.esrl.noaa.gov/gmd/ccgg/about/global_means.html). La méthode est similaire à celle de l'OMM mais l'ensemble de stations prises en compte par NOAA est moins important.

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant) : sans objet, l'indicateur n'a pas de sens à un niveau autre que mondial.

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : Année N-1

- Liens internet utiles : www.esrl.noaa.gov/gmd/ccgg/trends/global.html

- Difficultés : mondial seulement.

Date de la fiche : avril 2015

E1.5 Déplacement des espèces avec le changement climatique

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur de l'ONB (SNB-D11-12-DCC1) permet de suivre l'enjeu « Changement climatique ». En effet, le réchauffement climatique modifie l'aire de répartition des espèces animales et végétales. En France, de nombreuses espèces ont une aire de répartition qui se déplace progressivement vers le nord et/ou en altitude.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente les variations interannuelles de l'indice thermique moyen des communautés d'oiseaux (CTI) en réponse au changement climatique, ainsi que la distance moyenne de déplacement vers le Nord, équivalente à cette recomposition des communautés, et la comparaison de ce déplacement par rapport au réchauffement climatique, illustré ici par la hausse moyenne des températures.

Un indice thermique (dit STI), est attribué à chaque espèce selon la température moyenne de son aire de répartition (notion de niche climatique). Le CTI est la moyenne de tous les STI, pondérée en fonction de l'abondance des espèces évaluées.

- **Source des données** : MNHN-CRBPO (Muséum national d'histoire naturelle, Centre de Recherches par le Baguage des Populations d'Oiseaux).

- **Dates disponibles** : 1989 – 2013.

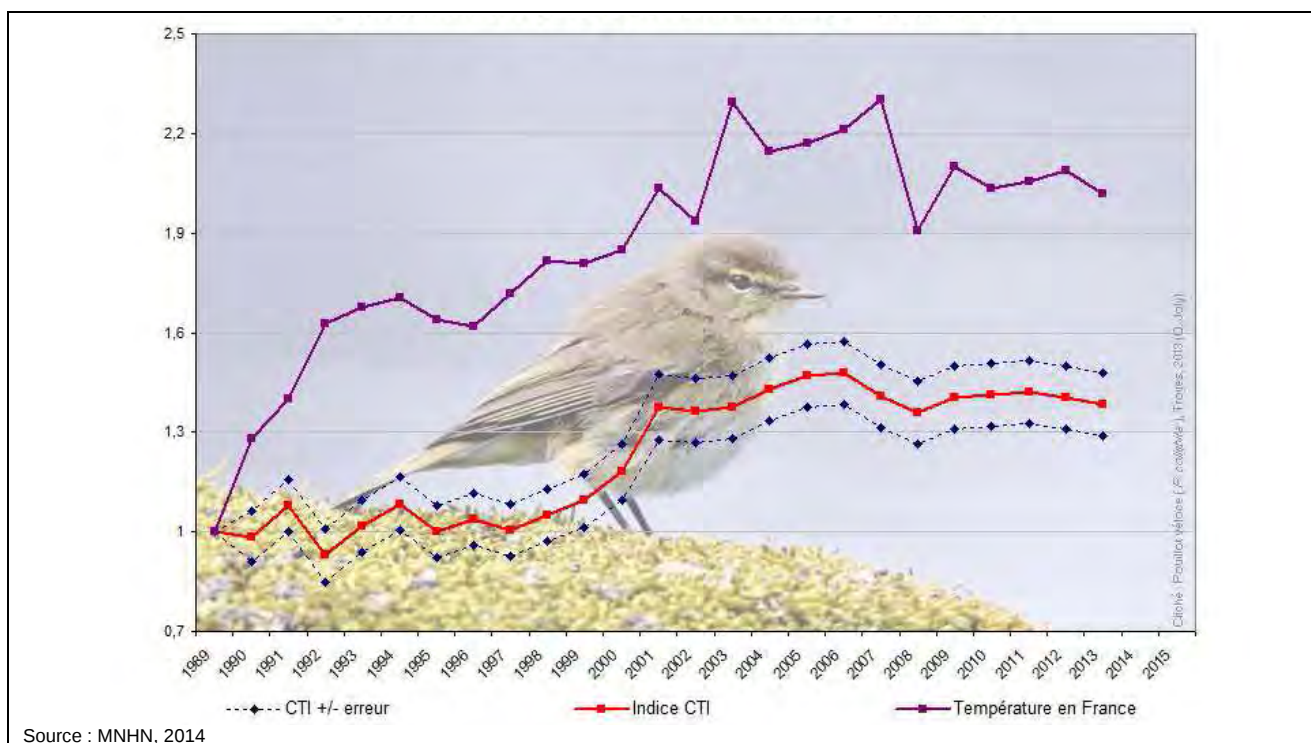
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Impossible au niveau départemental (nombre de points d'écoute insuffisant) mais faisabilité d'une déclinaison régionale à étudier suite au travail en cours (2015) de régionalisation de l'indice STOC.

- Exemple de représentation graphique : déplacement des espèces d'oiseaux lié au changement climatique



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : préciser CTI : indice thermique moyen des communautés d'oiseaux. Préciser que l'axe des ordonnées est un indice ou le préciser dans le titre. Dans le commentaire de l'indicateur, on pourra indiquer un équivalent en termes de déplacement moyen vers le Nord (distance alors exprimée en km ou en km/an).

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur ne traite que des oiseaux, groupe taxonomique très mobile, et il serait intéressant de le compléter avec d'autres groupes taxonomiques ayant des capacités de dispersion différentes, tels que la flore ou les papillons, ne serait-ce que pour avoir d'autres valeurs de références.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 1

- **Liens internet utiles** : www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/deplacement-des-especes-lie-au-changement-climatique.

- **Atouts** : à ce jour, cet indicateur présente l'avantage de pouvoir évaluer rationnellement un des impacts sur la biodiversité de l'élévation des températures.

- **Difficultés** : indicateur à compléter avec d'autres groupes taxonomiques pour avoir d'autres valeurs de références en termes de réponse des espèces à l'élévation des températures.

Date de la fiche : décembre 2014

E1.6 Nombre d'évènements naturels très graves

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : depuis 1950, plus d'une centaine d'évènements naturels très graves (plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros de dommages matériels) se sont produits en France. La plupart sont dus aux inondations, viennent ensuite les cyclones et les tempêtes, les mouvements de terrain, les séismes et les avalanches. La hausse de la fréquence et de l'intensité des risques naturels que cet indicateur permet de suivre, met en lumière la nécessité de mener des politiques de prévention et d'adaptation locales (priorité 3.2 de la stratégie).

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact.

- **Définition de l'indicateur** : nombre d'évènements naturels très graves (plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros de dommages matériels) survenus en France depuis 1950.

- **Source des données** : Medde (DGPR), bases de données sur les catastrophes naturelles.

- **Dates disponibles** : 1950 à 2012.

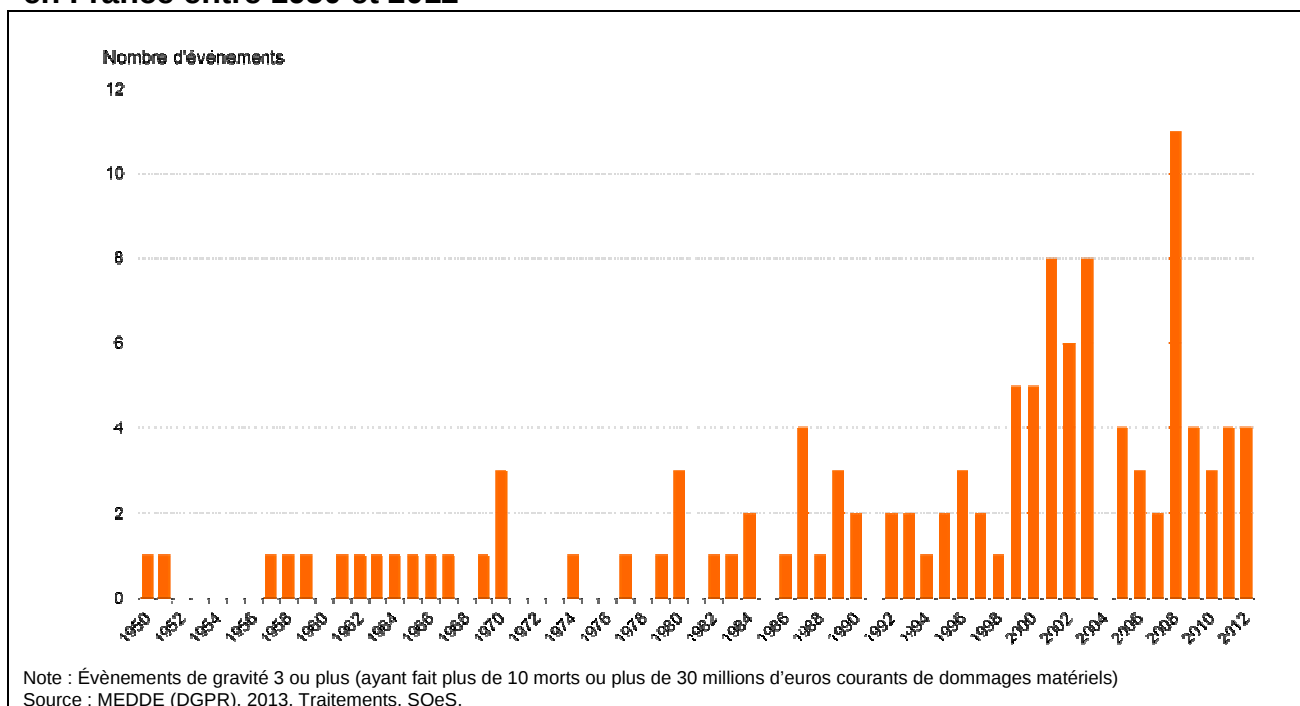
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

EM-DAT (The international disaster database – centre for research on the epidemiology of disasters – CRED) : <http://www.emdat.be/>.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : événements naturels très graves survenus en France entre 1950 et 2012



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : pas de représentation de ces événements par territoires. Il n'indique pas uniquement l'occurrence des événements, mais également l'importance des enjeux exposés.

- **Limites et précautions éventuelles**

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : exploitation des données DGPR 2012 par région envisageable (date, nature de l'évènement, région, nb de communes sinistrées, département, victimes, coût estimé, échelle de gravité).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n+ 1

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/368/1239/risques-naturels-evenements-survenus-france.html et www.emdat.be/.

- **Atouts** : indicateur très clair et lisible, facilement compréhensible.

Date de la fiche : décembre 2014

E1.7, A3.6 Logements et population en zone basse littorale exposés à des risques de submersion marine

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs et des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.

Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales.

Priorité 3.2 : prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la hausse de la température moyenne des océans et la fonte des glaces aux pôles, conséquence du changement climatique, induisent la dilatation des masses d'eau et une hausse significative du niveau de la mer. Cela pourrait provoquer une submersion plus fréquente des zones basses littorales et concerner des territoires plus étendus. L'indicateur d'exposition de la population à des risques de submersion marine illustre ainsi un impact du changement climatique, enjeu de la stratégie.

Cet indicateur permet d'évaluer les risques potentiels d'inondation extrême sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et les activités économiques. Il permet d'illustrer la priorité 3.2 de la stratégie : prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente le nombre de logements et d'habitants situés en zones basses littorales et exposés au risque de submersion marine.

Les zones basses sont définies comme l'ensemble des territoires littoraux dont l'altitude est inférieure aux niveaux atteints par la mer lors de conditions extrêmes (occurrence centennale). Un travail de cartographie de ces zones a été réalisé par le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (Cetmef) et les Cete de l'Ouest et de Méditerranée pour l'ensemble du littoral métropolitain.

- **Source des données** : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral) d'après Medde-Cetmef-Cete, 2010 - UE-SOeS, Corine Land Cover 2006 - Insee, RP 2006.

- **Dates disponibles** : 2006

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), à l'échelle des bassins versants doivent être adoptés pour fin 2015 (Directive inondation 2007/60/CE). Ces plans définissent les règles de constructibilité et visent à maîtriser les populations et logements exposés au risque d'inondation.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

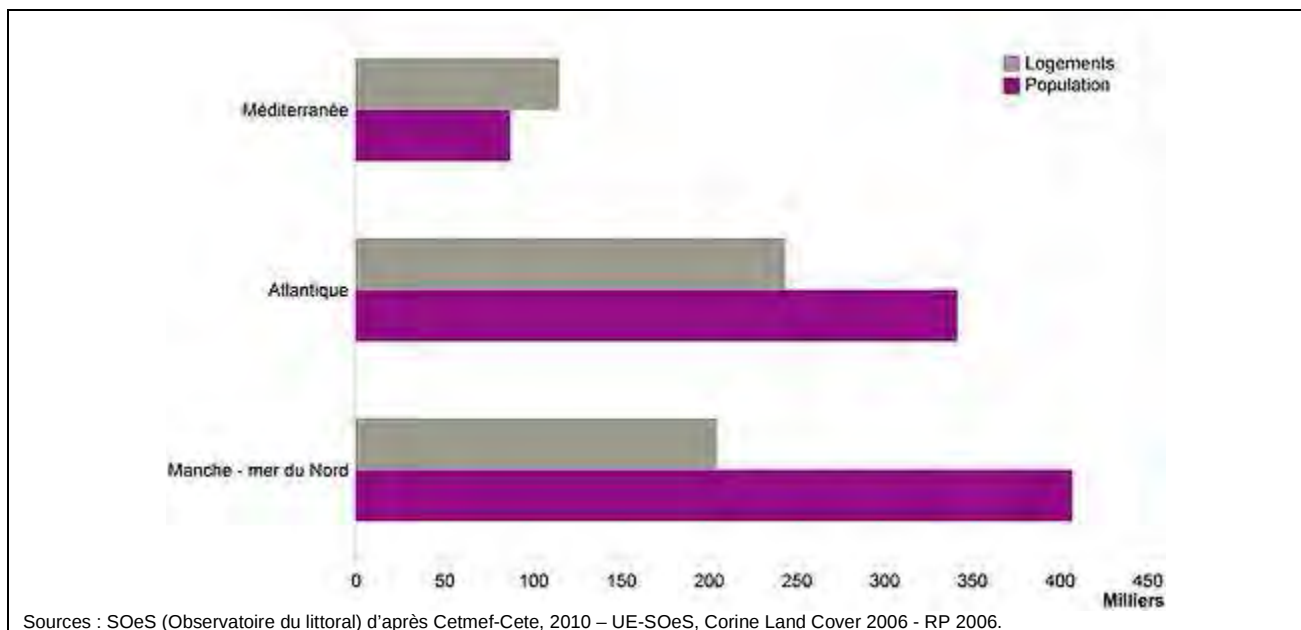
La Directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007, impose la création de stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) et plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour fin 2015. Ce sont les territoires à risque inondation important (TRI) qui sont les périmètres utilisés pour ces plans et stratégies et qui seront rapportés à la Commission européenne. Ces périmètres sont proches de ceux des zones basses mais plus précis. On notera donc que l'on tend à une uniformisation de la définition de ces enveloppes au niveau européen et que les TRI constitueront le périmètre de référence.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

www.onml.fr/uploads/media/references_littoral-chap.VI.pdf (voir page 144).

Déclinaison régionale possible (maille plus fine non pertinente par rapport à la précision des données).

- **Exemple de représentation graphique : nombre de logements et population estimés dans les zones basses littorales par territoire littoral**



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : la représentation par façade maritime de l'exposition des logements et de la population au risque de submersion marine met en avant les disparités entre territoires. Elle permet également d'appréhender l'ordre de grandeur des quantités de logements et de populations. La représentation graphique pourrait être complétée par une évolution en présentant deux points lorsque l'indicateur sera mis à jour.

- **Limites et précautions éventuelles** : le travail de définition du périmètre des zones basses littorales n'intègre pas les éléments suivants qui ont un impact sur le risque inondation : la morphologie des côtes et la bathymétrie, l'altimétrie précise ou encore l'existence d'ouvrages de protection.

L'indicateur ne prend pas en compte la population saisonnière, qui peut être très importante dans la plupart des communes littorales.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : une actualisation de l'indicateur sur la base du RP 2011 serait souhaitable. Une actualisation de CLC est prévue avec un millésime 2012 (courant 2015).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : il n'y a pas de fréquence établie pour la mise à jour de cet indicateur, celle-ci se fera en fonction de l'actualisation des sources.

- **Liens internet utiles** : www.onml.fr/onml_f/fiche.php?id_fiche=72&auth=OK_visu
www.onrn.fr/site/rubriques/indicateurs/cartographie.html
www.georisques.gouv.fr/

www.geoidd.developpement-durable.gouv.fr/geoclip_stats_o3/index.php?profil=FR#v=map1;i=ris_inond.pop_sm;l=fr;z=-137116,7182599,1507490,1069431

- **Atouts** : l'indicateur permet de comparer des façades littorales entre elles vis-à-vis du risque d'inondation par submersion marine.

- **Difficultés** : le périmètre des zones basses n'est pas suffisamment précis pour travailler sur l'aménagement d'un territoire d'une ou plusieurs commune(s) ou pour connaître la population réellement exposée aux risques d'inondation par submersion marine. Pour ces deux cas, il convient d'utiliser les aléas des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) disposant de données nettement plus fines.

L'indicateur pourra être revu si la définition des zones basses est précisée notamment sur la base des TRI.

Date de la fiche : octobre 2014

E1.8, A3.4 Montant des indemnisations par les assurances au titre des catastrophes naturelles

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux et de suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : changement climatique.

Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales.

Priorité 3.2. prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le suivi de l'indicateur sur le montant des indemnisations par exercice de survenance au titre du régime français des catastrophes naturelles permet d'apprécier les impacts socio-économiques du changement climatique. Il justifie de la mise en place en amont de mesures de prévention et d'adaptation (priorité 3.2).

- **Type d'indicateur** : d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur porte sur le montant des indemnisations versées et le montant ultime des indemnisations par les assureurs au titre du régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles par exercice de survenance. Ces montants sont relatifs aux sinistres survenus en Métropole et Outre-mer. Ils concernent l'ensemble des biens assurés hors véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise. Les indemnisations par les assureurs au titre des catastrophes naturelles sont présentées par année de survenance des sinistres. Ils sont exprimés en euros courants. L'estimation des indemnisations restant à payer tient compte des provisions pour sinistres à payer, y compris pour sinistres tardifs (Incurred But Not Reported Losses (IBNR)).

- **Source des données** : caisse centrale de réassurance.

- **Dates disponibles** : série annuelle de 1982 à 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

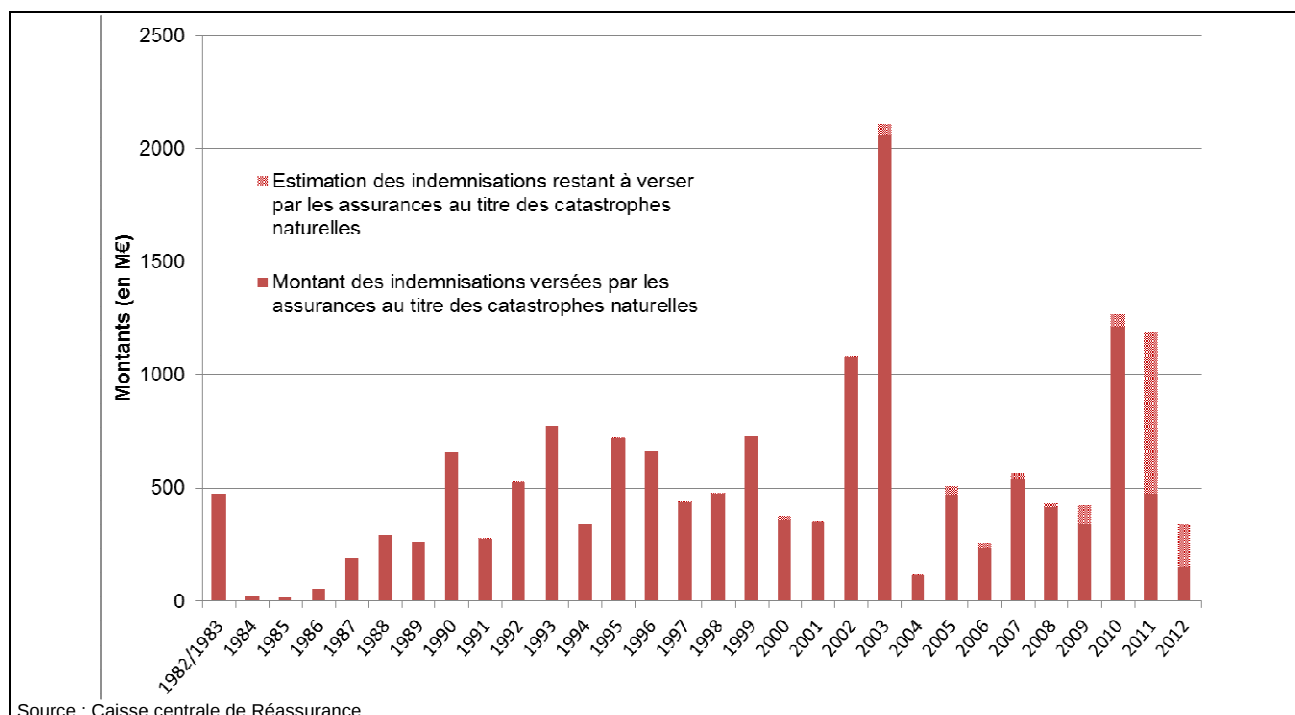
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Information au niveau communal, sous forme d'intervalle de coût cumulé, sur la période 1995-2011, diffusée sur le site de l'Observatoire national des risques naturels (www.onrn.fr).

Présentation cartographique du risque sur le site de l'ONRN. A noter que sur le site de l'ONRN, l'indicateur ne traite que la France métropolitaine et uniquement les biens assurés autres que véhicules terrestres à moteur.

- Exemple de représentation graphique : évolution du montant des indemnités versées au titre du régime française d'indemnisation des catastrophes naturelles par exercice de survenance



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : les montants indiqués sont tous périls confondus (inondations, sécheresse, tremblement de terre,...).

- **Limites et précautions éventuelles** : les chiffres ressortant de cet indicateur doivent être interprétés avec prudence. Il s'agit de montants par exercice de survenance. Ils sont donc susceptibles d'évolutions car certains sinistres peuvent se régler sur une longue période (sinistres liés à la sécheresse, par exemple).

Il existe également un biais dans l'interprétation de cet indicateur, car la liste des périls couverts dans le cadre du régime n'est pas figée (le péril tempête est exclu depuis la loi du 90-159 du 25 juin 1990 ; la sécheresse de 1989 a été la première sécheresse reconnue catastrophe naturelle).

Il n'est à ce jour pas possible de présenter le détail des catastrophes liées aux inondations par submersions marines. L'indicateur ne tient pas compte de la sinistralité automobile. Les années 1982 et 1983 ne peuvent pas être dissociées.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n – 3.

- **Liens internet utiles** : www.onrn.fr/site/rubriques/indicateurs/cartographie.html
www.erisk.ccr.fr ; www.ccr.fr

- **Atouts** : permet de retracer l'évolution des indemnités au titre du régime français des catastrophes naturelles sur une longue période.

- **Difficultés** : ne permet pas à ce stade d'avoir une ventilation par périls.

Date de la fiche : janvier 2015

E2.1 Artificialisation des sols

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : perte accélérée de la biodiversité.

- **Indicateur** existant à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et souvent une imperméabilisation des sols. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour suivre l'enjeu de perte accélérée de la biodiversité. En outre, la comparaison avec la progression de la population permet d'apprécier l'ampleur de l'étalement urbain.
Cf. indicateur phare 612 de la SNDD 2010-2013

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression.

- **Définition de l'indicateur** : évolution dans le temps des surfaces artificialisées, mise en regard de l'évolution de la population. Les surfaces artificialisées comprennent les sols bâtis (maisons, immeubles...), les sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings ...) et d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers ...).

- **Sources des données** : enquête annuelle Teruti puis Teruti-Lucas du ministère chargé de l'agriculture (SSP, service de la statistique et de la prospective).

- **Dates disponibles** : 1992 à 2003, puis 2006 à 2010, et 2012 (enquête non menée en 2011).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Les lois SRU, Grenelle et Alur contiennent des préoccupations sur la consommation de l'espace. La loi Alur (loi n°2014-366 du 24 mars 2014) a renforcé les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et favorables à la densification dans les SCoT et les PLU.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

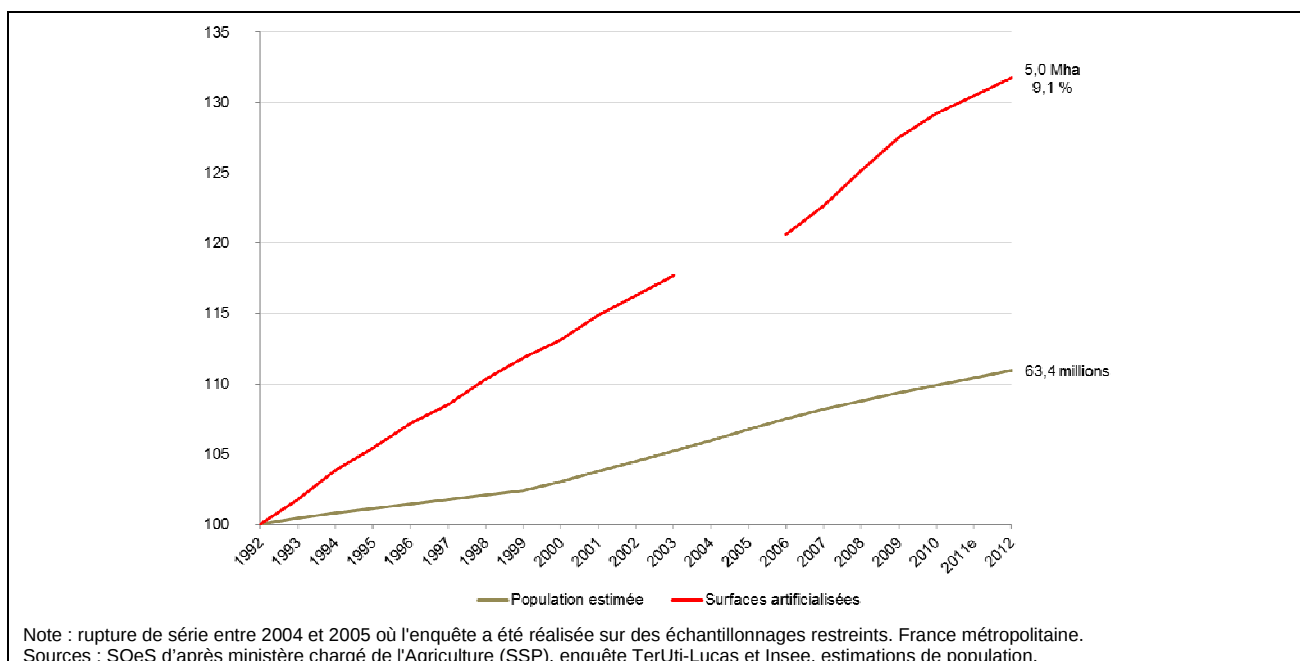
L'enquête européenne LUCAS donne des résultats différents (en 2009 en France métropolitaine, taux d'artificialisation de 5 % pour Lucas et 9 % pour Teruti-Lucas, en raison entre autres de différences dans les nomenclatures).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Plutôt régionale, en sachant que les intervalles de confiance peuvent être assez larges (surtout pour les DROM).

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1831/1346/espaces-artificialises.html

- Exemple de représentation graphique : évolutions des surfaces artificialisées et de la population



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : cet indicateur présente le phénomène d'augmentation des surfaces artificialisées au regard de l'évolution de la population. Les volumes pour la dernière année connue (2012) sont indiqués sur la graphique en millions d'hectares et en millions d'habitants.

- **Limites et précautions éventuelles** : une partie au moins de la rupture de série sur l'artificialisation est liée à ce que des postes Teruti 1992-2003 se retrouvent répartis dans Teruti-Lucas 2006-2012 entre des postes artificialisés, agricoles et naturels. Ainsi, le poste Teruti "pelouses d'agrément et autres superficies en herbe" est pris en compte dans l'artificialisé, alors qu'il comprend de l'enherbé artificialisé, de l'enherbé naturel, de l'enherbé agricole et des landes au sens de Teruti-Lucas ; le poste Teruti "chemins de terre ou enherbés" est pris en compte dans le naturel, alors qu'il comprend au sens de Teruti-Lucas de l'enherbé artificialisé, de l'enherbé agricole, du nu agricole et du nu naturel. Le poste "pelouses d'agrément et autres superficies en herbe" couvre 1,1 Mha en 2003, les surfaces totales artificialisées Teruti-Lucas 4,6 Mha en 2006.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : la déclinaison régionale est à examiner, dans la mesure où le permettent les intervalles de confiance.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N + 1 sur demande pour la France métropolitaine, mis à disposition N + 2 ou 3 sur le site Internet agreste.

- **Liens internet utiles** :

www.agreste.agriculture.gouv.fr ; www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1934/1339/artificialisation-sols.html

- **Atouts** : disponibilité annuelle (sauf exception, comme par exemple 2011).

- **Difficultés** : les intervalles de confiance peuvent être larges, particulièrement à l'échelle départementale, voire régionale, et particulièrement pour les DOM.

Date de la fiche : décembre 2014

E2.2 Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : perte accélérée de biodiversité.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : une diminution de l'abondance des espèces spécialistes est le reflet d'une perturbation des habitats, qualitative ou quantitative, concernant par exemple, dans le cas des oiseaux, les ressources alimentaires, le dérangement, ou la disponibilité en sites de nidification. En outre, un déclin de l'abondance des populations d'oiseaux spécialistes est le signe d'une diminution de l'état de santé des écosystèmes. En effet, les oiseaux occupant des positions variées et plutôt élevées au sein des chaînes trophiques sont de bons indicateurs de la fonctionnalité des milieux. Cet indicateur de l'ONB (SNB-B04-12-OCS1) est retenu comme phare pour suivre l'enjeu de la perte accélérée de la biodiversité.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur correspond à la moyenne des taux de variations des populations de 61 espèces communes échantillonnées annuellement de manière standardisée. Ces inventaires visent des oiseaux nicheurs métropolitains spécialistes des milieux agricoles, forestiers et bâtis.

- **Source des données** : MNHN – CRBPO (Muséum national d'histoire naturelle, Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux).

- **Dates disponibles** : 1989 – 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Défini au niveau national mais ayant des équivalents européens, l'indicateur peut être utilisé à une échelle européenne, moyennant une pondération par la superficie des pays. Une liste des espèces d'oiseaux convenue au niveau européen est utilisée comme base, dans laquelle chaque pays choisit les espèces qui doivent être couvertes par les données collectées sur le terrain. Cela signifie que des espèces différentes sont prises en compte dans chaque pays selon leur occurrence.

Indicateur Eurostat (Code: tsdnr100).

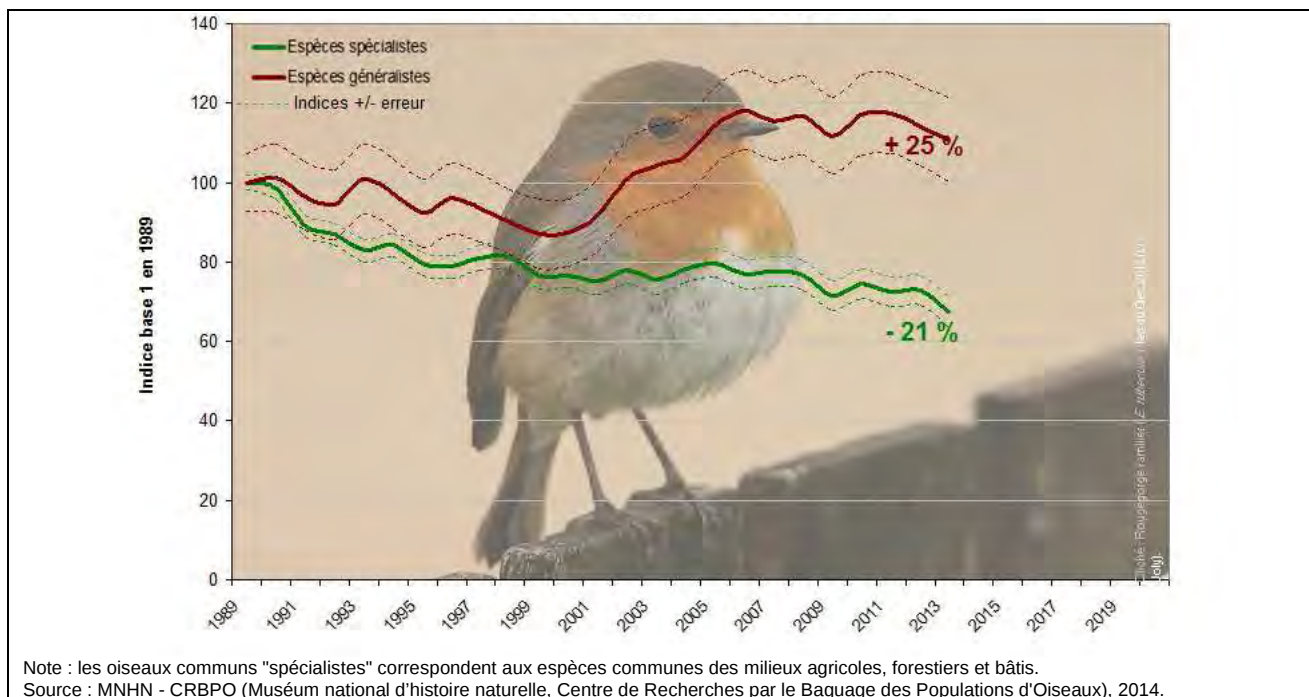
www.epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdnr100

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

L'indicateur peut être décliné à l'échelon régional (mais pas départemental), sous réserve d'une vérification de la pertinence à cette échelle de la liste d'espèces considérées et de la validité de l'échantillonnage (nombre suffisant de points d'écoute par région).

L'indicateur existe en IDDT (concerne la période 2001-2009) ; sa mise à jour est prévue en 2015 (série arrêtée en 2014) : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1831/1346/labondance-populations-doiseaux-communs.html

- Exemple de représentation graphique : évolution comparée de l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes et des oiseaux généralistes métropolitains



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : évolution clairement visible avec marge d'erreur. Par ailleurs, le même indice pour les oiseaux communs généralistes, présents dans divers milieux et plus tolérants aux perturbations, fournit un élément de comparaison utile.

- Limites et précautions éventuelles

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : ce qui importe pour bâtir un indicateur territorial est de pouvoir obtenir des résultats par région régulièrement.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N - 1, disponible au printemps de l'année N.

- **Liens internet utiles** : www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes

- **Atouts** : le principal avantage de cet indicateur réside dans sa fréquence de mise à jour annuelle et sa disponibilité depuis plus de 25 ans (aucune année manquante), d'où un recul suffisant pour dégager des tendances fiables. Le caractère synthétique de l'indice en fait un indicateur opérationnel en facilitant son utilisation pour un public non spécialiste.

- **Difficultés** : si les données sont homogènes dans leur méthode de collecte, il existe une hétérogénéité spatiale de la répartition des points d'écoute qui ne permet pas de calculer d'une manière fiable l'indicateur à un échelon inférieur à celui de la région (perte de robustesse).

Date de la fiche : décembre 2014

E2.3, A2.16 Consommation de produits phytosanitaires

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs et des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : perte accélérée de biodiversité.

Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.3 : mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'utilisation de produits phytosanitaires appauvrit la biodiversité. Par exemple, l'emploi d'insecticides réduit les populations d'insectes y compris celles d'insectes non directement ciblés, et impacte toute la chaîne alimentaire dont les oiseaux ou les chauves-souris. Ces produits contribuent à la pollution de l'eau par lessivage des sols ou de l'air en cas de pulvérisation aérienne. Ils peuvent aussi avoir des conséquences sur la santé humaine. Cet indicateur permet de suivre indirectement les apports de ce type d'intrants dans l'environnement. Il permet également d'observer l'évolution des pratiques agricoles.

Indicateur de la SNDD 6.2.3

- **Type d'indicateur** : de pression.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente l'évolution du nombre de doses unités de produits phytosanitaires utilisées dans l'agriculture (NODU-agri).

Calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques secondaires dans le cadre de la déclaration au titre de la redevance pour pollution diffuse, le NODU-agri correspond à un nombre de traitements « moyens » appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale. Il traduit l'intensité du recours aux produits phytosanitaires, en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui lui est propre, s'affranchissant ainsi des possibles substitutions par des substances actives plus efficaces à plus faibles doses.

Ainsi, rapporté à la surface agricole utile (SAU), le NODU-agri permet de déterminer le nombre moyen de traitements par hectare.

L'indicateur est complété par l'évolution des tonnages de substances actives vendues par an.

- **Source des données** : MAAF/DGAL, d'après Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D) et MAAF/SSP.

- **Dates disponibles** : 2009 à 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Objectif du plan Ecophyto : réduire de 50 % de 2008 à 2018 l'usage des produits phytosanitaires, si possible.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

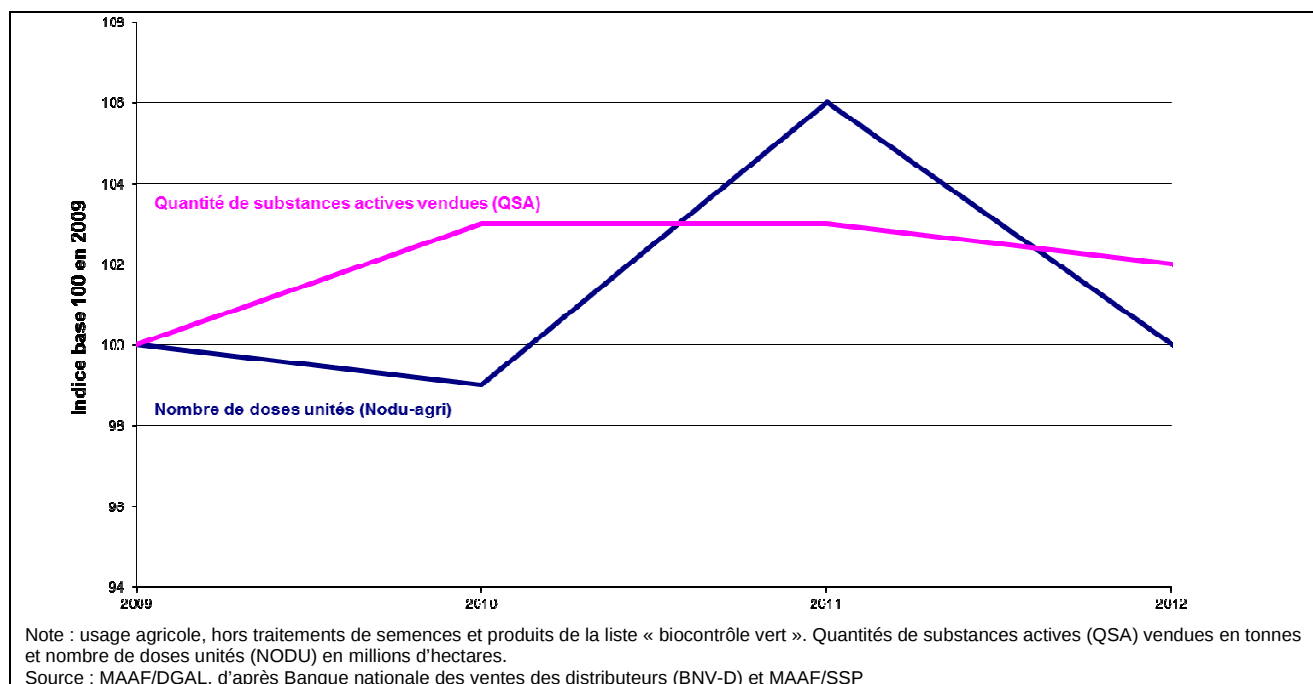
www.stats.oecd.org//Index.aspx?QueryId=48678

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Le NODU et le QSA sont calculés annuellement et peuvent être interprétés à l'échelle nationale uniquement.

Il existe un suivi territorialisé par type de culture grâce à l'IFT (indice de fréquence de traitement). Ainsi lorsque l'on réalise un traitement avec un mélange de deux produits, l'IFT doit être calculé pour les deux substances actives. Il peut être calculé à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation et selon le type de produit phytosanitaire (herbicide et hors herbicide).

- Exemple de représentation graphique : évolution du nombre de doses unités et de la quantité de substance actives vendues



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'indicateur est exprimé en NODU (base 100) mais pour compléter l'information, il peut être utile de mettre en regard les quantités de substances actives (QSA) vendues car un produit phytosanitaire contient plusieurs substances plus ou moins concentrées. Ces deux indicateurs sont renseignés annuellement et des moyennes triennales glissantes sont calculées pour tenir compte des variations interannuelles, liées notamment aux conditions climatiques ; il est donc préférable de calculer l'évolution de l'indicateur sur la base de ces moyennes triennales (voir l'indicateur ONB, code SNB-D11-12-PPS1).

- **Limites et précautions éventuelles** : le NODU agricole ne prend pas en compte les phéromones, les micro-organismes et les usages correspondants aux traitements de semences. Ont été également écartés du calcul les produits utilisés sous forme d'appâts, l'unité d'expression des doses homologuées correspondant aux usages autorisés ne permettant pas une expression à l'hectare, du fait de leur mode d'utilisation. Les ventes de phytosanitaires ne reflètent pas précisément leur utilisation effective (décalage dans le temps et dans l'espace, les dates et lieux de vente étant différents de celles de l'utilisation). Les volumes utilisés, même rapportés aux doses d'emploi, ne reflètent pas la disparité des effets des matières actives et de leurs usages. Il peut également y avoir un délai pour la stabilisation des données de vente, car elles peuvent être modifiées par les distributeurs dans les 3 ans après leur déclaration.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : au niveau international, il serait intéressant de rapprocher cet indicateur de ceux qui existent par ailleurs (DEFRA/UK, EEA...).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N - 1 (disponibles en septembre de l'année suivante).

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1934/1339/consommation-produits-phytosanitaires.html

www.agriculture.gouv.fr/ecophyto

www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-consommation-de-produits-phytosanitaires

- **Atouts** : l'indicateur est sensible et traduit bien les tendances du marché des phytosanitaires.

- **Difficultés** : l'indicateur souffre du décalage dans le temps et l'espace entre vente de produits phytosanitaires et application effective sur le terrain. Il semble d'autre part que les données de ventes puissent être révisées a posteriori par les vendeurs, ce qui implique une révision de la série à chaque mise à jour.

Date de la fiche : décembre 2014

E2.4, A9.4 État de conservation des habitats naturels

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs et des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : perte accélérée de biodiversité
Priorité 9.3. renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes et milieux naturels.

- **indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : des travaux récents mettent en relation le bon état de conservation des habitats et la protection de la biodiversité spécifique. Ainsi, un habitat en condition favorable abrite plus de biodiversité et protège mieux cette biodiversité qu'un habitat en condition défavorable. Plus la proportion d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation est importante, mieux la biodiversité est protégée.

Cet indicateur de l'ONB (SNB – B06-12-HAB1) permet donc de suivre l'enjeu de la perte accélérée de la biodiversité à travers une évaluation des habitats remarquables. Il illustre également les actions de renforcement de la protection des écosystèmes et milieux naturels (priorité 9.3).

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur correspond à la proportion des évaluations des habitats d'intérêt communautaire (listés dans l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore »), qui se trouvent dans un bon état de conservation par rapport au nombre total d'évaluations en France métropolitaine. L'indicateur est décliné par grand type d'habitats (forestiers, landicoles, marécageux et tourbeux, dulçaquicoles, côtiers, etc.) et pour l'ensemble de la métropole.

Il ne s'agit pas de la proportion d'habitats mais de la proportion d'évaluations favorables, ce qui intègre la déclinaison par région biogéographique (unité d'évaluation : l'état d'un habitat dans une région biogéographique).

- **Source des données** : MNHN-SPN (Muséum national d'histoire naturelle, Service du patrimoine naturel).

- **Dates disponibles** : un seul résultat pour la période allant de 2007 à 2012 publié en 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

www.epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/dataset?p_product_code=TSD_NR210

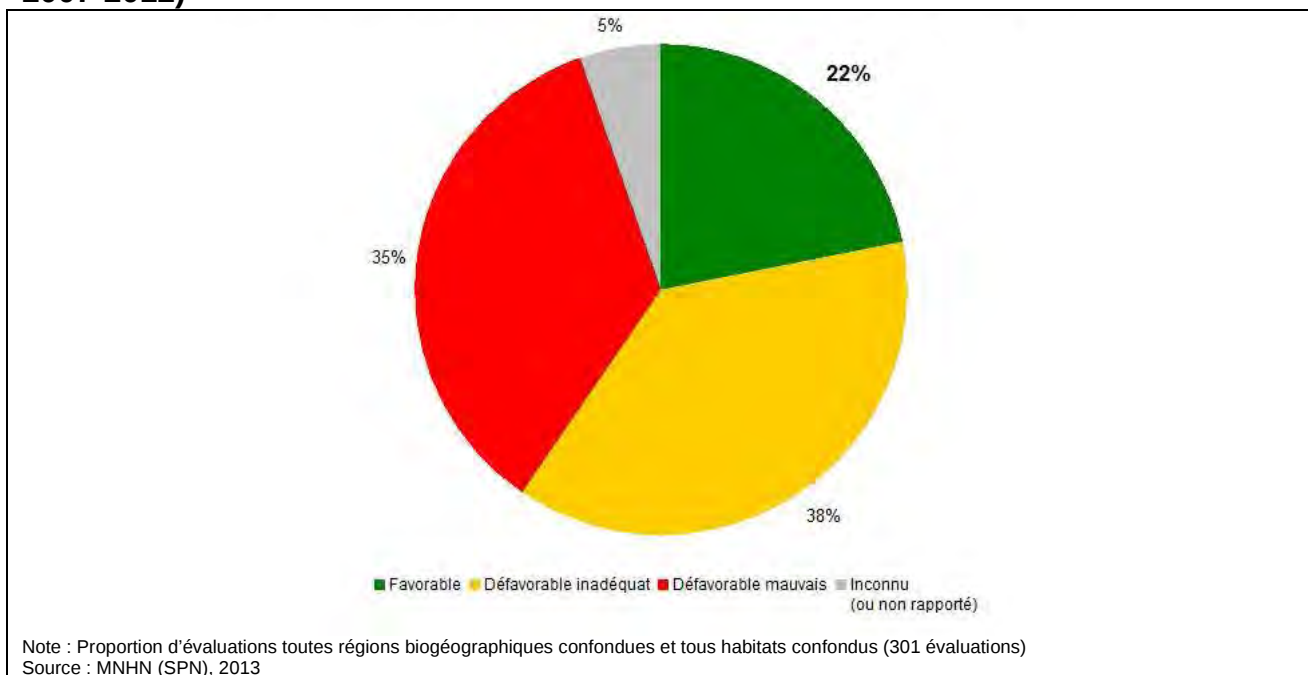
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Uniquement par région biogéographique (voir la 3^{ème} représentation de l'indicateur sur la page :

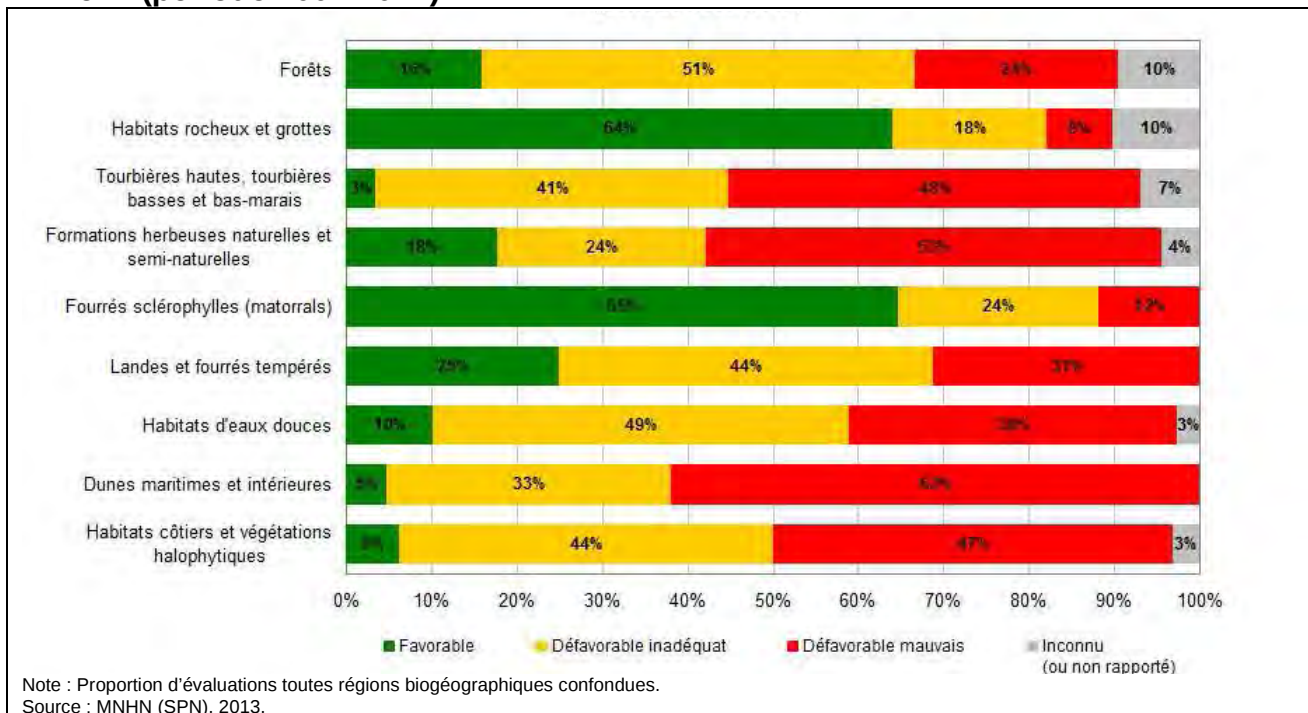
www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-naturels

- Exemples de représentations graphiques :

1) État de conservation des habitats d'intérêt communautaire en métropole (période 2007-2012)



2) État de conservation des habitats d'intérêt communautaire par grand type de milieu (période 2007-2012)



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : la première représentation en camembert (1) sera privilégiée pour illustrer l'enjeu de perte accélérée de la biodiversité de la stratégie. La seconde représentation présentant l'état de conservation des habitats par grand type de milieu (2) pourra illustrer la priorité 9.3. renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes et milieux naturels.

- **Limites et précautions éventuelles** : l'indicateur ne concerne que les habitats d'intérêt communautaire tels que définis dans la directive habitats-faune-flore. Il n'est donc pas complètement représentatif de l'état des écosystèmes français, même si le panel d'habitats est diversifié et intègre des milieux répandus.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est largement basée sur un avis d'expert.

Pas de présentation en évolution car ajustement de méthode entre les périodes 2001-2006 et 2007-2012. Un champ « tendance » renseigné à dire d'experts est exploitable pour parler de l'évolution de l'état des habitats sur les six années de la période 2007-2012.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : évaluations tous les 6 ans (2007, 2013, 2019...) dans le cadre de l'article 17 de la directive « Habitats, Faune, Flore ».

- **Liens internet utiles** : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-naturels>

- **Atouts** : l'indicateur est construit à partir d'une méthodologie explicite, reproductible et partagée à travers les États membres de l'Union européenne. Il fait appel à une large expertise et couvre une gamme diversifiée d'habitats naturels et semi-naturels à forts enjeux de conservation. Il permet une analyse à la fois globale, par région biogéographique et par type d'habitat.

- **Difficultés** : des ajustements de la méthode d'évaluation sont toujours possibles. En outre, les améliorations de la connaissance et la consolidation de l'expertise peuvent générer des changements de l'indicateur sans qu'il y ait de réel changement écologique. Pas de mise à jour annuelle, tous les 6 ans seulement.

Date de la fiche : décembre 2014

E2.5 Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : perte accélérée de biodiversité.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur de l'ONB (SNB-B04-12-LRM1) mesure de manière directe le risque d'extinction des espèces. Il constitue donc un indicateur pertinent pour suivre l'enjeu « perte accélérée de la biodiversité » de la stratégie.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : proportion d'espèces métropolitaines éteintes et celles classées dans les catégories « en danger critique d'extinction », « en danger » ou « vulnérable » parmi l'ensemble des espèces évaluées dans le cadre de la méthodologie liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cet indicateur de référence permet de suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces. Il peut être décliné par groupe taxonomique.

- **Source des données** : MNHN (Muséum national d'histoire naturelle), Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

- **Dates disponibles** : les évaluations des différents groupes sont étalées depuis 2008. Les 1^{ères} actualisations devraient être réalisées en 2015 pour les plus anciennes listes rouges.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

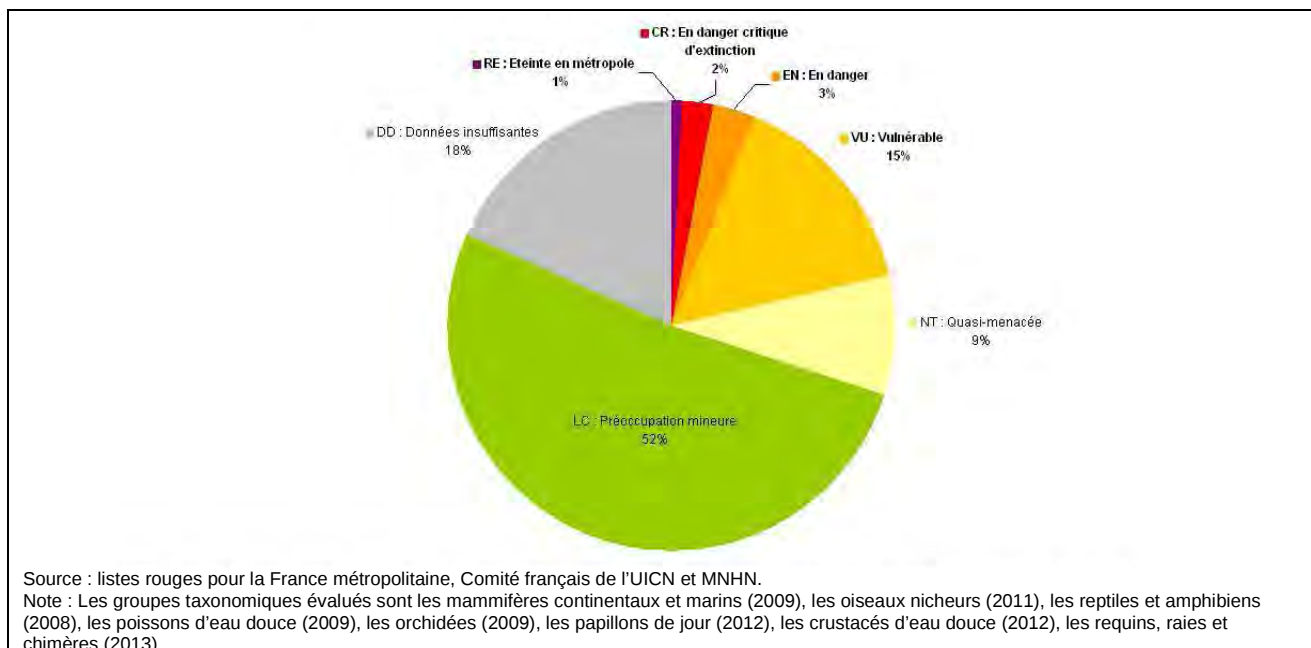
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Outre le fait qu'il repose sur l'application au niveau national d'une démarche reconnue au plan international (établissement des listes rouges par l'UICN), cet indicateur existe aux échelles internationales et européennes pour une partie des groupes taxonomiques. À noter que les évaluations sont indépendantes d'un échelon territorial à l'autre, ce qui explique qu'une espèce menacée à l'échelle mondiale peut ne pas l'être en France et inversement (de même, pour l'échelon européen).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Des listes rouges régionales ont été publiées ou sont en cours de réalisation dans plusieurs régions, les groupes taxonomiques évalués pouvant varier d'une région à l'autre. La plupart de ces listes rouges régionales suivent la méthodologie UICN. L'élaboration des listes rouges est effectuée pour un territoire donné et sont indépendantes d'une région à l'autre. Ainsi, une espèce menacée dans une région peut ne pas l'être dans la région voisine, ni au niveau national, et inversement, une espèce menacée à l'échelle nationale peut ne pas l'être à l'échelle d'une région donnée.

- Exemple de représentation graphique : répartition des 1608 espèces évaluées dans les listes rouges de l'UICN-MNHN en métropole selon leur catégorie de menace



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : préciser la date des différentes évaluations dans la note du graphique. La présentation écrite et graphique est satisfaisante, avec précision de tous les groupes taxonomiques pris en compte.

- **Limites et précautions éventuelles** : seuls les groupes taxonomiques les mieux connus ou pour lesquels les données disponibles sont suffisantes peuvent être évalués. La proportion d'espèces dans la catégorie « données insuffisantes » reflète le niveau de méconnaissance du groupe taxonomique évalué ; plus cette part est forte, moins la valeur de l'indicateur est éclairante. Ainsi, il n'y a quasiment pas de listes rouges nationales disponibles pour les invertébrés.

Pas de présentation en évolution pour cet indicateur. Il fournit uniquement un état à un instant donné pour un groupe ou un ensemble de groupes taxonomique(s) donné(s), pour un territoire donné.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : cet indicateur pourra être complété par un autre indicateur (Red List Index), la proportion d'espèces ayant changé de catégorie en positif ou en négatif, lorsque plusieurs évaluations (au moins deux) seront disponibles pour un même groupe taxonomique. Cela devrait être le cas pour les amphibiens en 2015. Le Red List Index est adapté pour mesurer l'évolution entre deux listes rouges élaborées à deux instants différents pour un même groupe ou ensemble de groupes taxonomique(s).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : il est prévu de réviser les listes nationales tous les cinq ans, groupe taxonomique par groupe taxonomique.

- **Liens internet utiles** : www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/proportion-despeces-metropolitaines-eteintes-ou-menacees-dans-les-listes-rouges

- **Atouts** : la notion de disparition d'espèces est relativement accessible au public. Méthodologie internationale de référence, basée sur des données numériques et des critères écologiques fiables.

- **Difficultés** : pas de temps des mises à jour (tous les cinq ans au mieux). Ne concerne que les groupes taxonomiques évalués.

Date de la fiche : décembre 2014

E2.6 État de santé des récifs coralliens

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie** : enjeu : perte accélérée de biodiversité.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les récifs coralliens forment un écosystème complexe d'une biodiversité particulièrement importante. Les différentes espèces de coraux constructeurs sont à la base de cet écosystème et le pourcentage de corail vivant est l'un des indicateurs pour mesurer l'état de santé de cet écosystème dans sa globalité.

La France a une responsabilité d'importance en matière de préservation des écosystèmes coralliens. Elle abrite 10 % des récifs coralliens mondiaux (4^e rang – 55000 km²), répartis au sein de huit collectivités d'outre-mer tropicales : Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les îles éparses de l'océan indien.

Indicateur de l'ONB (SNB-B06-12-SCO1).

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : le pourcentage de recouvrement corallien vivant reflète l'état de vitalité des récifs. Compte tenu de la variabilité très importante des valeurs de pourcentage de corail vivant selon les collectivités, qui contribue à caractériser l'état de santé, il a semblé préférable de sélectionner un indicateur plus générique : le pourcentage de stations des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est stable ou en augmentation. Pour chaque station, la tendance évolutive du recouvrement en corail vivant est analysée. Cette analyse permet de calculer un pourcentage global à l'échelle de l'ensemble des outre-mer.

- **Source des données** : IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens), via les points focaux des DOM/COM du réseau d'observation des récifs coralliens.

- **Dates disponibles** : cet indicateur, élaboré dans le cadre de l'ONB, a pu être calculé pour la première fois en 2014. Il est prévu une mise à jour annuelle de l'indicateur. La série sera probablement recalculée lors des prochaines mises à jour (nouvelles données intégrées).

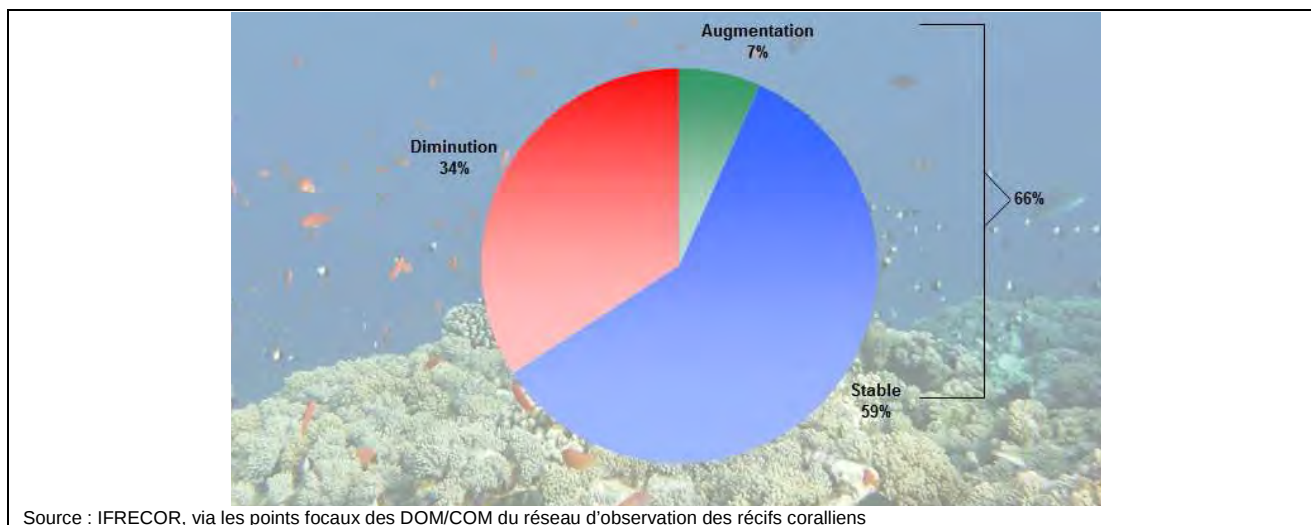
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Pour chaque collectivité d'outre-mer concernée

- **Exemple de représentation graphique : pourcentage des stations de suivis des récifs coralliens dans les outre-mer français dont le recouvrement en corail vivant est stable, en augmentation ou en diminution en 2014**



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : le graphique et son titre sont plutôt clairs et représentent bien l'indicateur.

- **Limites et précautions éventuelles** : l'indicateur est nouveau, un certain recul sera donc nécessaire pour définir précisément les modalités de son interprétation.

La valeur de 66 % recouvre des réalités hétérogènes : elle fluctue de 29 à 81 % selon les collectivités. Cette valeur rend donc difficilement compte des différences entre les COM.

La surface des récifs coralliens des différentes collectivités n'est pas comparable et le nombre de stations disponibles par collectivité n'est pas représentatif de ces surfaces.

Les limites des données sont différentes en fonction des collectivités. Certaines collectivités manquent de stations de suivi ou de données par stations. D'autres collectivités disposent de nombreuses données mais le protocole donne une information peu précise en raison d'un nombre de réplicats faible.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : pas de temps de disponibilité des valeurs : 2 à 5 ans.

- **Liens internet utiles** : site de l'observatoire national de la biodiversité : www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-letat-des-recifs-coralliens

- **Atouts** : la synthèse de l'information est réalisée à partir d'une valeur facile à calculer et bien connue. Il existe de nombreuses données disponibles. La méthode de calcul est simple et ne fait pas appel à une combinaison d'indicateurs difficile à interpréter. Les méthodes statistiques pour l'étude de l'évolution sont robustes.

- **Difficultés** : seules 76 stations sur environ 500 existantes ont pu être intégrées dans ce premier calcul. Cette valeur illustre donc une réalité partielle. L'interprétation de la valeur globale est complexe et va nécessiter un temps de réflexion avec les experts. L'échelle nationale pourrait ne pas être totalement pertinente en raison des évolutions très différentes d'une collectivité à l'autre.

Date de la fiche : décembre 2014

E3.1 Consommation intérieure de matières et intensité matières

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : raréfaction des ressources.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : indicateur phare 111 de la SNDD 2010-2013, il permet de traiter le découplage entre le PIB et la consommation de matières. La baisse de l'intensité matières (l'inverse de la hausse de la productivité matières) traduit l'efficacité matérielle d'une économie en exprimant le lien entre la masse de matières qu'elle utilise et le niveau de l'activité économique. Elle permet de suivre l'enjeu de la stratégie concernant la raréfaction des ressources.

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression sur l'environnement.

- **Définition de l'indicateur** : DMC (consommation intérieure apparente de matières au sens de la comptabilité de flux de matières – règlement 691/2011 CE) : évalue en terme physiques la quantité de matières consommées par la population d'un territoire.
Intensité matières = DMC/PIB

- **Source des données** : SOeS, à partir des données suivantes :

- Pour les données relatives à l'extraction intérieure : SSP : agriculture et sylviculture ; SOeS : combustibles fossiles ; Insee : minerais et minéraux, industriels ; UNICEM : minéraux de construction ; FAO : pêche.
- Les données relatives au commerce extérieur proviennent du service statistique des douanes françaises. Les données relatives à la population et au PIB proviennent de l'INSEE

- **Dates disponibles** : série annuelle de 1990 à 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : pas au niveau France, réflexion en cours au niveau Européen (DG environnement de la commission européenne).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Données issues du rapportage disponibles sur le site d'Eurostat.

www.epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/environmental_accounts/data/database

Publication avec comparaison internationale.

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1097/matieres-mobilisees-leconomie-francaise-1990-2011-relative.html

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

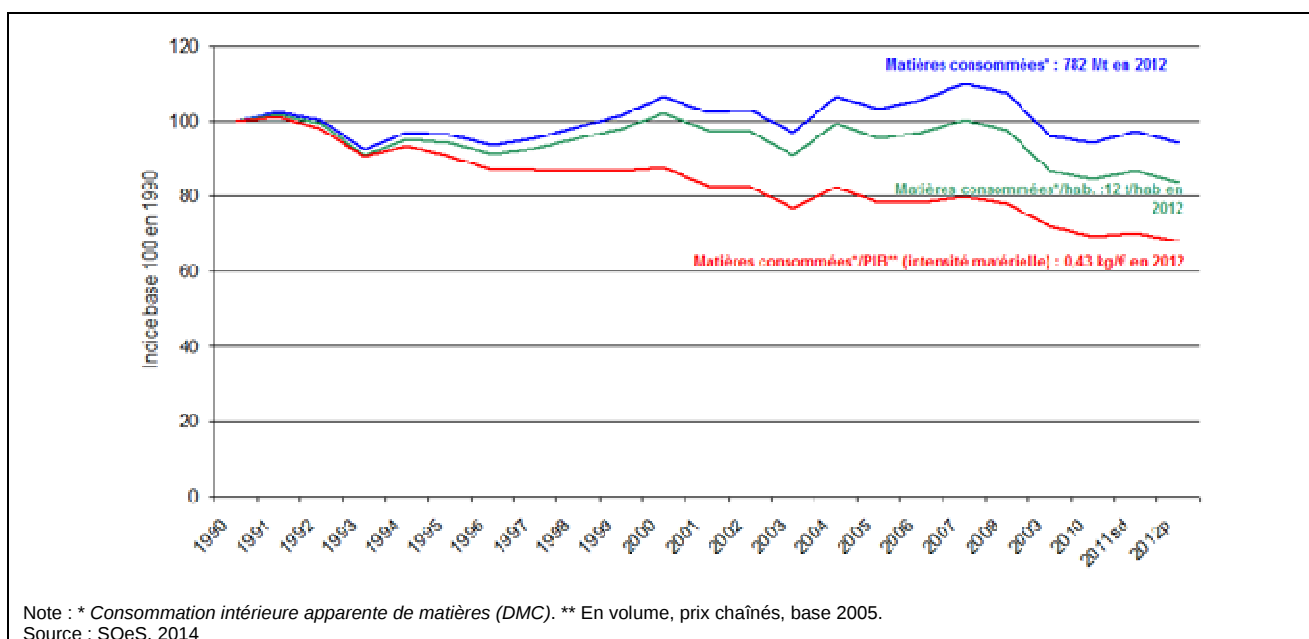
Prochainement grâce au Guide méthodologique : [www.developpement-](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Comptabilite_des_flux_de_matiere.pdf)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref - Comptabilite des flux de matiere.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Comptabilite_des_flux_de_matiere.pdf)

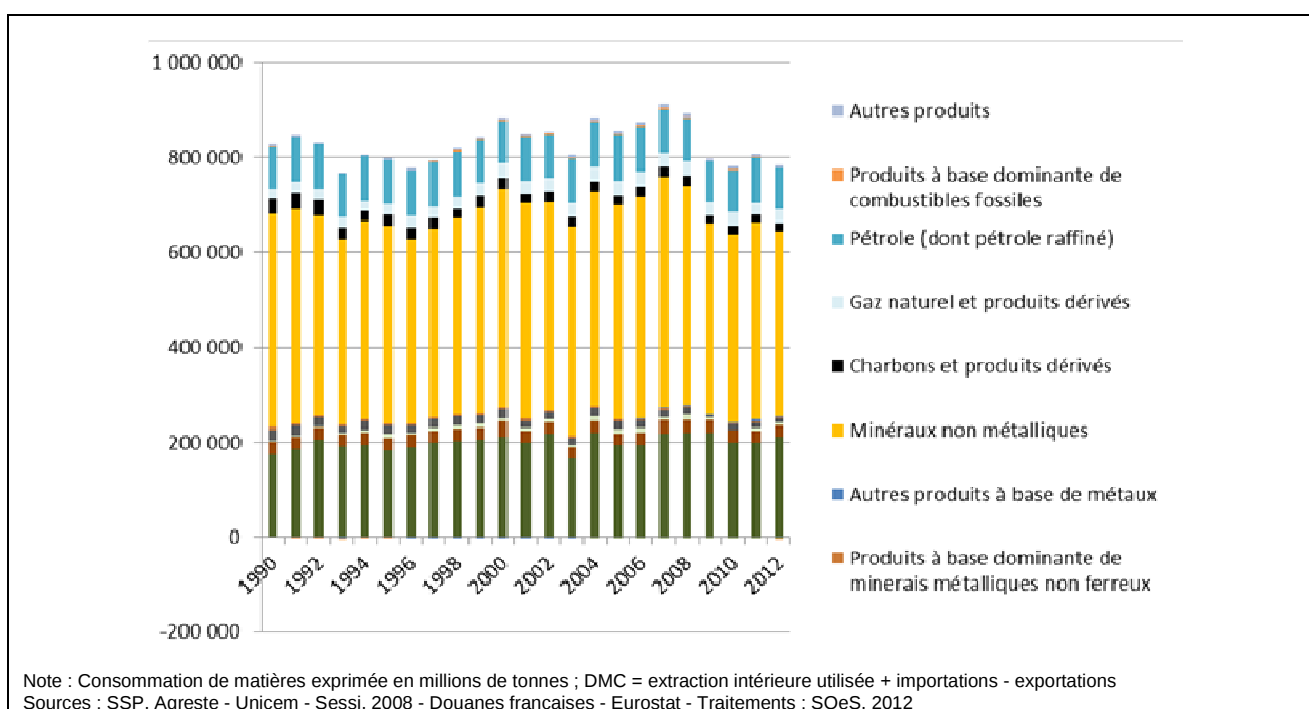
Expérience de la Bourgogne : [\[bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/ressources/detail_ressource.php?ref=2069&titre=la-bourgogne-comptabilise-ses-flux-de-matieres\]\(http://www.alterre-bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/ressources/detail_ressource.php?ref=2069&titre=la-bourgogne-comptabilise-ses-flux-de-matieres\)](http://www.alterre-</p>
</div>
<div data-bbox=)

- Exemples de représentations graphiques :

1) Évolution de la consommation de matières et de l'intensité matérielle de l'économie française de 1990 à 2012



2) Composition de la consommation intérieure de matières



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : la consommation de matières est un élément indispensable pour suivre le découplage du PIB et de la consommation de matières (1). Il peut être décliné en grandes catégories de matières (2).

- **Limites et précautions éventuelles** : vigilance lors des commentaires : une amélioration de l'intensité matières ne suffit pas pour qualifier la pression environnementale. Pertinent d'associer la

consommation de matières apparente et la consommation apparente de matières par habitant pour relativiser.

Le DMC comptabilise la masse des produits finis, mais pas les flux indirects dits « cachés » des matières premières mobilisées pour fabriquer ces produits.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : pour la déclinaison territoriale méthode à déployer dans toutes les régions selon le guide méthodologique paru en juin 2014 : [www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref - Comptabilite des flux de matiere.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Comptabilite_des_flux_de_matiere.pdf)

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n – 2.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/299/1161/consommation-interieure-matieres-france.html

- **Atouts** : comparaison internationale et infra nationale à l'avenir, grâce à une méthodologie normalisée.

- **Difficultés** : les flux de matières indirects associés aux importations (différence entre la masse de minerai extraite et le contenu en métal obtenu, combustibles consommés lors de la production et du transport à l'étranger), et réciproquement aux exportations, ne sont pas comptabilisés. Dans ces conditions, la baisse de l'intensité matières du PIB peut résulter, même partiellement, moins d'une réelle amélioration de l'efficacité d'une économie à utiliser les ressources matérielles que d'un transfert à l'étranger d'activités économiques intenses en matières au profit d'activités intérieures (certaines productions de services) moins intenses en matières. La comparaison internationale peut également en être biaisée, notamment entre les pays exportateurs de métaux et les pays importateurs. Afin de résoudre ce biais, au niveau européen, Eurostat a engagé des travaux en vue d'exprimer les importations / exportations de matières en termes d'équivalent matières premières. L'indicateur visé est communément désigné par l'acronyme RMC (*raw material consumption*) et pourrait à terme être appelé empreinte matières.

Date de la fiche : janvier 2015

E3.2, A2.8 Évolution de la consommation primaire d'énergies fossiles et part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs et des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : raréfaction des ressources.

Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.2 : rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'indicateur traite la question de la dépendance de la France aux énergies carbonées et pose la question de sa soutenabilité, tant sur le plan environnemental (émissions de CO₂ notamment) que sur celui de l'approvisionnement en matières premières. Ce suivi est d'autant plus important que la France s'est fixé un objectif de réduction de la consommation d'énergie primaire d'origine fossile.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : 1. Consommation primaire d'énergies fossiles : consommation de charbon, de pétrole et de gaz.

2. Consommation primaire d'énergies fossiles rapportée à la consommation primaire d'énergie.

- **Source des données** : bilan de l'énergie du SOeS (d'après les sources par énergie)

- **Dates disponibles** : séries annuelles depuis 1970.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, il est prévu de réduire la consommation d'énergie primaire d'origine fossile de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

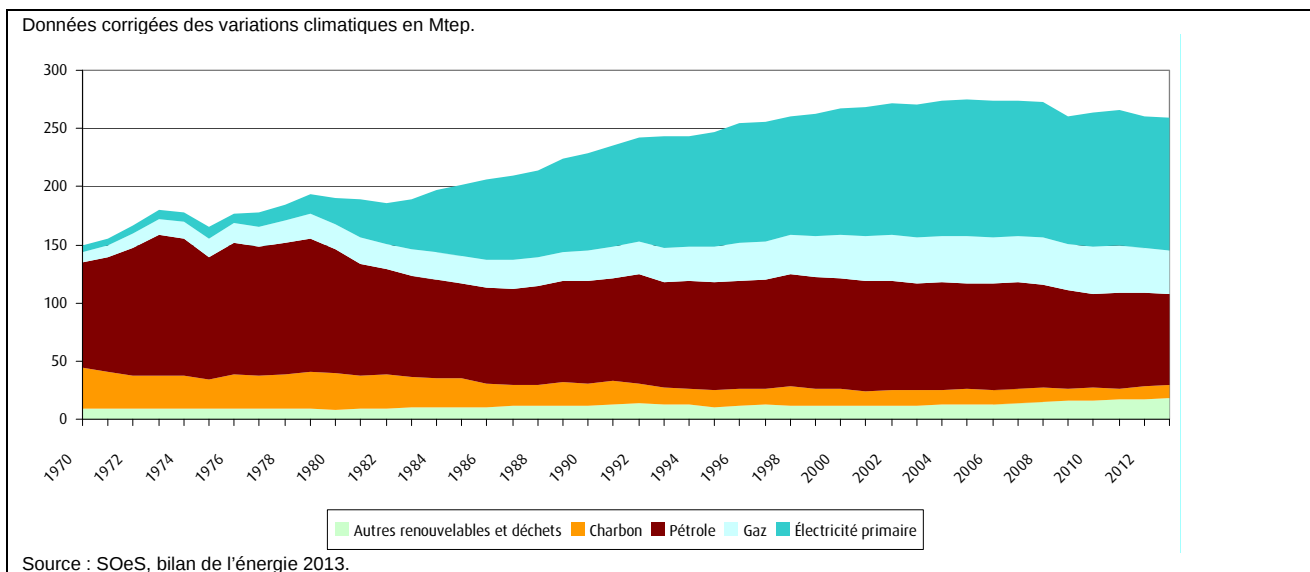
<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=tsdcc120&plugin=1>

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

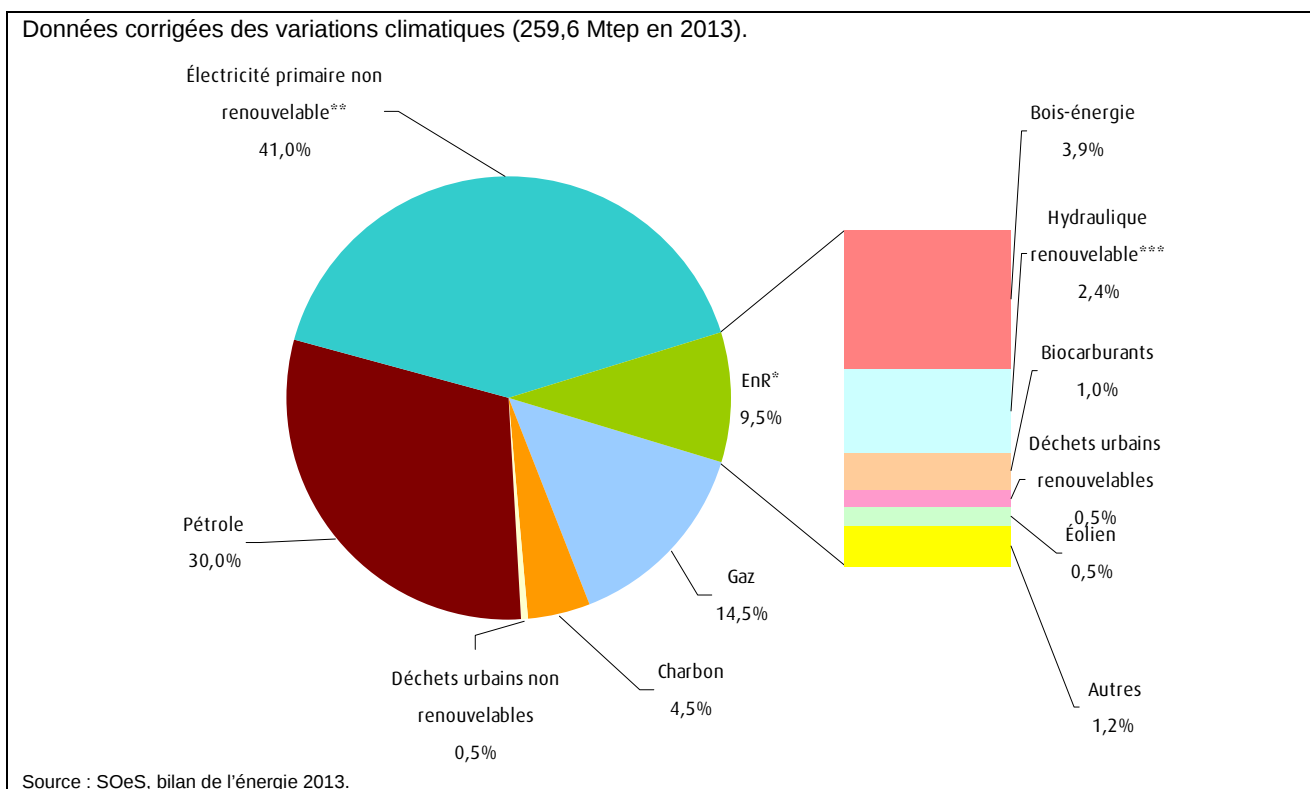
La déclinaison de l'indicateur au niveau régional ne peut se faire qu'en prenant en compte la consommation finale et non la consommation primaire. Cette dernière n'étant pas disponible au niveau régional.

- Exemples de représentations graphiques :

1) Évolution de la consommation d'énergie primaire par type d'énergie



2) Répartition de la consommation d'énergie primaire



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques :** indicateur simple, harmonisé au niveau international, facilitant la comparabilité entre pays. Deux représentations graphiques.

- **Limites et précautions éventuelles :** pas de précaution particulière.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : indicateur existant au niveau national.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : Mai de l'année N + 1

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/969/bilan-energetique-france-2013.html

www.ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database

- **Atouts** : données disponibles rapidement.

- **Difficultés** : données régionales qui restent à confectionner.

Date de la fiche : décembre 2014

E3.3 Prix des matières premières : pétrole et gaz

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : raréfaction des ressources.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la France importe la quasi-totalité de ses besoins en gaz et en pétrole brut. La facture correspondante dépend fortement de l'évolution de la cotation du « Brent » d'une part et du NBP (« National balancing point ») d'autre part.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : 1. Cours du « Brent daté » : moyenne mensuelle des cours de ventes spot du baril de pétrole de type "brent" (issu de la Mer du Nord et servant de référence pour l'Europe) sur le marché de Londres.

2. Cours moyen spot du gaz NBP : moyenne mensuelle des cours de clôture du gaz à 1 mois à la bourse de Londres (National balancing point).

- **Source des données** : DGEC/Reuters.

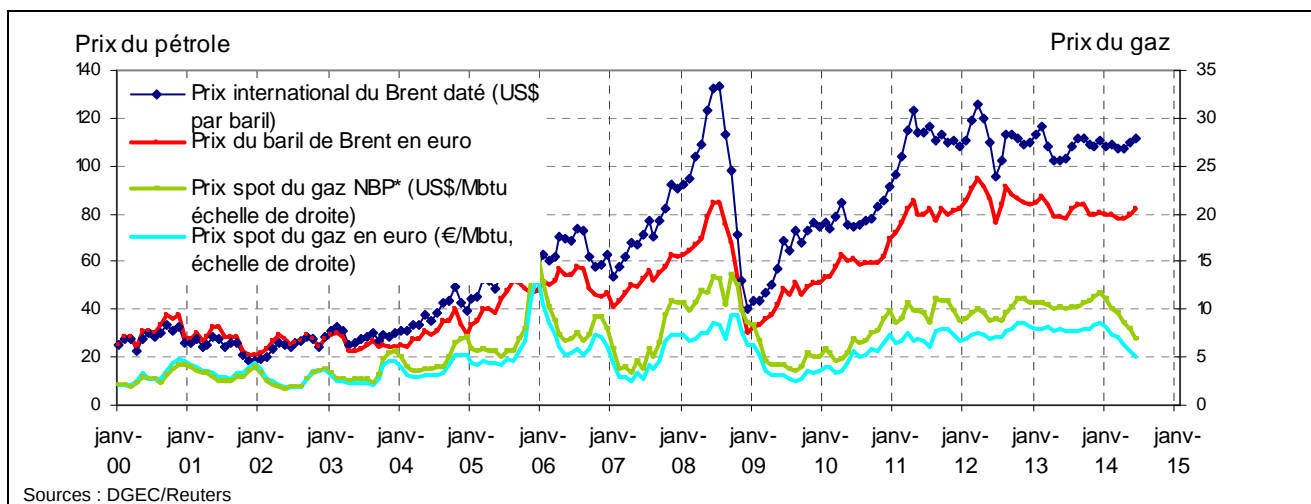
- **Dates disponibles** : Brent : données annuelles et mensuelles depuis 1980, NBP : données annuelles et mensuelles depuis 1997.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Non applicable.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non, non applicable indicateur international.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non, non applicable.

- **Exemple de représentation graphique** : prix mensuels du pétrole et du gaz (\$ et €)



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : indicateur simple.
- **Limites et précautions éventuelles** : pas de précaution particulière.
- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**
- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : disponibilité à partir du 5 du mois M + 1.

- **Liens internet utiles** :

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/conjoncture/r/note-conjoncture.html?tx_ttnews\[tt_news\]=21083&cHash=f46f0353707c96063dfecb5e3a6d8139](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/conjoncture/r/note-conjoncture.html?tx_ttnews[tt_news]=21083&cHash=f46f0353707c96063dfecb5e3a6d8139)

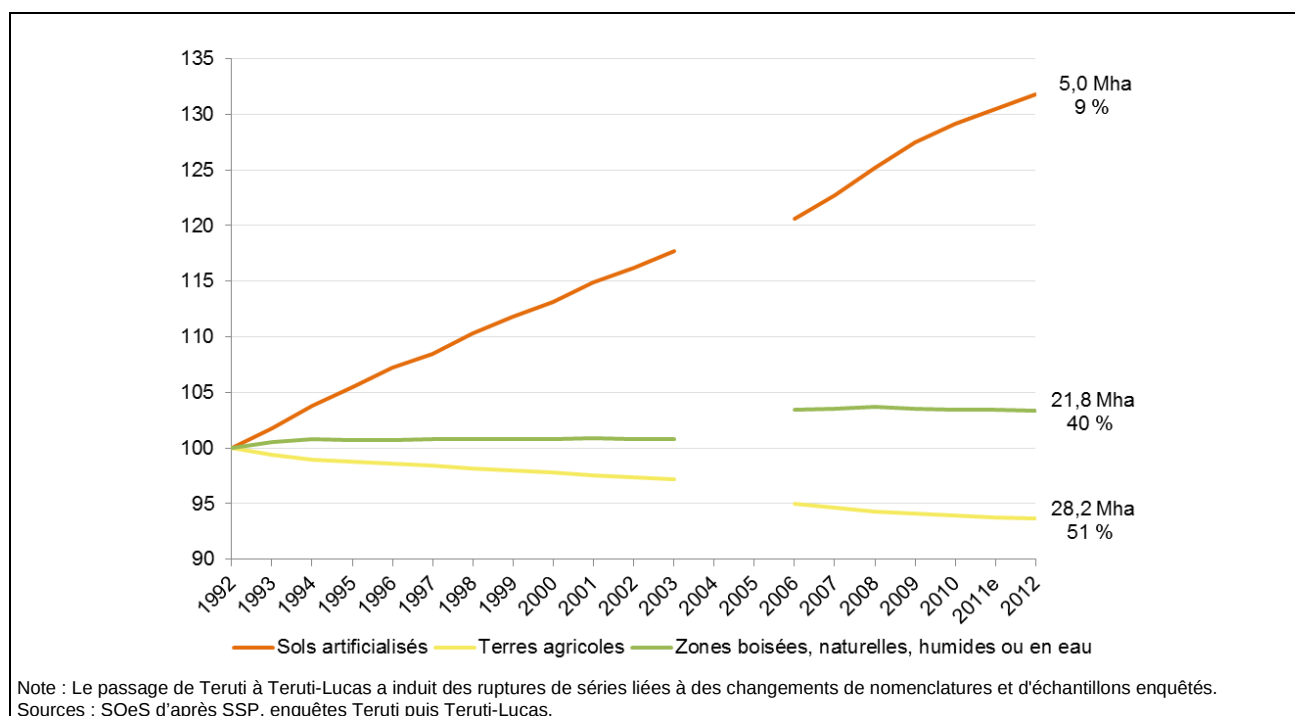
- **Atouts** : données disponibles rapidement.

Date de la fiche : décembre 2014

E3.4 Évolution de la part du territoire occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels ou forestiers

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.
- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : raréfaction des ressources.
- **Indicateur** existant ou à développer
- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et souvent une imperméabilisation des sols. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour suivre l'enjeu de raréfaction de la ressource sol.
- **Type d'indicateur** : indicateur de pression.
- **Définition de l'indicateur** : évolution dans le temps des surfaces artificialisées, des terres agricoles et des zones naturelles ou forestières.
Les surfaces naturelles ou forestières comprennent les zones boisées, naturelles et en eau. Les surfaces artificialisées comprennent les sols bâtis (maisons, immeubles...), les sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings ...) et les sols nus ou enherbés artificialisés (jardins, chantiers ...).
- **Sources des données** : enquête annuelle Teruti puis Teruti-Lucas du ministère chargé de l'agriculture (SSP, service de la statistique et de la prospective), enquête d'occupation physique des territoires.
- **Dates disponibles** : 1992 à 2003 puis 2006 à 2010, et 2012 (enquête non menée en 2011).
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Les lois SRU, Grenelle et Alur contiennent des préoccupations sur la consommation de l'espace. La loi Alur (loi n°2014-366 du 24 mars 2014) a renforcé les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et favorables à la densification dans les Scot et les PLU. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (n°2010-874 du 27 juillet 2010) a la volonté de mettre en œuvre une politique de préservation du foncier agricole en France, en se fixant comme objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 ne précise pas de nouvel objectif chiffré.
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non
L'enquête européenne LUCAS donne des résultats différents (en 2009 en France métropolitaine, taux d'artificialisation de 5 % pour Lucas et 9 % pour Teruti-Lucas, en raison entre autres de différences dans les nomenclatures).
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Plutôt régionale, en sachant que les intervalles de confiance peuvent être assez larges (surtout pour les DROM).
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1831/1346/espaces-artificialises.html

- Exemple de représentation graphique : tendances d'évolutions respectives des sols artificialisés, des terres agricoles et des zones naturelles ou forestières, en France métropolitaine de 1992 à 2012



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : cet indicateur présente à la fois le phénomène d'augmentation des surfaces artificialisées, le recul des terres agricoles et la relative stabilité des autres types d'occupation des sols. L'objectif chiffré pour 2020 de réduction du rythme de consommation des terres agricoles pourrait être inséré sur le graphique.

- **Limites et précautions éventuelles** : le passage de l'enquête Teruti à l'enquête Teruti-Lucas entre 2003 et 2006 a induit une rupture de séries, liée au changement d'échantillon, mais aussi au changement de nomenclature : ainsi, certains postes de la nomenclature Teruti 1992-2003 considérés comme artificialisés (par exemple « pelouses d'agrément et *autres superficies en herbe* ») se retrouvent répartis dans Teruti-Lucas 2006-2012 entre des postes artificialisés, agricoles et naturels.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : la déclinaison régionale est à examiner, dans la mesure où le permettent les intervalles de confiance.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N + 1 sur demande pour la France métropolitaine, mis à disposition N + 2 sur le site Internet Agreste.

- **Liens internet utiles** : www.agreste.agriculture.gouv.fr/

- **Atouts** : disponibilité annuelle (sauf exception, comme par exemple 2011).

- **Difficultés** : les intervalles de confiance peuvent être larges, particulièrement à l'échelle départementale, voire régionale, pour les types d'occupation des sols qui occupent peu de surfaces ou de manière irrégulièrement répartie.

Date de la fiche : décembre 2014

E3.5 Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : raréfaction des ressources

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le Parlement européen et le Conseil ont adopté en 2000 la directive-cadre sur l'eau (DCE). Cette directive a pour objectif la préservation et la restauration des eaux et des milieux aquatiques, elle s'applique aux eaux de surface, y compris eaux littorales et eaux de transition, et aux nappes d'eau souterraine. Elle instaure une obligation de résultat : le bon état de toutes les eaux en 2015, sauf report de délais ou définition d'objectifs moindres dûment justifiés. Le bon état est défini pour les eaux de surface comme un bon état chimique et écologique, et pour les eaux souterraines comme un bon état chimique et quantitatif. L'indicateur permet à ce titre de donner un état de la ressource en eau, enjeu de la stratégie.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : état des eaux de surface (état écologique et chimique) et des nappes d'eau souterraine (chimique et quantitatif), évaluation pour la directive-cadre sur l'Eau.

L'état d'une masse d'eau de surface s'apprécie sur deux aspects :

- état écologique (ou potentiel écologique, pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées) : sur 6 classes, de « très bon » à « mauvais » ou « indéterminé » ;
- état chimique : sur 3 classes, « bon », « mauvais » ou « indéterminé ».

L'état d'une masse d'eau souterraine s'apprécie sur deux aspects :

- état chimique : sur 3 classes, « bon », « mauvais » ou « indéterminé » ;
- état quantitatif : sur 3 classes, « bon », « mauvais » ou « indéterminé ».

- **Source des données** : SOeS d'après agences et offices de l'Eau - Directions régionales de l'environnement (DOM) - Onema - MEDDE, 2010.

- **Dates disponibles** : 2009 – 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : La loi Grenelle I n°2009-967 du 3 août 2009 assigne un objectif de bon état en 2015 pour 2/3 des masses d'eau (art. 27) ;

Echéance de la directive cadre sur l'eau (DCE) : toutes les masses d'eau en bon état en 2015, ou en 2021, ou 2027 en cas d'exemption. Celle-ci est établie au cas par cas si au moins l'une des trois conditions suivantes est remplie : coûts disproportionnés, faisabilité technique ou conditions naturelles ne permettant pas d'atteindre un bon état d'ici 2015.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

www.ec.europa.eu/environment/water/water-framework/

www.ec.europa.eu/environment/water/water-framework/facts_figures/index_en.htm

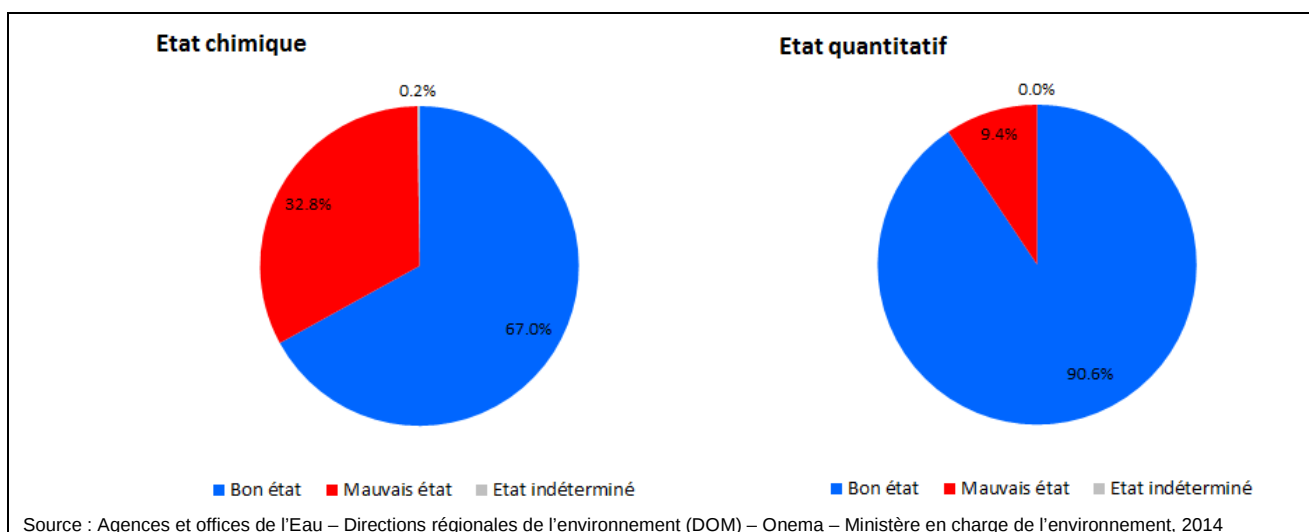
Publication de la Commission disponible sur le portail français Eaufrance :

www.rapportage.eaufrance.fr/dce/commission/2012

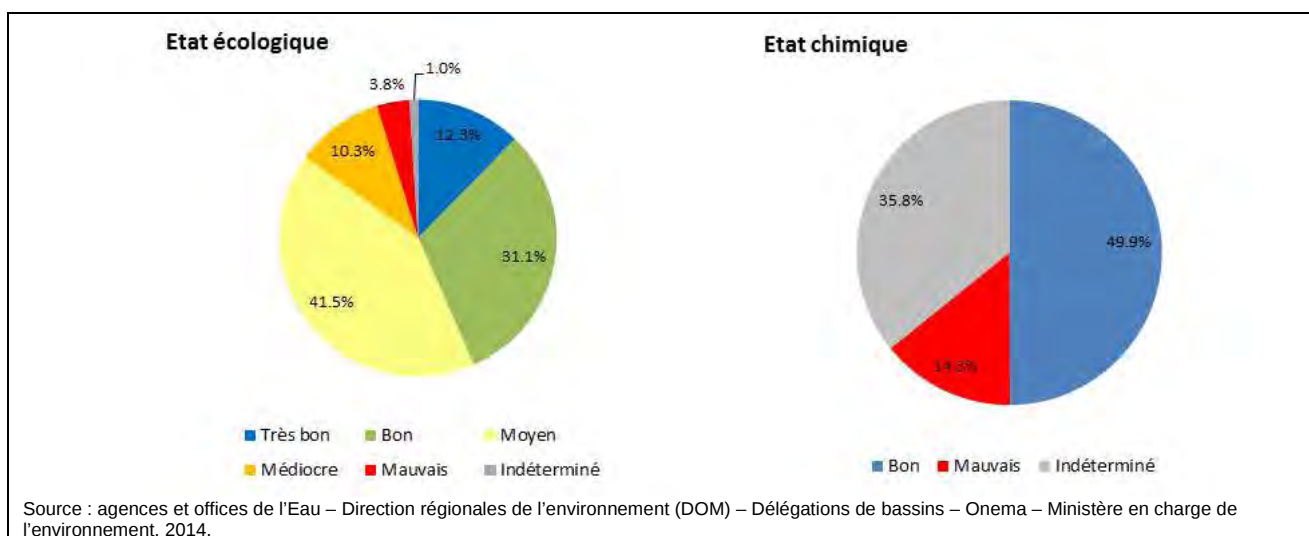
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non, par bassin versant ou région.

- Exemples de représentations graphiques :

1) État des masses d'eau souterraine au regard de la directive-cadre sur l'eau en 2013



2) État des eaux de surface au regard de la directive cadre sur l'eau en 2013



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : la représentation en camembert est facile à lire et malgré le large périmètre de l'indicateur, elle permet d'appréhender l'état qualitatif et quantitatif des eaux souterraines (1) et de surface (2).

- **Limites et précautions éventuelles** : les méthodes d'évaluation de l'état des eaux évoluent en permanence pour intégrer les nouvelles connaissances et les nouveaux enjeux : ces changements peuvent impacter les résultats présentés et leur interprétation. De même, les référentiels sur lesquels sont basées les évaluations évoluent, rendant difficiles les comparaisons d'une évaluation à l'autre. Par ailleurs, ces indicateurs doivent être observés sur un laps de temps assez long afin de prendre en compte l'inertie du fonctionnement des milieux aquatiques.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : périodicité de production : production de l'indicateur tous les 6 ans pour rapportage à la commission. La DCE impose un bilan tous les 6 ans, les pays pouvant par ailleurs effectuer des bilans à mi-parcours. Disponibilité des résultats : états des lieux rapportés en année n, consolidation nationale disponible en année n + 1. Fraîcheur des résultats : états des lieux rapportés en année n, basés sur des données des années n - 5 à N - 2.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/s/mise-oeuvre-dce-politique-locale-leau.html

www.rapportage.eaufrance.fr/dce/introduction

- **Atouts** : comparabilité européenne.

- **Difficultés** : l'évaluation de l'état des masses d'eau auprès de la Commission n'est obligatoire que tous les 6 ans. Des évaluations intermédiaires peuvent être menées mais ce processus a un fort coût de mobilisation des données. Les méthodes et les règles (seuils) d'évaluation du bon état ainsi que les référentiels des masses d'eau sont amenés à évoluer en fonction de l'état des connaissances (rupture de série en perspective).

Date de la fiche : octobre 2014

E3.6 Population exposée à la vulnérabilité énergétique

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs et des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : raréfaction des ressources.

Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales – Priorité 3.1 : réduire et prévenir la vulnérabilité énergétique dans l'habitat et les transports.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les dépenses contraintes liées à l'énergie pour le chauffage et le transport peuvent faire basculer des ménages dans la pauvreté. Cet indicateur qui suit la vulnérabilité énergétique de la population illustre l'impact de l'enjeu majeur de « raréfaction des ressources » retenu dans la stratégie.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur de vulnérabilité énergétique est construit à partir du pourcentage de dépenses énergétiques contraintes dans le budget des ménages, qualifié de taux d'effort énergétique. Pour chaque ménage, on prend en compte les dépenses conventionnelles de chauffage et d'eau chaude et les dépenses de carburant pour les trajets domicile-travail et pour l'accès aux services courants.

Le taux de vulnérabilité énergétique est la proportion de ménages dont le taux d'effort énergétique est au moins le double du taux d'effort médian : 8 % pour le logement et 4,5 % pour les déplacements.

- **Source des données** : Insee-SOeS investissement AT44 sur la vulnérabilité énergétique dans les territoires élaboré dans le cadre d'une coopération Insee-SOeS (données disponibles fin 2014).

- **Dates disponibles** : un seul point en 2014.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie**

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Les résultats sont calculés à la commune, mais l'échelon pertinent d'utilisation est supra communal pour des questions de robustesse et de secret fiscal. Les indicateurs peuvent être fournis aux niveaux régional ou départemental. L'indicateur pourrait aussi être calculé pour chacun des quatre grands types de territoires issus de la nouvelle typologie de l'Insee : urbain dense, territoire intermédiaire, territoire peu dense et enfin territoire très peu dense.

- Exemple de représentation graphique : proportion de ménages en situation de « vulnérabilité énergétique »

	en %			
	Pour le logement	Pour les déplacements	Pour au moins une approche	Pour les deux approches
Type de territoire				
Grands pôles	10,7	4,3	13,8	1,2
Couronnes des grands pôles	16,9	18,8	31,8	3,9
Pôles moyens et petits	18,5	6,9	24,0	1,4
Couronnes des pôles moyens et petits	23,8	16,2	35,7	4,3
Multipolarisé	23,9	23,0	40,9	6,0
Hors aire urbaine	28,6	30,6	49,6	9,5
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs	26,1	32,1	46,6	11,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,7	11,5	21,7	3,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3,9	5,9	9,0	0,9
Professions intermédiaires	7,5	13,4	18,8	2,1
Employés	11,2	12,2	20,8	2,5
Ouvriers	10,4	19,8	26,8	3,4
Retraités	19,2	3,1	21,1	1,1
Autres	42,1	11,9	44,2	9,8
Ensemble	14,6	10,2	22,2	2,6

Champ : France métropolitaine
Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah

- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : dans le cas du logement par exemple, l'élévation de l'indicateur reflète le renchérissement relatif du prix de l'énergie. Une diminution de l'indicateur reflète une amélioration de l'efficacité énergétique des logements à prix de l'énergie constant. Dans le cas de la mobilité, l'élévation de l'indicateur peut traduire l'augmentation du prix de l'énergie ou le recours accru à la voiture pour les déplacements contraints à prix des carburants constant.

- **Limites et précautions éventuelles** : l'indicateur retenu suit une approche monétaire (il existe d'autres approches de la précarité énergétique comme l'approche par les restrictions). Les calculs élémentaires sont faits au niveau du ménage, moyennant des hypothèses simplificatrices : on a bien les « vraies » distances de déplacement par ménage et pas seulement les distances à vol d'oiseau, mais on applique les caractéristiques du parc automobile communal moyen.

Concernant l'évaluation de la dépense conventionnelle dans le logement : il s'agit de la méthodologie Anah : typologie de logements selon le type (individuel - collectif) et surtout l'année de construction et zones climatiques. Cette méthodologie a été améliorée pour tenir compte d'effets climatiques plus fins que les zones climatiques disponibles en standard. Les dépenses ont également été corrigées pour tenir compte du nombre d'occupants (dans les grands logements, les personnes seules ne chauffent pas toutes pièces).

L'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, besoins et usages de l'énergie (Phébus) pourra peut-être servir à améliorer les valeurs retenues par le modèle Anah. Des tests seront conduits dans cette perspective en 2015.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : tabulation d'une base de données nationales, puis calculs ; l'Insee ou le SOeS doivent pouvoir réaliser les calculs avec des moyens réduits.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : fin 2014, mise à jour tous les 3 ans.

- **Liens internet utiles** : Insee – SoeS, vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget des ménages, Insee Première - Le Point Sur, janvier 2015

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1530

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2361/966/vulnerabilite-energetique-loin-poles-urbains-chauffage.html>

- **Atouts** : comparaisons inter temporelles et inter « régionales ».

- **Difficultés** : actualisation tous les 3 ans.

Date de la fiche : janvier 2015

E4.1 Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : multiplication des risques sanitaires environnementaux.

- **Indicateur** existant ou à développer ?

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les différents gaz et particules émis dans l'air ont des conséquences néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement. Ainsi le suivi de la pollution de l'air en milieu urbain permet d'illustrer l'enjeu de la stratégie relatif aux risques sanitaires environnementaux.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : évolution des concentrations des quatre principaux polluants en fond urbain (niveaux moyens d'exposition).

- SO₂ : dioxyde de soufre ;
- NO₂ : dioxyde d'azote ;
- O₃ : ozone ;
- PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 µm.

Ces indicateurs sont construits sur un échantillon évolutif de stations de mesure : sélection des stations ayant fonctionné l'année n et l'année n - 1. Cette méthode permet de tenir compte de l'évolution du réseau de mesure tout en restant sur un champ constant entre deux années.

- **Source des données** : SOeS d'après Géod'Air (base nationale de données de qualité de l'air), à partir des données des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

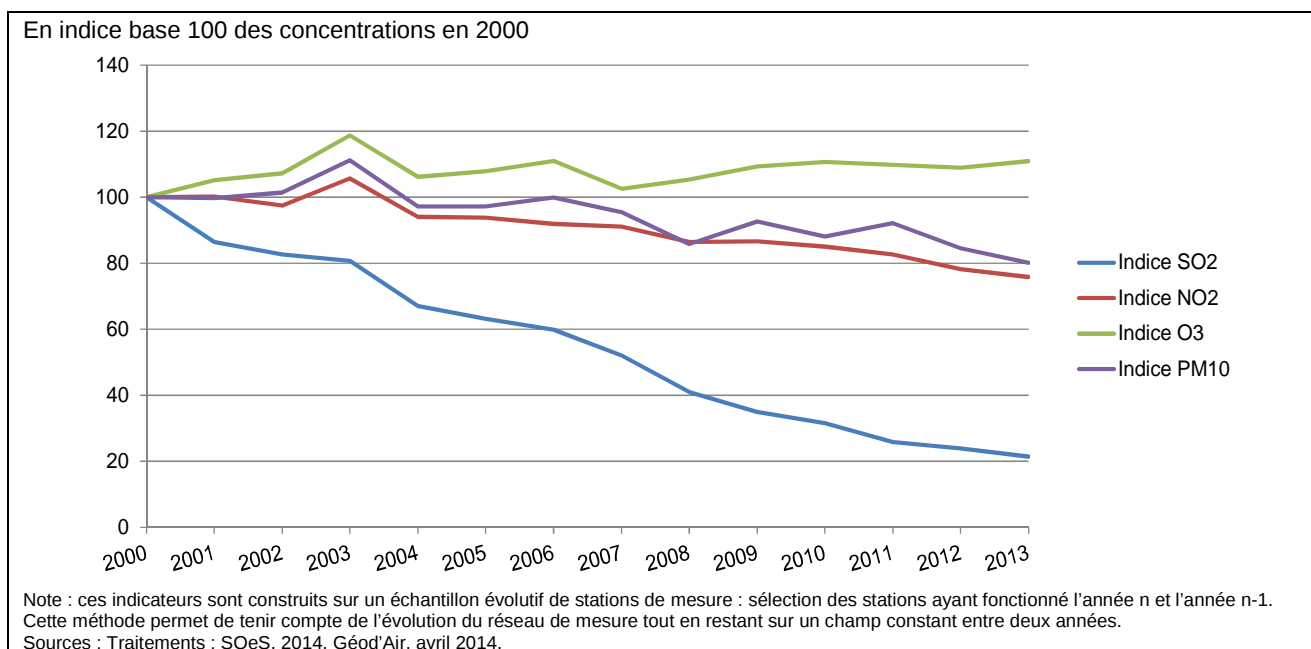
- **Dates disponibles** : série annuelle sur la période 2000-2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : il existe des seuils réglementaires pour les quatre polluants suivis par l'indicateur. Toutefois, pour le SO₂ et l'O₃ les pas de temps de ces seuils ne sont pas annuels. Pour le NO₂ et les PM₁₀, les seuils annuels pour la protection de la santé humaine sont de 40 µg/m³.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : évolution des concentrations en SO₂, NO₂, PM₁₀ et O₃ sur la période 2000-2013



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : lisibilité de l'évolution dans le temps par polluant des concentrations représentatives de l'exposition moyenne de la population.

- **Limites et précautions éventuelles** : l'indicateur étant présenté en base 100, il ne renseigne pas sur les niveaux de concentrations, ni sur le respect ou non de la réglementation. Il n'est donc pas possible de reporter l'objectif réglementaire sur le graphique. L'indicateur suit uniquement les quatre polluants les plus mesurés. Il représente les niveaux moyens d'exposition, mesurés par les stations de fond urbain, et ne renseigne pas sur l'évolution des concentrations à proximité d'industrie ou du trafic automobile.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n – 1.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/227/226/evolution-qualite-lair-agglomerations-francaises-situation.html

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/1101/bilan-qualite-lair-france-2013.html

Date de la fiche : novembre 2014

E4.2 Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates et phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des enjeux écologiques majeurs.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : enjeu : multiplication des risques sanitaires environnementaux.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les directives européennes, directive « Nitrates » instaurée en 1991, et directive-cadre sur l'eau (DCE) en 2000, imposent un cadre réglementaire afin de protéger les milieux aquatiques, notamment contre les macropolluants. Ces deux directives sont accompagnées de réseaux de suivi de la qualité des eaux afin de contrôler l'efficacité des mesures prises pour enrayer, puis inverser les tendances de dégradation des eaux. Elles fixent notamment des seuils de qualité à respecter. Retrouvés à de fortes concentrations dans tous les milieux aquatiques : cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines, les nitrates sont devenus les plus emblématiques des macropolluants.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente l'évolution des teneurs moyennes annuelles respectivement des nitrates et phosphates dans les cours d'eau et des nitrates dans les eaux souterraines. Pour les cours d'eau, l'indice national par paramètre est calculé à partir des résultats de chaque bassin versant.

Méthode biennale : utilise pour le calcul de l'indice de l'année n, les stations ayant des mesures cette même année et la précédente. Cette méthode présente l'avantage de tenir compte de l'évolution des réseaux de mesure tout en calculant l'évolution sur un champ constant de stations deux années consécutives.

- **Source des données** : SOeS d'après agences de l'Eau, 2014 – BRGM, banque ADES, 2014 - Météo-France, 2013 - MEDDE.

- **Dates disponibles** : pour les eaux souterraines 1996-2012, pour les cours d'eau 1998-2012.

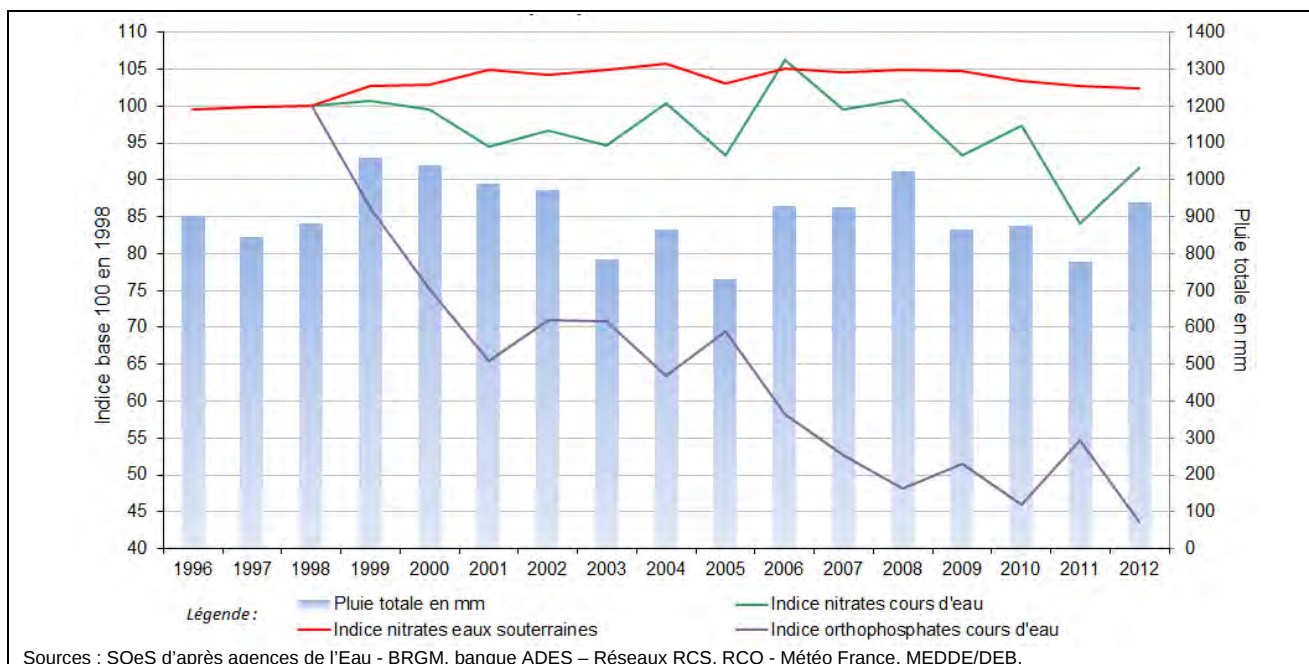
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : l'indice est présenté en base 100, et ne donne pas d'information sur la concentration moyenne, mais seulement sur son évolution. Il n'est pas associé à une cible réglementaire chiffrée.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Par bassins versants pour les eaux de surface www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1831/1346/nitrates-eaux-douces.html ou par entité hydrogéologique pour les eaux souterraines.

- Exemple de représentation graphique : indice d'évolution des teneurs en nitrates et phosphates dans les cours d'eau et indice d'évolution des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : ajouter sur le graphique précédent tiré du REE présentant l'indice de pollution aux nitrates dans les eaux de surface et souterraines.

(indice base 100) les phosphates dans les cours d'eau

- **Limites et précautions éventuelles** : les pollutions non organiques (pesticides, hydrocarbures, métaux lourds, etc.) ne sont pas prises en compte par cet indicateur, elles sont néanmoins un élément important du bon état des cours d'eau et des eaux souterraines. Le niveau de pollution n'est pas indiqué, seulement son évolution. Les évolutions interannuelles, plus encore dans les cours d'eau, sont influencées par les conditions climatiques. Notamment les années sèches, les sols sont peu lessivés avec pour conséquence une baisse des teneurs en nitrates dans les cours d'eau et les nappes, comme en 2005 et en 2011.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : production annuelle, sur des données de l'année $n - 2$.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/2000/0/evolution-contamination-cours-deau-macropolluants.html
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/2000/0/evolution-nitrates-eaux-souterraines.html

- **Atouts** : indice d'évolution par paramètre, plus sensible et moins intégrateur que les états évalués par la DCE. La méthodologie, aussi bien pour les cours d'eau que les eaux souterraines, permet de s'adapter aux évolutions des réseaux de suivi et d'avoir ainsi une profondeur temporelle assez importante. L'évolution comparée en cours d'eau des nitrates et phosphates est utile à suivre pour les problèmes d'eutrophisation.

- **Difficultés** : les indices présentent les tendances d'évolution relatives des concentrations de certains macropolluants dans les eaux mais ne donnent pas de vision sur leur respect des normes DCE. Ils ne permettent pas de savoir si ces seuils sont atteints ou non. Les indices, cours d'eau et eaux souterraines, ne couvrent que la France métropolitaine, faute de disponibilité de données historiques dans les DOM.

Date de la fiche : septembre 2014

A1.1 Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1 : développer des territoires durables et résilients – indicateur phare - Priorité 1.2 : assurer la résilience des territoires.

- **Indicateur** **existant** ou **à développer** : la partie territoriale pour mesurer la résilience des territoires est nouvelle.

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le capital humain est un facteur d'adaptation auquel la globalisation des échanges et les défis économiques, environnementaux et sociaux feront de plus en plus appel. Le renforcement de ce capital humain permet de mieux anticiper les évolutions prévisibles et nécessaires. L'importance de diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler et plus spécifiquement parmi les jeunes est un gage de résilience des territoires.

- **Type d'indicateur** : Un indicateur d'état (car son évolution est assez lente).

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur rapporte le nombre de diplômés du supérieur (ISCED 5 et 6 dans la nomenclature internationale des diplômes) parmi les 25-64 et les 25-34 ans à la population de la tranche d'âge de la zone considérée. La tranche d'âge 25-34 ans est plus « dynamique » et est intéressante pour étudier la soutenabilité des évolutions.

Pour évaluer la disparité entre les territoires, on va observer les différences de parts des diplômés entre les différentes zones d'emploi. Pour faciliter la visibilité, on a regroupé les zones d'emploi en 5 groupes : plus de 500 000 habitants, entre 200 000 et 500 000 habitants, entre 100 000 et 200 000 habitants, entre 50 000 et 100 000 habitants et moins de 50 000 habitants.

- **Source des données** : Insee, enquête emploi au niveau national (disponible année T en T + 2) et RP 2006 et 2011 (puis 2007-2012) au niveau local par zone d'emploi.

- **Dates disponibles** : niveau national T est disponible en T + 2 (dans regards sur l'éducation OCDE) et RP 2006-2011.

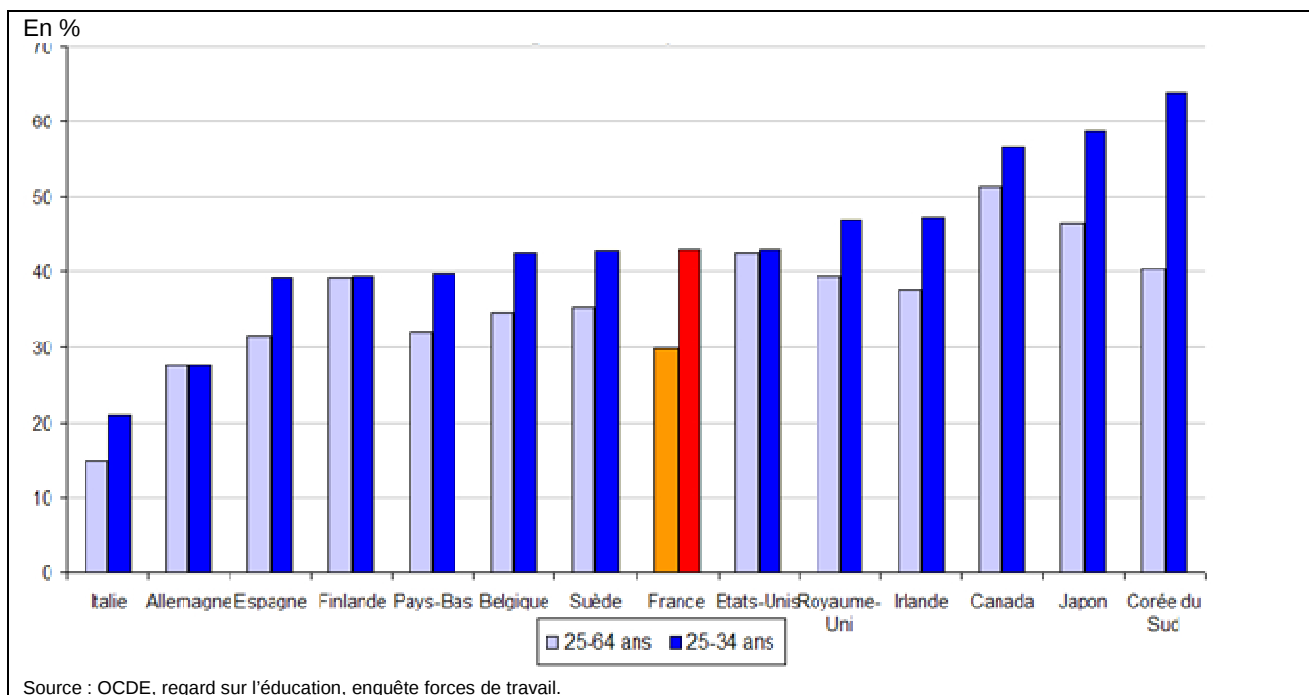
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Plus la part des diplômés est grande dans une zone, meilleure est la résilience des territoires a priori.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non, avec « regards sur l'éducation » (OCDE) calculé sur les diplômés de 25 à 64 ans, rapporté sur la population de cette classe d'âge.

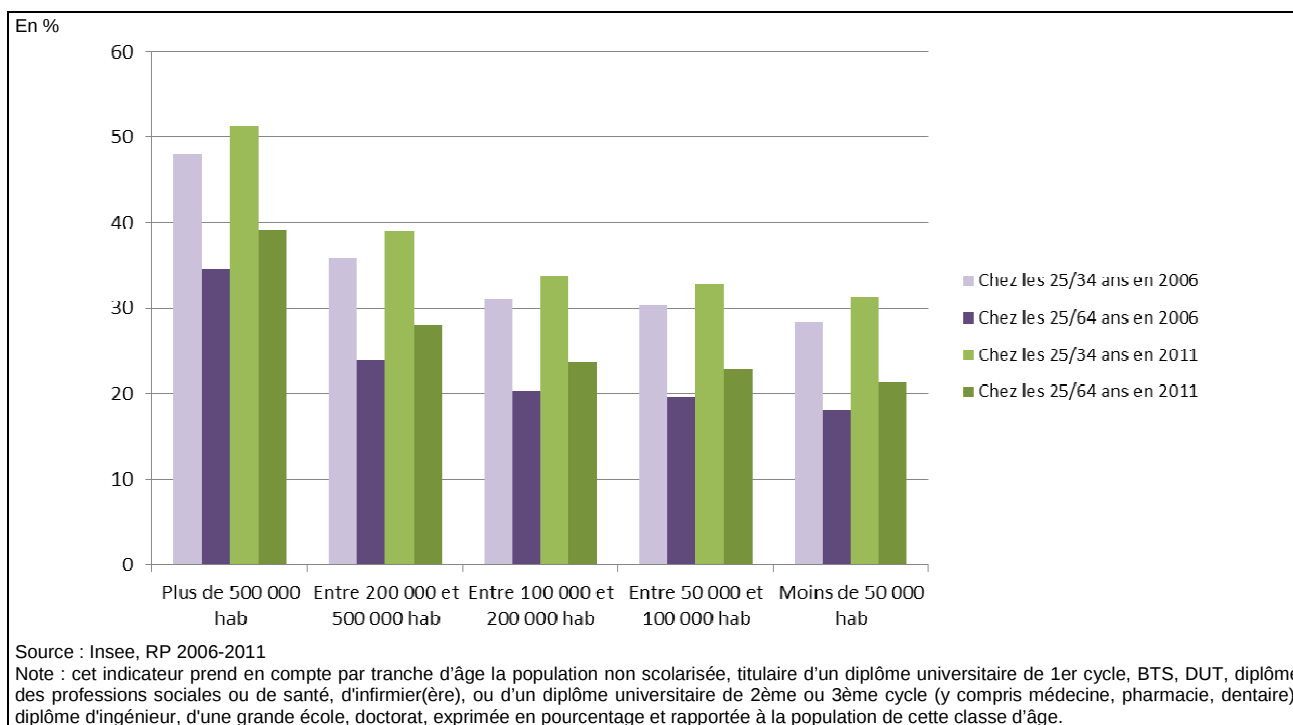
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale ?** oui ou non
Avec le RP, voir IDDT : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1826/1346/niveau-qualification-jeunes.html

- Exemples de représentations graphiques :

1) Proportion des jeunes et des adultes diplômés de l'enseignement supérieur en 2011



2) Taux de diplômés parmi la population non scolarisée par zone d'emploi



- Arguments sur la lisibilité des graphiques : premier graphique (1) pour suivre l'évolution sur le plan national (chiffre du tableau de bord essentiel). Second graphique (2) présentant l'évolution et les disparités en fonction des zones d'emploi pour le suivi de l'axe 1.

- **Limites et précautions éventuelles** : une partie de la population âgée de 25 à 34 ans est encore scolarisée (et en grande partie potentiellement diplômée). Il est possible d'observer l'évolution entre 2006 et 2011, mais les données du RP 1999 ne sont pas accessibles.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : au niveau national, résultats de l'enquête emploi ou utiliser la publication OCDE regards sur l'éducation publiée en septembre (donnée n - 1).

Au niveau territorial, calcul avec les données du RP (en glissement sur 5 ans)

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : niveau national n en N + 2.

Territorial : utiliser le RP en glissement (en 2014 sont disponibles les données 2006 et 2011).

- **Liens internet utiles** :

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=dev-durable&file=dev-durable-222.xml

Date de la fiche : décembre 2014

A1.2, A3.7 Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie** : indicateur phare de l'Axe 1 : développer des territoires durables et résilients – Priorité 1.2 : assurer la résilience des territoires.

Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales - Priorité 3.2 : prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le risque d'inondation est le risque naturel prépondérant en France métropolitaine. La moitié des communes sont concernées à des degrés divers par les inondations.

La connaissance et la prise en compte du risque d'inondation par cours d'eau permet d'accroître la résilience des territoires concernés (axe 1 – priorité 1.2).

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact.

- **Définition de l'indicateur** : la part de la population estimée en zone inondable représente le rapport entre la population estimée dans les zones à risque d'inondation par cours d'eau et la population totale par département.

L'indicateur est calculé à partir des contours numérisés des atlas des zones inondables et des aléas des PPRI (aléas de la crue centennale) fournis par les services de l'État (Medde/DGPR, Dreal, DDT-M). L'évaluation du nombre de personnes en zone inondable repose sur le croisement des zones inondables ainsi numérisées, et des données géographiques de population fiscale (population dans des carreaux de 200 mètres x 200 mètres – carroyage Insee) et sur le recensement de population de l'Insee.

- **Source des données** : SOeS d'après Medde, Cartorisque, 2013 – Dreal et DDT(M), 2013 – Insee, RFL 2009 et RP 2009 - ©IGN, Contours, Iris® et BD Carto®, 2008.

- **Dates disponibles** : 2013 pour le contour des zones inondables, 2009 (2010 à venir) pour la population.

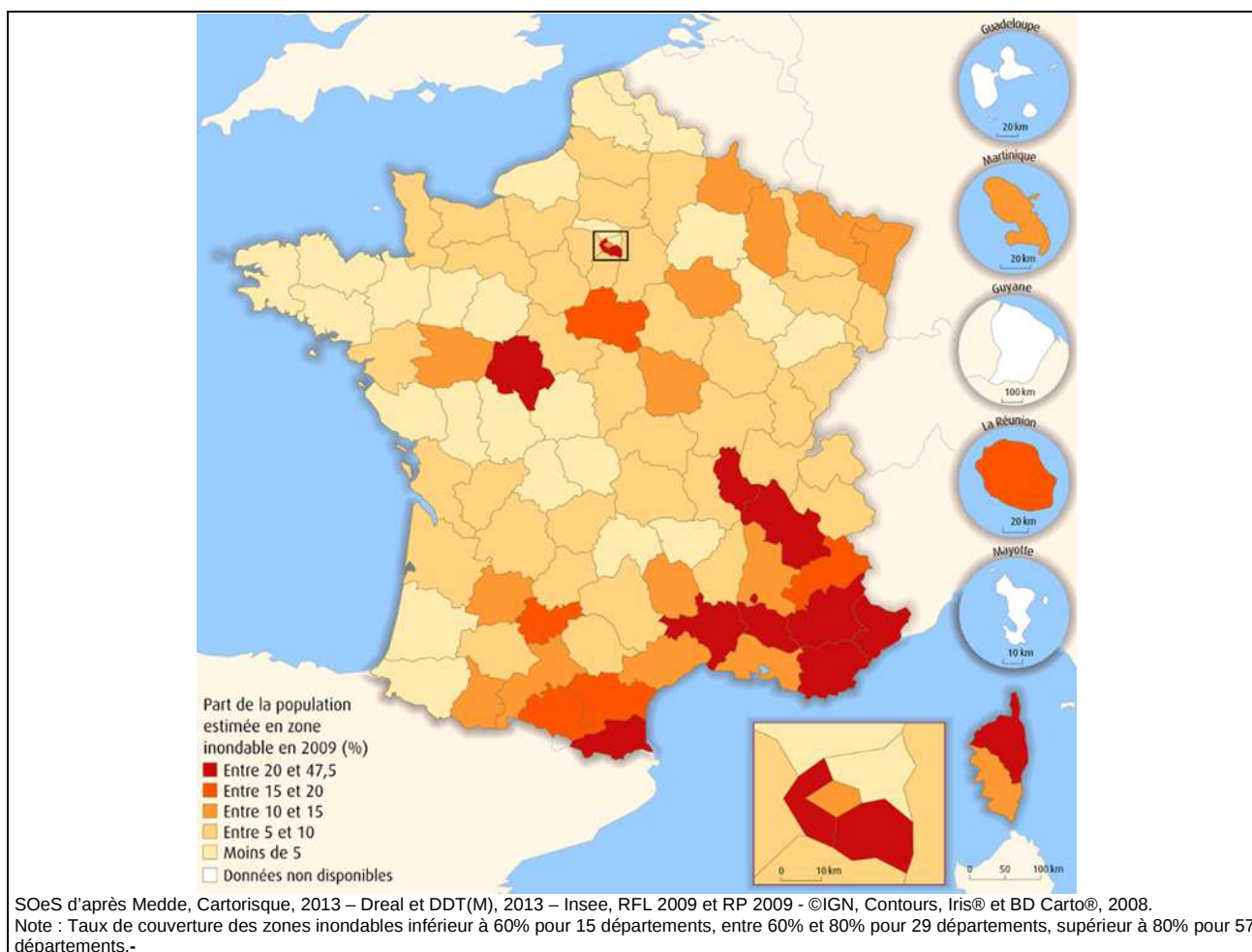
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

L'indicateur est pertinent à l'échelle de la commune, agrégation possible à une autre échelle administrative.

- Exemple de représentation graphique : part de la population estimée en zone inondable par cours d'eau en 2009



- Arguments sur la lisibilité du graphique : il met en avant les disparités entre les territoires et met en exergue les zones où les populations sont les plus exposées. Le taux de couverture auparavant représenté par des hachures a été précisé dans la note.

- Limites et précautions éventuelles : le taux de couverture des zones inondables permet d'apprécier la qualité des données de population estimées en zone inondable. Il traduit la part des zones inondables disponibles au format numérique et utilisées pour les estimations réalisées par le SOeS. On estime que trois quarts des communes soumises à risque d'inondation par cours d'eau sont recensés dans cette couche de synthèse des zones réalisée par le SOeS. Ces contours ne prennent pas en compte les zones inondables par submersion marine.

La Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'étant pas couvertes par les données carroyées de population, l'évaluation de population et de logements en zone inondable n'a pas pu être réalisée. Les zones inondables de la Martinique ne sont pas disponibles sur l'outil Cartorisque.

L'indicateur ne tient pas compte de la population saisonnière.

L'enveloppe du risque inondation pourra être consolidée en prenant en compte l'amélioration de la connaissance des zones inondables.

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : prochaine mise à jour envisageable avec la mise à jour du recensement de population.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1832/1346/population-exposee-risques-dinondation.html
www.onrn.fr
www.georisques.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/368/1239/inondations-lurbanisation-zones-inondables.html

- **Atouts** : les atlas de zones inondables (AZI) sont utilisés à des fins opérationnelles et constituent un zonage fin (infra-communal). Cet indicateur visant à estimer l'exposition de la population répond à une attente forte.

- **Difficultés** : pour tenir compte des avancées réglementaires, l'enveloppe choisie pour cet indicateur pourrait être révisée, ce qui nécessiterait la mobilisation de moyens supplémentaires.

Date de la fiche : janvier 2015

A1.3 Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1. développer des territoires durables et résilients - Priorité 1.1 : préserver la capacité des territoires à bénéficier des services écosystémiques.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : un indicateur qui présente les transferts de surfaces entre types d'occupation des sols permet de suivre l'artificialisation des surfaces agricoles et naturelles ainsi que les transferts entre espaces agricoles et espaces naturels et forestiers. En effet, pour préserver la capacité des territoires à bénéficier des services écosystémiques la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers doit être modérée.

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression sur l'environnement.

- **Définition de l'indicateur** : présentation des transferts entre 3 grands types d'occupation physique des sols : espaces artificialisés, agricoles et naturels ou forestiers ; exprimés en milliers d'hectares, entre 2006 et 2012.

Les surfaces artificialisées comprennent les sols bâtis (maisons, immeubles...), les sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings ...) et les sols nus ou enherbés (jardins, chantiers ...).

- **Source des données** : enquête annuelle Teruti-Lucas du ministère chargé de l'agriculture (SSP, service de la statistique et de la prospective) / matrice de passage d'occupation physique des sols.

- **Dates disponibles** : évolutions entre 2006 et 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Les lois SRU, Grenelle et Alur contiennent des préoccupations sur la consommation de l'espace. La loi Alur (loi n°2014-366 du 24 mars 2014) a renforcé les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et favorables à la densification dans les Scot et les PLU. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (n°2010-874 du 27 juillet 2010) a la volonté de mettre en œuvre une politique de préservation du foncier agricole en France, en se fixant comme objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 ne précise pas de nouvel objectif chiffré.

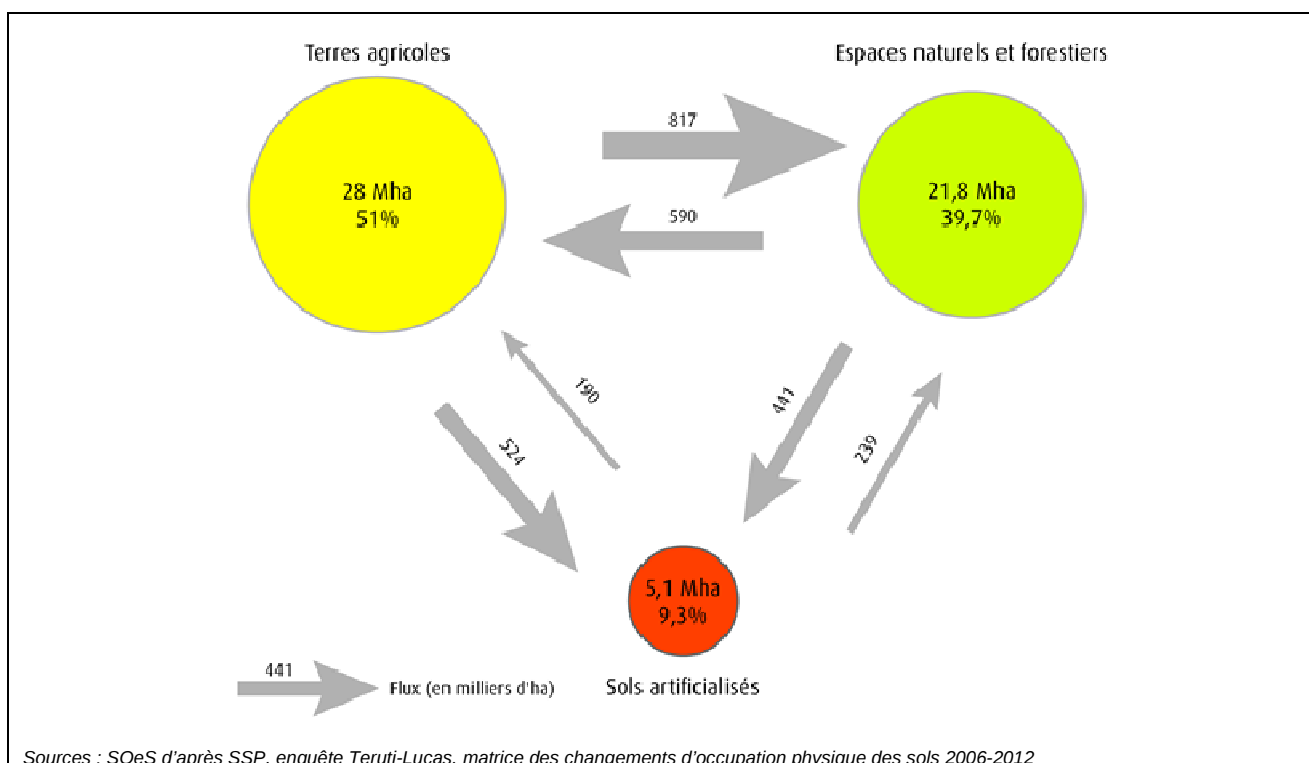
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

L'enquête européenne LUCAS donne des résultats différents (en 2009 en France métropolitaine, taux d'artificialisation de 5 % pour Lucas et 9 % pour Teruti-Lucas, en raison entre autres de différences dans les nomenclatures).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Plutôt à l'échelle régionale (avec prudence, surtout dans les DROM, où les intervalles de confiance peuvent être larges) ; www.agreste.agriculture.gouv.fr

- Exemple de représentation graphique : surfaces occupées par les terres agricoles, les espaces naturels ou forestiers et les sols artificialisés en 2014 et transferts entre ces surfaces par rapport à 2006



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : pour une bonne lisibilité de l'indicateur, un graphique sous la forme d'une infographie présente les trois types d'occupation physique des sols et les transferts de surfaces entre ces postes. La taille des types d'occupation est proportionnelle à la part qu'ils représentent dans l'ensemble du territoire et la largeur des flèches représentant les transferts est proportionnelle aux flux.

- **Limites et précautions éventuelles** : la taille des flèches et l'importance des postes ne reflètent pas précisément les écarts entre les stocks et les flux, ils indiquent un ordre de grandeur pour les stocks d'une part et pour les flux d'autre part.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : la déclinaison régionale est à examiner, dans la mesure où le permettent les intervalles de confiance.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année $n + 2$, la demande de collecte régulière sur la matrice des transferts doit être formalisée entre le SSP et le SOeS.

- **Liens internet utiles** : www.agreste.agriculture.gouv.fr/

- **Atouts** : disponibilité annuelle.

- **Difficultés** : intervalles de confiance à prendre en compte, selon les types d'occupation des sols et l'échelle.

Date de la fiche : décembre 2014

A1.4 Évolution des superficies boisées

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1 : développer des territoires durables et résilients - Priorité 1.1 : préserver la capacité des territoires à fournir et à bénéficier des services écosystémiques.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les espaces boisés (forêts, haies et alignements d'arbres, bosquets) constituent un capital fournissant des services écosystémiques et facilitant la résilience des territoires. Etudier l'évolution de ces espaces pourra permettre de suivre la préservation de cette capacité des territoires.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente l'évolution des superficies boisées en millions d'hectares. Il présente le détail de l'évolution des surfaces de forêts, ainsi que l'évolution des autres espaces boisés tels que bosquets, haies et alignements d'arbres.

- **Sources des données** : enquêtes Teruti (de 1992 à 2003) puis Teruti-Lucas (de 2006 à 2012) du ministère chargé de l'agriculture (SSP, service de la statistique et de la prospective).

- **Dates disponibles** : 1992 à 2003, 2006 à 2012 (enquête non menée en 2011).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Les lois SRU, Grenelle et Alur contiennent des préoccupations sur la consommation de l'espace.

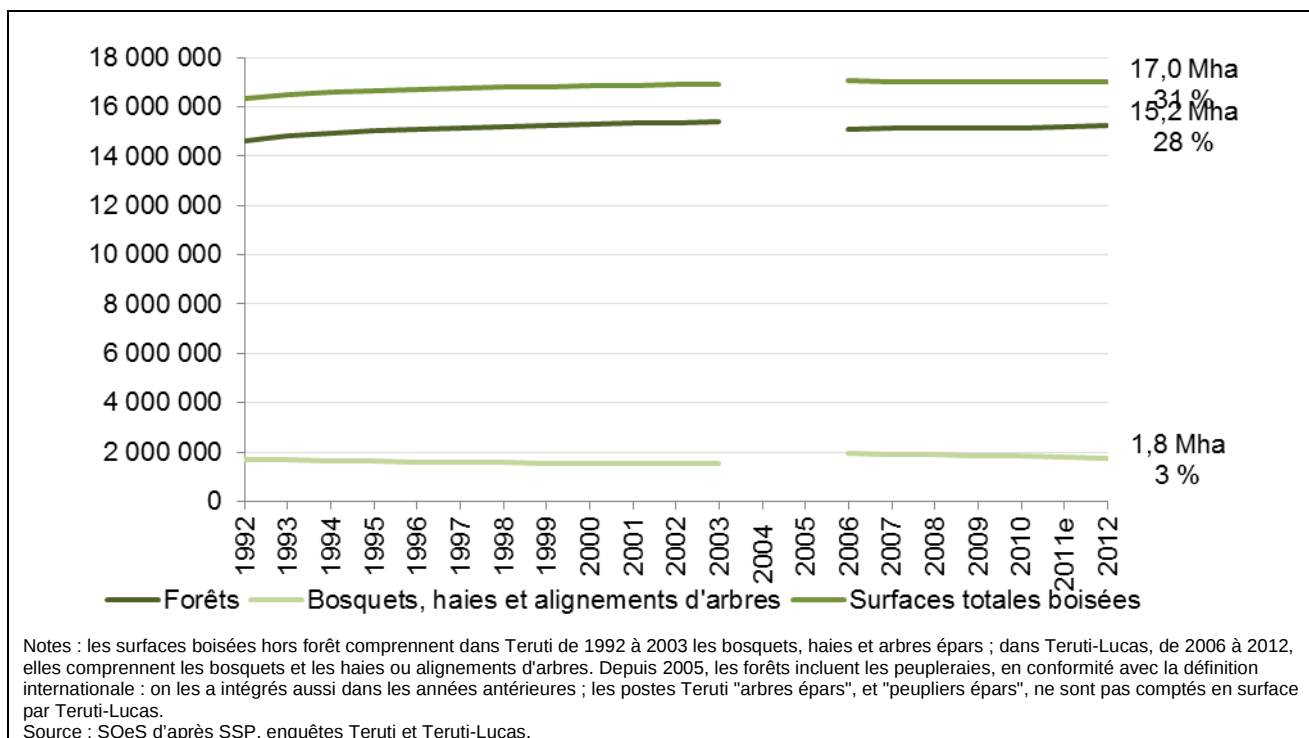
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

L'enquête européenne Lucas donne des résultats légèrement différents pour les espaces boisés (17,3 Mha contre 17,0 Mha avec Teruti-Lucas), mais surtout des tendances opposées (hausse entre 2009 et 2012 pour Lucas, baisse continue de 2006 à 2012 pour Teruti-Lucas – en France, les forêts continuent de s'étendre légèrement, mais les autres espaces boisés reculent).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Plutôt à l'échelle régionale (avec prudence, surtout dans les Départements et Régions d'Outre-mer, où les intervalles de confiance peuvent être larges et compte tenu de la faible surface des îles) ; www.agreste.agriculture.gouv.fr/

- Exemple de représentation graphique : tendances d'évolutions des surfaces boisées en France métropolitaine entre 1992 et 2012



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : la rupture de série est bien visible sur le graphique néanmoins la tendance est lisible : la hausse des surfaces de forêts contrebalancées par la baisse des bosquets, haies et alignements d'arbres expliquent la diminution légère des surfaces boisées totales de 2006 à 2012.

- **Limites et précautions éventuelles** : la rupture de série et les transferts entre postes doivent être explicités pour permettre la compréhension du lecteur.

Jusqu'en 2003, les alignements d'arbres le long des routes faisaient partie des "sols revêtus ou stabilisés de forme linéaire arborés", depuis 2006, ils font partie des "haies et alignements d'arbres" (idem pour les alignements d'arbres des sols aréolaires) ; cela permet de comprendre en partie pourquoi les haies puis les haies et alignements d'arbres sont en recul constant sur les 2 périodes mais couvrent en 2012 de plus grandes surfaces qu'en 1992.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : la déclinaison régionale (voire départementale, les surfaces totales étant relativement étendues) est à examiner, dans la mesure où le permettent les intervalles de confiance.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N + 1 sur demande pour la France métropolitaine, mis à disposition N + 2 ou 3 sur le site Internet suivant.

- **Liens internet utiles** : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- **Atouts** : disponibilité annuelle (sauf exception, comme par exemple 2011).

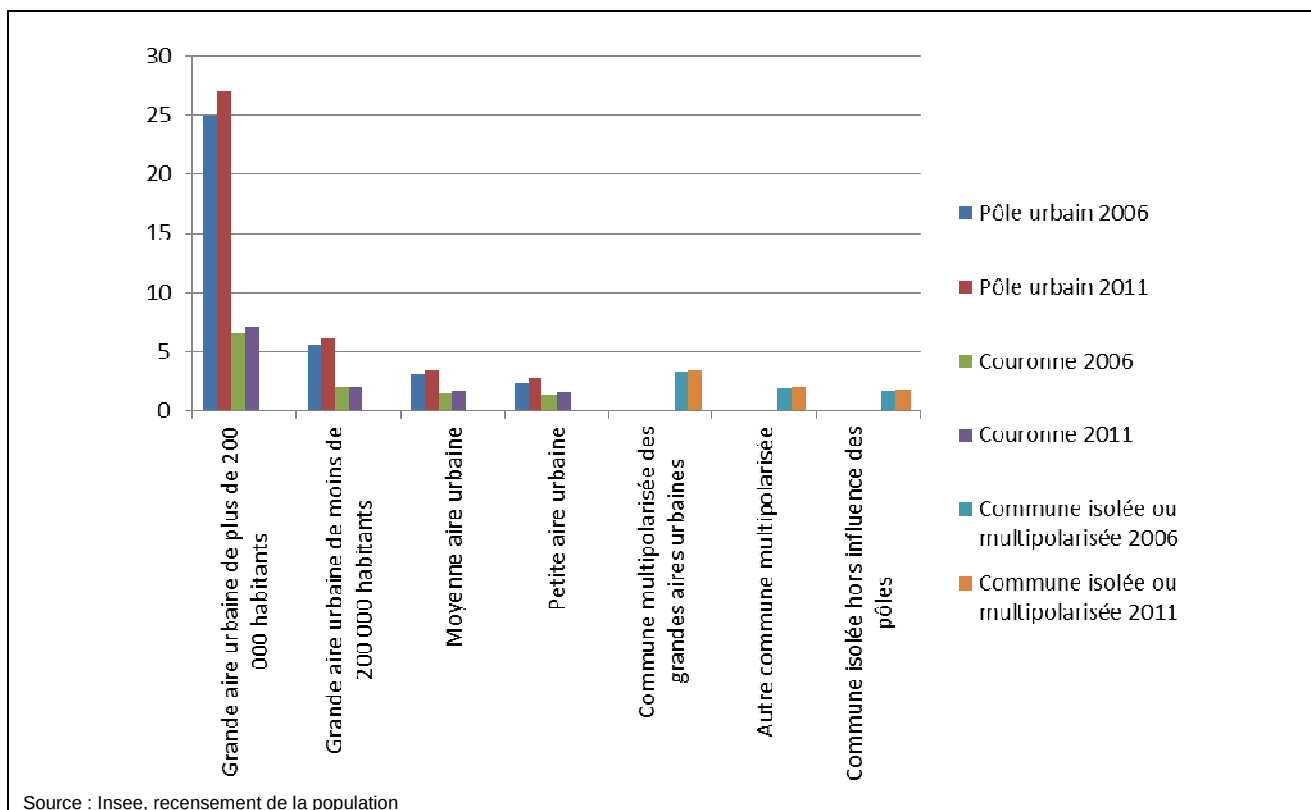
- **Difficultés** : intervalles de confiance à prendre en compte, selon les types d'occupation des sols et l'échelle.

Date de la fiche : décembre 2014

A1.5 Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.
- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1 : développer des territoires durables et résilients - Priorité 1.3 : développer des modèles urbains durables.
- **Indicateur** **existant** (données existantes) et **à développer** pour la partie présentant les disparités territoriales.
- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur permet de suivre l'évolution des pratiques de mobilité. Il permet de suivre les disparités en présentant cette évolution en fonction des types de territoires.
- **Type d'indicateur** : de suivi d'actions.
- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente la part des déplacements domicile travail qui sont effectués en transport en commun. Les résultats sont présentés en utilisant les contours des aires urbaines 2010.
 Une aire urbaine est un ensemble continu et sans enclave formé par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 10 000 emplois) et par sa couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci ; ces communes sont dites monopolarisées. D'autre part, l'Insee a étendu le zonage en aires urbaines aux pôles dont l'unité urbaine offre moins de 10 000 emplois, mais plus de 1 500 : les aires urbaines moyennes (de 5 000 à 10 000 emplois dans le pôle) et les petites aires urbaines (pôles de 1 500 à 5 000 emplois). De plus, les grandes aires urbaines ont été séparées en deux catégories : celles de plus de 200 000 habitants, et celles de moins de 200 000 habitants.
 Dans les communes restantes, on distingue les communes multipolarisées et les communes isolées. Les communes multipolarisées voient plus de 40 % de leur population active travailler dans des aires urbaines (sans qu'une seule aire urbaine ne rassemble plus de 40 % des actifs de la commune). Enfin les communes isolées sont les communes où moins de 40 % de la population active travaille dans des aires urbaines.
- **Source des données** : Insee, recensement de la population. Les données issues du RP sont actualisées chaque année mais ne se prêtent qu'à des comparaisons quinquennales puisqu'un cinquième seulement de l'échantillon est renouvelé chaque année. (2006-2011, 2007-2012).
- **Dates disponibles** : RP 2011, comparaison entre l'année 2006 et l'année 2011.
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
 La donnée permet une déclinaison territoriale fine (département, aire urbaine). Exemple IDDT existant : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1830/0/parts-modales-deplacements-domicile-travail.html

- Exemple de représentation graphique : part de la population allant travailler en transport en commun



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'évolution dans les grandes aires urbaines est particulièrement importante pour illustrer la question des modèles urbains durables. La présentation pourra être simplifiée notamment en regroupant des classes.

- **Limites et précautions éventuelles** : il est également important de communiquer sur un chiffre national en évolution. Cette évolution s'expliquerait par le développement des transports en commun en général et leur utilisation mais aussi par l'étalement urbain.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : mise en place d'un traitement automatisé pour calculer l'indicateur.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 3

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1830/0/parts-modales-deplacements-domicile-travail.html
www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=99&ref_id=rp2009ddt

Date de la fiche : novembre 2014

A1.6 Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1 : développer des territoires durables et résilients - Priorité 1.3 : développer des modèles urbains durables.

- **Indicateur** **existant** (données existantes) et **à développer** pour la partie présentant les disparités territoriales.

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur illustre la pression de modèles urbains non durables sur la qualité de vie (temps passé dans le trajet contraint domicile-travail) et sur l'environnement, puisqu'il concerne les trajets réalisés en voiture. Il présente les disparités entre territoires, en fonction des types d'aires urbaines et de communes.

- **Type d'indicateur** : d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente le temps d'accès moyen au travail dans les aires urbaines pour les trajets en voiture. Il s'agit du temps moyen de déplacement domicile-travail aux heures de pointe. Données présentées par catégories d'aires urbaines et calculées avec le distancier de l'Insee. Une aire urbaine est un ensemble continu et sans enclave formé par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 10 000 emplois) et par sa couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci ; ces communes sont dites monopolarisées.

- **Source des données** : Insee, RP 2010 et distancier ODOMATRIX, nouveau distancier Metric à partir de 2015.

- **Dates disponibles** : année 2010.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie**

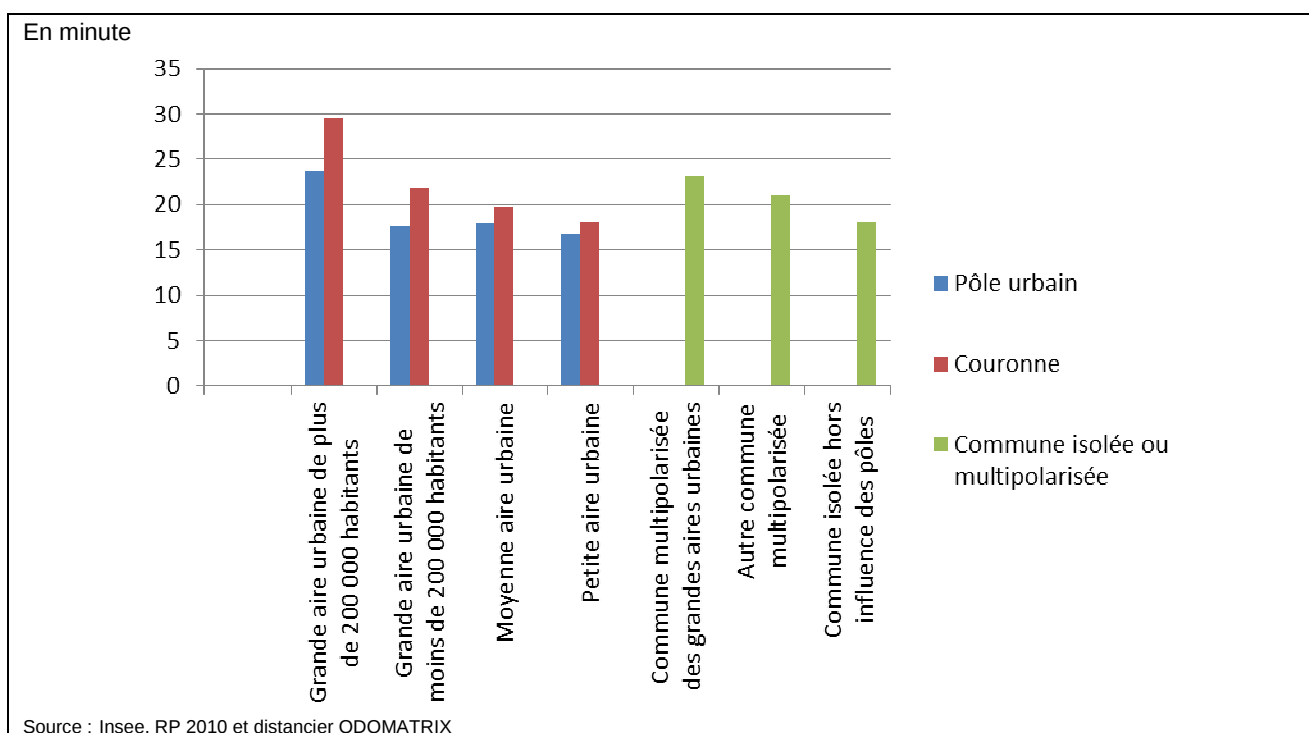
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Lien vers l'IDDT « Temps de déplacements domicile-travail » : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/acc-s-par-indicateurs/d-veloppement-durable?ind=987

La déclinaison n'est pas régionale ou départementale car le zonage n'est pas forcément adapté (mais faisable sur n'importe quel échelon géographique).

- Exemple de représentation graphique : temps de trajet domicile-travail moyen



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : on utilise ici le découpage en aires urbaines 2010 de l'Insee. Il existe 3 types d'aires urbaines : les grandes aires urbaines (pôles de plus de 10 000 emplois), les moyennes aires urbaines (de 5 000 à 10 000 emplois dans le pôle) et les petites aires urbaines (pôles de 1 500 à 5 000 emplois). De plus, les grandes aires urbaines ont été séparées en deux catégories : celles de plus de 200 000 habitants, et celles de moins de 200 000 habitants. On sépare ensuite les communes des aires urbaines selon leur appartenance ou non au pôle. Il reste enfin les communes multipolarisées : plus de 40 % de la population active résidente travaille dans des aires urbaines, et les communes isolées dont moins de 40 % de la population active travaille dans des aires urbaines.

Pour clarifier la lecture et faciliter la compréhension du graphique, il est opportun d'ajouter la valeur pour la France et de regrouper certaines classes.

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur est une estimation des temps de trajets via une modélisation. Les valeurs sont donc à utiliser avec précautions.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N - 3

- **Liens internet utiles** :

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17224&page=alapage/alap353/alap353_tab.htm#tab_1

- **Atouts** : disponible à échelle fine.

- **Difficultés** : temps de trajets en voiture seulement, hors transports en commun ou modes doux ; pas d'évolution possible pour l'instant compte tenu du changement de distancier.

Date de la fiche : décembre 2014

A1.7, A8.1 Nombre d'Agendas 21 locaux et part de la population concernée

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1 : développer des territoires durables et résilients - Priorité 1.4 : co-construire des projets territoriaux de développement durable. Indicateur phare de l'Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles - Priorité 8.2 : développer les alliances, les synergies et les stratégies "gagnant gagnant", notamment par le renforcement de la participation publique

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cf indicateur complémentaire 3.2.3 de la SNDD 1010-2013 et IDDT sur les agendas 21 locaux.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : nombre d'agendas 21 locaux engagés, dont agendas 21 reconnus (y compris PNR). Population sans double compte concernée par un agenda 21 de niveau infra communal pour la dernière année connue.

- **Source des données** : CGDD, observatoire national des agendas 21 locaux et Comité 21. SOeS (calcul de la population concernée).

- **Dates disponibles** : une séance de reconnaissance des agendas 21 par le ministère en charge du développement durable est organisée environ une fois par an. A l'issue de chaque, on peut regarder l'évolution depuis 2007.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : La SNDD 2010-2013 a fixé comme objectif d'atteindre les 1 000 agendas 21 locaux engagés et 250 reconnus en 2013. Cet objectif a été atteint en 2013.

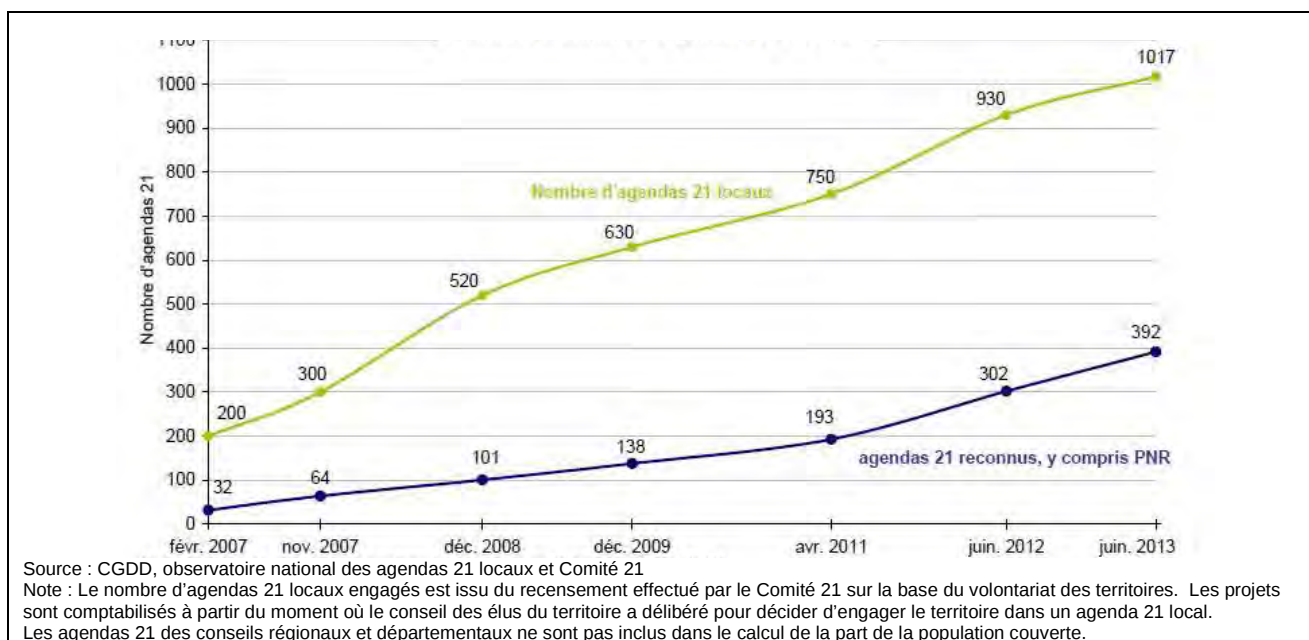
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Les agendas 21 sont des démarches qui existent dans le monde entier (en particulier en Europe), mais leur recensement n'est pas exhaustif.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale ?** oui ou non

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1827/1346/agendas-21-locaux.html

- Exemple de représentation graphique : évolution du nombre d'agendas 21 en France



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : courbes d'évolution bien lisibles, ajouter la part de la population concernée pour l'année 2014.

- **Limites et précautions éventuelles** : les indicateurs ne comprennent pas les agendas de niveau régional et départemental pour présenter la population couverte effectivement par un agenda 21 de proximité.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : traitement régulier pour disposer de la population couverte par un agenda 21 régulièrement.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N, dans les mois suivants la séance de reconnaissance pour les agendas reconnus par le ministère. Sur demande auprès du Comité 21.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1931/1339/agendas-21-locaux-1.html

www.agenda21france.org

www.comite21.org

- **Difficultés** : calcul de la population concernée sans double compte à programmer.

Date de la fiche : décembre 2014

A1.8, A8.3 Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 1 : développer des territoires durables et résilients - Priorité 1.4. co-construire des projets territoriaux de développement durable.

Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles - priorité 8.2. développer les alliances, les synergies et les stratégies "gagnant gagnant", notamment par le renforcement de la participation publique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : indicateur de l'ONB (SNB-E14-12-SAT1).

Le Scot est un document qui concrétise une démarche très intégrée de réflexion sur l'aménagement et l'évolution du territoire. Ce document amène les acteurs à articuler et coordonner les différentes politiques en œuvre sur le territoire (priorité 1.4). Les politiques publiques de biodiversité (Trame verte et bleue et limitation de la consommation d'espace) sont ainsi intégrées dans cette mise en cohérence et développées, de même que les initiatives privées, dans un souci de meilleure efficacité écologique (priorité 8.2).

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions (réponse).

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente la proportion du territoire français couvert par un schéma de cohérence territoriale incluant les enjeux biodiversité ("Scot Grenelle", postérieurs à l'entrée en application de la loi ENE). Les lois ENE et ALUR prévoient aussi que les Scot doivent se doter d'objectifs de consommation économe de l'espace.

Le schéma de cohérence territoriale ou Scot est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

- **Source des données** : MEDDE - CGDD/SOeS.

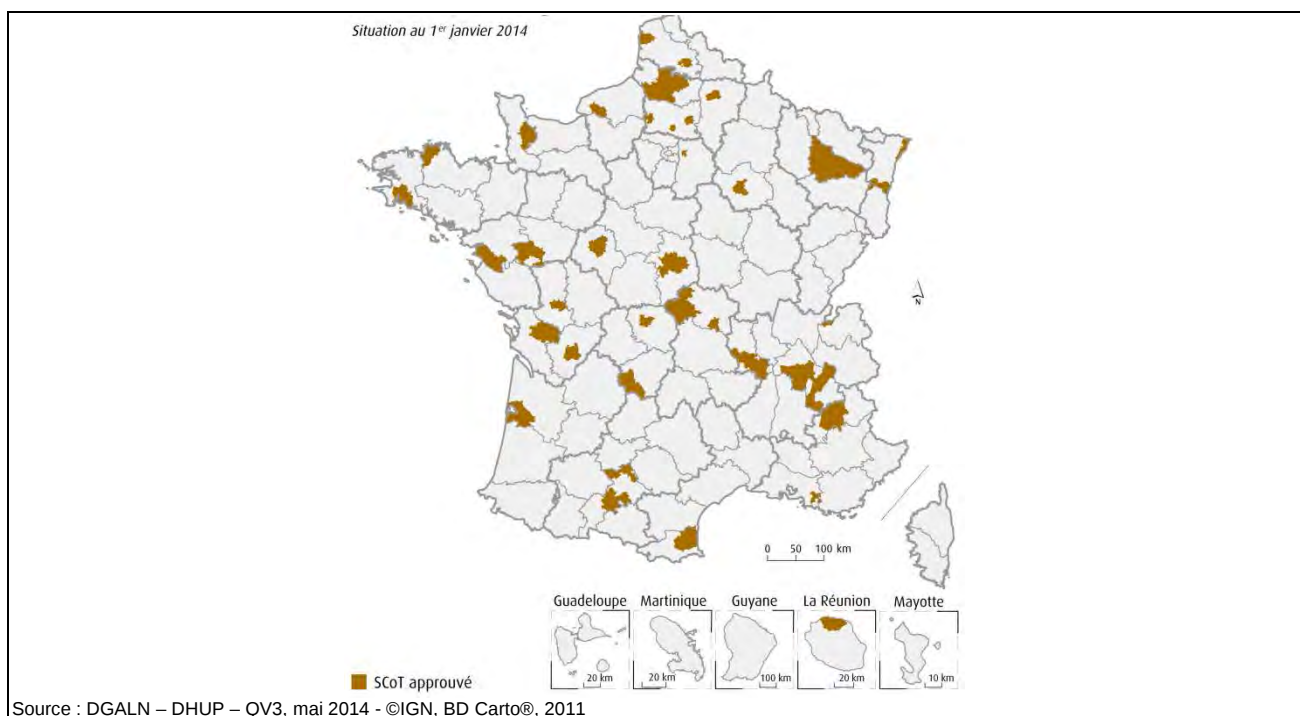
- **Dates disponibles** : 2012-2014.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie**

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non, car réglementation française.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non, un niveau fin est pertinent (cf représentation ci-dessous avec le niveau régional).

- Exemple de représentation graphique : les SCoT ayant intégré les dispositions de la Loi ENE



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'indicateur est d'interprétation simple. Si la valeur s'accroît, cela signifie qu'une part croissante du territoire a intégré ces enjeux de biodiversité dans leur aménagement futur. L'indicateur gagnerait en lisibilité en mentionnant, en plus des pourcentages, le nombre des Scot concernés et leur surface cumulée.

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur ne traite pas de la mise en œuvre effective des objectifs contenus dans le Scot agréé. Il ne rend pas compte de la qualité de la prise en considération effective des enjeux de biodiversité dans les Scot. Néanmoins, les Scot comportent de nombreuses dispositions garantissant sa mise en œuvre effective lors de projets territoriaux.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : traitement régulier des données à prévoir pour la mise à jour de l'indicateur.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 1

- **Liens internet utiles** : www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/territoire-couvert-par-un-schema-damenagement-du-territoire-incluant-les-enjeux

- **Atouts** : cet indicateur est d'un abord aisé. Son interprétation, une fois la définition comprise, est facile.

- **Difficultés** : il n'est pas calculable sur les territoires d'Outre-mer. Il est difficile à comparer avec le niveau international, les principaux éléments de l'indicateur étant définis par la réglementation nationale.

Date de la fiche : juillet 2014

A2.1 Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant

- **Tableau de suivi de la stratégie** suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone (indicateur phare).

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : indicateur phare 111 de la SNDD 2010-2013, il permet de traiter le découplage entre le PIB et la consommation de matières. La productivité matières traduit l'efficacité matérielle d'une économie en exprimant le lien entre la masse de matières qu'elle utilise et le niveau de l'activité. Elle permet d'observer le changement vers un système économique plus circulaire, économe en ressources, et sobre en carbone (axe 2).

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression sur l'environnement.

- **Définition de l'indicateur** : PIB / DMC (consommation intérieure apparente de matières au sens de la comptabilité de flux de matières – règlement 691/2011 CE). Le DMC correspond à l'ensemble des matières extraites du territoire et importées, duquel sont déduites les matières exportées. Elles sont comptées en masse des produits finis.

- **Source des données** : SOeS. Les données de base des calculs sont les suivants :

- Pour les données relatives à l'extraction intérieure : (SSP) : agriculture et sylviculture ; (SOeS) : combustibles fossiles ; (Insee) : minerais et minéraux, industriels ; (UNICEM) : minéraux de construction ; (FAO) : pêche ;
- Les données relatives au commerce extérieur proviennent du service statistique des douanes françaises. Les données relatives à la population et au PIB proviennent de l'INSEE.

- **Dates disponibles** : série annuelle de 1990 à 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Pas au niveau France, réflexion en cours au niveau Européen (DG environnement de la commission européenne).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Données issues du rapportage disponibles sur le site d'Eurostat :

www.epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/environmental_accounts/data/database

Publication avec comparaison internationale : [www.statistiques.developpement-](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1097/matieres-mobilisees-leconomie-francaise-1990-2011-relative.html)

[durable.gouv.fr/publications/p/2012/1097/matieres-mobilisees-leconomie-francaise-1990-2011-relative.html](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1097/matieres-mobilisees-leconomie-francaise-1990-2011-relative.html)

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

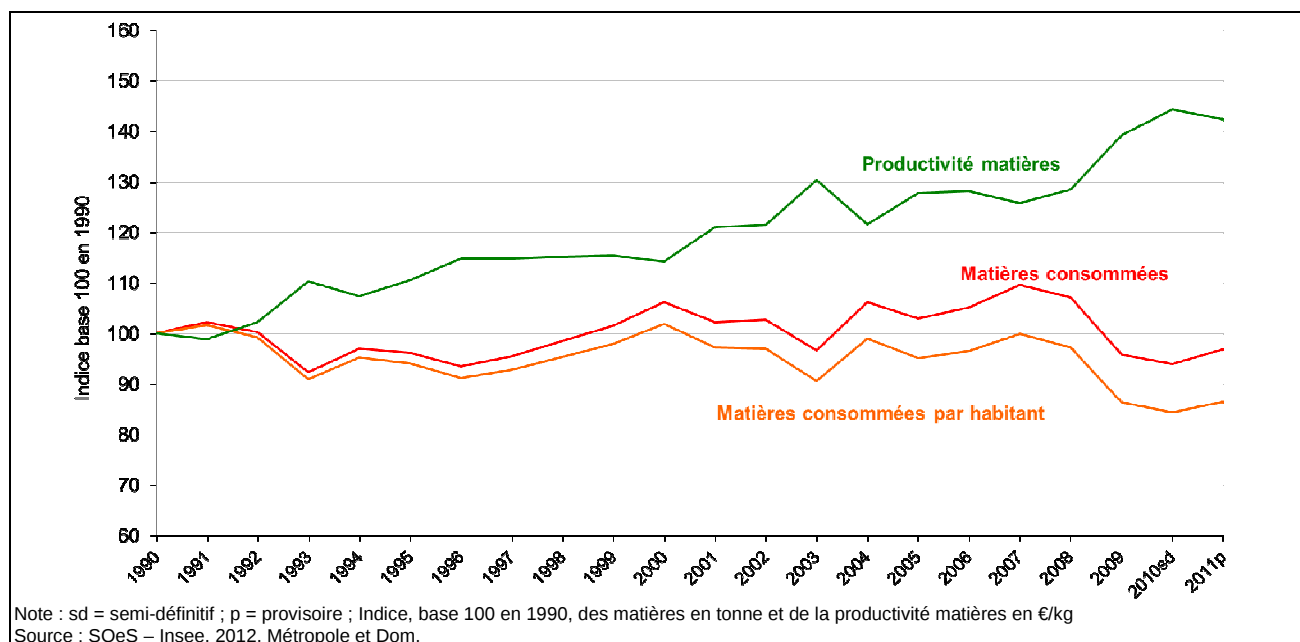
Prochainement grâce au Guide méthodologique [www.developpement-](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Comptabilite_des_flux_de_matiere.pdf)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref - Comptabilite des flux de matiere.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Comptabilite_des_flux_de_matiere.pdf)

Expérience de la Bourgogne : [www.alterre-](http://www.alterre-bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/ressources/detail_ressource.php?ref=2069&titre=la-bourgogne-comptabilise-ses-flux-de-matieres)

[bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/ressources/detail_ressource.php?ref=2069&titre=la-bourgogne-comptabilise-ses-flux-de-matieres](http://www.alterre-bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/ressources/detail_ressource.php?ref=2069&titre=la-bourgogne-comptabilise-ses-flux-de-matieres)

- Exemple de représentation graphique : productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : les courbes d'évolution sont bien lisibles et permettent d'aborder le découplage entre le PIB et la consommation de matières.

- **Limites et précautions éventuelles** : vigilance lors des commentaires : une amélioration de la productivité matières ne suffit pas pour qualifier la pression environnementale. Pertinent d'associer la consommation de matières apparente et la consommation apparente de matières par habitant pour relativiser.

Le DMC comptabilise la masse des produits finis, pas tous les flux indirects dit « cachés » des matières premières mobilisées pour fabriquer ces produits.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : pour la déclinaison territoriale méthode à déployer dans toutes les régions selon le guide méthodologique paru en juin 2014 : [www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref - Comptabilite des flux de matiere.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Comptabilite_des_flux_de_matiere.pdf)

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n -2.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1929/0/productivite-matieres.html

- **Atouts** : comparaison internationale et infra nationale à l'avenir, grâce à une méthodologie normalisée.

Date de la fiche : mai 2014

A2.2 Evolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteurs

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – indicateur phare. Priorité 2.1 : réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'évolution de la consommation finale d'énergie par secteurs permet de positionner chaque grande activité dans la tendance globale de la consommation énergétique française. L'évolution de l'intensité énergétique traduit l'impact sur la consommation d'énergie des changements de l'économie : modification des comportements, évolution des processus industriels de production, etc.

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression.

- **Définition de l'indicateur** :

- 1) évolution de l'intensité énergétique : consommation finale d'énergie finale rapportée au PIB en volume ;
- 2) évolution de la consommation finale d'énergie par grand secteur : agriculture, industrie hors sidérurgie, sidérurgie ; résidentiel-tertiaire ; transports.

En fonction du niveau d'analyse (indicateur phare dans le tableau de bord essentiel ou indicateur technique au sein de l'axe 2) l'un ou l'autre des graphiques pourra être exploité.

- **Source des données** : SOeS pour les consommations finales d'énergie, SOeS et Insee pour l'intensité énergétique.

- **Dates disponibles** :

- Intensité énergétique : série annuelle depuis 1970 ;
- Consommation par secteur : séries annuelles depuis 1970.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** :

- Consommation d'énergie : La France a pour objectif de réduire la consommation totale finale énergétique de 50 % en 2050 par rapport à 2012 (inscrit dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte).
- Intensité énergétique : La loi de programme fixant les orientations de politique énergétique (loi « Pope ») de 2005 a fixé un objectif de réduction de 2 % par an de l'intensité énergétique d'ici 2015 puis de 2,5 % par an entre 2015 et 2030. La directive européenne de 2012 demande aux États membres une utilisation plus efficace de l'énergie. L'Europe a pour objectif d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique (ce qui revient à diminuer de 20 % l'intensité énergétique).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Les objectifs de chaque pays sont consultables, mais pas la consommation finale. C'est la consommation intérieure brute par pays qui est disponible, concept plus proche de la consommation primaire que de la consommation finale.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

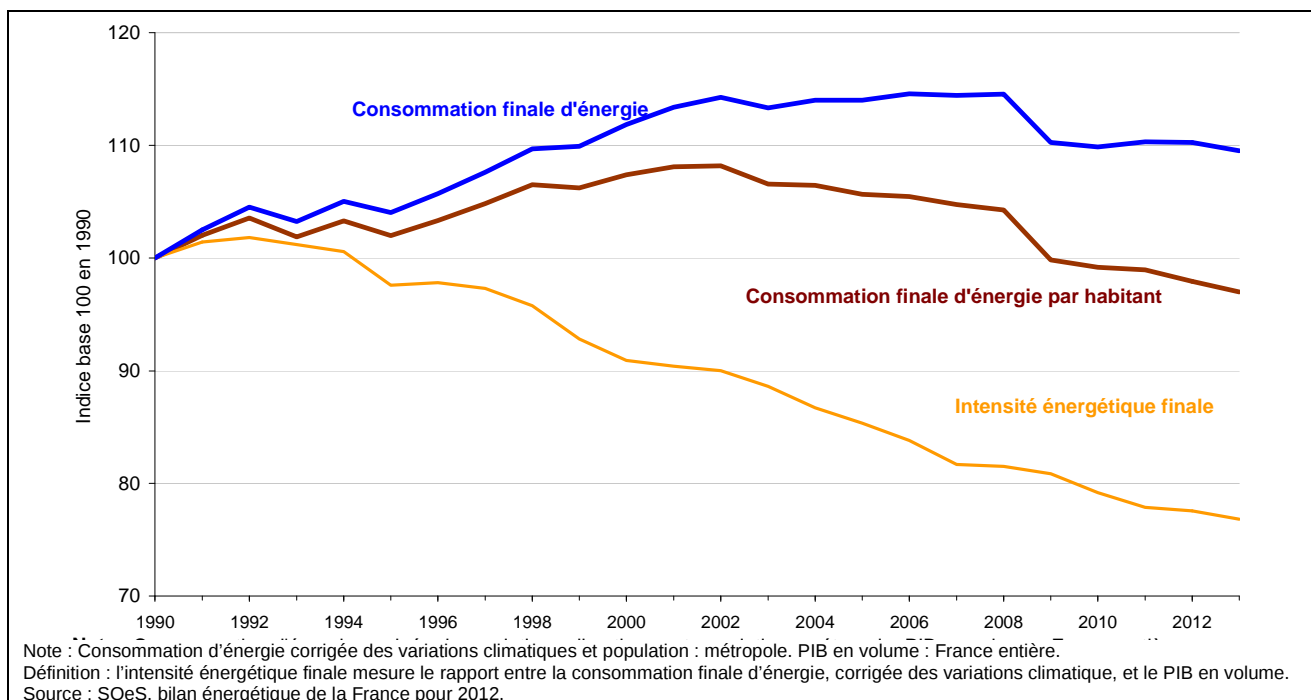
Les consommations finales régionales sont disponibles sur le site du SOeS :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1829/1346/levolution-consommations-finales-denergie.html

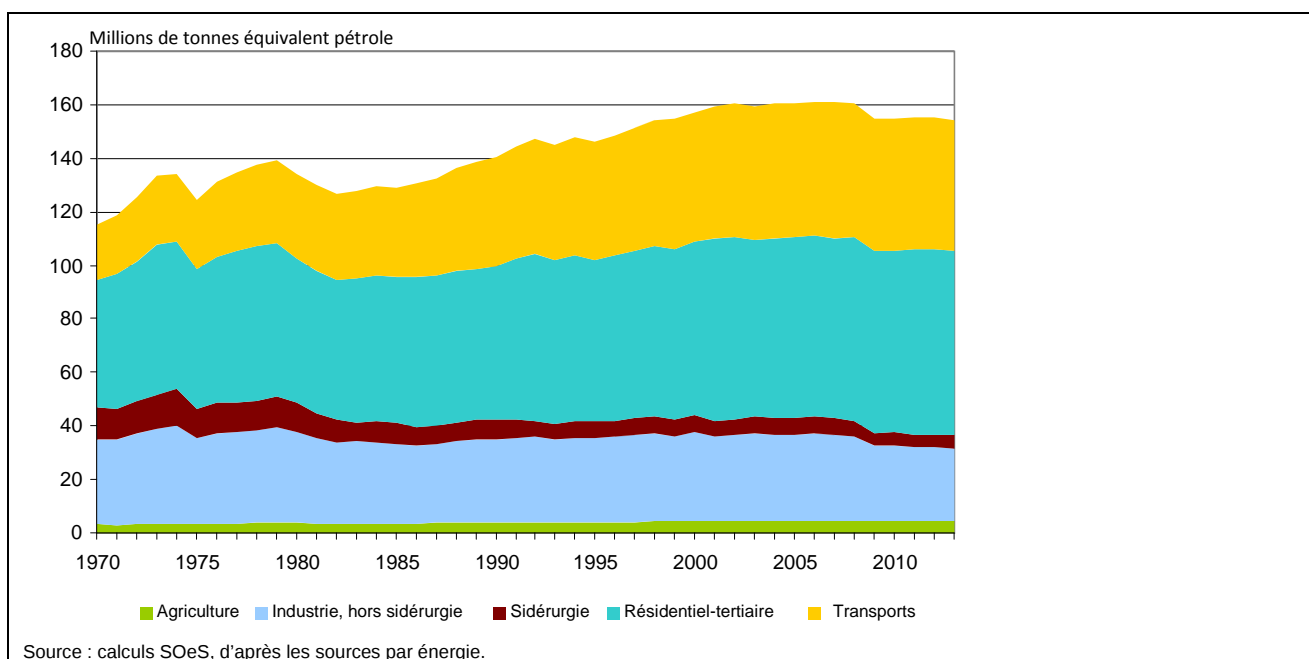
Il s'agit d'estimations. Certaines régions calculent des intensités énergétiques régionales, mais ce travail est à l'initiative de chaque région. Pas de déclinaison départementale.

- **Exemples de représentations graphiques :**

1) Consommation finale d'énergie et par unité de PIB



2) Évolution de la consommation finale énergétique par secteur



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : le champ de l'indicateur est trop large pour être représenté sur un seul graphique.

- **Limites et précautions éventuelles** : une baisse de l'intensité énergétique peut résulter d'une baisse de la consommation ou d'une hausse du PIB. Il faut donc être prudent sur l'interprétation des évolutions de ce ratio et regarder aussi l'évolution de la consommation d'énergie.

Par ailleurs, l'intensité énergétique peut aussi se mesurer en rapportant la consommation finale d'énergie à la population. Dans ce cas, la tendance depuis plusieurs années est plutôt à la stabilisation.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : au niveau national, l'analyse de l'intensité énergétique gagnerait à être déclinée par grands secteurs, mais dans ce cas, il faut déterminer quelle grandeur on rapporte à la consommation d'énergie du secteur.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 1.

Les consommations d'énergie et l'intensité énergétique globale de l'année n au niveau national sont connues à l'été n + 1.

Les consommations régionales sont disponibles dans un délai d'environ 2 ans. Pour l'intensité énergétique régionale, cela dépend de la mise à disposition des PIB régionaux, diffusés par l'Insee. Le délai est actuellement de 2 ans : en 2014, la dernière année disponible est 2012.

- **Liens internet utiles** : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html>

- **Atouts** : données nationales disponibles rapidement. Données régionales disponibles, désormais mises à jour régulièrement par la SDSE (pour la consommation).

- **Difficultés** : intensité énergétique difficile à décliner par secteur. Le suivi international de la consommation porte sur la consommation primaire. Le suivi international de l'évolution de l'efficacité énergétique se fait au travers de la consommation d'énergie finale et primaire et non de l'indicateur « efficacité énergétique » lui-même.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.3 Taux de recyclage des déchets municipaux

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.2 : rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables (priorité 2.2) passe par le recours accru aux matières issues du recyclage. Cet indicateur informe les élus et les citoyens sur le rôle qu'ils jouent dans la collecte en vue du recyclage des déchets ménagers et assimilés. Cf. indicateur de la SNDD 2010-2013 (IDDN 1.2.2)

- **Type d'indicateur** : de suivi d'action.

- **Définition de l'indicateur** : les déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets des ménages et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »). A partir des quantités traitées, on déduit le taux de valorisation des déchets : recyclage matières, compostage et valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie).

- Taux de recyclage = quantités de déchets recyclés + quantités compostées / quantités de déchets municipaux collectés.
- Taux de valorisation = (quantités de déchets recyclés + incinérées avec valorisation énergétique + quantités compostées) / quantités de déchets municipaux collectés.

- **Source des données** : Ademe enquête Collecte.

- **Dates disponibles** : 1995 – 2012 (provisoire).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe plusieurs objectifs majeurs en matière de traitement de déchets municipaux : orienter d'ici 2012 35 % des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage (objectif atteint pour 2012), d'ici 2015 atteindre les 45 %.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Eurostat [Code: tsdpc240]

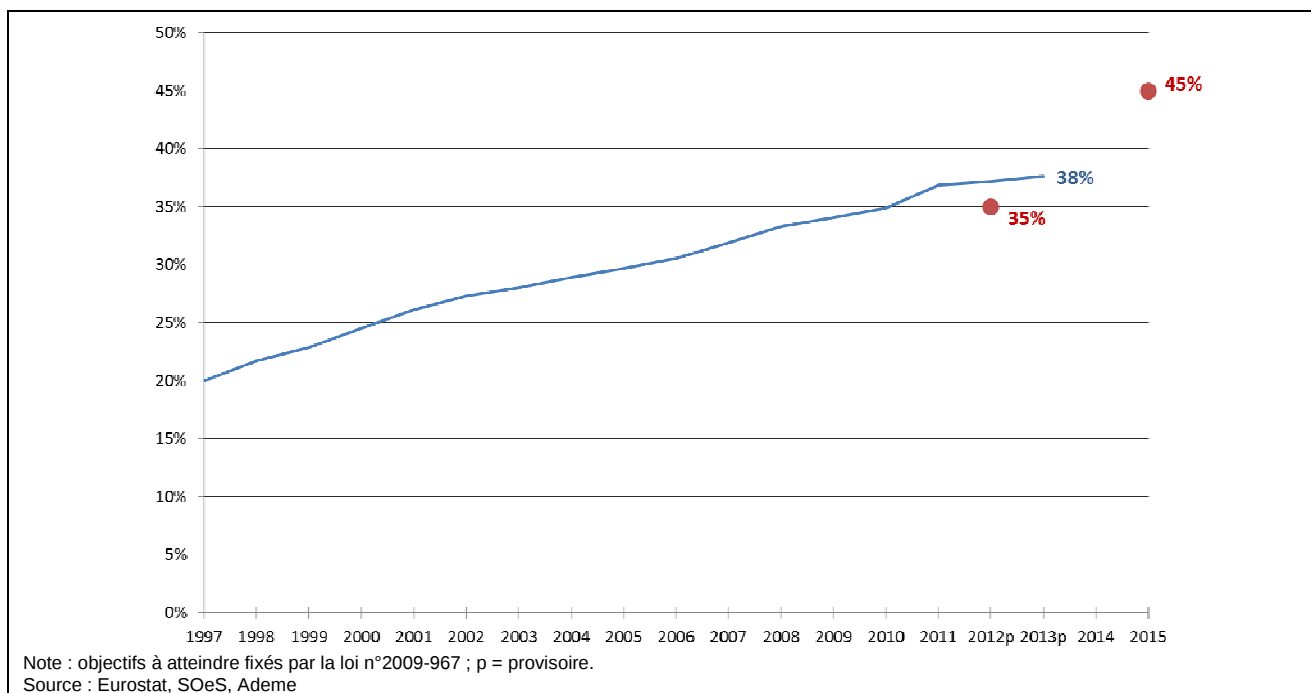
www.epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&plugin=1&language=fr&pcode=tsdpc240

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale ?** oui ou non

[www.statistiques.developpement-](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Indicateurs_et_Indices/Developpement_durable/Indicateurs_de_developpement_durable_territoriaux/Sous-liste/IDDT_Vvalorisationd%C3%A9chets_2.pdf)

[durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Indicateurs_et_Indices/Developpement_durable/Indicateurs_de_developpement_durable_territoriaux/Sous-liste/IDDT_Vvalorisationd%C3%A9chets_2.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Indicateurs_et_Indices/Developpement_durable/Indicateurs_de_developpement_durable_territoriaux/Sous-liste/IDDT_Vvalorisationd%C3%A9chets_2.pdf)

- Exemple de représentation graphique : taux de recyclage matière et organique des déchets municipaux



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : présentation de la part des déchets recyclés et compostés pour insertion des objectifs 2012 et 2015 sur le graphique.

- **Limites et précautions éventuelles** : les DOM sont inclus. Utilisation de la définition Eurostat de déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire hors déblais et gravats.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 2 (résultats au mois de juin) – estimation annuelle réalisée.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/286/1154/traitement-dechets.html

- **Atouts** : indicateur européen de référence, bénéficiant d'une méthodologie solide. Existe depuis longtemps (données depuis 1995). Le suivi du traitement des déchets ménagers intéresse tant le politique que le citoyen. Objectifs nationaux existants.

- **Difficultés** : existence de deux définitions des DMA, la définition nationale utilisée par l'Ademe inclus les déblais et gravats, il faut bien mentionner que le SOeS utilise la définition Eurostat.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.4 Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.1 : réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la quantité de déchets acheminés en centres de stockage constitue une perte de ressource. En effet, une partie de ces déchets pourrait être réorientée vers la filière recyclage (priorité 2.1).

- **Type d'indicateur** : indicateur de pression, de (non) réponse.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente la mise en centres de stockage des déchets en provenance de tous les secteurs (industriel, tertiaire, ménages ...), qu'ils soient dangereux ou non dangereux, hors déchets minéraux (inertes majoritairement issus de la filière construction). L'indicateur est exprimé en millions de tonnes.

- **Source des données** : source administrative : répertoire des installations classées (BDREP), fichier TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, quantités acheminées et taxes perçues). Les données BDREP recouvrent l'indicateur RSD qui répond au règlement statistique européen sur les déchets (n°2150/2002 relatif aux statistiques déchets). Mais, la source statistique est moins précise que la source administrative, qui de plus, présente l'avantage d'être annuelle.

- **Dates disponibles** : 2008-2011.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : la loi sur la transition énergétique du 14/10/2014 intègre l'objectif gouvernemental de réduction de 50 % entre 2010 et 2025 de la quantité de déchets stockée.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

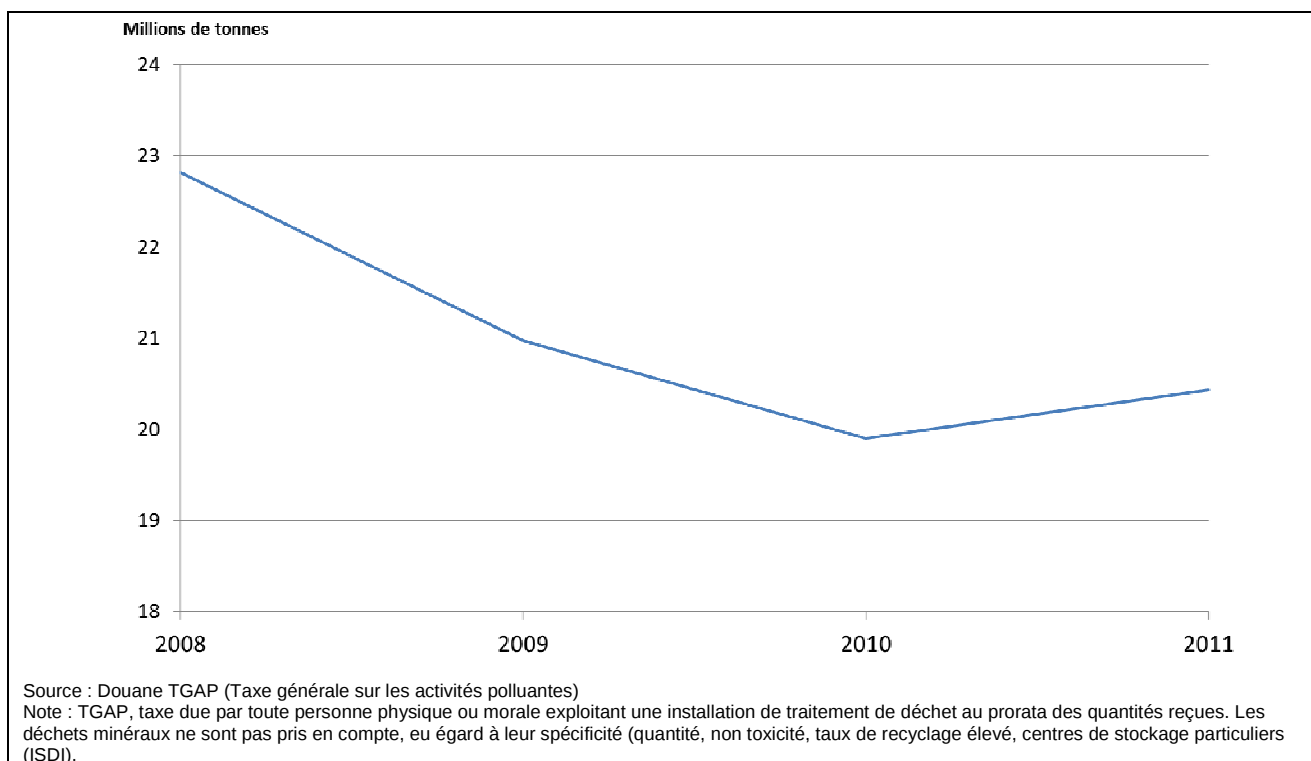
Cet indicateur n'est pas encore publié sur le site d'Eurostat

www.tepp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Un indicateur régional ou territorial n'est pas pertinent car l'implantation d'un centre de traitement peut dépendre de la qualité du sol, et ces centres peuvent accepter des déchets provenant d'autres régions/territoires.

- Exemple de représentation graphique : quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : série courte, comparaison entre pays européens à venir. Il y a peu de différences avec l'indicateur du règlement statistique européen sur les déchets, mais ce dernier est biennal.

- **Limites et précautions éventuelles** : Déchets réceptionnés en centres de stockage pour déchets non-dangereux et dangereux et soumis à TGAP (source Douanes).

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** :

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n + 2

- **Liens internet utiles** : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal>

- **Atouts** : exploitation d'une source administrative TGAP qui a l'avantage d'être annuelle. Nouvel indicateur, comparabilité européenne. C'est un enjeu fort de réorienter ces déchets du stockage vers les filières de valorisation.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.5 Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.1 : réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'évolution de la part des transports en commun dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs permet de suivre la réorientation des déplacements vers des modes plus sobres en énergie et en carbone (priorité 2.1 de la stratégie).
Cf indicateur de la SNDD 2010-2013 indicateur complémentaire 522.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : évolution de la part des voyageurs par kilomètre (unité : % de voyageurs-km) réalisée en transport collectif dans le transport intérieur terrestre de voyageurs. Évolution de la part réalisée en transports ferrés et celle réalisée en bus, cars et tramway (sur la base des voyageurs-km).
L'indicateur actuel est global France métropolitaine.

- **Source des données** : SoeS, Commission des comptes des transports de la Nation, juillet 2014, d'après Bilan de la circulation, STIF-Omnibus, UTP, enquête annuelle sur les transports collectifs urbains (DGITM, CEREMA, GART, UTP).

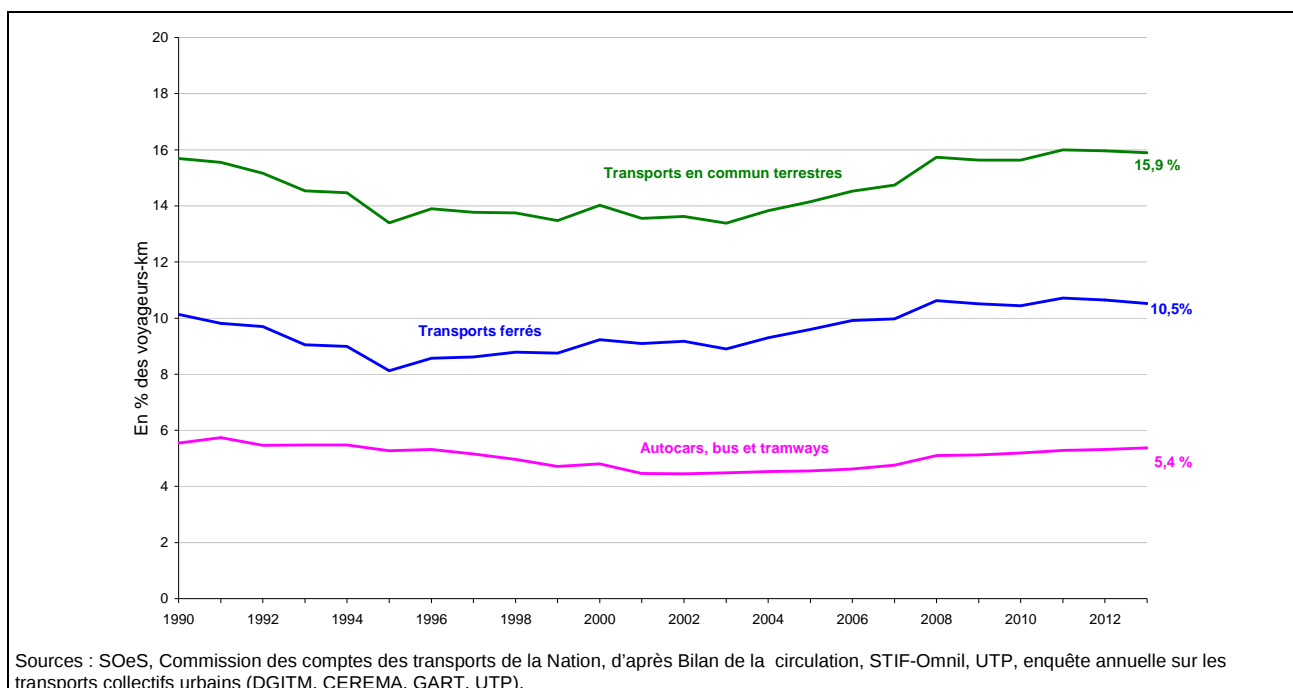
- **Dates disponibles** : 1990 à 2013

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : part des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs par modes



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : évolution très visible, possibilité de représenter les diverses modalités de transports en commun : les transports ferrés (y compris métros) et les transports routiers collectifs (autocars et bus et tramways).

- **Limites et précautions éventuelles** : avec l'amélioration des outils statistiques, les séries voyageurs sont révisées ; ainsi, l'intégration dans les séries de voyageurs des véhicules particuliers étrangers ainsi que le rebasement des séries de transports collectifs urbains ont conduit à une modification des parts modales anciennement affichées dans le rapport de la CCTN (de l'ordre de - 0,5 point pour la part modale des bus et cars et - 0,9 point pour le ferré).

Il n'est malheureusement pas possible actuellement de séparer le transport individuel (voitures particulières ou 2 roues) en transport de proximité et transport longue distance, tant au niveau national que régional. En effet, l'éclatement du transport collectif entre proximité et longue distance repose sur des conventions qui ne sont pas officiellement validées.

L'indicateur ne porte que sur les données métropolitaines.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : à l'échelon régional ou des agglomérations, le suivi d'un indicateur des transports de proximité pourrait être intéressant et développé (avec l'utilisation systématique des enquêtes du Cerema et des moyens humains plus importants pour cette exploitation). Pour le transport de longue distance, l'intérêt de statistiques régionales ou locales paraît limité.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n – 1.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1933/1339/part-transports-commun-transport-interieur-voyageurs.html
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/873/comptes-transports-2013.html

- **Atouts** : série longue.

- **Difficultés** : cet indicateur agrège des données de transport sur longue distance et des données sur le transport de proximité, qu'il serait intéressant de séparer car ils correspondent à des politiques de transport différentes.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.6 Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone - Priorité 2.1. réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les transports de marchandises par chemin de fer ou par voie fluviale exercent moins de pressions sur l'environnement que les transports routiers ou aériens, plus consommateurs d'énergie fossile. Ils émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. L'évolution de la part du non routier pour les transports de marchandises permet de suivre si les modes de transports s'orientent vers une plus grande sobriété en énergie et en carbone (priorité 2.1 de la stratégie). Cf. indicateur de la SNDD 2010-2013 indicateur complémentaire 523.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente la répartition modale entre le ferroviaire, le routier et le fluvial des transports intérieurs terrestres de marchandises sur la base des tonnes multipliées par les kilomètres parcourus (en % des tonnes km).

- **Source des données** : Source : SOeS, VNF.

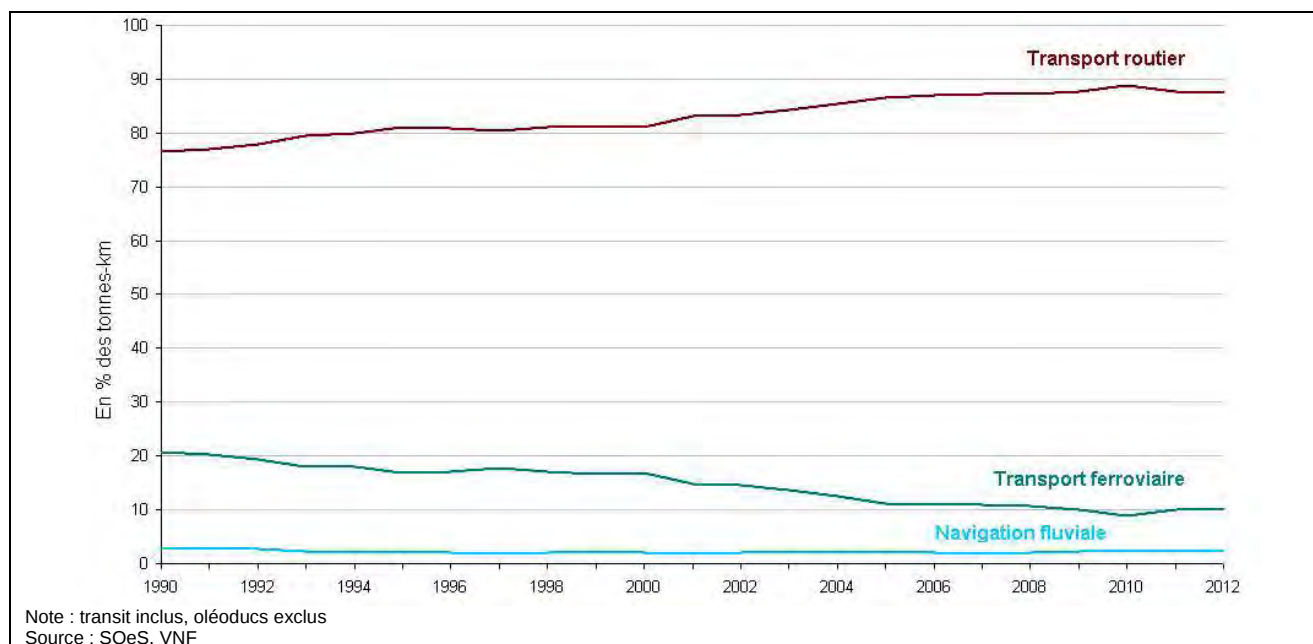
- **Dates disponibles** : 1990 à 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : La loi 2009-967 du 3 août 2009 a fixé comme objectif pour 2012, d'augmenter de 25 % la part du fret non routier et non aérien (à partir d'une base 2006)

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : répartition modale des transports intérieurs terrestres de marchandises



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : évolution de la part de chaque modalité de transport de marchandises bien lisible grâce aux courbes. Le transport par oléoducs peut être inclus dans le graphique, mais il ne concerne que le transport du pétrole.

- **Limites et précautions éventuelles** : transit inclus, oléoducs exclus.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année $n - 1$.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1933/1339/repartition-modale-transports-interieurs-terrestres.html

- **Atouts** : séries longues.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.7 Nombre de vélos mis en libre-service

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.1 : réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'évolution du nombre de vélos en libre-service (VLS) permet de suivre l'évolution de cette offre de transport en milieu urbain. Dans un contexte de transition écologique (priorité 2.1 de la stratégie), il traduit l'évolution des comportements vers l'usage de modes de déplacements actifs et sobres en carbone, vers une économie plus fonctionnelle (location versus achat).

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'action.

- **Définition de l'indicateur** : nombre de vélos en libre-service (VLS) disponibles pour 10 000 habitants dans les communes de plus de 150 000 habitants.

- **Source des données** : selon la période étudiée (cf. « Dates disponibles »), les sources sont différentes :

- données recueillies par le Cerema ;
- enquêtes du Club des villes et territoires cyclables ;
- enquête annuelle sur les transports collectifs urbains (Cerema, DGITM, CGDD, Gart, UTP).

- **Dates disponibles** :

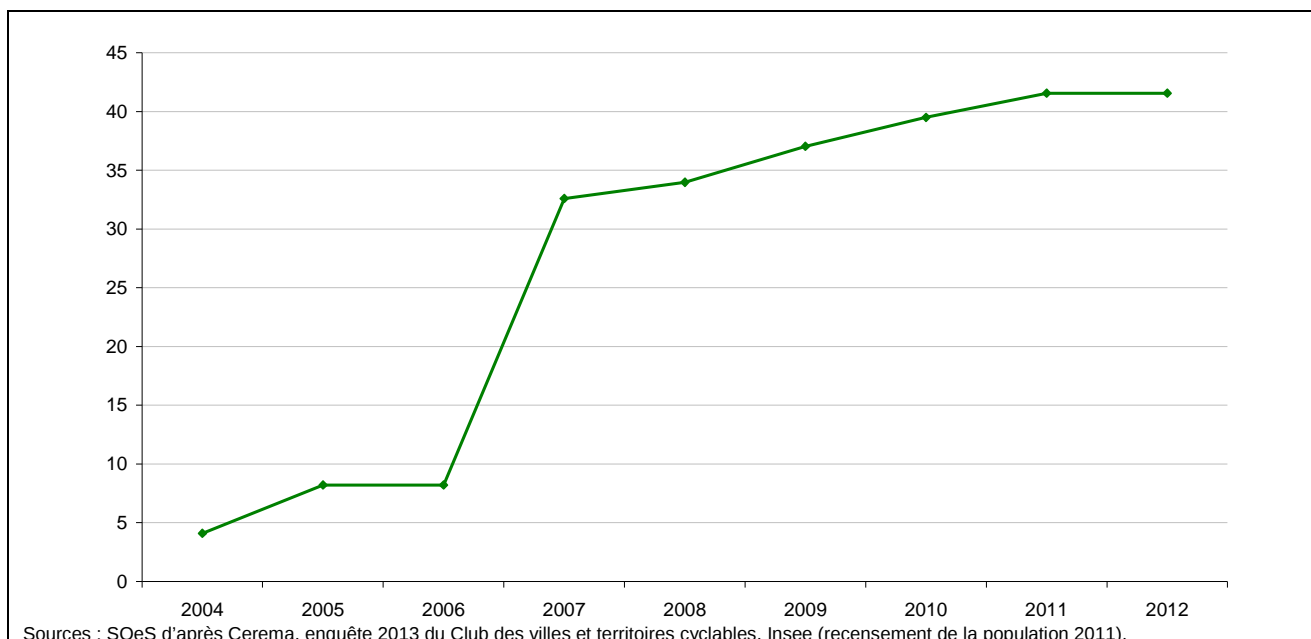
- données 2004 à 2011 : données recueillies par le Cerema, à partir des informations contractuelles entre les AOTU et les exploitants ;
- données 2012 : issues de l'enquête 2013 du Club des villes et territoires cyclables. La prochaine enquête sera réalisée en 2016 pour une diffusion des données courant 2017 ;
- données 2013 et suivantes : enquête annuelle sur les transports collectifs urbains (Cerema, DGITM, CGDD, Gart, UTP).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : pas de cible réglementaire chiffrée, notamment dans le « Plan d'action pour les mobilités actives (PAMA) : la marche et le vélo » de mars 2014.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Éventuellement pour certaines grandes villes.

- Exemple de représentation graphique : nombre de vélos en libre-service (VLS) pour 10 000 habitants dans les communes de plus de 150 000 habitants



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : un tel ratio permet de se représenter relativement facilement l'accroissement de l'offre de VLS en milieu urbain au cours de la dernière décennie.

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur reflète davantage une offre de transport en vélo qu'une réelle pratique régulière ; néanmoins l'offre entraîne l'usage et son dimensionnement n'est pas déconnecté de l'utilisation effective.

Il n'est pas représentatif au niveau national. Il ne concerne que le milieu urbain, pour les communes supérieures à 150 000 habitants.

Disposer chaque année d'un nombre fiable de VLS disponibles dans chacune des communes concernées s'avère impossible : ce nombre est uniquement disponible l'année de mise en service. Cet indicateur reflète donc davantage l'augmentation du nombre de villes ou d'agglomérations ayant mis en place ce système.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : publication en fin d'année N des données de l'année N - 1, sous condition de disposer de données annuelles N - 1 fiabiles concernant le nombre de VLS.

- **Liens internet utiles** : fiche F4 du 51^{ème} rapport à la CCTN de juillet 2014 : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/references/comptes-transport-2013.html
[Annexes dématérialisées de ce rapport \(feuille F4.d du fichier Excel\)](#)

- **Difficultés** : collecte des données plus facile tous les 2 ans seulement. Observer si l'évolution continue après la phase d'équipements dans les principales agglomérations.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.9 Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.2 : rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : Il s'agit d'un indicateur européen qui découle de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et permettant de suivre l'évolution de la part des énergies renouvelables. Indicateur phare de l'ancienne stratégie (SNDD 4.1.3) il est retenu pour illustrer la priorité 2.2 de la nouvelle stratégie, pour suivre la baisse de notre dépendance aux ressources non renouvelables.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur représente la part globale des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité, de chaleur et de carburants.

La consommation finale brute d'énergie est définie comme la somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur. Les productions éoliennes et hydrauliques sont normalisées, tandis qu'il n'y a pas de correction des variations climatiques concernant la chaleur renouvelable.

- **Source des données** : SOeS, d'après les différentes sources par filière.

- **Dates disponibles** : années 2005 à 2012 (provisoire). Disponibilité en mars de l'année N + 2 pour l'indicateur de l'année N.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020 est attribué à la France. Un objectif global de 20 % en 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne existe.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Calculé pour l'ensemble des pays de l'UE, l'indicateur est régulièrement publié par Eurostat (Code: t2020_31) :

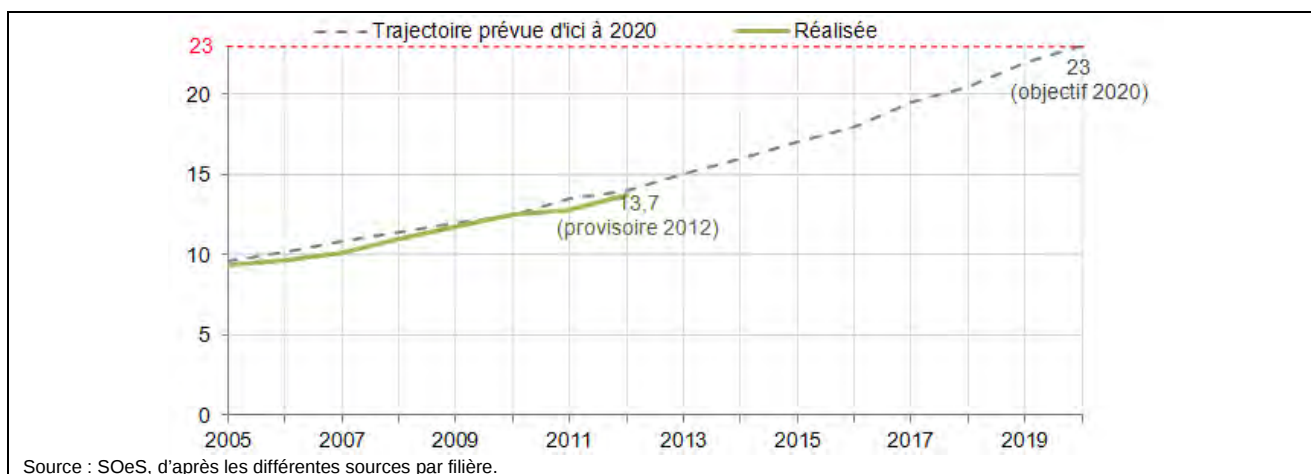
www.epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=t2020_31

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Les données régionalisées ne sont pas disponibles pour la chaleur renouvelable et les biocarburants.

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1829/1346/production-delectricite-renouvelable-rapportee-consommation.html

- Exemple de représentation graphique : part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : indicateur pour suivre la progression des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Indicateur annuel, harmonisé au niveau européen et stable au cours du temps, permettant des comparaisons.

Le détail de la part de chaque type d'énergie renouvelable pourra être exploité dans les commentaires (cf IDDN : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1932/1339/energies-renouvelables.html).

- **Limites et précautions éventuelles** : les données relatives à la chaleur renouvelable (notamment l'utilisation de bois-énergie) varient sensiblement d'une année à l'autre en fonction des variations climatiques. Il convient ainsi d'être prudent dans l'analyse de l'évolution de l'indicateur.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : une application, dénommée Shares et créée par Eurostat permet de calculer plus facilement cet indicateur. Elle s'appuie sur les résultats des questionnaires internationaux AIE / Eurostat. Cependant, il est nécessaire de réintégrer les DOM qui ne sont pas inclus dans l'application Shares.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 2 (mars de l'année N + 2 pour l'indicateur de l'année N)

- **Liens internet utiles** :

http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcod=e=t2020_31

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Energies et climat/Les différentes énergies/Energies renouvelables/2013/enr-suivi-directive-2013.xls](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Energies_et_climat/Les_différentes_énergies/Energies_renouvelables/2013/enr-suivi-directive-2013.xls)

- **Atouts** : indicateur stable et harmonisé pour le suivi de l'évolution des énergies renouvelables. Déclinable au niveau européen.

- **Difficultés** : indicateur non corrigé des variations climatiques. La méthodologie de calcul de l'indicateur est relativement complexe mais bien documentée. Champ différent entre les remontées à Eurostat (hors DOM) et l'indicateur (y compris DOM).

Date de la fiche : août 2014

A2.10 Part du nucléaire dans la production d'électricité

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.1 : réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'indicateur traite la question de la dépendance de la France à l'énergie nucléaire. Ce suivi est d'autant plus important que la France s'est fixé un objectif de réduction de la part du nucléaire.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : production brute d'électricité d'origine nucléaire rapportée à la production totale brute d'électricité en France métropolitaine.

- **Source des données** : la production brute d'électricité d'origine nucléaire est fournie par EDF. La production totale brute d'électricité en France métropolitaine est issue de l'enquête du SOeS sur la production d'électricité.

- **Dates disponibles** : séries annuelles depuis 1970.

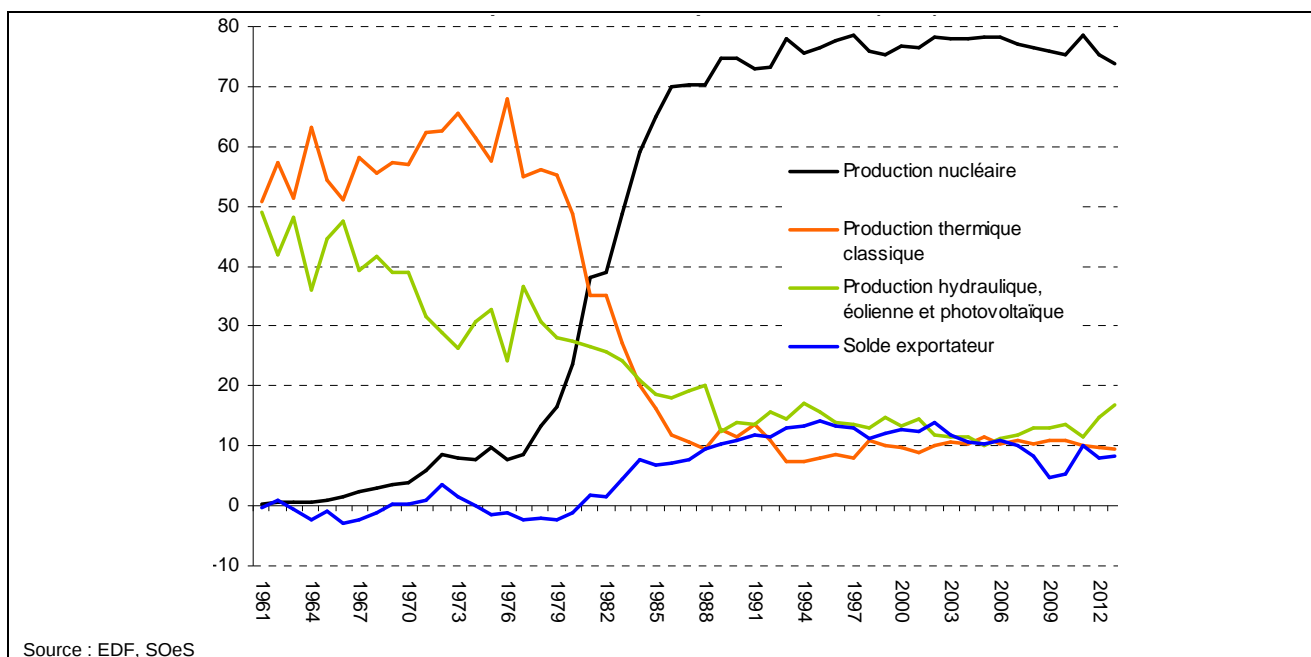
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, il est prévu de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non
Voir le 2^{ème} graphique ci-dessous.

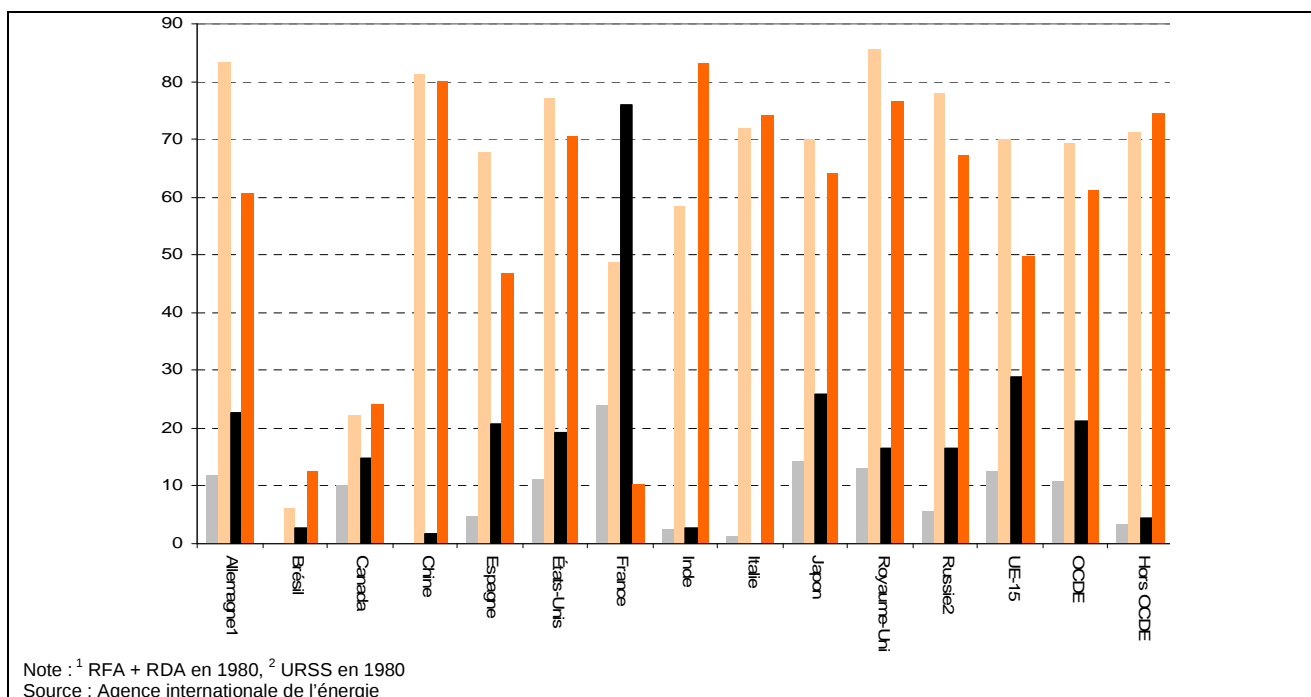
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Une déclinaison régionale est possible mais n'aurait pas d'intérêt. En effet, la répartition des centrales nucléaires sur le territoire tient compte principalement de critères techniques. Les contraintes de refroidissement font que les centrales ont été construites, soit en bord de fleuves à fort débit (Rhône, Garonne, Loire, Seine) soit en bord de mer (Manche et Atlantique). La moitié des régions métropolitaines n'ont pas de centrales nucléaires sur leur territoire (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Picardie, Auvergne, Limousin, Franche-Comté, Bourgogne, Bretagne, Pays de la Loire, Corse), même si plusieurs centrales se situent à proximité immédiate de plusieurs régions, et trois régions concentrent plus de la moitié de la puissance installée (Rhône-Alpes, Centre et Champagne-Ardenne).

- Exemples de représentations graphiques :

1) Part du nucléaire dans la production électrique brute totale (en %) en France métropolitaine



2) Part du nucléaire et du thermique classique dans la production électrique totale, en 1980 et 2010, pour les principaux pays (en %)



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : indicateur harmonisé au niveau international, facilitant la comparabilité entre pays (2). Le deuxième graphique pourrait être allégé pour faciliter sa lecture.

- **Limites et précautions éventuelles** : les données de production sont très fiables et ne présentent aucune précaution méthodologique.
- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : indicateur existant.
- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : première estimation disponible en mai de l'année N +, estimation définitive en novembre de l'année N + 1.
- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/969/bilan-energetique-france-2013.html
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database>
- **Atouts** : indicateur existant, précis, fiable et disponible rapidement pour la France et dans des délais raisonnables pour les pays de l'UE.
- **Difficultés** : aucune, ni pour la collecte et le calcul, ni pour l'interprétation. Déclinaison régionale non envisageable car dénuée de sens.

Date de la fiche : décembre 2014

A2.11 Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation finale brute d'électricité et par région

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.2 : rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables a permis la mise en place d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la part de l'électricité renouvelable. Cet indicateur est retenu pour illustrer la priorité 2.2 de la stratégie, pour suivre la baisse de notre dépendance aux ressources non renouvelables.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur représente l'évolution de la part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation finale brute d'électricité, ainsi qu'une déclinaison régionale. La consommation finale brute d'électricité est définie comme la somme de la consommation finale d'électricité, des pertes de réseau et de l'électricité consommée par la branche énergie pour produire de l'électricité et / ou de la chaleur. Elle est toujours exprimée en données réelles. L'électricité renouvelable : elle est égale aux productions électriques primaires issues des centrales hydrauliques, éoliennes, marémotrice, solaires photovoltaïques et géothermiques, auxquelles s'ajoutent les productions électriques thermiques issues de la biomasse (bois-énergie, déchets incinérés renouvelables, biogaz et résidus agricoles et agroalimentaires).

- **Source des données** : données de l'enquête du SOeS sur la production d'électricité.

- **Dates disponibles** : série de 1995 à 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Il existe un objectif global pour la France, qui est de 27 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables en 2020 (objectif non contraignant, issu du plan national d'action de 2009).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Indicateur Eurostat (code= tsdcc330)

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdcc330>

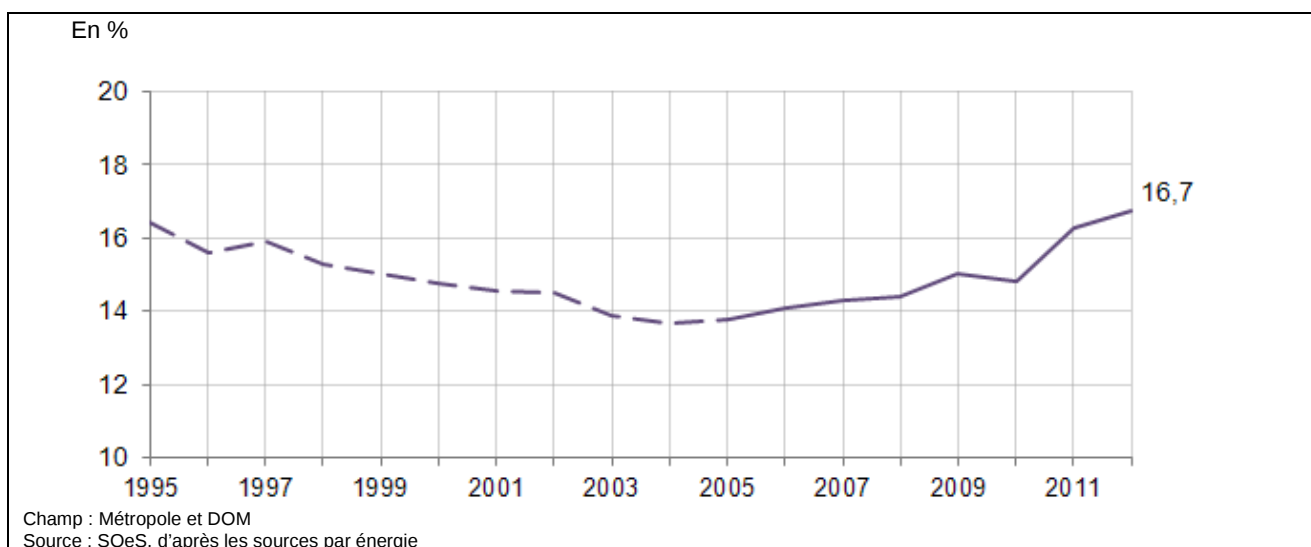
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1829/1346/production-delectricite-renouvelable-rapportee-consommation.html>

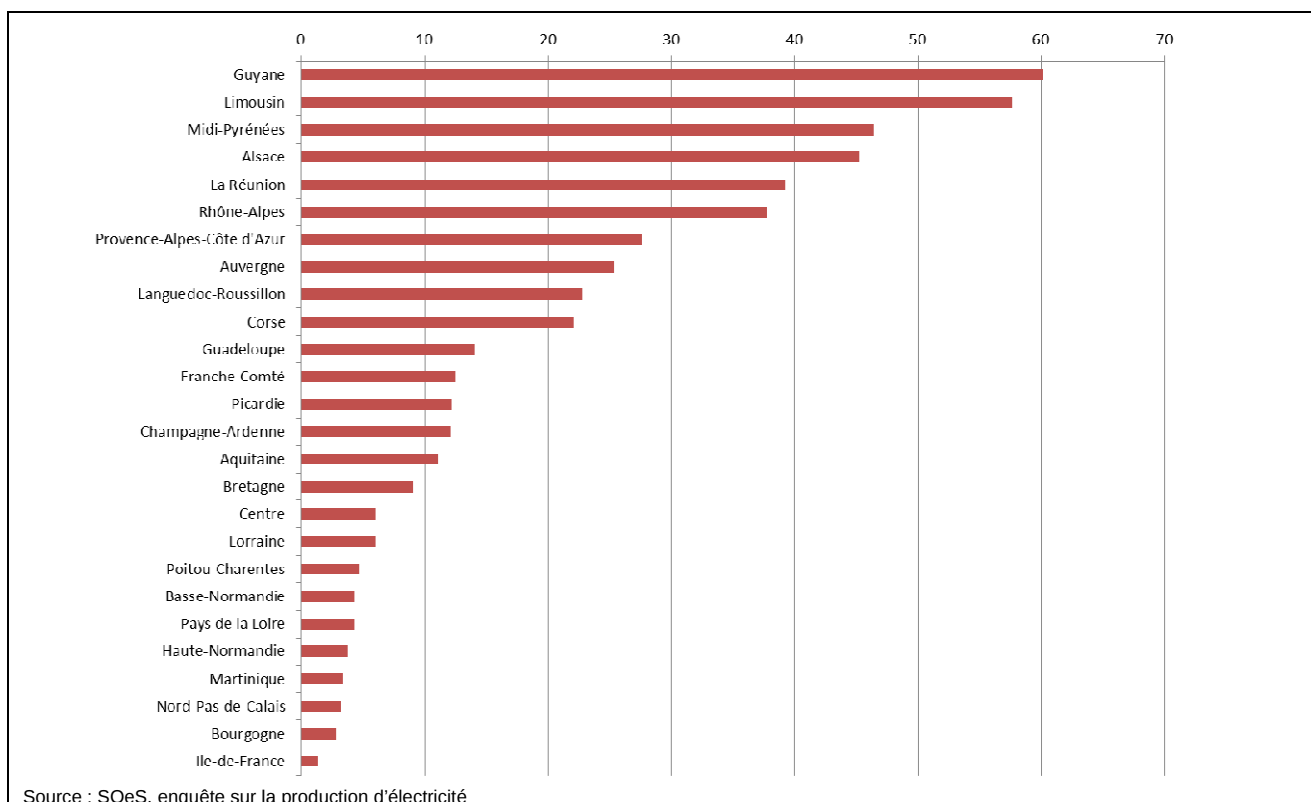
IDDT au niveau régional.

- Exemples de représentations graphiques :

1) Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale brute d'électricité



2) L'électricité renouvelable produite par région rapportée à la consommation finale brute d'électricité régionale en 2011



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : l'indicateur permet de mettre en évidence les fortes disparités régionales. Indicateur en deux parties permettant de suivre l'évolution de la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale d'électricité en France (1) et par région (2).

- **Limites et précautions éventuelles** : le poids de l'hydraulique, qui est une filière ancienne et qui représente près de 70 % de la production électrique renouvelable, éclipse les filières d'énergies renouvelables plus récentes.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : l'indicateur national est calculé annuellement pour Eurostat. La déclinaison régionale nécessite des calculs supplémentaires et spécifiques, notamment la normalisation des productions hydrauliques et éoliennes par région (ce qui est relativement lourd compte tenu du nombre de régions).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : l'indicateur national est disponible en mars de l'année N + 2, la déclinaison régionale prenant plus de temps.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/s/energies-renouvelables.html

- **Atouts** : 1) une composante de l'indicateur de suivi global sur la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie ; 2) permet de retracer certaines disparités régionales en matières d'énergie renouvelables ; 3) déclinaison régionale, et européenne.

- **Difficultés** : la normalisation des productions hydrauliques et éoliennes est relativement lourde (lissage des rendements sur respectivement 15 ans et 5 ans pour l'hydraulique et l'éolien pour chacune des 27 régions). Champ différent entre les remontées à Eurostat (hors DOM) et l'indicateur (y compris DOM).

Date de la fiche : août 2014

A2.12 Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique.
Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone - Priorité 2.3 : mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation.

- **Indicateur** existant ou à développer pour la part liée au développement durable dont économies d'énergie.

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur mesure le poids des dépenses de recherche et développement (R&D) environnementale dans l'ensemble des dépenses de R&D. Ce niveau des dépenses de R&D globale est lui-même relativisé par sa part dans le PIB. Cet indicateur permet d'évaluer les moyens consacrés à la recherche et l'innovation en faveur de la transition écologique (Axe 6) qui feront évoluer les politiques industrielles et agricoles vers une économie plus sobre (Priorité 2.3).

- **Type d'indicateur** : indicateur de moyens (financiers) mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : part de la dépense de R&D dédiée à des actions de recherche relatives à la protection de l'environnement avec la possibilité de distinguer R&D publique et R&D privée.

- **Source des données** : les données proviennent des enquêtes de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Les données correspondant à la R&D environnementale sont retraitées par le SOeS (mais pas celles correspondant à la R&D globale).

- **Dates disponibles** : séries annuelles de 2000 à 2012. Pas de données infra-annuelles.

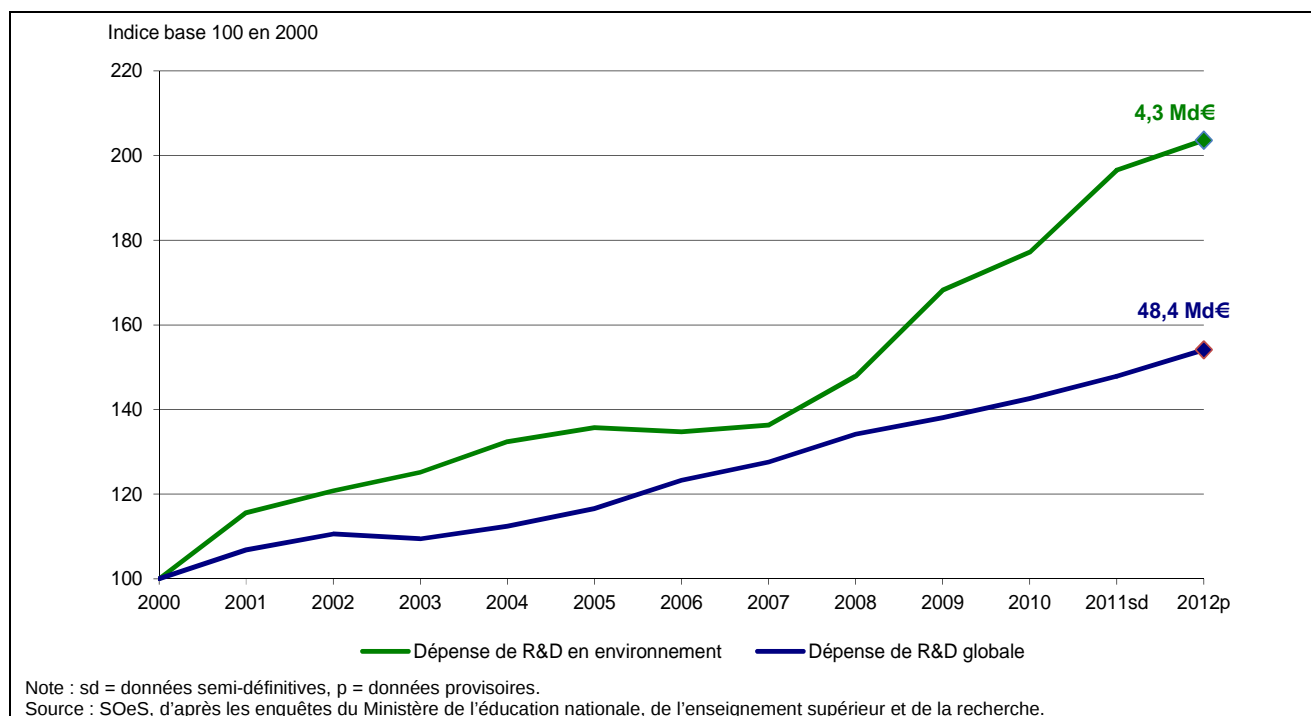
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

A priori non : à partir de 2017, le règlement (UE) n°538/2014 imposera aux pays européens de fournir des données de dépenses de R&D environnementale, mais ces dernières seront systématiquement agrégées avec des données d'autres domaines environnementaux dans les tableaux obligatoires. Le rapportage de données de dépenses de R&D environnementale « isolées » se fera uniquement sur la base du volontariat. Nous ne savons pas si ces données facultatives seront mises en ligne ou non sur le site d'Eurostat.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Aucune déclinaison territoriale de l'indicateur n'est envisageable pour le moment.

- Exemple de représentation graphique : évolution des dépenses nationales de R&D globale et en environnement depuis 2000



- **Arguments sur la lisibilité du graphique :** Ce graphique provient de l'édition 2014 du rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. Il a été complété avec la donnée 2012 de dépense nationale de R&D globale. L'indicateur permet de suivre l'évolution de la recherche environnementale dans la R&D publique et privée. Le poids de la recherche privée et celui de la recherche publique seront précisés en commentaire.

- **Limites et précautions éventuelles :** le MENESR publie lui aussi des données de dépenses de R&D environnementale. Ces dernières sont différentes de celles publiées par le SOeS, principalement pour des raisons de champ. En particulier, les activités de R&D relatives à la gestion des ressources naturelles sont incluses dans les données de dépenses de R&D environnementale publiées par le MENESR, mais exclues des données publiées par le SOeS (conformément au Règlement (UE) n°538/2014).

Par ailleurs, des changements méthodologiques sont intervenus vers 2005 dans les enquêtes du MENESR. Les analyses des évolutions sur le long terme sont donc délicates à mener.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant) :** la partie exploratoire de l'indicateur concerne la part des dépenses de R&D liée au développement durable, dont environnement et économies d'énergie. Pour le développement durable, un travail d'exploration devra être mené pour délimiter le champ. Pour la partie concernant les économies d'énergie, la donnée est disponible pour le secteur public (CGDD/DRI, AIE).

Pour le secteur privé on ne dispose pas de l'information. Le développement de cette partie de l'indicateur nécessiterait une modification du questionnaire « Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises ». Cette enquête est menée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faudra également modifier la convention entre le MENESR et le MEDDE pour la transmission de ces nouvelles données.

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : année n + 2.

Les données de dépenses de R&D environnementale relatives à l'année n sont disponibles en mars de l'année n + 2. Celles de R&D globale sont disponibles vers la fin du mois d'août de l'année n + 2.

- Liens internet utiles : vers les données de R&D globale : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/public/chiffres/france/gene.htm

vers le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (édition 2014) : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/1256/leconomie-lenvironnement-2012-edition-2014.html>

vers le texte du Règlement (UE) n°538/2014 (voir en particulier l'annexe IV) : <http://www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0538>

- Difficultés : les données de dépenses de R&D globale ne sont disponibles que tardivement, vers la fin du mois d'août n + 2. Par ailleurs, les données de dépenses de R&D environnementale publiées par le SOeS sont différentes de celles publiées par le MENESR.

Date de la fiche : novembre 2014

A2.13 Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone, Priorité 2.3. mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur mesure les dépenses que les entreprises du secteur de l'industrie (y compris l'industrie agro-alimentaire) réalisent pour investir dans des matériels visant à prévenir ou traiter les pollutions résultant de leur activité ou dans des équipements de production plus performants en matière environnementale (Priorité 2.3). Ces investissements peuvent correspondre au strict aspect des obligations légales ou aller au-delà.

- **Type d'indicateur** : indicateur de moyens (financiers) mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : montant des dépenses d'investissements des entreprises industrielles pour protéger l'environnement. Une distinction est opérée entre les investissements spécifiques et les investissements intégrés. Les investissements spécifiques concernent des équipements, distincts et identifiables, entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Les investissements intégrés concernent des équipements dont l'objectif premier n'est pas la protection de l'environnement (matériel de production, par exemple), mais qui possèdent des performances environnementales supérieures aux équipements standards. Seuls leurs surcoûts par rapport à ces équipements standards sont comptabilisés.

- **Source des données** : enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) réalisée par l'Insee (jusqu'au millésime 2011, les industries agro-alimentaires étaient enquêtées par le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

- **Dates disponibles** : à champ constant, sur le site de l'Insee : millésimes 2008 à 2012. Des données remontant à l'année 1996 sont archivées sur le site du Sessi (qui réalisait l'enquête jusqu'au millésime 2007), mais diverses modifications de champs et de nomenclatures au cours du temps rendent délicates les analyses sur le long terme. Aucune donnée infra-annuelle n'est disponible.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : oui ou non.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non.

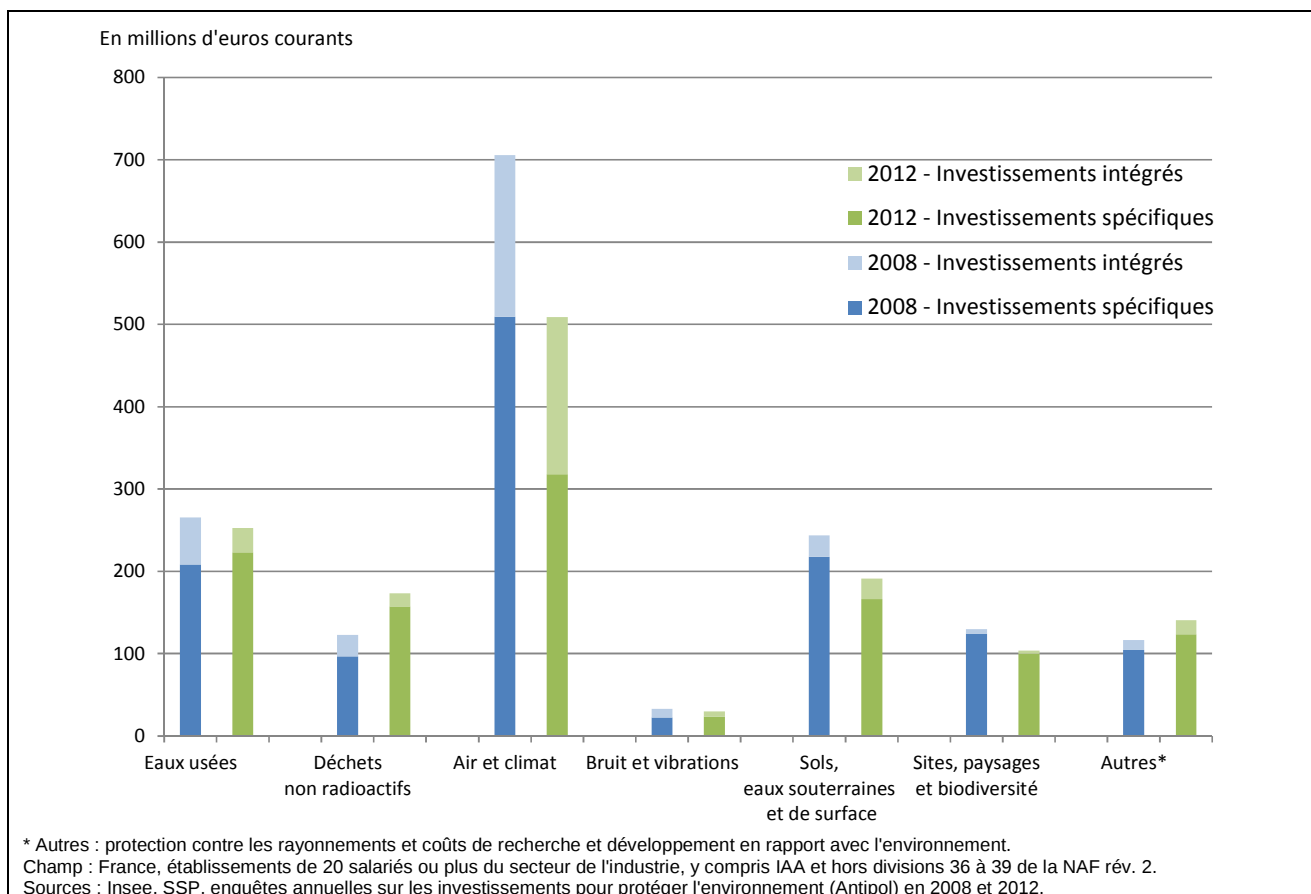
Oui, à partir des données sur le site d'Eurostat, mais les reportages ne seront obligatoires qu'à partir de 2017 (dans le cadre du Règlement (UE) n°538/2014).

<http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/environment/data/database>

Le niveau d'information est un peu différent par rapport à l'enquête Antipol. Pour Eurostat, on se situe au niveau unité légale et non établissement, d'autre part, les investissements des établissements de moins de 20 salariés sont estimés et transmis. Il en va de même avec la division 36 qui n'est pas dans le champ de l'enquête.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non.
 Oui, déclinaison régionale possible, mais attention à la représentativité des données (données 2012) : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-irecoantipol12

- **Exemple de représentation graphique : les investissements pour protéger l'environnement par domaine en 2008 et 2012**



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : cet indicateur permet d'observer l'évolution, à partir de 2008, des investissements environnementaux des établissements industriels, en fonction (par exemple) du renforcement des normes réglementaires ou de la conjoncture économique.

- **Limites et précautions éventuelles** : les données sont collectées au moyen d'une enquête purement déclarative et non-exhaustive. Par ailleurs, les établissements de moins de 20 salariés ne sont pas enquêtés.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : étant donnés les problèmes de secret statistique, il n'est pas envisageable de descendre à un niveau infrarégional. Attention à la représentativité des données car le travail est mené sur un échantillon.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : le SOeS reçoit les données de l'année n à la fin du mois de mars de l'année n + 2.

- **Liens internet utiles** : vers la documentation méthodologique de l'enquête Antipol : www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-eng-etudes-invest-environ-antipol.htm vers les données 2012 de l'enquête Antipol : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-irecoantipol12

vers le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (édition 2014) : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/1256/leconomie-lenvironnement-2012-edition-2014.html

vers le texte du Règlement (UE) n°538/2014 (voir en particulier l'annexe IV) : <http://www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0538>

- **Atouts** : données annuelles issues d'une enquête nationale. L'enquête est exhaustive pour les établissements de 250 salariés et plus. Il est de plus possible de ventiler ces données entre investissements spécifiques et investissements intégrés, par domaine environnemental et par secteur d'activité. Les dépenses d'études en vue de tels investissements sont également disponibles. Quant aux dépenses courantes, elles sont collectées tous les trois ans depuis 2004.

- **Difficultés** : il ne s'agit que de données déclaratives ; Or, il n'est pas toujours aisé pour les établissements industriels de quantifier la part environnementale de leurs investissements. Par ailleurs, les ventilations trop fines aboutissent souvent à des résultats non disponibles pour cause de secret statistique.

Date de la fiche : janvier 2015

A2.14 Évolution des émissions de CO₂ du parc automobile

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone - Priorité 2.3. mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la montée en puissance des véhicules « propres » et l'amélioration de la performance des moteurs vers une plus grande sobriété en carbone constituent l'un des axes d'innovation dans les transports (Priorité 2.3 de la stratégie). L'indicateur sur les émissions conventionnelles traduit essentiellement les progrès techniques sur les véhicules ; les émissions moyennes unitaires de l'ensemble du parc reflètent l'évolution des progrès techniques, mais aussi les évolutions de l'âge du parc ainsi que des modes de conduites, des conditions météorologiques ou d'encombrement.

- **Type d'indicateur** : indicateur de réponse.

- **Définition de l'indicateur** : le premier indicateur présente l'évolution des émissions réelles de CO₂ (en grammes de CO₂ par kilomètre) de l'ensemble du parc des voitures particulières : il rapporte les émissions réelles calculées par le CITEPA (à partir des consommations réelles de carburant) aux véhicules km calculés dans le bilan de la circulation du SOeS ; Le deuxième indicateur (émissions des voitures neuves), donne les « émissions conventionnelles », c'est-à-dire celles qui sont déclarées par les constructeurs.

- **Source des données** : SOeS, CCTN (Commission des comptes des transports de la nation), juillet 2014 d'après le Bilan de la circulation, Citepa/format Secten et ADEME : émissions conventionnelles des voitures neuves,

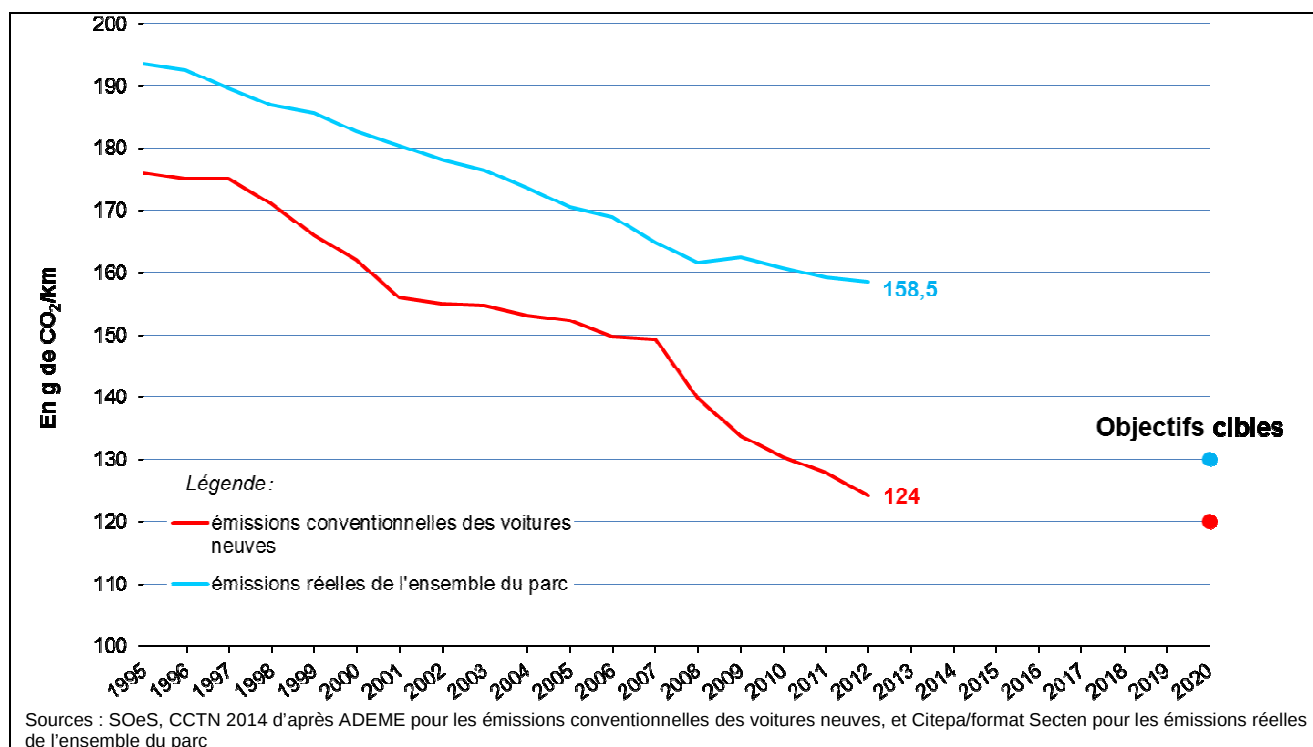
- **Dates disponibles** : série annuelle de 1990 à 2012.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : La réduction des émissions de GES des voitures particulières était un engagement du Grenelle de l'environnement (indicateurs 15 et 15b) qui avait fixé des cibles pour 2020 : 130g CO₂/km pour l'ensemble du parc, 120 g CO₂/km pour les voitures neuves.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : émissions réelles de CO₂ des voitures particulières et émissions conventionnelles des voitures neuves



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'évolution des émissions réelles de CO₂ par km des voitures particulières et des émissions conventionnelles des voitures neuves est bien lisible avec les courbes.

- **Limites et précautions éventuelles** : les émissions conventionnelles des voitures neuves sont différentes des consommations réelles des voitures neuves puisque ce sont des émissions mesurées en laboratoire, sans tenir compte des conditions de circulation ou météorologiques.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : il est actuellement impossible de donner des informations régionales puisqu'on ne connaît pas la circulation, les consommations à un niveau local.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : n + 2.
(données disponibles en mai de l'année n + 2).

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2014/comptes-transports/references-comptes-transports2013-edition2014.pdf

- **Atouts** : source fiable et annuelle, série longue.

- **Difficultés** : débat sur les émissions conventionnelles des véhicules neufs.

Date de la fiche : novembre 2014

A2.15 Surfaces cultivées en agriculture biologique

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone – Priorité 2.3. mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : indicateur de la précédente stratégie (IDDN 1.2.3) qui permet de suivre l'évolution des pratiques agricoles. L'agriculture biologique au-delà du label est une pratique qui repose sur l'innovation, notamment pour la protection des cultures, et est économe en ressources (priorité 2.3 de la stratégie).

- **Type d'indicateur** : de réponse, de suivi d'action.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente l'évolution de la part des surfaces cultivées en agriculture biologique sur l'ensemble de la surface agricole utilisée. L'évolution du nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique est également indiquée en complément.

La marque AB est une marque collective de certification, d'usage volontaire et propriété du Ministère de l'agriculture. Elle identifie les produits d'origine agricole destinés à l'alimentation humaine ou à l'alimentation animale qui respectent, depuis le producteur jusqu'au consommateur, la réglementation et le contrôle bio tels qu'ils sont appliqués en France, ainsi que de fortes exigences de traçabilité.

- **Source des données** : agence Bio. Dom inclus.

- **Dates disponibles** : 1995 – 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Objectif du Programme ambition bio 2017 du Ministère de l'agriculture : le doublement des surfaces en bio entre 2014 et 2017.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

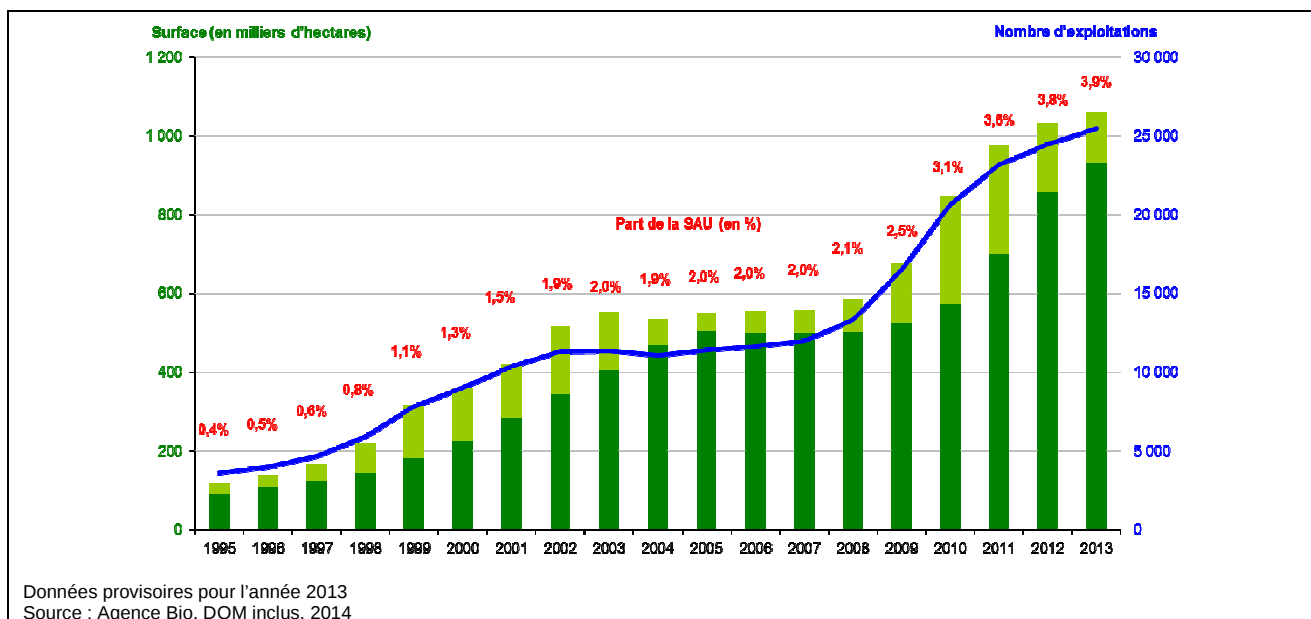
Eurostat : code indicateur : tsdpc440

www.epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsdpc440&pluqin=1

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non,

IDDT : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/498/1346/surfaces-agriculture-biologique.html>

- Exemple de représentation graphique : surface agricole utilisée en agriculture biologique



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : évolution bien lisible. Les surfaces peuvent être certifiées AB après 2 ans de conversion pour les cultures annuelles et 3 ans pour les cultures pérennes.

- **Limites et précautions éventuelles** : on ne distingue pas les exploitations partiellement en agriculture biologique (23 % des exploitations bio en 2012 étaient mixtes). Une exploitation comptabilisée en bio peut être engagée en agriculture biologique que pour une filière et pratiquer parallèlement une autre filière en conventionnelle sous certaines conditions, on dit qu'elle est « mixte ». Le Règlement concernant la certification AB est en discussion sur ce point.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 1 (données disponibles en septembre de l'année suivante)

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1929/0/surface-agricole-utilisee-agriculture-biologique.html

www.agencebio.org/

www.agreste.agriculture.gouv.fr/

- **Atouts** : l'indicateur existe depuis plus de 15 ans.

- **Difficultés** : l'indicateur suit des surfaces liées à une certification qui potentiellement peut évoluer dans le temps (d'une manière générale, le suivi dans le temps d'un indicateur lié à une norme, une certification, un label, pose toujours un problème d'interprétation en cas de changement de la norme). En outre, certaines surfaces agricoles peuvent répondre aux contraintes du cahier des charges AB sans pour autant que l'exploitation soit engagée dans une démarche de certification.

Date de la fiche : septembre 2014

A3.1 Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'espérance de vie à la naissance répond à un enjeu majeur de bien-être en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales ou régionales témoignent d'inégalités à prendre en compte dans ce domaine.
Cf. Indicateur phare 711 de la SNDD 2010-2013

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi global d'action publique

- **Définition de l'indicateur** : l'espérance de vie à la naissance (à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

L'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités.

Sept catégories sociales ont été retenues : agriculteurs ; artisans ; commerçants ; chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers ; inactifs non retraités. Les retraités sont reclassés selon leur ancienne profession et les chômeurs ayant déjà travaillé selon la catégorie sociale du dernier emploi qu'ils ont occupé. Les inactifs non retraités regroupent donc les personnes au foyer, les autres personnes sans emploi (hors retraités), ainsi que les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

- **Source des données** : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

- **Dates disponibles** : 1995-2013 (données 2011, 2012, 2013 provisoires à fin 2013) pour l'espérance de vie. Mise à jour tous les 8 ans pour le détail par CSP, périodes (1991-1999, 2000-2008).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Augmentation de l'espérance de vie, avec réduction des inégalités territoriales et par catégorie socio professionnelle.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Eurostat (Code: tsdph100) nombre d'années de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance, par sexe :

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=tsdph100&language=fr>

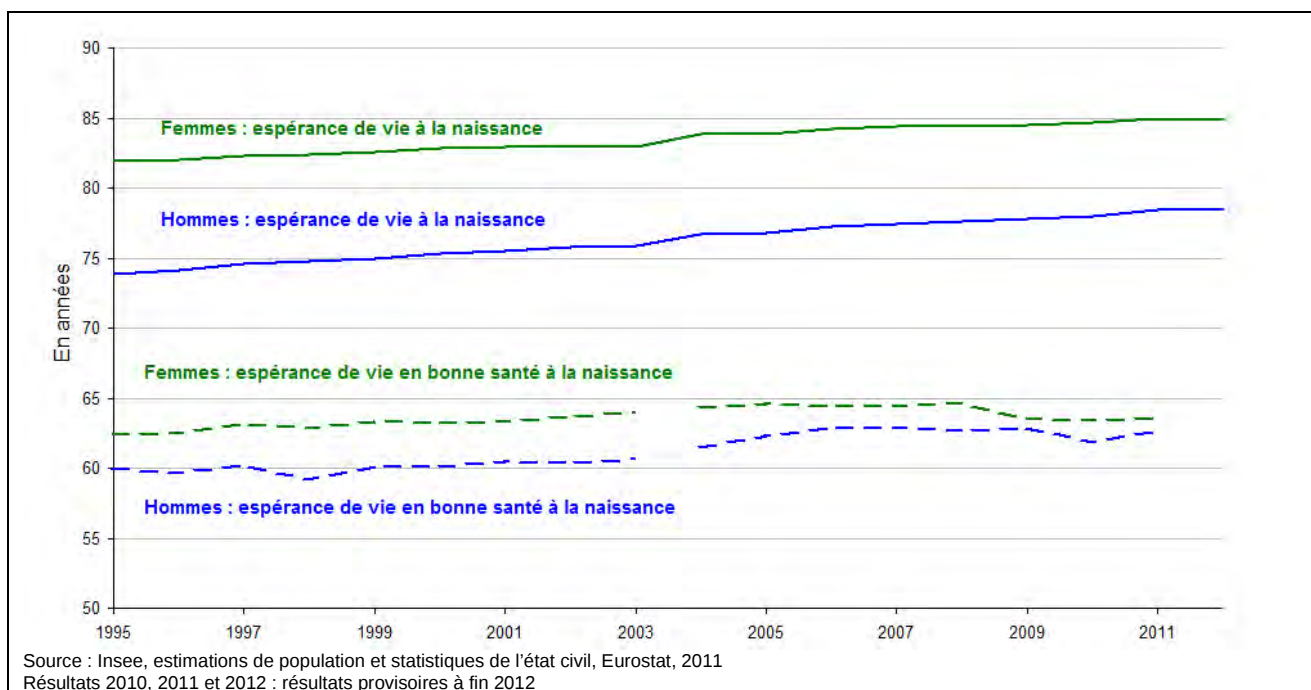
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Au niveau régional ; à un niveau plus fin, cela n'a pas de sens du fait des migrations. IDDT :

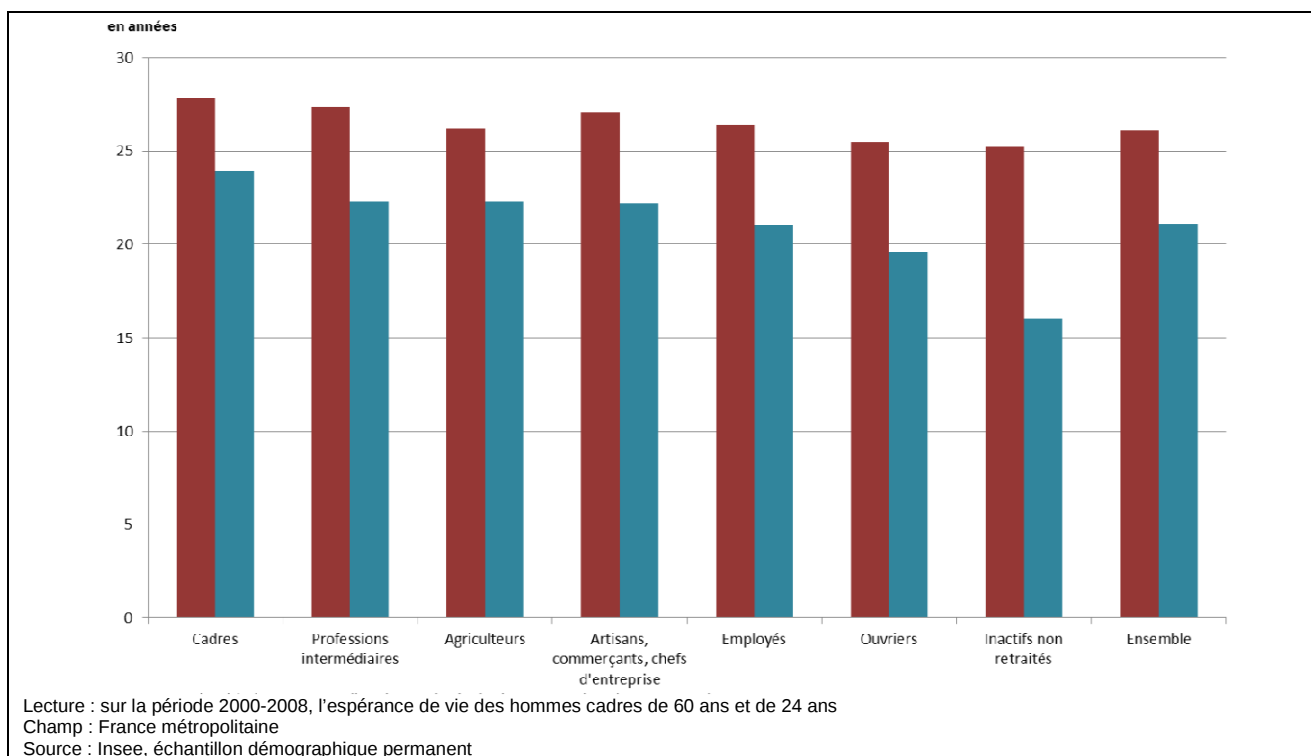
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1832/1346/lesperance-vie-naissance.html>

- Exemples de représentations graphiques :

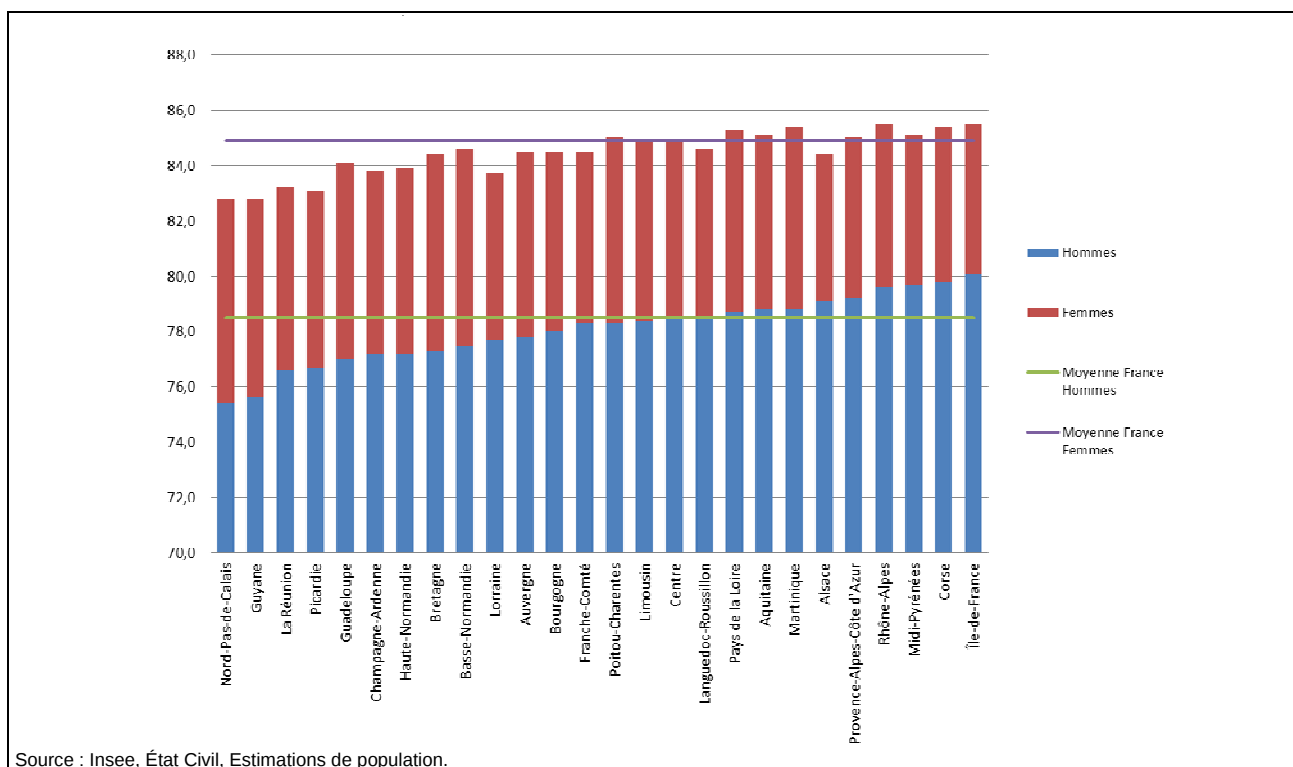
1) Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à la naissance en France



2) Espérance de vie à 60 ans par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2000-2008



3) Espérance de vie en 2012 à la naissance : disparités par région



- **Arguments sur la lisibilité des graphiques** : pour la représentation de l'espérance de vie par CSP (2), le graphique sera présenté à part, car le pas de temps de mise à jour est long (8 ans). Pour améliorer sa lisibilité, on pourrait ne retenir que quelques CSP et il serait pertinent de montrer une évolution, notamment pour voir si les écarts s'amplifient.

Pour la représentation des disparités régionales (3), une carte serait plus lisible qu'un graphique en bâtons.

- **Limites et précautions éventuelles** : il existe des limites à l'indicateur régional d'espérance de vie à la naissance compte tenu des migrations de populations entre régions.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année $n - 1$; annuel en janvier pour l'année précédente (mais provisoire sur les 3 dernières années).

- **Liens internet utiles** : <http://www.insee.fr/fr/themes/series-longues.asp?indicateur=esperance-vie-naissance>

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=espvie60ansparcs

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1935/1339/esperance-vie-esperance-vie-bonne-sante.html>

- **Atouts** : l'espérance de vie à la naissance est un indicateur assez bien connu du public. L'indicateur est disponible, annuel, comparable à plusieurs échelles.

- **Difficultés** : Mise à jour de l'espérance de vie par CSP à intervalle long : 8 ans.

Date de la fiche : octobre 2014

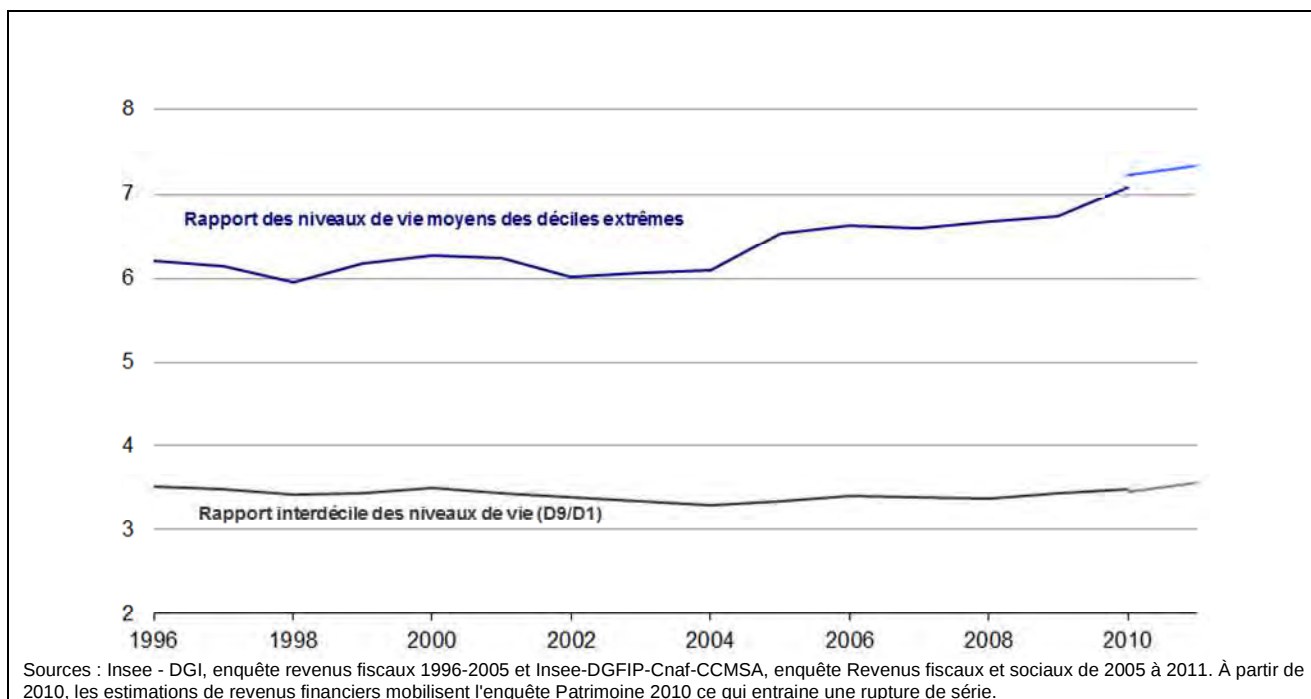
A3.2 Evolution des inégalités de niveau de vie aux niveaux national et territorial

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.
- **Axe et priorité de la stratégie** : indicateur phare de l'axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales.
- **Indicateur** existant ou à développer
- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : La distribution des niveaux de vie, c'est à dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Cet indicateur qui permet ainsi de mesurer les inégalités sociales est identifié comme phare pour suivre l'axe 3 de la nouvelle stratégie.
cf. indicateur de contexte 0.3 SNDD 2010-2013 : distribution des revenus.
- **Type d'indicateur** (indicateur de contexte socio-économique)
 - **Définition de l'indicateur** : l'indicateur mesure le rapport interdécile des niveaux de vie (D9/D1), ainsi que le rapport des médianes des déciles extrêmes des niveaux de vie.
Le revenu disponible d'un ménage comprends les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (yc pensions de retraite et indemnités de chômage), nets des impôts directs.
Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (une unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).
Déciles de niveaux de vie (D1 à D9) : seuils qui partagent les ménages en 10 sous populations d'effectifs égaux (10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2). Niveau de vie du premier décile (du dernier décile) : niveau de vie inférieur à D1 (supérieur à D9).
 - **Source des données** : Insee - DGI, enquête revenus fiscaux 1996-2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2011. A partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 ce qui entraine une rupture de série.
Au niveau territorial, les données sur les revenus fiscaux et sociaux sont disponibles au niveau de la région et du département. A partir de 2015 avec le projet Filosofi, elles le seront à n'importe quelle échelle pertinente du territoire (qui garantisse la confidentialité des données)
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=inegalite-rev_niveau-vie_11
- **Dates disponibles** : 1996-2012.
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : L'objectif de réduction des inégalités, correspond à une baisse du rapport des niveaux de vie extrêmes ou des rapports interdéciles des niveaux de vie.
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non, code indicateur : [tsdsc260], mais seulement étude du rapport interquintile des parts du revenu total perçu possible (attention les données de l'année t correspondent à la date t de l'enquête, c'est à dire aux revenus perçus l'année t-1) :
www.epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsdsc260&pluqin=1
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non,

Voir fiche ITDD Disparité des niveaux de vie : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1833/1346/disparites-niveau-vie.html

Avec le projet Filosofi, les inégalités territoriales pourront être analysées à n'importe quel niveau du territoire (avec les revenus fiscaux et sociaux).

- Exemple de représentation graphique : distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport inter décile



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : le rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes sera remplacé par le rapport des médianes des déciles extrêmes de niveau de vie.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : attendre la publication des résultats de Filosofi pour une déclinaison régionale (au printemps 2015 ?).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : Les données de l'année N sont disponibles en septembre N + 2

- **Liens internet utiles** : www.insee.fr , dossier inégalités sociales et rubrique Publications et services > Collections nationales > Insee références > Les revenus et le patrimoine -Edition 2013. <http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu> , rubrique statistiques > Indicateurs de développement durable > inclusion sociale.

- **Atouts** : les deux mesures rapport des déciles extrêmes et rapport inter décile sont recommandées dans le rapport du CNIS « niveau de vie et inégalités sociales ». Comparaison des niveaux et évolution dans le temps facilement accessibles sur le site d'Eurostat.

- **Difficultés** : la comparabilité internationale ne peut se faire que sur le rapport interquintile. Il faudra attendre la publication des résultats de Filosofi pour une déclinaison régionale.

Date de la fiche : mai 2014

A3.3 Part du budget des ménages consacrée à l'énergie (logement et déplacements)

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales - Priorité 3.1 : réduire et prévenir la vulnérabilité énergétique dans l'habitat et les transports.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'énergie est un poste élevé du budget des ménages (presque 10% en moyenne), qui est très dépendant du prix de l'énergie et difficilement ajustable à court terme. Cette dépense contrainte peut faire basculer des ménages dans la pauvreté et nuire à la cohésion sociale. La connaissance de la part du budget des ménages consacrée à l'énergie est un élément important de la stratégie nationale de transition écologique qui veille à réduire et à prévenir la vulnérabilité énergétique.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente la part des dépenses d'énergie des ménages dans le budget des ménages (consommation effective diminuée des loyers imputés). Les dépenses d'énergies dans la nomenclature de classification des fonctions de consommation des ménages, la COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose) intègrent :
 - les dépenses d'électricité, gaz et autres combustibles pour le logement (poste 04.5) ;
 - les dépenses de carburant et de lubrifiant pour les transports (poste 07.2.2).

- **Source des données** : Insee, Comptabilité nationale (tous les ans). L'enquête Budget des familles réalisée tous les 4 ans permet de faire le même calcul.

- **Dates disponibles** : série annuelle de 1959 à 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Cette part des dépenses d'énergie dans le budget des ménages devrait être contenue.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Sur le site d'Eurostat COICOP à 3 chiffres pour les postes 04.5 et 07.2 (utilisation des véhicules personnels) :

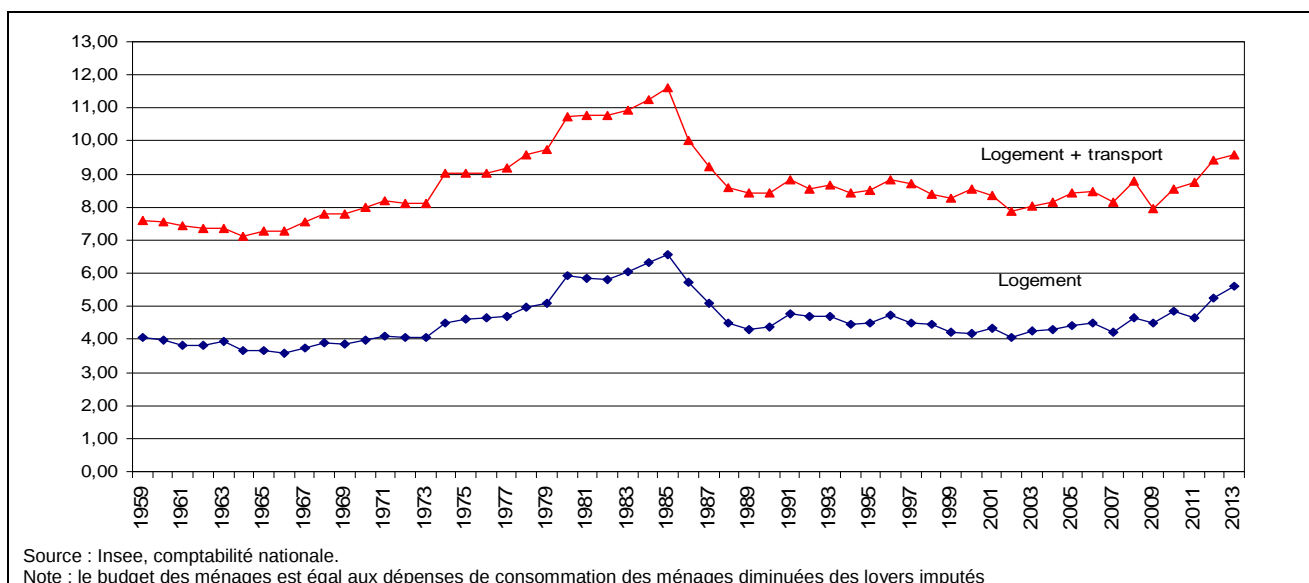
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=tsdpc520&language=fr>

Mais Eurostat publie le détail sur data.gouv : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/structure-globale-des-depenses-de-consommation-selon-le-niveau-detaille-de-la-coicop-1-000-dp/>

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

On ne complètera pas le volet territorial, on renverra sur l'indicateur issu de l'investissement T44 PSAR-SOeS sur la population exposée au risque de précarité énergétique par territoire (dans l'enjeu « Raréfaction des ressources »).

- Exemple de représentation graphique : part de l'énergie dans le budget des ménages



- **Arguments sur la lisibilité du graphique :** l'indicateur est bien lisible. On pourrait démarrer à partir de 1970 et ajouter la courbe pour les dépenses liées au transport. La présentation du détail des dépenses pour le logement et pour le transport, ainsi que le cumul des deux est intéressant.

- **Limites et précautions éventuelles**

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats :** N + 1 Données relatives à l'année N disponible en juin N + 1.

- **Liens internet utiles :** Insee Première N°1315 de 2010 : les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1315/ip1315.pdf>
 Insee Première N°1176 de 2008 : Consommation d'énergie : autant de dépenses en carburants qu'en énergie domestique : www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1176/ip1176.pdf
 Insee Première à paraître sur la population en situation de précarité énergétique.

- **Atouts :** série longue.

- **Difficultés :** trouver un site publiant les comparaisons internationales.

Date de la fiche : octobre 2014

A3.5 Exposition de la population aux risques climatiques

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie** : Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales - Priorité 3.2 : prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le niveau d'exposition de la population aux risques climatiques est estimé en croisant la densité de population communale et le nombre de risques climatiques par commune (inondations, feux de forêt, tempêtes, cyclones, avalanches et mouvements de terrain). Plus la densité de population est forte et plus le nombre de risques naturels identifié par commune élevé, plus l'indice d'exposition des populations aux risques climatiques est fort.

Cet indicateur permet de mesurer la vulnérabilité des territoires face aux effets du changement climatique (enjeu de la stratégie).

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur est calculé suivant trois classes (fort, moyen, faible), en croisant la densité de population et le nombre de risques naturels susceptibles d'être directement ou indirectement influencés par le changement climatique (avalanches, cyclones et tempêtes, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain).

Nombre de risques → Nombre d'habitants/km ² ↓	0	1	2	3	≥4
moins de 15	BLANC Sur la carte	faible	Faible	faible	faible
15 à 24,9		faible	Faible	faible	moyen
25 à 44,9		faible	Moyen	moyen	moyen
45 à 99,9		moyen	Moyen	fort	fort
100 et plus		moyen	Fort	fort	fort

- **Source des données** : principale source de données : MEDDE/DGPR, application GASPARD (mise à jour en continu) ; Les services de l'État déclarent les communes à risques naturels dans la base de données Gaspar qui réunit des éléments sur les documents d'information préventive ou à portée réglementaire sur les risques naturels et technologiques.

Données complémentaires :

- population : INSEE, RP 2009, RP 2007 pour Mayotte, 2011 disponibles mi 2014 ;
- limites communales : IGN (BD Carto -2011).

- **Dates disponibles** : 2005, 2013 (mise à jour annuelle prévue ; 2014 en cours).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : il n'existe pas de cible réglementaire chiffrée. Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2011-2015) vise cependant à renforcer la politique de prévention et de gestion des risques naturels par 5 actions et anticiper l'aggravation des risques naturels sous l'impact du changement climatique : pression généralisée sur les côtes basses, aggravation du risque lié aux incendies de forêt, accroissement des dommages liés au retrait-gonflement des sols argileux.

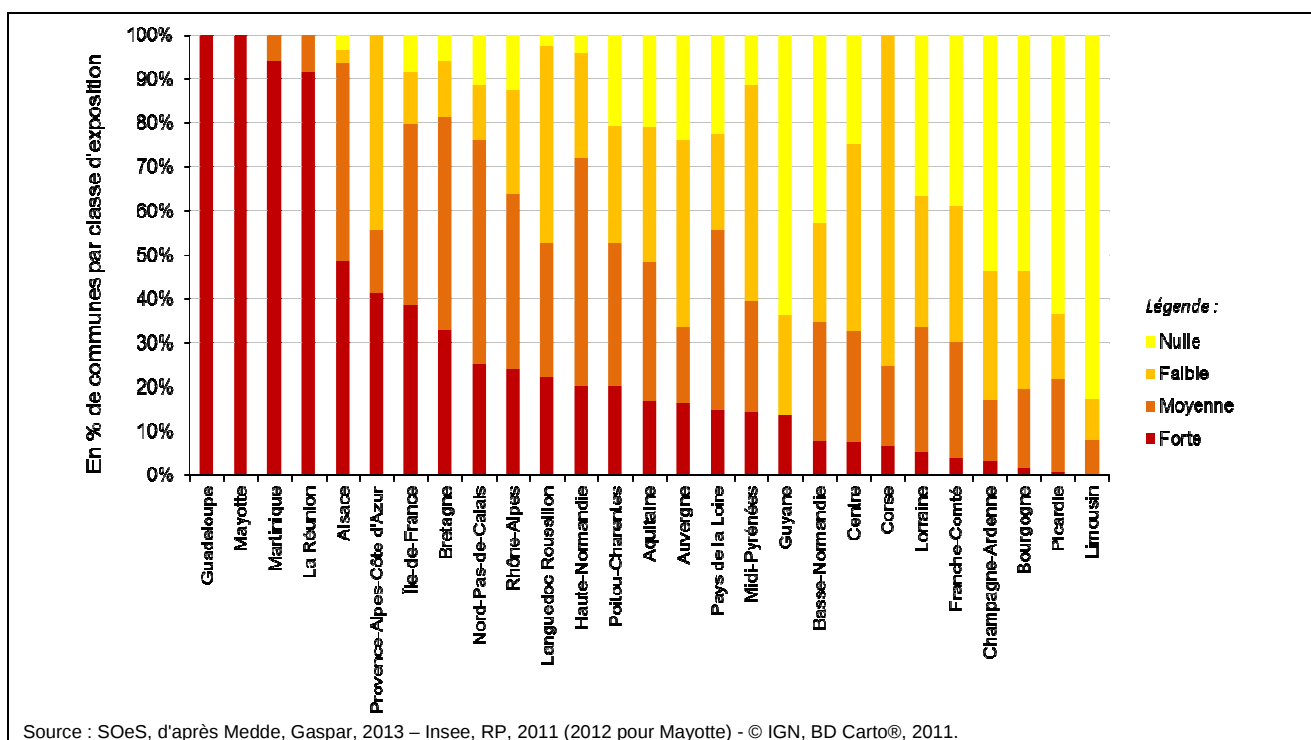
(voir : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Plan-national-d-adaptation-2011-.html>).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

The international disaster database - www.emdat.be/ « Natural disaster occurrence in 2011 ».

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : ☒ oui ou ☐ non.
Mêmes données Gaspar et RP (Insee) agrégées par régions ou départements.

- **Exemple de représentation graphique : répartition des communes par niveau de risque climatiques dans chaque région en 2013**



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : disparités entre territoires et identification des plus exposés.

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur repose sur le nombre de risques recensés à l'échelle communale, mais ne préjuge pas de l'intensité-durée-fréquence avec lesquelles ils s'exercent. Il ne renseigne pas sur l'intensité avec laquelle ils s'exerceront dans l'avenir en fonction des évolutions climatiques attendues. L'indicateur ne prend pas en compte le niveau d'aléa (intensité) des phénomènes climatiques considérés.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n + 1.

- **Liens internet utiles** : exposition des populations aux risques climatiques : www.developpement-durable.gouv.fr/Exposition-des-populations-aux.html
La base Gaspar : <http://www.macommune.prim.net/gaspar/>

- **Atouts** : indicateur SOeS (méthode développée en collaboration avec l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France - ONERC). L'indicateur pourrait éventuellement être amélioré en tenant compte de l'intensité des phénomènes climatiques considérés et/ou en intégrant l'ensemble des phénomènes liés à l'atmosphère (y compris trombes (vent), foudre, grêle, neige, et pluies verglaçantes).

- **Difficultés** : les risques de trombes (vent), foudre, grêle, neige, et pluies verglaçantes n'ayant pas été pris en compte pour calculer l'indicateur de 2013, la comparaison avec l'indicateur calculé en 2005 est délicate. L'évolution reflète cependant l'amélioration de la connaissance des risques naturels.

L'indicateur ne prend pas en compte le niveau d'aléa (intensité) des phénomènes climatiques considérés.

Date de la fiche : novembre 2014

A3.8 Part des agglomérations ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM₁₀

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales – Priorité 3.3 : prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : en 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ instance de l'OMS) classe les particules de l'air extérieur dans leur ensemble comme cancérigène pour l'homme (groupe 1). L'indicateur permet de suivre indirectement la part de la population exposée à des niveaux élevés de particules PM₁₀ d'une année à l'autre. Décliné par classes d'agglomérations, il met en avant les inégalités en santé environnement (priorité 3.3).

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente la part des agglomérations où au moins un site de mesure dépasse dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine en particules PM₁₀ (50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par année civile).

PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 µm.

Il est présenté selon 4 catégories d'agglomérations :

- agglomérations de moins de 100 000 habitants ;
- agglomérations entre 100 000 et 250 000 habitants ;
- agglomérations entre 250 000 habitants et 1 million d'habitants ;
- agglomérations de plus d'1 million d'habitants.

- **Source des données** : Géod'Air (base nationale de données de qualité de l'air), à partir des données des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Traitements SOeS.

- **Dates disponibles** : série annuelle sur la période 2007-2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : La cible réglementaire est intégrée dans l'indicateur (50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par année civile).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

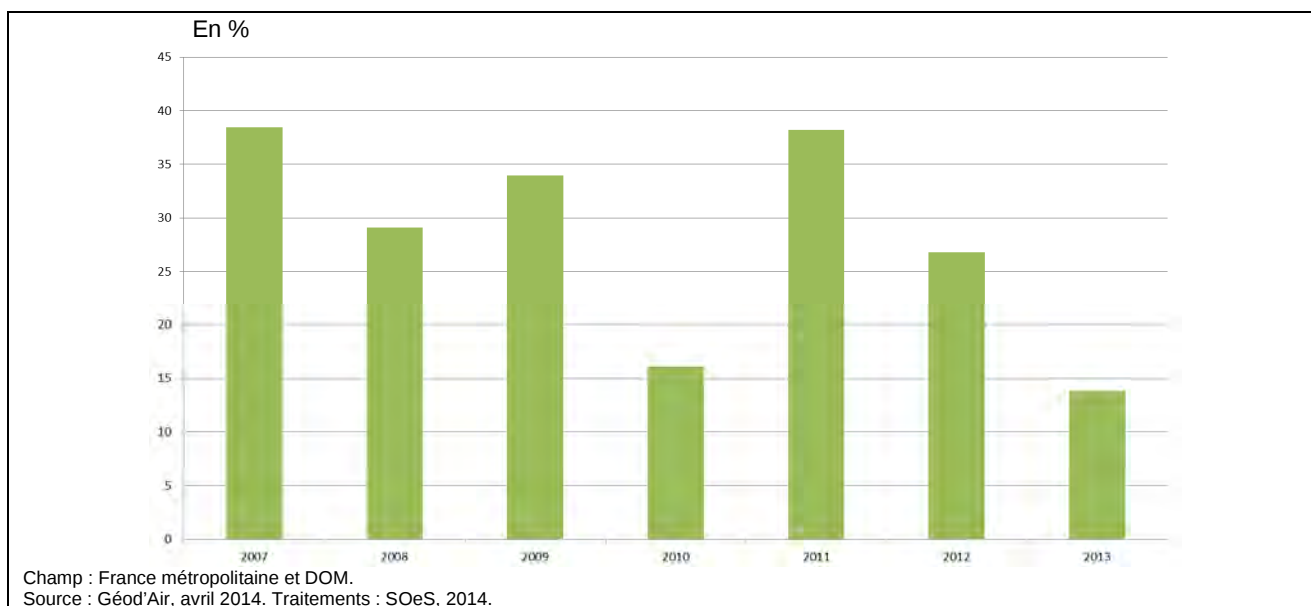
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1101/qualite-lair-2011-france-lunion-europeenne.html

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non.

Les déclinaisons régionales existent et sont réalisées par les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (Aasqa).

<http://www.atmo-france.org/fr/index.php?/200804119/carte-des-aasqa/id-menu-222.html>

- Exemple de représentation graphique : pourcentage d'agglomérations de plus de 100 000 habitants où au moins un site de mesure a dépassé plus de 35 jours la valeur limite journalière pour les PM₁₀



- Arguments sur la lisibilité du graphique : extrait du bilan de la qualité de l'air 2013. L'indicateur ci-dessus présente une seule classe (exemple existant). L'indicateur utilisé pour suivre la stratégie présentera quatre classes d'agglomérations en fonction de leur population (agglomérations de moins de 100 000 habitants, agglomérations entre 100 000 et 250 000 habitants, agglomérations entre 250 000 habitants et 1 million d'habitants, agglomérations de plus d'1 million d'habitants). Cet indicateur pourra être amélioré car dès qu'une station de mesure ne respecte pas le seuil considéré l'agglomération entière est comptée en dépassement. De plus, cet indicateur ne fait pas de distinction selon la fréquence des dépassements (de 1 à 5 jours dans l'année ou plus de 30 jours dans l'année par exemple).

- Limites et précautions éventuelles : l'indicateur présente le pourcentage de stations ayant dépassé le seuil réglementaire mais ne renseigne pas dans quelle mesure ce seuil a été dépassé, ni la population concernée. La période présentée est restreinte à 2007-2013 et non 2000-2013 car la méthode de mesure des PM₁₀ a été modifiée en 2007.

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : Année n - 1

- Liens internet utiles :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/1101/bilan-qualite-lair-france-2013.html

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/227/1101/pollution-lair-particules.html

- Difficultés : l'indicateur tel qu'il est envisagé risque de ne pas être suffisamment sensible aux variations (effet de seuil). Il pourra être retravaillé afin de mieux prendre en compte l'intensité des dépassements (nombre de stations en dépassement ou nombre de jours de dépassement par strate d'agglomérations) et ainsi permettre un meilleur suivi des évolutions.

Date de la fiche : janvier 2015

A3.9 Nombre de captages pour l'eau potable fermés

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales – Priorité 3.3 : prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le suivi du nombre de captages d'eau destinée à la consommation humaine fermés est directement lié à la problématique de santé-environnement. En effet, la moitié des captages sont fermés à cause de la mauvaise qualité de leur eau, due notamment à des concentrations trop fortes en nitrates et pesticides. Si la protection des captages garantie une égalité des territoires pour la qualité de l'eau, la fermeture de ces points révèle l'inégalité entre les territoires exposés à des pollutions.

- **Type d'indicateur** : de suivi d'action ou de moyens mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : nombre de captages d'eau destinée à la consommation humaine fermés (ou captage AEP : alimentation en eau potable, ancienne appellation).

- **Source des données** : Banque de données ADES du BRGM

- **Dates disponibles** : 1994 – 2013 (données 2013 mises à disposition le 4/09/2014).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non. Il existe par ailleurs une obligation de protection des captages AEP. La DCE prévoyait la protection de tous les captages pour 2010. Cette protection par arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) couvre actuellement 70% des captages.

Le Grenelle prévoyait la protection de 500 captages prioritaires contre les pollutions diffuses par la mise en place de plans d'action dans les aires d'alimentation de ces captages, la DCE a porté cette exigence à 1000 captages. L'objectif est de reconquérir la qualité des eaux par rapport aux pollutions par les nitrates et pesticides.

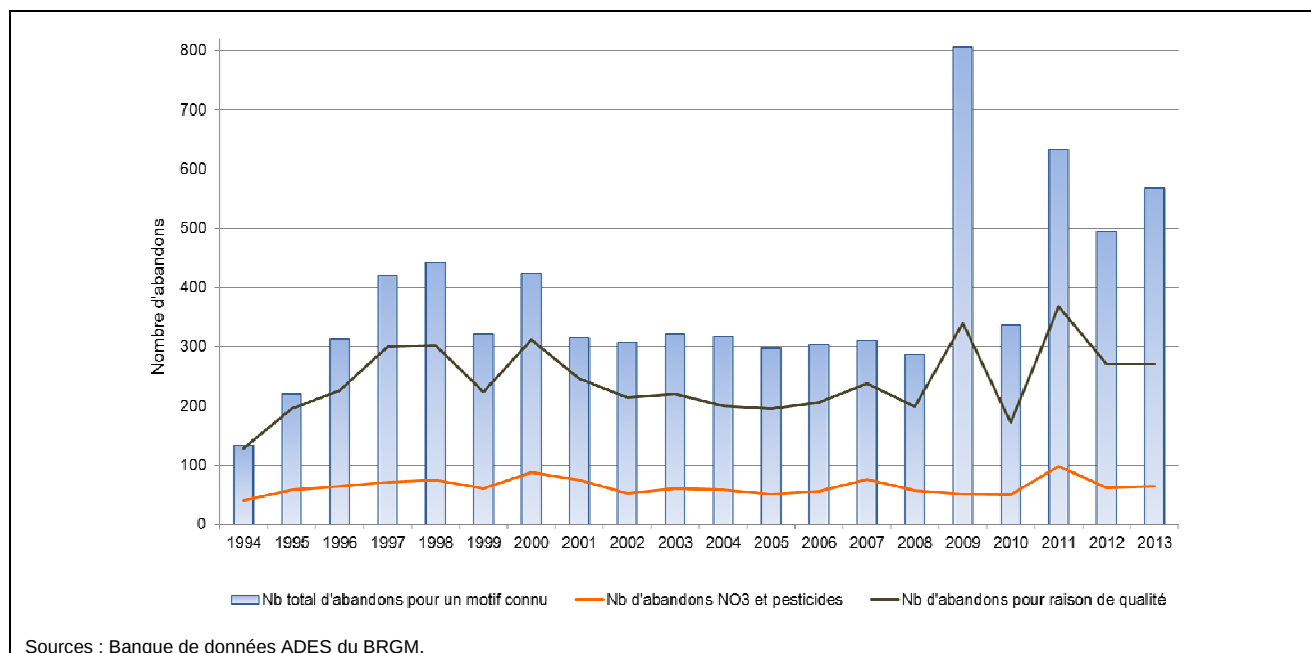
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/bil0212.pdf

Voir en page 7 Figure 2 : répartition du nombre de captages abandonnés par département.

- Exemple de représentation graphique : nombre de captages abandonnés entre 1994 et 2013



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : compte tenu de la non-exhaustivité de la base avant 1994, démarrer la série à cette date. Le graphique présente la part et l'évolution du nombre de captages abandonnés pour cause de qualité (et parmi ceux-ci les abandons pour cause de nitrates et pesticides). La représentation des inégalités entre territoires passe obligatoirement par une carte.

- **Limites et précautions éventuelles** : préciser les autres raisons de fermetures des captages (Administratif, CAP improtégeable, Débit, Dégradé Vétuste, Rationalisation, Technique - Qualité : Nitrates, Nitrates et pesticides, Pesticides, Turbidité, Microbiologie, Hydrocarbures, Arsenic, Autre paramètre). Certaines données sur les captages fermés sont manquantes dans la base ADES. Celle-ci est en consolidation et devrait être exhaustive dans les prochaines années.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : chargement des données SISE-EAUX tous les 6 mois dans ADES, mise à jour annuelle de l'indicateur.

- **Liens internet utiles** : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/bil0212.pdf

- **Atouts** : cet indicateur permet de suivre l'état qualitatif de la ressource en eau potable. Un autre indicateur de réponse à la priorité 3.3 pour agir pour l'égalité en santé environnement serait la « Population couverte par des programmes d'actions sur les captages d'eau potable » (indicateur à construire). Il s'agit des captages grenelle auxquels on rattacherait les populations desservies.

- **Difficultés** : la qualité de l'eau n'est pas l'unique facteur de fermeture des captages, cela doit être expliqué dans le commentaire et à nuancer par rapport à certaines pratiques (mélanges). Le nombre de captage n'indique pas la population concernée.

Date de la fiche : septembre 2014

A3.10 Proportion de captages pour l'alimentation en eau potable, ou part des volumes d'eau prélevés, dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/l

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales - Priorité 3.3. prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement.

- **Indicateur** existant et à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la ressource en eau utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) subit les pressions de divers polluants, nécessitant la mise en place de traitements complémentaires destinés à délivrer une eau potable conforme aux limites de qualité réglementaires. En particulier, les pollutions diffuses dues aux nitrates en lien notamment avec les pratiques agricoles, concernent un certain nombre de captages. Dans ce cadre, plusieurs listes de captages prioritaires face aux pollutions diffuses ont été établies ces dernières années (500 captages Grenelle en 2009, 1000 captages prioritaires en cours d'élaboration suite à la Conférence environnementale de 2013). Le présent indicateur permet de suivre les parts des captages et des volumes d'eau destinée à la consommation humaine délivrés par ces derniers pour lesquels la concentration moyenne annuelle en nitrates a dépassé 50 mg/l (limite de qualité à respecter dans les eaux distribuées).

- **Type d'indicateur** : d'état de la ressource en eau (utilisée pour la consommation humaine).

- **Définition de l'indicateur** : pourcentage des captages et volumes annuels d'eau prélevée, destinée à la consommation humaine, dont la concentration moyenne annuelle a dépassé la concentration de 50 mg / l pour le paramètre nitrates (50 mg / l = limite de qualité dans l'eau distribuée).

- **Source des données** : base de données SISE-Eaux (ministère chargé de la santé - ARS).

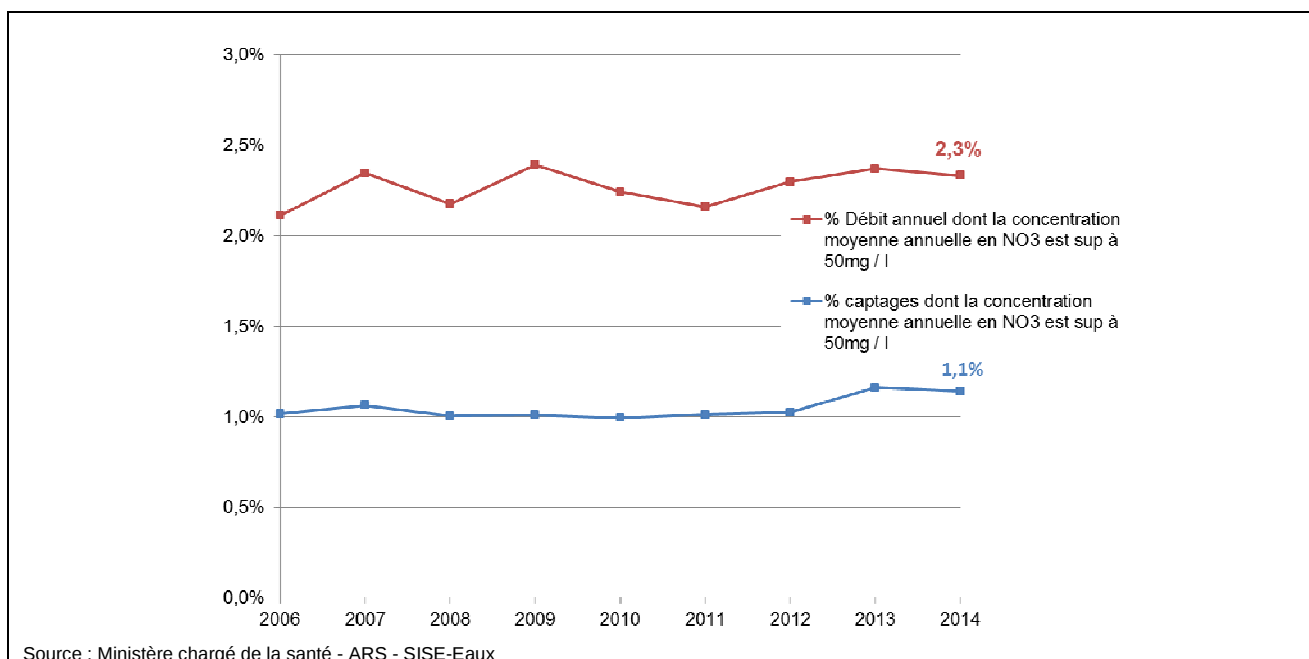
- **Dates disponibles** : 2006-2014

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : cible réglementaire : limite de qualité de 50 mg / l de nitrates fixée par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique (limite de qualité à respecter dans les eaux distribuées et dans les eaux brutes d'origine superficielle, la limite de qualité pour les eaux brutes d'origine souterraine est de 100 mg / l).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale ?** oui ou non
Une déclinaison territoriale par région ou par département serait possible.

- Exemple de représentation graphique : parts des captages et des volumes d'eau brute destinée à la consommation humaine dont la concentration en nitrates est supérieure à 50mg / l



- Arguments sur la lisibilité du graphique : une échelle en % et 2 courbes présentent les parts des captages et du débit annuel dont la concentration moyenne annuelle en nitrates est supérieure à 50 mg / l. Le commentaire intégrera la précision sur les volumes et la part représentée en m³ par an.

- Limites et précautions éventuelles : l'indicateur n'est pas représentatif de la qualité de l'eau distribuée, mais uniquement de la qualité de la ressource, des traitements pouvant être appliqués avant distribution.

Par ailleurs, le nombre de mesures réalisées sur l'année peut avoir un biais non négligeable sur l'indicateur : en effet, ce nombre dépend du type de captage considéré (eau d'origine souterraine ou superficielle) et de son débit. Ainsi, certains captages ne font l'objet d'analyses que tous les 2 ans, voire tous les 5 ans.

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant) : l'alimentation de l'indicateur sera réalisée à partir d'extractions de la base de données nationale SISE-Eaux par la Direction générale de la santé.

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : année N - 1, délais de production : 4 mois

- Liens internet utiles :

- www.sante.gouv.fr/eau-du-robinet.html
- www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable
- www.adeseaufrance.fr/Spip.aspx?page=spip.php?article417

- Atouts : l'indicateur est alimenté par des données issues du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par les Agences régionales de santé de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Le suivi du paramètre nitrates est réalisé depuis de très nombreuses années, ce qui permet d'avoir une bonne visibilité de son évolution au cours du temps.

Date de la fiche : mai 2015

A3.11 Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales - Priorité 3.3 : prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement.

- **Indicateur** **existant** (données existantes) et **à développer** pour la partie présentant les disparités territoriales.

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les inégalités en santé environnement peuvent être suivies par la disparité des temps d'accès aux soins de proximité en fonction des territoires.

- **Type d'indicateur** : d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur présente la part de la population qui se trouve éloignée de plus de 7 minutes d'au moins un des services de santé de proximité : médecins généralistes, infirmiers libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes et pharmacies.

L'indicateur se base sur les bassins de vie, qui est le zonage le plus adapté quand on aborde des sujets d'équipements. Les bassins de vie sont regroupés par densité de population, un critère statistique qui permet d'approcher la typologie rural/urbain. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports).

- **Source des données** : Insee, base permanente des équipements (BPE).

- **Dates disponibles** : année 2012.

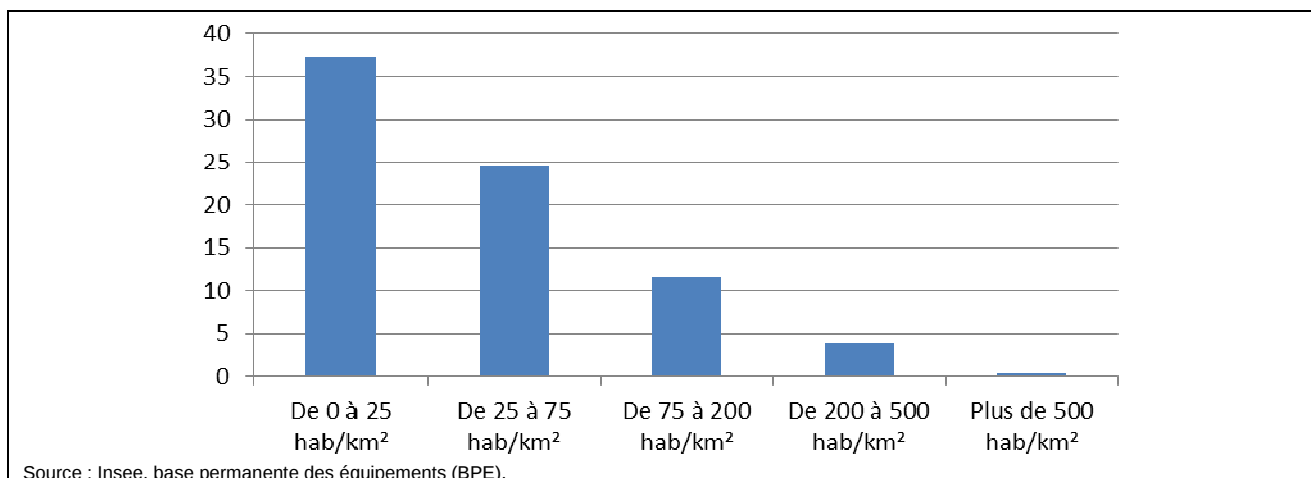
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie**

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Cf IDDT présentant la part de la population à plus de 20 mn des services de santé de proximité, en 2006 : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1832/1346/laccessibilite-soins-proximite.html

- Exemple de représentation graphique : part de la population des bassins de vie à plus de 7 minutes d'au moins un service de santé de proximité



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : exemple de présentation de la part de la population à plus de 7 minutes d'au moins un service de santé de proximité, classée par densité de la population à l'intérieur des bassins de vie. Les bassins de vie sont classés selon leur densité de population : moins de 25 habitants au kilomètre carré (hab/km²), entre 25 et 75 hab/km², entre 75 et 200 hab/km², entre 200 et 500 hab/km² et plus de 500 hab/km². Cette classification reflète l'urbanisation du bassin de vie qui est plus importante dans les critères de temps d'accès aux services, que la population brute. Les bornes des classes ont été déterminées afin d'obtenir une bonne distribution des bassins de vie (bonne répartition).

Pour être mieux compris des densités « de référence » peuvent éclairer la lecture :

Plus petite densité moyenne d'un bassin de vie : 2,55 hab/km².

Plus forte densité moyenne d'un bassin de vie : 2695 hab/km².

Densité moyenne française : 102 hab/km².

- **Limites et précautions éventuelles** : la méthodologie ayant changé, la part de la population française à plus de 20 minutes d'au moins un service de santé de proximité est inférieure à 1 %, il a donc été choisi de prendre une nouvelle cible temporelle (7 minutes). Cela empêche aussi les comparaisons avec des données plus anciennes.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : mise à jour tous les 5 ans.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : mise à jour prévue en 2015.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1832/1346/accessibilite-soins-proximite.html

Date de la fiche : novembre 2014

A4.1 Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers - Priorité 4.2 : modifier les comportements des acteurs individuels en changeant les modèles d'incitation et de rémunération de leur performance économique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : importance prise par la fiscalité verte, contribution à des prix de produits plus en rapport avec les nuisances causées à l'environnement.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions et de moyens.

- **Définition de l'indicateur** : rapport entre le montant des recettes fiscales environnementales et le total des prélèvements obligatoires ; rapport entre le montant des recettes fiscales environnementales et le PIB.

- **Source des données** : SOeS d'après Insee, comptes nationaux.

- **Dates disponibles** : série allant de 1995 à 2014 (2013 sd, 2014 p)

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Pas de cible contraignante. Le comité de la fiscalité écologique réfléchit aux options envisageables pour assurer le déploiement d'une fiscalité écologique dans un but incitatif et sans accroissement de la charge fiscale globale.

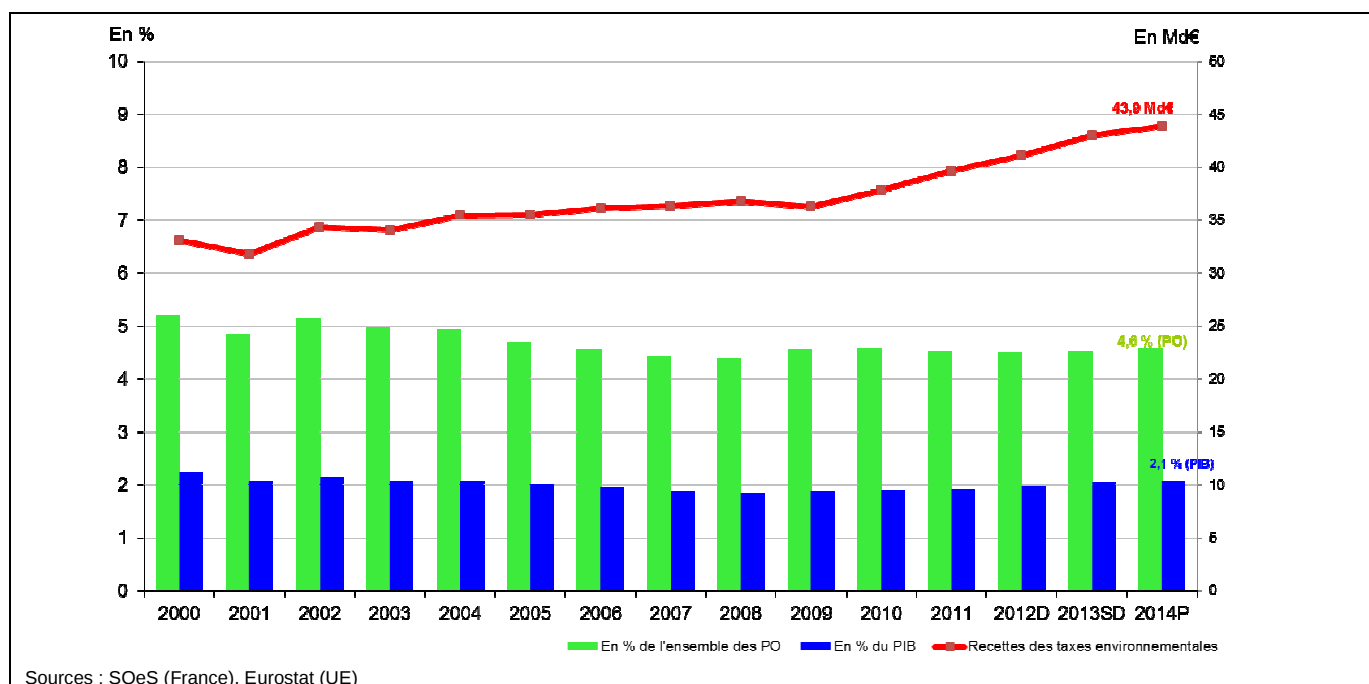
La loi de finances de 2014 a instauré une composante carbone progressive dans les taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non, site d'Eurostat, tableau code: tsdgo410

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdgo410>

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : lisibilité de l'évolution en valeur absolue et proportion des PO et du PIB.

- **Limites et précautions éventuelles** : les taxes environnementales ne rendent pas compte de l'ensemble des instruments économiques en faveur du développement durable. Il existe d'autres instruments fiscaux ou économiques comme les subventions environnementales, les crédits d'impôts, les marchés de quotas, les paiements pour services environnementaux, etc. D'autre part, le développement durable est plus large que l'environnement.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n – 1.

Collecte par le SOeS des données de l'année n auprès de l'Insee/comptabilité nationale en mai n+1 puis traitement par le SOeS pour publication dans le tableau de bord de l'économie verte du troisième trimestre et envoi à Eurostat de la réponse au règlement statistique 691/2011 sur les comptes de l'environnement chaque automne.

- **Liens internet utiles** : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1371/recettes-fiscales-environnementales-2012.html

- **Atouts** : disponible, mise à jour annuelle, méthodologie européenne.

- **Difficultés** : il n'existe pas de cible qui faciliterait l'évaluation du niveau de cet indicateur.

Date de la fiche : juillet 2014

A4.2 Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers - Priorité 4.1 : élaborer un nouveau cadre de la « norme investissement » pour attirer les financements vers les projets liés à la transition écologique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur d'observer l'évolution de la part des investissements réalisés par le secteur de l'industrie pour réaliser des économies d'énergies. Il permet ainsi de mesurer comment les enjeux de la transition écologiques et du long terme sont intégrés dans les choix de financement et d'investissement dans le secteur de l'industrie (priorité 4.1).

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions ou de moyens mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : pourcentage des investissements des industries manufacturières, extractives et autres, destinés à la rationalisation et à la modernisation ou au renouvellement d'équipement en vue d'économiser l'énergie.

- **Source des données** : Insee, enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie – répartition des motivations économiques des investissements – séries annuelles, nomenclature d'activités françaises révision 2.

- **Dates disponibles** : tous les ans de 1991 à 2014 (estimation).

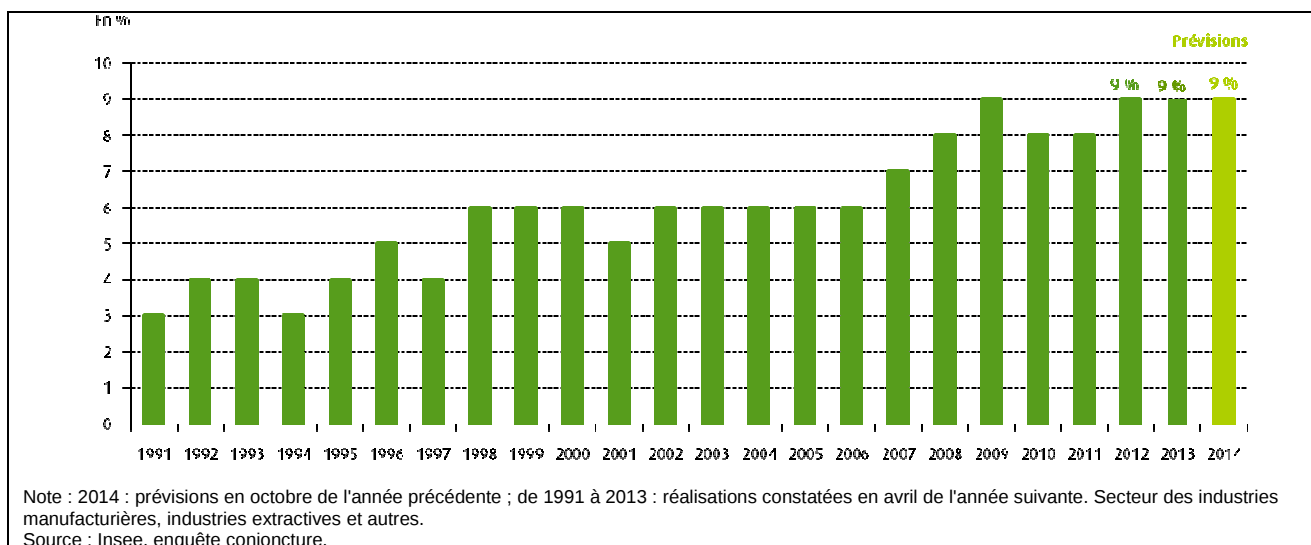
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Augmentation attendue. Absence de cible réglementaire.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture de la commission européenne, auquel contribuent les vingt-sept États membres de l'Union européenne. À ce titre, les questionnaires, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés dans les instituts nationaux des pays adhérant à ce système.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie (investissements réalisés et envisagés à court terme)



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : tiré du [tableau de bord de l'économie verte](#), il est préférable de lire cet indicateur en évolution plutôt qu'en niveau compte tenu des limites expliquées ci-dessous, donc en utilisant plutôt une courbe qu'un diagramme à bâtons. Éventuellement ajouter une note sous le graphique pour expliquer que la part peut être sous-estimée dans la mesure où aucune distinction n'est faite entre la réponse « non » et l'absence de réponse.

- **Limites et précautions éventuelles** : une des limites de cet indicateur repose sur le fait qu'on n'est pas en mesure de faire la distinction entre un non réponse et une réponse « non ».

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N + 1 (investissements constatés en avril de l'année suivante, prévisions pour l'année en cours) :

- en avril de l'année N, les entreprises sont interrogées sur la destination de leurs investissements au cours de l'année N - 1 et de l'année N (publication des résultats mi-mai) ;

- en octobre de l'année n, les entreprises sont interrogées sur la destination de leurs investissements au cours de l'année n et sur leurs prévisions pour l'année N + 1. (publication des résultats mi-novembre)

- **Liens internet utiles**

<http://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries.action?idbank=001583829&idbank=001583830&idbank=001584104&idbank=001584105&page=export&codeGroupe=1250&recherche=criteres>
www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-conj-investissements-indus.htm

- **Atouts** : indicateur disponible rapidement, comparaison internationale.

Date de la fiche : octobre 2014

A4.3 Evolution des encours Investissement socialement responsable (ISR)

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers – Priorité 4.12 : élaborer un nouveau cadre de la « norme d'investissement » pour attirer les financements vers des projets liés à la transition écologique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'indicateur sur les encours ISR détenus par les résidents français permet d'appréhender l'évolution des pratiques des acteurs économiques vers une économie plus durable. « L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable » (association française de la gestion financière forum pour l'investissement responsable, 2013). L'ISR englobe les aspects environnementaux considérés au sens large (enjeux écologiques, sociaux et sociétaux) et à ce titre, il favorise la transition écologique de notre économie.

L'ISR est un investissement dans des actifs (actions, obligations, monétaires, immobilier) dont les émetteurs sont sélectionnés selon des critères financiers et extra-financiers. Les sociétés de gestion de portefeuilles (SGP) intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères E, S, G) dans leur décision d'investissement. Même si la part des encours est faible (environ 3 % de la gestion en France), l'ISR imprègne progressivement l'ensemble de la gestion financière. En France, plus de 300 fonds ISR étaient proposés fin 2011 (pour 5 000 OPCVM, toutes catégories confondues).

Le centre de recherche et d'information sur l'ISR créé en 2001, Novethic est le principal observateur de l'investissement responsable en France et l'unique source de statistiques sur ce marché.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'état.

- **Définition de l'indicateur** : évolution des encours ISR en France (montant et taux par an).

- **Source des données** : Novethic.

- **Dates disponibles** : de 2003 à 2013.

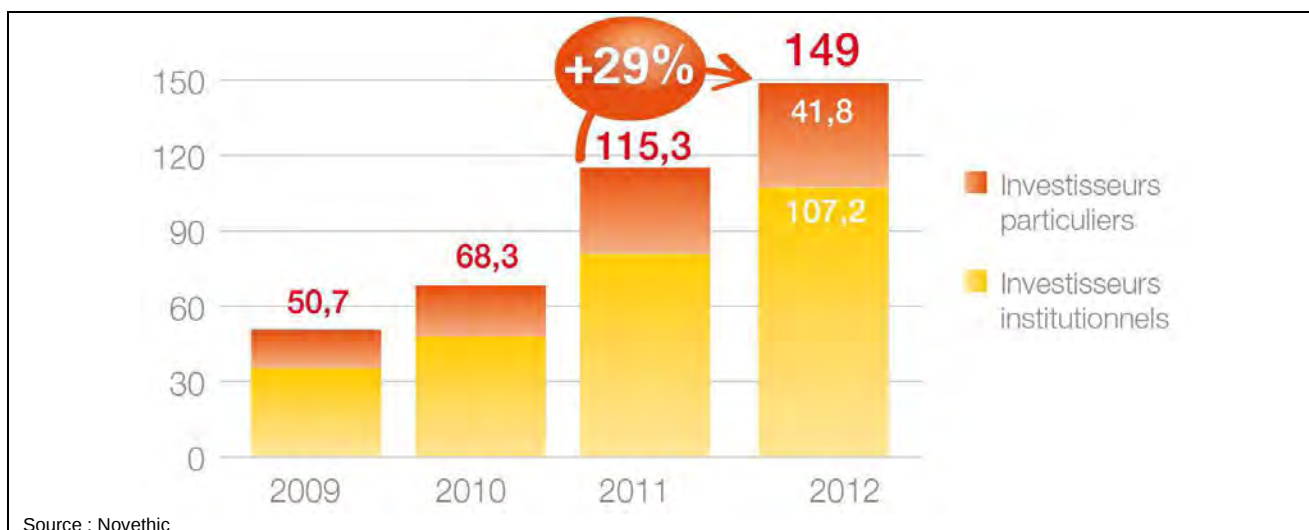
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : il n'existe pas de cible réglementaire. La tendance recherchée est la hausse des encours ISR et de leur part par classe d'actifs.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Partiellement (il n'existe pas de marché européen de l'ISR homogène. Cf enquête Eurosif, réseau européen de promotion de l'ISR).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : évolution des encours ISR sur le marché français (Mds€)



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'indicateur est simple dans sa lecture (montant en euros, évolution en euros sur un an). Le montant des encours est aussi décliné par classe d'actifs (actions, obligations, monétaire, immobilier ...) et selon les investisseurs : institutionnels (gestion collective, déléguée ou interne) et particuliers (gestion collective, épargne salariale). L'indicateur est illustré par une représentation graphique sur les encours (voir au-dessus) qui donne une image de l'essor de l'ISR en France. L'indicateur repose sur les données de Novethic qui présente l'avantage d'être indépendant des offreurs de fonds.

- **Limites et précautions éventuelles** : l'ISR n'a pas de définition légale parmi les investisseurs, il n'existe pas de consensus sur ce que recouvre la performance extra-financière d'un fonds.

Les professionnels peuvent choisir entre plusieurs approches, souvent combinées par les investisseurs pour construire des portefeuilles différents ou générer plus d'impacts sur les émetteurs : i) Fonds de développement durable (intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) ; ii) Fonds d'exclusion normative (non-respect des normes ou conventions internationales) et sectorielle (armement, jeu, tabac, OGM, nucléaire...); iii) Engagement (ou activisme) actionnarial (exigence des investisseurs en matière environnementale, sociale et de gouvernance).

Néanmoins, en France, domine l'approche "fonds de développement durable". En Europe du Nord, les fonds d'exclusion sont plus répandus. Il existe trois labels en France, dont l'objectif est de garantir la démarche ISR des fonds : Labels ISR (2009) et Fonds Vert (2013) de Novethic et Label CIES du comité intersyndical de l'épargne salariale pour orienter la gestion des fonds des salariés dans un sens conforme à leurs intérêts. Dans ces conditions, Novethic applique une définition de l'ISR qui repose sur une sélection des « meilleurs élèves » de chaque secteur « approche best in class », c'est-à-dire ceux qui gèrent le mieux les risques et les opportunités liés aux enjeux du développement durable, selon leur secteur d'activité. Cette approche n'écarte a priori aucun secteur. Les entreprises et les états les plus mal notés sont exclus.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : sans objet.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : données annuelles (n - 1) depuis 2003.

- **Liens internet utiles** : www.novethic.fr

- **Atouts** : indicateur existant, facilement accessible. Les données relèvent d'une enquête annuelle depuis 10 ans, (accessible sur le site internet de Novethic, novethic.fr), qui analyse les évolutions du marché et les meilleures pratiques des investisseurs responsables en France et à l'étranger.

Date de la fiche : novembre 2014

A4.4 Évolution des encours d'obligations durables

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers - Priorité 4.1 : élaborer un nouveau cadre des pratiques d'investissement pour attirer les financements vers les projets liés à la transition écologique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** :

1) une définition non stabilisée recouvrant des pratiques diverses.

Une obligation durable (sustainable bond ou impact bond) est une dette émise sur le marché et destinée à financer des projets qui ont pour objectif de générer des bénéfices environnementaux et sociaux ou de réduire la vulnérabilité à des changements environnementaux ou sociaux. Les obligations durables incluent différents types d'émissions : les obligations environnementales ou obligations vertes (green bonds), les obligations climatiques (climate bonds) centrées sur les investissements liés à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique... Quand les thématiques environnementales et sociales sont couvertes simultanément, les émetteurs nomment leurs émissions « obligations socialement responsables » ou « obligations environnementales et socialement responsables ». L'absence de définition stable de ce type d'émission s'explique par le fait que ce marché est encore naissant et porté par des émetteurs divers (entreprises, collectivités locales, entités supranationales). Néanmoins, s'agissant des obligations vertes, un consortium d'acteurs de marché (émetteurs, investisseurs, banques et observateurs) a lancé les principes directeurs début 2014 pour les green bonds (*Green Bond Principles*) destinés à « promouvoir leur transparence et leur intégrité » en définissant un cadre homogène d'exigences concernant le processus d'évaluation et de sélection des projets et l'utilisation des fonds levés, le suivi de ces derniers et le reporting des émetteurs. L'objectif recherché a été d'établir un standard de marché sur lequel les acteurs peuvent s'appuyer. Compte tenu du caractère encore récent de ce marché, ce standard est appelé à évoluer dans les années à venir, notamment sur la caractérisation et vérification des objectifs environnementaux.

2) Pertinence de l'indicateur.

L'indicateur sur « la dynamique du marché des obligations durables » permet d'apprécier la dynamique (encours total, nombre et volume des nouvelles émissions) de ce marché obligataire chaque année.

Il rend compte de l'évolution d'un marché naissant qui est encore une niche (par rapport à la taille globale du marché obligataire), mais présente un fort potentiel de développement. Les obligations durables peuvent contribuer au financement de la transition écologique et énergétique.

- **Type d'indicateur** : indicateur de réponse.

- **Définition de l'indicateur** : évolution du total annuel des encours (montant) et nouvelles émissions (nombre et volume) durant l'année écoulée d'obligations durables par des entreprises ou des collectivités locales françaises.

- **Source des données** : 1) base de données de marché comme Dealogic.

2) l'association ICMA (International Capital Market Association) qui héberge le secrétariat des Green Bond Principles envisage de réaliser une collecte des données relatives aux émissions d'obligations vertes à partir de 2015. Ces données pourraient être consultées directement sur son site internet ou via la base de données de marché Bloomberg.

3) veille continue (presse et communiqués de presse des émetteurs sur internet) par le CGDD/SEEIDD. La veille permet de construire un indicateur fiable compte tenu du nombre limité d'émissions par an à ce stade. Le recours aux autres sources de données également citées pourrait être envisagé à moyen terme.

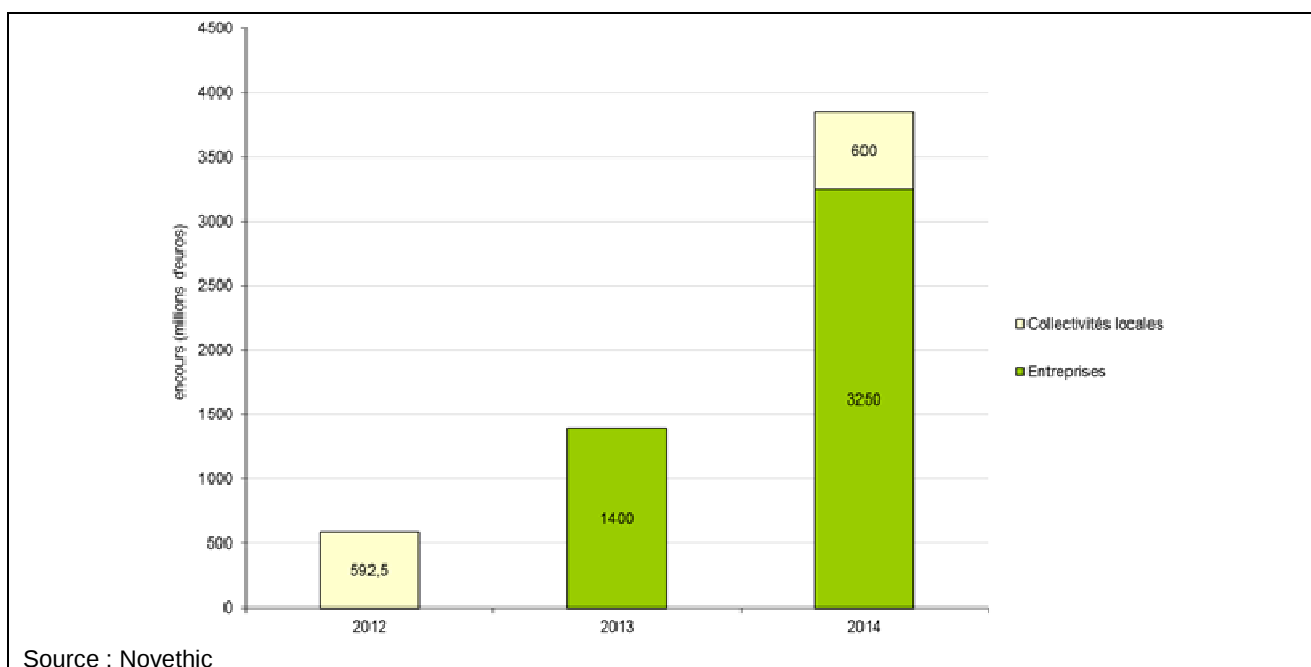
- **Dates disponibles** : depuis 2012, montant des émissions en fin d'année chaque année ; fréquence annuelle et infra-annuelle possible.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : il n'existe pas de cible réglementaire chiffrée. La tendance souhaitée est la hausse des encours.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- **Exemple de représentation graphique : évolution des encours des obligations durables émises par les investisseurs français**



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'indicateur est simple dans sa lecture (encours total, nombre et volume d'émissions). Son champ couvre les émetteurs français.

- **Limites et précautions éventuelles** : en l'absence de définition stabilisée, les émissions à prendre en compte sont diverses et un travail de sélection des titres à considérer sera nécessaire.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : infra-annuelle possible suivant l'accès aux données.

- **Liens internet utiles** : sans objet

- **Atouts** : indicateur simple et lisible.

- **Difficultés** : 1) l'indicateur sera intrinsèquement dépendant de la sélection de titres. Par ailleurs, compte tenu des initiatives en cours, son périmètre est susceptible d'évoluer à moyen terme. 2) la collecte des données peut poser un problème de coût d'accès aux données (voir supra).

Date de la fiche : novembre 2014

A4.5 Évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers - Priorité 4.2 : modifier les comportements des acteurs individuels en changeant les modèles d'incitation et de rémunération de leur performance économique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'économie solidaire est une approche différente de "l'économie capitaliste de marché", son principe étant de démontrer que l'activité économique est pleinement compatible avec la redistribution équitable des richesses entre populations, territoires et générations. Cette nouvelle vision de l'économie s'inscrit dans les principes du développement durable, les activités économiques devenant un moyen au service d'un projet sociétal. L'accroissement de la part de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire traduit une modification des modèles d'incitation et de rémunération de la performance économique.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact socio-économique (voire de suivi d'actions ou de moyens mis en œuvre).

- **Définition de l'indicateur** : part de l'emploi salarié de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié total.

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Le champ de l'économie sociale et solidaire est défini sur le site Insee et construit à partir d'une liste de catégories juridiques (CJ), puis de l'exclusion de certaines activités (codes NAF) réputées hors champ.

Attention la définition retenue est différente de celle du texte de loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

- **Source des données** : déclaration automatisée des données sociales (DADS) et connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) pour les données localisées. Service producteur : Insee

- **Dates disponibles** : série annuelle de 2005 à 2012.

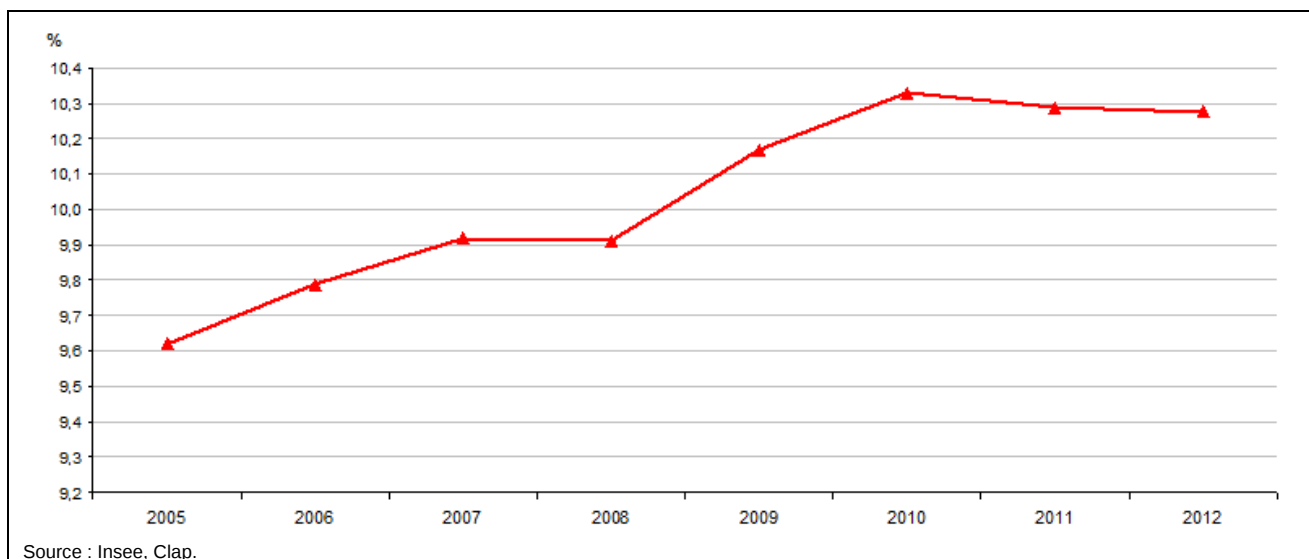
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : augmentation de la part de l'emploi dans l'ESS, car cela signifie développement d'un nouveau mode d'entreprendre conciliant performance économique, patience des investisseurs et implication d'un grand nombre de parties prenantes.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Par région, avec détail par famille de l'économie sociale ou par secteur économique. Voir site Insee www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale

- Exemple de représentation graphique : part de l'emploi salarié de l'ESS dans l'emploi total



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : le suivi de l'évolution de la part de l'emploi ESS dans l'emploi total est bien lisible sous la forme d'une courbe. La décomposition par famille de l'économie sociale (Coopérative, Mutuelle, Association, Fondation) ou par secteur économique est possible.

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur se limite à l'emploi salarié. Il ne comprend pas l'emploi bénévole. La définition n'est pas cohérente avec le texte de loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014.

Ajouter une note : L'économie sociale et solidaire est définie par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014. Elle comprend les coopératives, les mutuelles, les associations et fondations employeuses et les entreprises commerciales qui poursuivent un but social, une lucrativité encadrée et une gouvernance démocratique et qui sont enregistrées au registre du commerce et des sociétés en qualité d'entreprise de l'ESS. Les données de ce graphique correspondent au socle premier défini par la loi du 31 juillet 2014 avant la mise en œuvre des dispositions relatives aux entreprises commerciales.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : données de l'année N disponible en juillet année N + 2.

- **Liens internet utiles** : www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale

- **Atouts** : série existante

- **Difficultés** : la définition n'est pas cohérente avec le texte de loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014.

Date de la fiche : octobre 2014

A5.1 Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : la part de la valeur ajoutée dans les éco-activités représente 1,7 % du PIB en 2012. Ce chiffre est faible et relativement stable. Il est plus pertinent d'afficher la valeur ajoutée dans les éco-activités et de préciser à côté sa part dans le PIB. C'est d'ailleurs ce qui est fait dans l'indicateur 4.2 du TBIMEV.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact socio-économique

- **Définition de l'indicateur** : montant de la valeur ajoutée dans les éco-activités (ce terme désigne les activités qui produisent des services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles) en milliards d'euros.

- **Source des données** : Insee : Esane, EAP, comptes nationaux ; SOeS : bilan des EnR, compte satellite de l'environnement ; Ademe : enquête sur les EnR et les déchets.

- **Dates disponibles** : les données sont disponibles pour les années 2004 à 2012. Pas de données infra-annuelles.

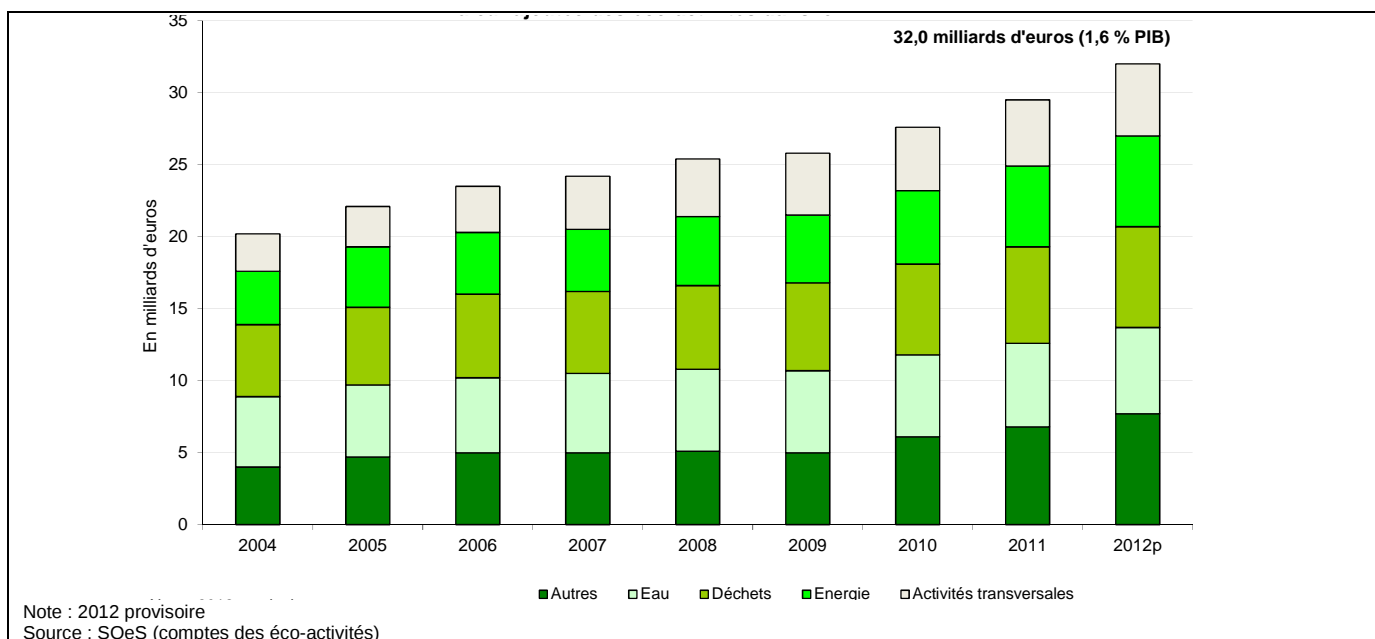
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

Pas pour l'instant, mais à terme des données seront disponibles sur le site d'Eurostat avec la mise en œuvre du règlement (UE) n°538/2014 (premier rapportage en 2017).

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : valeur ajoutée des éco-activités



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : tiré du [tableau de bord de l'économie verte](#), cet indicateur permet d'observer l'évolution de l'importance des éco-activités dans l'économie française.

- **Limites et précautions éventuelles** : la valeur ajoutée des éco-activités n'est pas calculée directement mais estimée, pour chaque type de biens et de services, à partir d'une valeur de la production à laquelle on applique un ratio [valeur ajoutée / production].

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : à l'heure actuelle, il n'est pas envisageable de développer l'indicateur à un niveau infranational.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : les données relatives à l'année N sont disponibles en mars de l'année N + 2.

- Liens internet utiles :

Lien vers la publication « Chiffres & statistiques » relative aux éco-activités (mai 2014) : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2099/1264/eco-activites-lemploi-environnemental-2012-premiers.html

Lien vers le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (édition 2013) : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2013/1097/leconomie-environnement-2011-edition-2013.html

Lien vers le texte du Règlement (UE) n° 538 / 2014 (voir en particulier l'annexe V) : www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0538

- **Atouts** : le compte des éco-activités produit par la France correspond, dès à présent, à ce qui sera demandé dans le cadre du règlement européen.

- **Difficultés** : le règlement européen n'imposera des reportages qu'à partir de 2017 sur la période 2014-2015. Il ne sera donc pas possible de réaliser des comparaisons européennes avant cette date.

Date de la fiche : août 2014

A5.2, A7.1 Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques – Priorité 5.1 : anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux.

Indicateur phare de l'axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : suivre le nombre d'élèves et d'étudiants qui s'engagent dans des filières environnement permet d'observer comment l'appareil de formation accompagne la transition écologique de notre société (Axe 7). Cet indicateur traduit la capacité du secteur de l'enseignement et de la formation à anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux (Priorité 5.1).

- **Type d'indicateur** : indicateur de réponse (moyens mis en œuvre).

- **Définition de l'indicateur** : nombre d'élèves et d'étudiants inscrits en dernière année de formation initiale en environnement.

Enseignement supérieur et formations professionnelles et technologiques de l'enseignement scolaire.

Les formations inférieures ou égales au Bac comprennent les effectifs de niveaux IV et V (BEP, CAP, Bac professionnel, Bac technologique, etc.). Les Bac + 2 correspondent aux effectifs de niveau III (BTS, DUT), les Bac + 3 aux effectifs de niveau II (Licence LMD, Licence professionnelle). Les formations supérieures ou égales à Bac + 4 comprennent les effectifs de niveau I (Master 1 et 2, magistère, doctorat, diplôme d'ingénieur).

- **Source des données** : SoeS d'après Céreq, base Reflet – MESR, SISE et BCP.

- **Dates disponibles** : 2008 - 2012 pour tous les niveaux (de 2000 à 2012 pour les licences professionnelles, de 1997 à 2012 pour les formations de niveaux V à III).

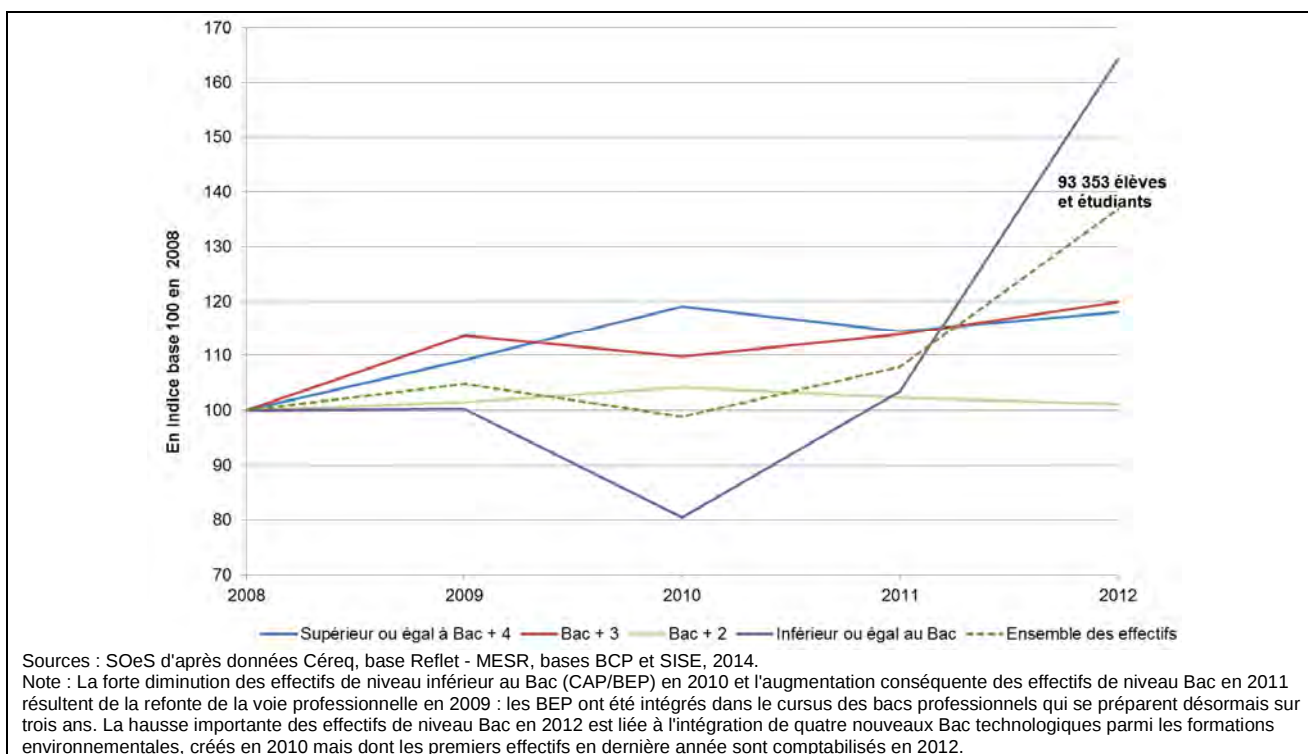
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/2049/0/repartition-regionale-effectifs-inscrits-formations.html

- Exemple de représentation graphique : nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement (par niveau de diplôme)



- Arguments sur la lisibilité du graphique : la précision concernant la baisse des inscrits de niveau Bac ou inférieur auparavant portée sur le graphique, a été portée en note : la forte diminution des effectifs de niveau 5 et l'augmentation conséquente des effectifs de niveau 4, en 2010 puis 2011, résultent de la refonte de la voie professionnelle en 2009 : les BEP sont depuis intégrés dans le cursus des bacs professionnels qui se préparent désormais sur trois ans.

- Limites et précautions éventuelles : les périodes d'évolution diffèrent selon le type de diplômes. Les effectifs inscrits en formation de niveaux V à III sont disponibles depuis 1997. Les premières licences professionnelles (LP) ont été mises en place en 2000. Le suivi des effectifs en formations environnementales supérieures, autres que les LP, débute, quant à lui, en 2008. Pour cette raison, il est proposé d'illustrer cet indicateur par la série complète, à partir de 2008. Compte tenu des types de diplômes pris en compte, de la méthode d'identification des formations environnementales et du champ lié à l'environnement (6 domaines environnementaux), la liste des formations n'est pas exhaustive. Par ailleurs, seuls les effectifs en dernière année sont comptabilisés.

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : année N - 2

- Liens internet utiles : <http://www.mimosa.cereq.fr/reflet/>

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/s/formations-initiales-environnement.html

- Atouts : le SOeS est le seul organisme public à participer à la mise en place d'un système d'observation dans le champ de la formation initiale environnementale.

- Difficultés : la non-exhaustivité des formations et les différentes temporalités des séries.

Date de la fiche : septembre 2014

A5.3 Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques – Priorité 5.2. accompagner les transitions professionnelles.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le suivi des demandes et offres d'emploi concernant les métiers de l'économie verte permettra de disposer d'un diagnostic partagé pour bien accompagner les transitions professionnelles liées à la transition écologique (priorité 5.2).

- **Type d'indicateur** : d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : les métiers de l'économie verte regroupent les métiers purement environnementaux (les métiers verts) et les métiers dont le contenu évolue pour intégrer les problématiques environnementales (les métiers verdissants). Ils ont été identifiés dans le cadre de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) à partir du répertoire national des métiers et des emplois (Rome) géré par Pôle emploi. Le Rome a un objectif opérationnel permettant aux demandeurs d'emplois de s'inscrire sur le métier qu'ils recherchent et aux employeurs de déposer des offres sur un même référentiel-métier auprès de Pôle emploi.

Cet indicateur présente l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B ou C en fin de mois (DEFM) et du nombre d'offres d'emploi déposées par les employeurs entre 2010 et 2013.

- le nombre de DEFM est comptabilisé en moyenne annuelle d'emploi en fin de mois des 13 mois compris entre décembre de l'année N - 1 et décembre de l'année N.

- le nombre d'emploi correspond à la somme des offres enregistrées sur les 12 mois de l'année de référence.

La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Les catégories B et C représentent les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte pour la catégorie B (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ou une activité réduite longue pour la catégorie C (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

- **Source des données** : Dares, pôle emploi, données marché du travail.

- **Dates disponibles** : 2010 - 2013 (les données 2014 seront disponibles début 2015).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

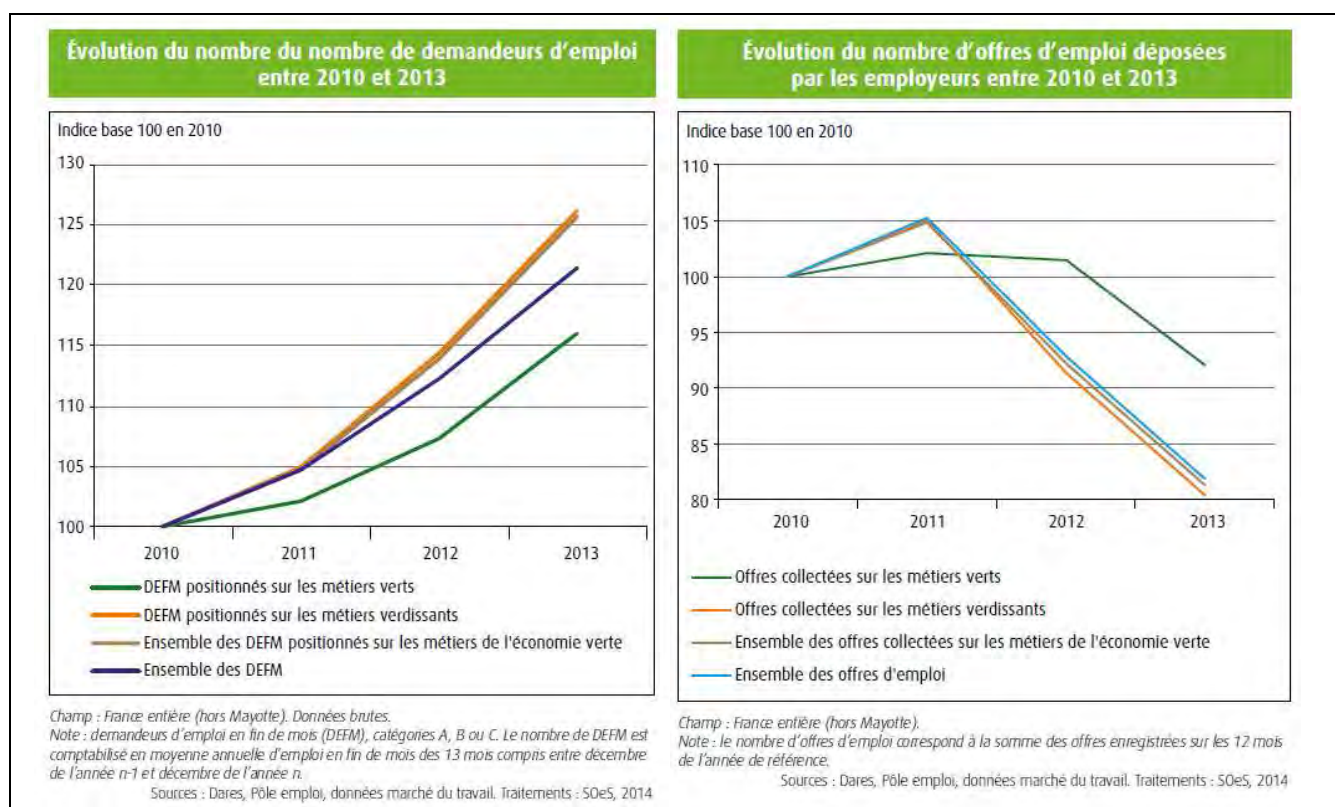
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Voir les cartes page 32

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Etudes_et_documents/2014/ed110/ed110-emploi-vert.pdf

- Exemples de représentations graphiques :



- Arguments sur la lisibilité des graphiques : indicateur mis à jour annuellement avec représentation dans deux graphiques juxtaposés en base 100 pour voir les évolutions des DEFM et des offres d'emploi. Cette présentation devra être justifiée dans le commentaire (voir précautions ci-dessous).

- Limites et précautions éventuelles : préciser les limites de l'indicateur (non-comparabilité des deux). « Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise » (source : Dares). Le champ d'analyse des offres d'emploi est restreint aux données de Pôle emploi. Ce champ ne couvre pas de manière uniforme tous les secteurs d'activité, ni tous les niveaux de qualification. D'autres canaux sont également utilisés et tous les recrutements ne font pas l'objet de dépôt d'offre. Ceci peut induire une sous-estimation, plus ou moins importante mais difficile à estimer, du nombre d'offres d'emploi selon les métiers analysés. De plus, le nombre d'offres et de demandes pris en compte concerne le code Rome dans sa totalité, sans distinguer la caractéristique des appellations le constituant (vertes, verdissantes ou faiblement impactées).

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant) :

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : N - 1

- Liens internet utiles :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/396/0/marche-travail-metiers-verts-entre-2010-2011.html

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2278/1364/marche-lemploi-leconomie-verte.html

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/1256/leconomie-lenvironnement-2012-edition-2014.html

- **Atouts** : descriptif du marché du travail de l'économie verte.

- **Difficultés** : le champ d'analyse des offres d'emploi est restreint aux données de Pôle emploi.

Date de la fiche : septembre 2014

A5.4 Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques – Priorité 5.3 : informer, inciter et conseiller tous les acteurs économiques notamment les PME et TPE.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : l'analyse des parcours professionnels sur les trois premières années de vie active des jeunes formés en environnement permet de comprendre l'insertion professionnelle de ces jeunes, selon les domaines environnementaux étudiés, d'en informer les acteurs économiques pour ensuite procéder à une éventuelle amélioration de cette insertion.

- **Type d'indicateur** : d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : l'insertion professionnelle est décrite selon quatre typologies élaborées par le Céreq à chaque enquête « Génération ». Pour « Génération 2010 », 9 types de trajectoires sont distingués et regroupés en 5 profils :

- l'accès durable à l'emploi (immédiat et durable ; rapide et durable) ;
- l'accès progressif à l'emploi (après une période de chômage ou d'inactivité) ;
- la sortie d'emploi (vers le chômage ou sortie temporaire du marché du travail vers l'inactivité) ;
- le maintien aux marges de l'emploi (chômage durable ou récurrent ; inactivité durable) ;
- le retour à la formation.

Ces typologies décrivent les parcours professionnels des jeunes sortis de formations sur les trois premières années de vie active. Pour « Génération 2010 », l'enquête a été réalisée en 2013 sur les jeunes sortis du système éducatif en 2010.

- **Source des données** : Céreq, enquêtes « Génération ».

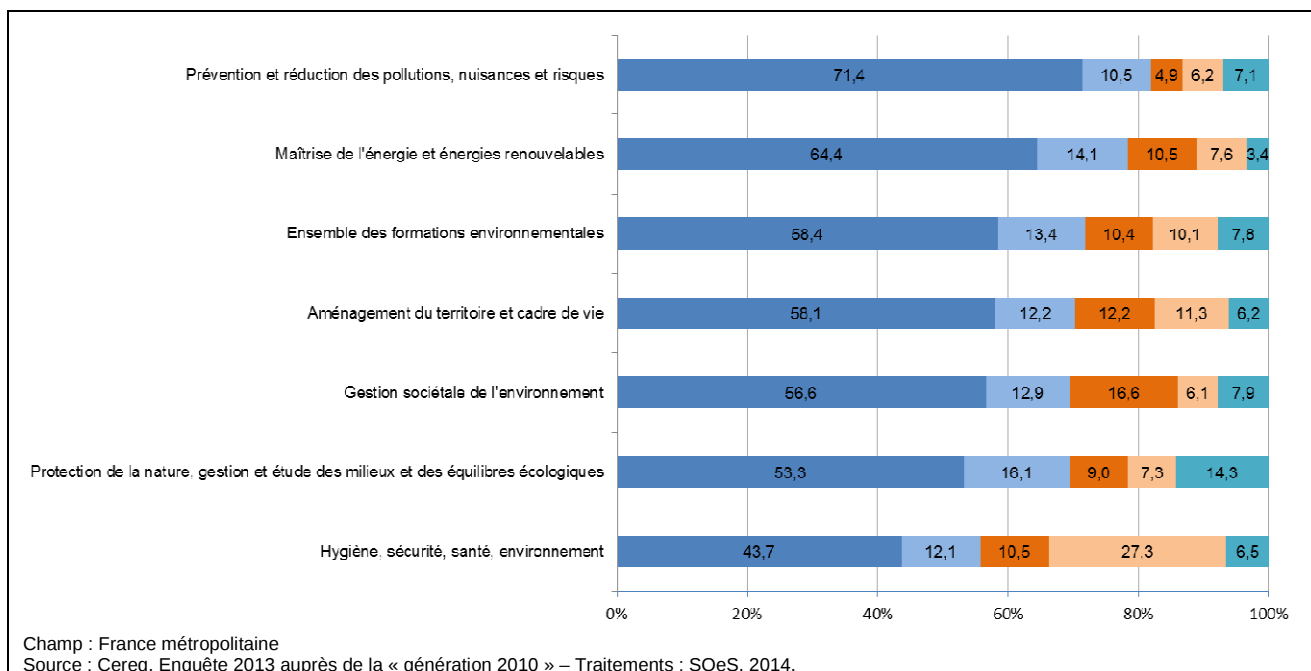
- **Dates disponibles** : 2013 (génération 2010).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non (données disponibles mais indicateur non existant, pertinence à vérifier).

- Exemple de représentation graphique : insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine



- **Limites et précautions éventuelles** : il n'existe pas de définition précise de ces typologies qui sont propres à chaque enquête. Les résultats de l'enquête sur les sortants de formations initiales en environnement sont dépendants de la liste des formations environnementales fournie par le SOeS au Céreq et de leur classement par domaine.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : enquête d'insertion « génération » du CEREQ, tous les 3 ans. Disponibilité des données l'année suivante.

- **Liens internet utiles** :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/403/0/insertion-professionnelle-jeunes-issus-formations.html

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Etudes_et_documents/2012/E&D%2069%20Insertion_jeunesBD.pdf

www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation

- **Atouts** : les enquêtes « Génération » existent depuis 1992. Elles permettent d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes sortants du système éducatif, leur parcours professionnel durant leurs premières années de vie active. Les formations environnementales bénéficient d'une extension dans le champ de l'enquête depuis « Génération 2004 ».

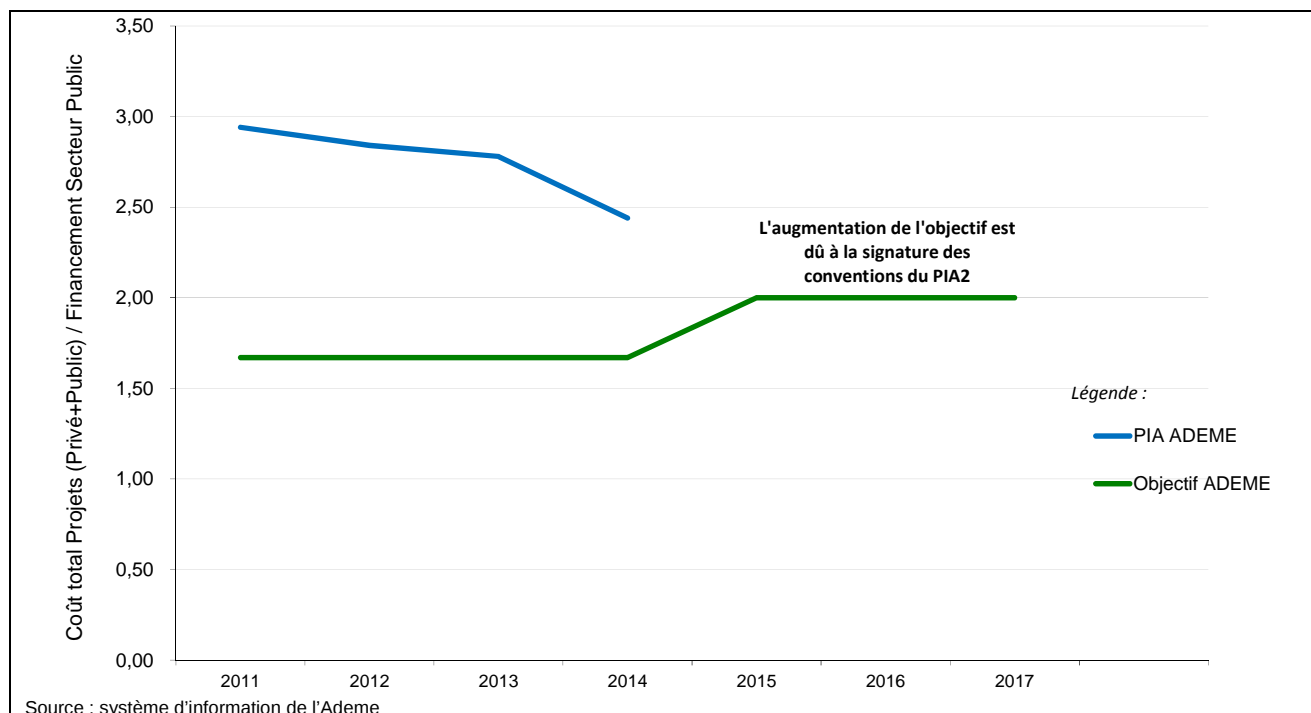
- **Difficultés** : les typologies décrivant l'insertion n'ont pas de définition exacte, ce qui peut gêner la lecture de l'indicateur. L'indicateur est représenté à l'instant t. difficile de présenter une évolution (seulement deux enquêtes antérieures sur les extensions environnementales : « Génération 2004 et 2007 ») en raison de la construction de ces typologies, d'autant qu'elles ne permettent pas de comparer directement les résultats entre génération, à moins d'appliquer les mêmes typologies aux échantillons antérieurs. D'autres indicateurs mesurant l'insertion professionnelle sont fournis via cette enquête, tels que le taux d'emploi ou le taux de chômage trois ans après la sortie du système éducatif.

Date de la fiche : janvier 2015

A6.2 Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés

- **Tableau de suivi de la stratégie** : indicateur de suivi des axes transversaux stratégiques.
- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique – Priorité 6.2 : faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs.
- **Indicateur** existant ou à développer
- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur fait partie des conventions signées entre l'État et l'Ademe. Il permet de suivre l'effet d'entraînement de l'intervention publique dans les démarches d'innovation du secteur privé (Priorité 6.2).
- **Type d'indicateur** : indicateur de moyens mis en œuvre.
- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement provenant du secteur public sur les investissements des entreprises du secteur privé. La formule de calcul permet de mesurer le nombre d'euros investis dans le coût total du projet (public + privé) pour chaque euro engagé provenant du secteur public. Cette formule est directement inspirée de l'indicateur 2 - 1 «effet d'entraînement des crédits incitatifs ministériels et de l'Ademe», figurant au Projet de Loi de Finance des années 2013 et 2014 du programme n° 190. A noter que cet indicateur ne figure pas dans le Projet de Loi de Finance 2015 du même programme.
La formule est donc :
 - effet d'entraînement = Coût total projet / Financement public ;
 - financement public = Aides Ademe (subvention, avance remboursable et prise de participation) + aides des collectivités et autres organismes publics + fonds apportés par des bénéficiaires du secteur public (laboratoires, des collectivités).
- **Source des données** : données Ademe disponibles dans le logiciel SAGA-LOCO.
- **Dates disponibles** : série annuelle de 2012 à 2014.
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : oui, une cible est prévue par le Commissariat général à l'investissement. Dans les anciennes conventions, l'indicateur possédait une formule différente. Cependant, en rapportant l'ancienne cible à la nouvelle formule de calcul, la cible avant l'entrée en vigueur des conventions du PIA2 était de 1,67. Les nouvelles conventions signées en décembre 2014, entre l'État et l'Ademe, porte cette cible à 2.
- **Possibilité de déclinaison européenne ?** oui ou non
- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale ?** oui ou non

- Exemple de représentation graphique : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés (PIA1 Ademe)



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : pour les données réalisées en 2012 et 2013, tous les projets ayant fait l'objet d'une décision du premier ministre sont inclus dans le calcul de cet indicateur, que les contrats avec les bénéficiaires soient signés ou non. Pour 2014, seuls les projets dont les conventions étaient signées ont été inclus.

- **Limites et précautions éventuelles** : les données utilisées sont les données initiales de chaque projet, au moment où ce projet est réalisé. Il est ici question d'un effet de levier prévisionnel et non pas un levier réel. Il faudrait pour cela recroiser avec les données réalisées.

Le changement de cible a conduit à recalculer la série car le ratio n'était pas le même.

L'ensemble des programmes d'investissements d'Avenir sont pilotés par le CGI. L'Ademe s'est vu confier en 2010 quatre de ces programmes. Ils couvrent les domaines des énergies décarbonées et de la chimie verte, des véhicules et de la mobilité du futur, des réseaux électriques intelligents et de l'économie circulaire. L'indicateur ne couvre donc que ces domaines.

En décembre 2014, deux nouvelles conventions ont été signées entre l'État l'Ademe. Ces nouvelles conventions annulent et remplacent les quatre précédentes. En comptant les fonds supplémentaires du « PIA 2 », le nouveau total des fonds confiés à l'Ademe s'élève à 3,13 milliards d'euros.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N - 1 (données disponibles fin janvier de l'année N), indicateur transmis au CGI tous les mois à partir de 2015.

- **Liens internet utiles** : <http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/innover-developper/investissements-davenir>

- **Atouts** : intègre l'ensemble des dépenses du secteur public (aides Ademe + contribution aides du secteur public + aides autres organismes publics, tels que les collectivités territoriales ou l'Europe).

- **Difficultés** : l'indicateur actuel est calculé avec les données contractuelles initiales. La difficulté majeure consiste à calculer le levier en tenant compte des dépenses réelles des entreprises, ce qui nécessite une collecte d'information très difficile à organiser.

Date de la fiche : mai 2015

A6.3, A7.3 Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axes et priorités de la stratégie concernés** : Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique – Priorité 6.3 : associer les parties prenantes à une production efficace de données et de connaissances.

Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique – Priorité 7.2 : promouvoir le développement d'initiatives, expérimentations et innovations citoyennes.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les sciences participatives sont des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique. L'indicateur concerne les sciences participatives dans le domaine de la biodiversité. Cet indicateur retenu dans le cadre de l'ONB (Code : SNB-A02-12-SPB1) permet de suivre l'engagement de citoyens (Priorité 7.2) dans la production de données et de connaissances (Priorité 6.3).

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente le nombre de participants actifs l'année N à des programmes de sciences participatives liées à la biodiversité. Un participant actif l'année N à un programme de sciences participatives est une personne qui a fourni au moins une donnée au cours de l'année N.

- **Source des données** : collectif national sciences participatives – biodiversité (CNSPB), co-animé par la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNH) et l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE).

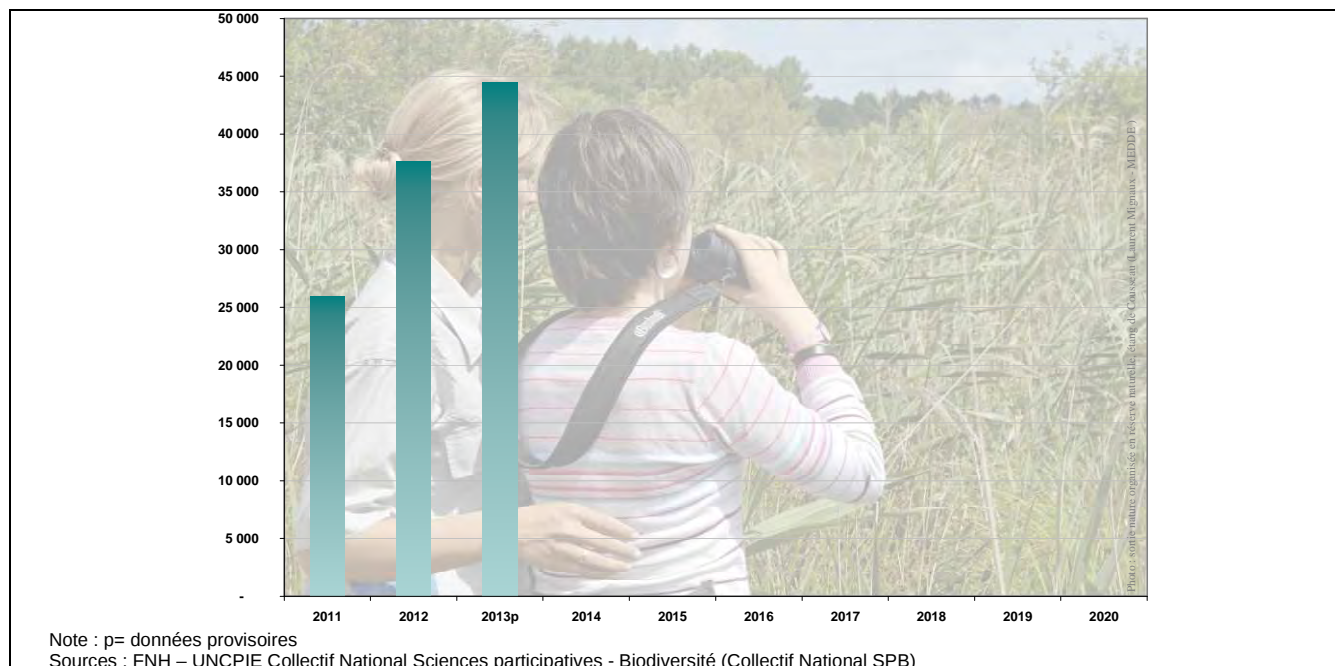
- **Dates disponibles** : 2011-2012-2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non : difficile pour l'instant.

- Exemple de représentation graphique : nombre minimal par année de participants actifs à un programme de sciences participatives liées à la biodiversité



- **Limites et précautions éventuelles** : le comptage n'est pas exhaustif, il s'agit d'un nombre minimal de participants. Est ici présentée l'évolution d'un nombre minimum. Par ailleurs, la série peut être rétro-corrigée (améliorée) d'une année à l'autre.

Il existe un biais potentiel avec le double-comptage d'un même observateur qui participerait à plusieurs opérations de sciences participatives. D'un point de vue technique, ce biais n'est pas corrigeable car il est impossible de comparer les bases de données de tous les projets alimentant cet indicateur. En outre, ce biais n'est pas forcément très gênant dans l'interprétation de l'indicateur puisqu'il traduit *in fine* un effort de participation plus important de l'observateur.

Il existe une certaine hétérogénéité de l'implication de chacun des observateurs, certains observatoires nécessitant plus d'implication que d'autres.

Données collectées auprès des porteurs de projets de sciences participatives.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n - 1. Publication en mai normalement mais des difficultés dans la collecte des données peuvent retarder cette publication.

- **Liens internet utiles** : <http://www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-limplication-des-citoyens-dans-les-sciences-participatives-liees-a-la>

- **Atouts** : cet indicateur permet d'avoir une idée de l'activité citoyenne autour des programmes de sciences participatives.

- **Difficultés** : cet indicateur n'est pas exhaustif : d'une part, il ne prend pas en compte l'ensemble des participants aux programmes de sciences participatives existant dans le domaine de la biodiversité, d'autre part, il est restreint à la biodiversité.

Date de la fiche : décembre 2014

A6.4 Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique - Priorité 6.4 : faciliter et favoriser l'accès aux données et aux résultats scientifiques.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le portail « tousurlenvironnement.fr » est un outil pérenne répondant aux engagements de la France dans le cadre du premier pilier de la convention d'Aarhus « Accès à l'information sur l'environnement ». Le portail a vocation à accueillir toutes les ressources environnementales des autorités publiques. Il facilite et favorise l'accès aux données dans le sens attendu par la stratégie (priorité 6.4).

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : évolution nombre de ressources référencées par les adhérents sur le portail internet de l'information publique environnementale « tousurlenvironnement.fr » par année.

Les ressources peuvent être des documents (publications, rapports...), des articles Web, des images fixes, des photos, des fichiers audio-vidéos, des cartes, des bases de données, des couches d'information géographique, des tableaux de données, des logiciels (en lien avec l'environnement). Elles sont accessibles via des liens (URL) référencées sur le portail tousurlenvironnement.fr.

- **Source des données** : CGDD/SDAG

- **Dates disponibles** : depuis juillet 2009 jusqu'à aujourd'hui.

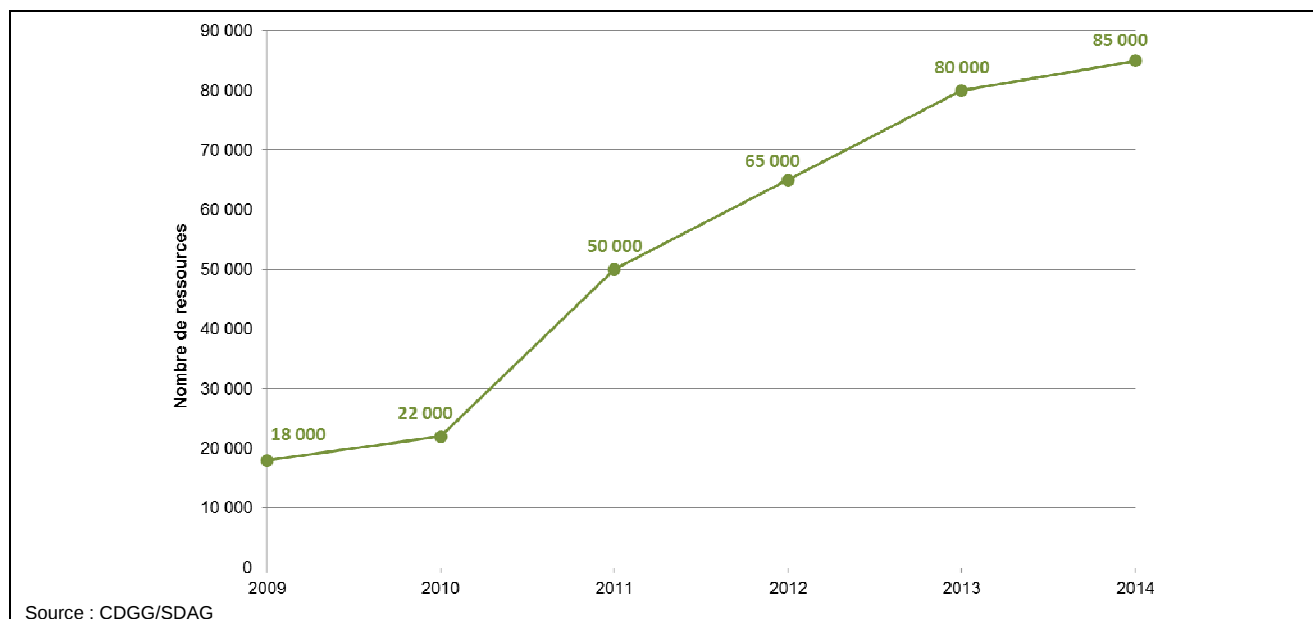
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Pas de cible réglementaire chiffrée – augmentation attendue.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Le nombre de ressources mises à disposition par région pouvant indiquer le niveau d'implication des autorités publiques locales dans la diffusion des informations environnementales n'est pas au point. En effet, l'indication de la nature régionale ou départementale d'une information publiée sur le portail n'est pas systématique ce qui poserait un problème de robustesse dans la perspective de la déclinaison régionale de cet indicateur.

- Exemple de représentation graphique : évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »



- Arguments sur la lisibilité du graphique : croissance du volume bien visible.

- Limites et précautions éventuelles : préciser dans la note que le site a été créé en juillet 2009 (l'année 2009 n'est pas complète).

Le double compte de ces ressources est évité au maximum à travers les consignes données aux adhérents de référencer en priorité les ressources qu'ils produisent et de vérifier que certaines informations émanant de multiples partenaires ne sont pas déjà sur le portail. Néanmoins le portail admet certainement des ressources en doublon.

Il serait important pour la solidité de l'indicateur de caler une échelle dans le temps, c'est-à-dire de caler une date régulière pour le comptage du nombre de ressources.

- Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)

- Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats : N + 1, tous les ans en janvier pour l'année précédente.

- Liens internet utiles : www.toutsurlenvironnement.fr

- Atouts : outil de référence, pérenne.

Date de la fiche : décembre 2014

A6.5 Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique - Priorité 6.4 : faciliter et favoriser l'accès aux données et aux résultats scientifiques.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : c'est un indicateur qui mesure l'effort des acteurs naturalistes de porter les observations sur la biodiversité à la connaissance de tous. Cet indicateur de l'ONB (SNB-F18-12-MDB1), sociologique avant d'être écologique, permettra de suivre la priorité 6.4 de la stratégie à travers le suivi du partage et de la diffusion publique de ces données au niveau national.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'action

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur présente l'évolution du nombre de données mises à disposition dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) dont l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) constitue la plateforme nationale. Il concerne uniquement les données d'occurrence d'espèces diffusées dans l'INPN. Une donnée d'occurrence d'espèce correspond à l'observation d'une espèce à une date donnée dans un lieu donné par un observateur donné.

- **Source des données** : MNHN-SPN (Muséum national d'histoire naturelle, Service du patrimoine naturel)

- **Dates disponibles** : 2011-2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

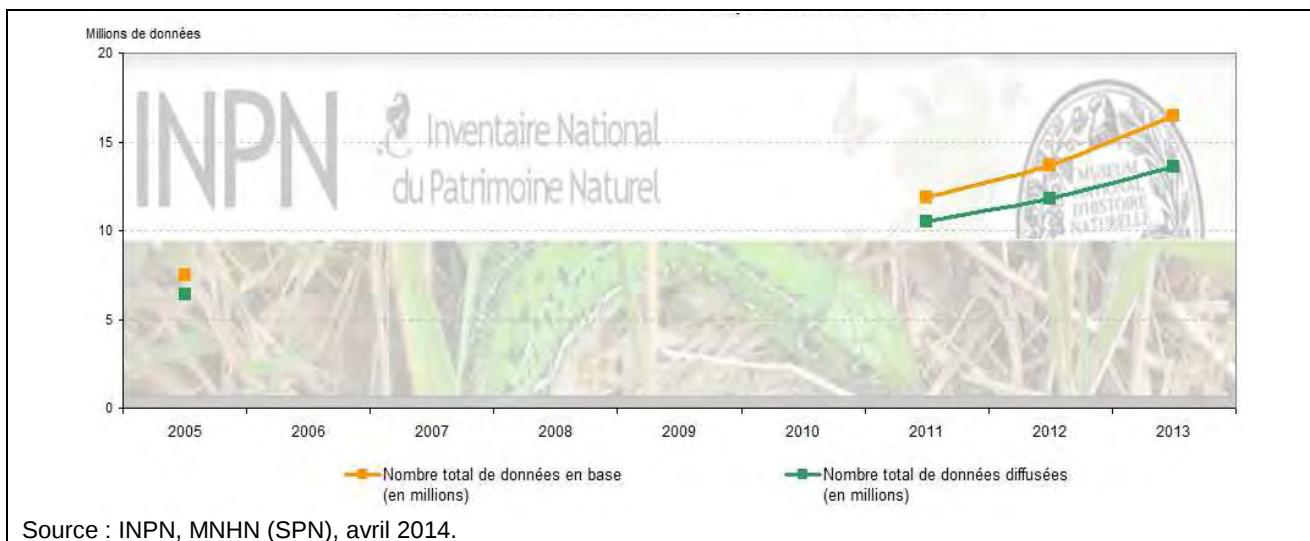
- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non, cf. représentation ci-dessous (2)

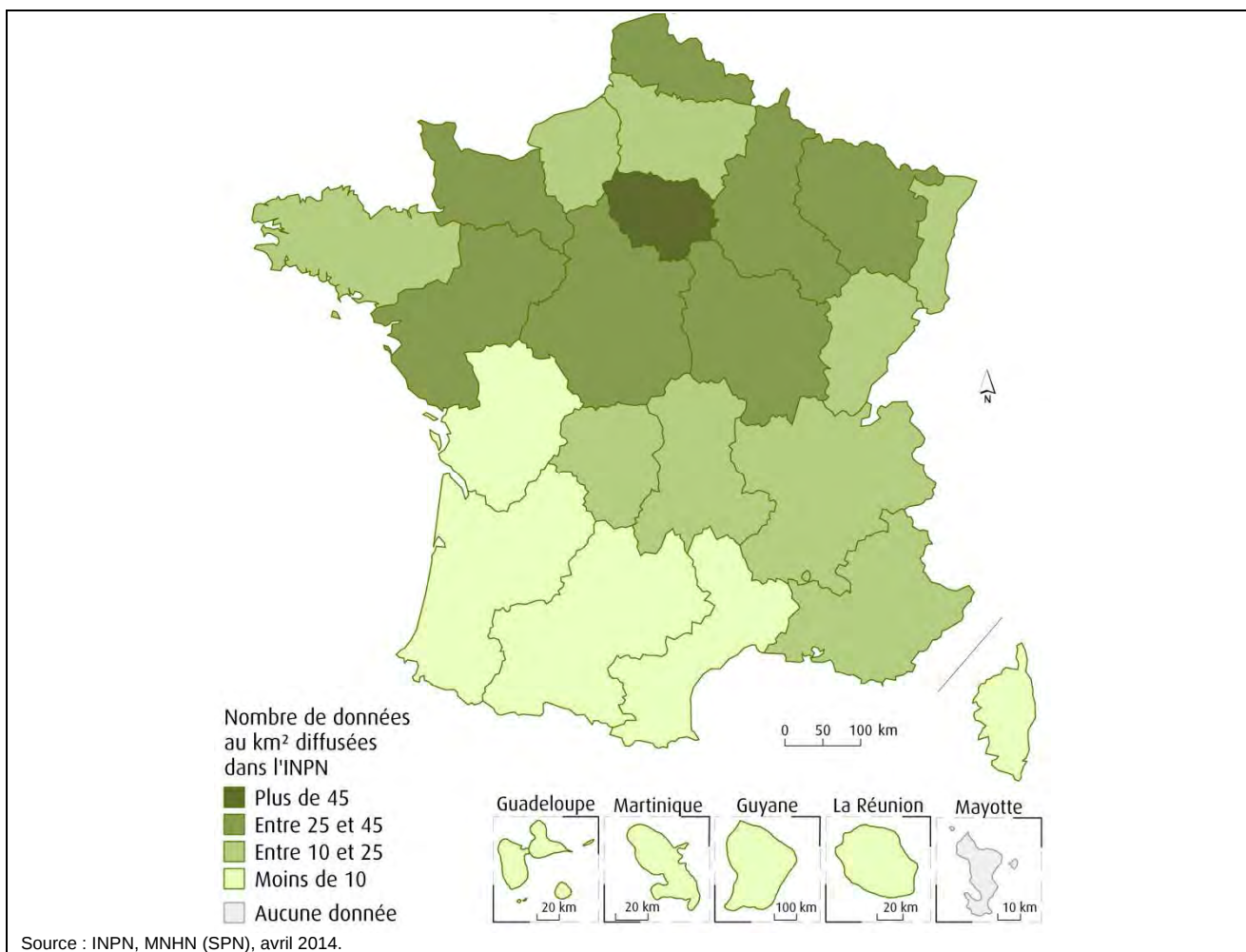
www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-volume-de-donnees-disponibles-sur-la-biodiversite

- Exemples de représentations graphiques :

1) Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité



2) Volumes de données disponibles pour les taxons continentaux par régions



- **Limites et précautions éventuelles** : les données des différentes plateformes régionales et thématiques du SINP ne sont pas encore toutes disponibles dans l'INPN. En effet, la mise en place de l'architecture du SINP est toujours dans une phase de construction, et son état d'avancement est différent d'une région à l'autre. Le nombre de données transmises à l'INPN doit être distingué de l'effort d'observation par les naturalistes. En outre, la connaissance de la biodiversité dépasse largement le recueil de données d'occurrence d'espèces.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N - 1, disponible en début d'année N.

- **Liens internet utiles** : <http://www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-volume-de-donnees-disponibles-sur-la-biodiversite>

- **Atouts** : il s'agit d'un indicateur simple qui traduit bien l'effort de partage et de mise à disposition des informations sur les espèces.

- **Difficultés** : cet indicateur est uniquement quantitatif et ne reflète pas l'intérêt de ces données pour des usages d'étude et de conservation de la biodiversité.

Date de la fiche : décembre 2014

A7.2 Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axes et priorités de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique – Priorité 7.1 : généraliser l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé une politique de généralisation de l'éducation au développement durable, dont l'un des aspects est la mise en œuvre de projets de développement durable dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Cet indicateur est particulièrement pertinent pour suivre l'axe 7 de la stratégie (indicateur phare). Il illustre l'enjeu de généralisation de l'éducation au développement durable développé dans la priorité 7.1.

- **Type d'indicateur** : indicateurs de suivi d'actions et de moyens mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : évolution du nombre de projets d'éducation au développement durable (EDD) dans les établissements scolaires, dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels.

La réalisation des projets d'EDD peuvent mobiliser élèves, enseignants, personnel techniques, de gestion et maintenance, et autres partenaires. On distingue 2 catégories de projets d'EDD :

- 1) Les projets d'école et d'établissement, de production de ressources pédagogiques ou de moments spécifiques : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires (associations, collectivités, etc.)
- 2) Les établissements ayant obtenu le label « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » : établissements scolaires ou écoles engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

- **Source des données** : le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - bilans académiques annuels pour l'éducation au développement durable.

- **Dates disponibles** : année 2014.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : à la suite de la table ronde de la conférence environnementale de 2013 sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, il a été acté dans la feuille de route gouvernementale que 10 000 projets de développement durable entre 2013 et 2017, devaient être mis en œuvre dans les écoles et dans les EPL. Cela nécessite de pouvoir les décompter et de mettre en évidence la progression annuelle du nombre de projets.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non, par académie.

- Exemple de représentation graphique :

En 2014, 3251 projets sont décomptés dans l'ensemble des académies (point en septembre 2014).

- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : première représentation de l'indicateur à réaliser avec un camembert car il s'agit d'un point et non d'une évolution, déclinaison possible par type de projets (projets EDD / label E3D) et par académie. Lorsqu'on aura une évolution, représenter l'objectif sur le graphique.

- **Limites et précautions éventuelles** : il est délicat de vouloir affiner l'indicateur en distinguant les écoles et les types d'établissements, dans la mesure où les modalités de décompte des projets dans le primaire et dans l'enseignement secondaire peuvent différer.

Parmi les projets, certains sont ponctuels et d'autres s'inscrivent dans le temps long, en effet les projets d'EDD et notamment ceux qui sont labellisés ont vocation à s'inscrire dans la durée. L'indicateur doit présenter un cumul de ces projets au regard de l'objectif.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : N - 1, données disponibles en avril de l'année suivante.

- **Liens internet utiles** : <http://eduscol.education.fr/cid55604/carte-des-sites-academiques-edd.html>

- **Atouts** : cet indicateur annuel de l'état du nombre d'écoles et d'EPLÉ impliqués correspond à la demande faite annuellement par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) aux académies.

- **Difficultés** : obtenir ces données de l'ensemble des académies en même temps.

Date de la fiche : novembre 2014

A7.4 Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement »

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique - Priorité 7.3 favoriser la diffusion et le partage de l'information sur notre environnement.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le portail « tousurlenvironnement.fr » est un outil pérenne répondant aux engagements de la France dans le cadre du premier pilier de la convention d'Aarhus « Accès à l'information sur l'environnement ». Le portail a vocation à accueillir toutes les ressources environnementales des autorités publiques, qu'elles s'adressent aux experts comme à un public moins averti. A ce titre, l'étude de sa fréquentation représente un indicateur pertinent pour illustrer la diffusion et le partage de l'information sur notre environnement (Priorité 7.3).

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions.

- **Définition de l'indicateur** : l'évolution de la fréquentation du portail internet de l'information publique environnementale « tousurlenvironnement.fr » présente le nombre de visites par année. Piwik comptabilise une visite unique pour une session de navigation de trente minutes maximum.

- **Source des données** : CGDD/SDAG.

- **Dates disponibles** : depuis juillet 2009 jusqu'à aujourd'hui.

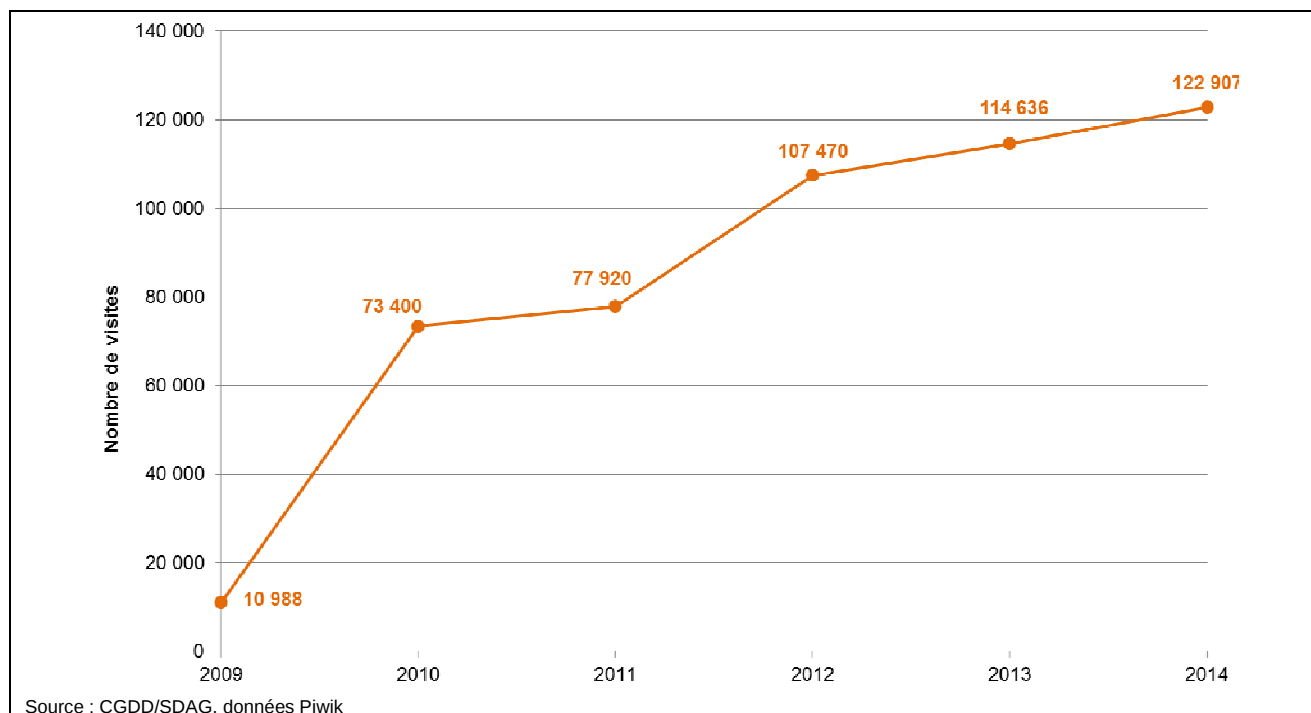
- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : Pas de cible réglementaire chiffrée – augmentation attendue.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

Le nombre de ressources consultées par région (source Piwik) peut être intéressant pour indiquer dans quelle mesure le citoyen cherche une information de proximité (et ferait ressortir des spécificités locales).

- Exemple de représentation graphique : nombre de visites sur le portail « Tout sur l'environnement »



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : évolution bien lisible.

- **Limites et précautions éventuelles** : portail créé en juillet 2009 et changement d'outil de comptabilisation des visites : webtrends (de juillet 2009 à avril 2012), Piwik (à partir de mai 2012). La série a été reconstituée à partir des évolutions des visites comptabilisées par les deux systèmes, pour bénéficier de l'antériorité sous webtrends.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : données restituées annuellement en janvier de l'année N pour l'année N-1

- **Liens internet utiles** : www.toutsurlenvironnement.fr

- **Atouts** : outil de référence, pérenne.

- **Difficultés / contraintes** : limites du logiciel Piwik et risque de rupture de comptage (logiciel libre)

Date de la fiche : mai 2015

A7.5 Consommation déclarée de produits écolabellisés

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique - Priorité 7.4 : aider à la modification des choix et comportements de la société.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur permet de suivre les évolutions de comportements en matière de consommation responsable (Priorité 7.4 de la stratégie) à travers l'achat de produits portant un label écologique.

- **Type d'indicateur** : indicateur d'impact socio-économique.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur est issu d'une enquête et présente les réponses à la question : « Au cours du dernier mois, vous-même ou un membre de votre ménage, avez-vous acheté un ou plusieurs produits portant un label écologique (comme par exemple le label NF Environnement) ? » .

Sur un échantillon de près de 2000 personnes représentatif de la société française l'indicateur présente la part des enquêtés qui ont répondu, « oui », « non » ou « ne sait pas » à la question.

- **Source des données** : SoeS, plateforme Environnement de l'enquête de conjoncture auprès des ménages réalisée par l'Insee (2008-2013).

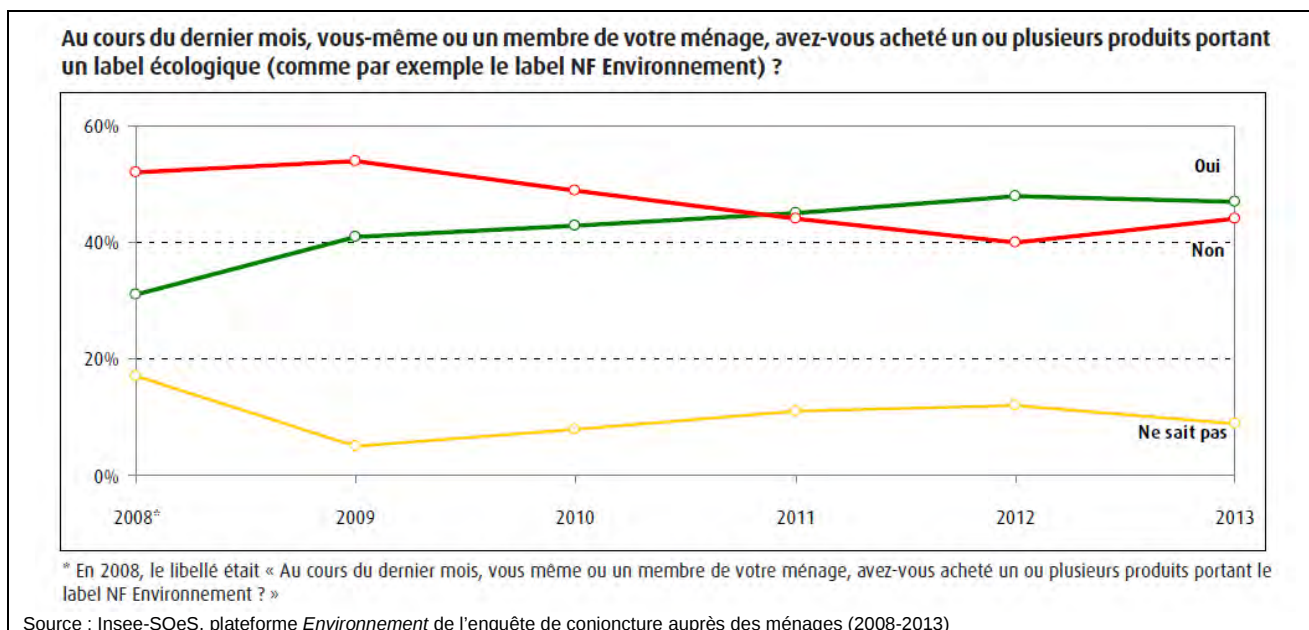
- **Dates disponibles** : année 2008 à 2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : non

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Impossible de décliner cet indicateur à une échelle plus fine compte tenu de l'échantillon.

- Exemple de représentation graphique : évolution des déclarations d'achat récent de produits portant un label écologique par les ménages



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : l'indicateur est très accessible et facile à comprendre.

- **Limites et précautions éventuelles** : si l'information est claire, elle nécessite d'être complétée pour l'analyse. Aussi d'autres sources pourront être mobilisées :

- Les données fournies par Eurobaromètre, pour interpréter les motivations qui conduisent à l'achat d'un produit écolabellisé et mettre en perspective les résultats nationaux et européens ;
- Les données Afnor Certification pour observer l'évolution croisée de la demande et de l'offre en matière de produits écolabellisés.

Lors de l'établissement de certains quotas pour obtenir un échantillon représentatif de la population, si certaines cibles ne peuvent être atteintes, elles sont abandonnées. Aussi sur cette enquête, les moins de 30 ans et les personnes résidant à Paris intra-muros sont sous-représentés. Ce problème est lié au mode d'interrogation utilisé pour l'enquête : le téléphone fixe.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : la déclinaison de l'indicateur à un niveau plus fin nécessiterait un changement de source et un pas de temps plus long pour disposer de données (N - 2 ans).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année n + 1. L'enquête est menée au mois de novembre de l'année N et les résultats disponibles et valorisés en mars-avril de l'année N + 1.

- **Liens internet utiles** : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2014/chiffres-stats505-opinions-et-pratiques-environnementales-des-francais-en-2013-mars2014.pdf

- **Atouts** : dispositif d'enquête mis en place par l'Insee depuis 1958, dans lequel cette question est posée depuis 2008.

- **Difficultés** : données déclaratives.

Date de la fiche : octobre 2014

A8.2 Population couverte par une tarification incitative déchets

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles – Priorité 8.1 : encourager l'exercice de sa responsabilité par chaque acteur.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : le plan national de prévention des déchets 2014-2020 fixe un objectif de progrès dans la généralisation de la tarification incitative. Cet indicateur permet également de suivre la priorité 8.1 de la SNTEDD car il illustre l'encouragement de la responsabilité des ménages dans la réduction et le tri de leurs déchets.

La loi n°2009-967 (Grenelle1) prévoyait une obligation pour les collectivités locales de mettre en place une tarification incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères, dans un délai de cinq ans. En 2011, 101 collectivités appliquaient la redevance incitative (3,2 millions d'habitants) et elle était à l'étude dans 203 autres (6,6 millions d'habitants). Entre 2009 et 2011, dans les collectivités concernées, on a constaté une baisse plus ou moins significative selon les collectivités des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et, en parallèle, une augmentation des tonnages de collectes sélectives.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions

- **Définition de l'indicateur** : population aidée par l'ADEME pour la mise en œuvre d'une tarification incitative + population non aidée recensée en 2014.

- **Source des données** : Ademe

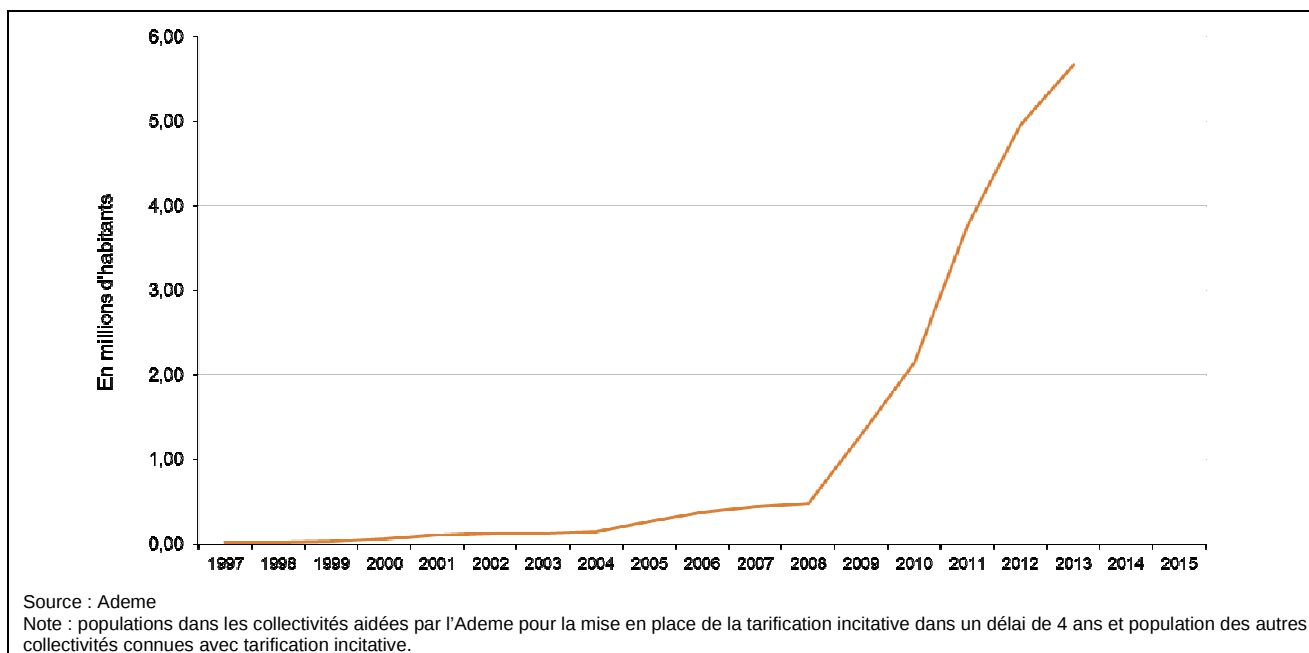
- **Dates disponibles** : 2009 à 2013, et antérieur pour la population non aidée.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : selon le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte, les collectivités progresseront vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts en 2020 et 25 millions en 2025.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non

- Exemple de représentation graphique : population couverte par une tarification incitative déchets en France



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : le suivi de la population aidée à la mise en œuvre de la tarification incitative par l'Ademe (+ population non aidée connue) permet d'apprécier la progression de la diffusion de ce dispositif au regard des objectifs fixés.

- **Limites et précautions éventuelles** : à une date donnée, la population aidée par l'Ademe est différente de la population effectivement en tarification incitative car les collectivités ont un délai de quatre ans (voire cinq ans exceptionnellement) pour mettre en œuvre le nouveau mode de financement. Pour les collectivités aidées, la population aidée est donc toujours supérieure à la population en tarification incitative effective.

La population en tarification incitative effective non aidée par l'Ademe a été recensée pour les besoins d'une étude ponctuellement menée en 2014 (bilan des collectivités en tarification incitative effective au 1er janvier 2014). Si d'autres collectivités mettent en œuvre la tarification incitative sans bénéficier des aides Ademe dédiées, l'Ademe n'en aura pas connaissance annuellement.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : maintien des aides Ademe à la mise en œuvre de la tarification incitative jusqu'en 2020.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N + 1.

- **Atouts** : indicateur déjà suivi par l'Ademe : nombre d'habitants aidés pour la mise en œuvre d'une tarification incitative.

- **Difficultés** : suivi/évaluation du nombre d'habitants des collectivités non aidées par l'Ademe.

Date de la fiche : novembre 2014

A9.1 Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 9 : promouvoir le développement durable au niveau communautaire et international - Priorité 9.6 : adapter la politique d'aide au développement - indicateur phare de l'axe.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : cet indicateur traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement ne saurait se concevoir sans une réduction de la pauvreté dans le monde et une diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide au développement fournit une mesure effective de la solidarité des pays à l'égard du reste du monde.
cf. indicateur de la SNDD 9.1.1.

- **Type d'indicateur** : de moyens mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : part des aides publiques au développement à l'international apportées par la France dans le revenu national brut.

L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du comité d'aide au développement (CAD) de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

- **Source des données** : agence française de développement (AFD), et FFEM (fond français pour l'environnement mondial) – OCDE.

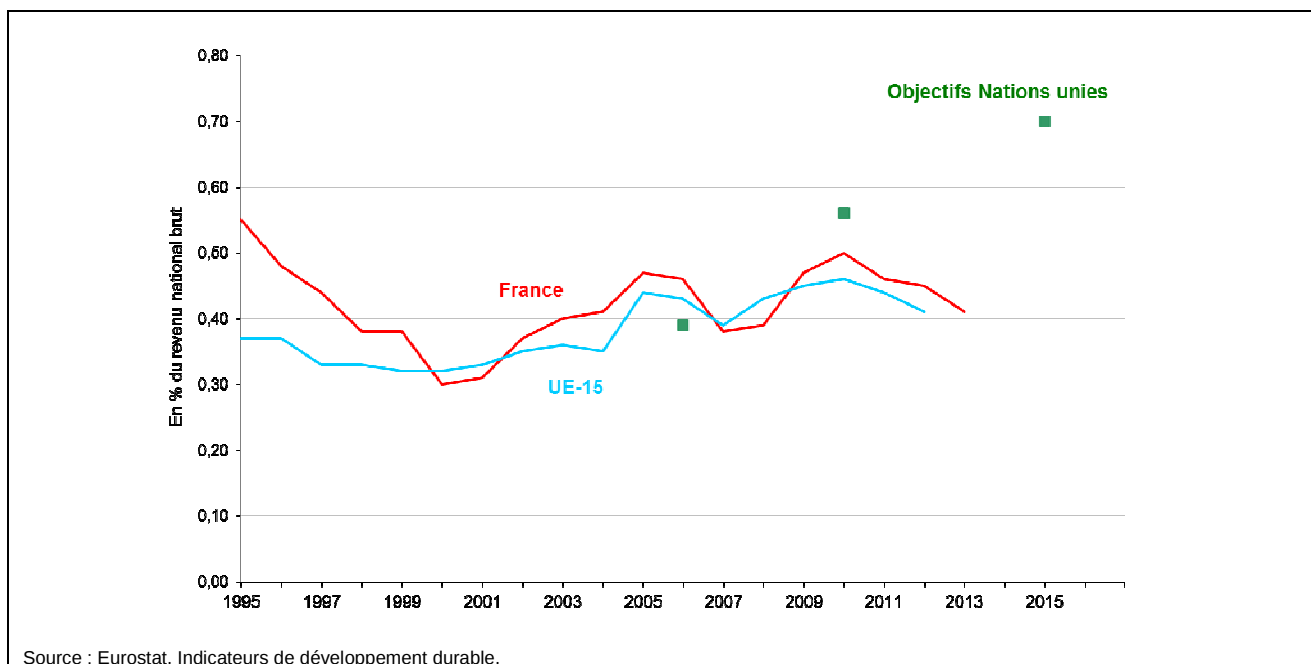
- **Dates disponibles** : série annuelle de 2004 à 2013 (provisoire).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : en 2000, dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire », les pays européens ont pris l'engagement auprès des Nations unies d'atteindre 0,7 % en 2015.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non, Eurostat (Code: tsdgp100) : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&plugin=1&language=fr&pcode=tsdgp100>

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Il existe une aide décentralisée donnée par les collectivités territoriales, mais l'indicateur n'existe pas.

- Exemple de représentation graphique : part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : insertion de l'objectif du millénaire : 0,7 % en 2015 sur le graphique.

- **Limites et précautions éventuelles** : cet indicateur ne permet de suivre qu'une partie de l'appui aux pays en développement (hors apport privés par exemple).

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant).**

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N – 1 ; données de l'année N en juillet N + 1.

- **Liens internet utiles** : indicateur APD OCDE : www.oecd.org/fr/cad/stats/donnees.htm
Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdgp100>

- **Atouts** : disponibilité.

- **Date de la fiche** : août 2014

A9.2 Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité

- **Tableau de suivi de la stratégie** : tableau des indicateurs de suivi des axes transversaux.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : indicateur phare de l'axe 9 promouvoir le développement durable au niveau communautaire et international - Priorité 9.6 : adapter la politique d'aide au développement.

- **Indicateur** existant ou à développer pour la partie climat.

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : ce défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement ne saurait se concevoir sans une réduction de la pauvreté dans le monde et une diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide au développement fournit une mesure effective des pays à l'égard du reste du monde.

- **Type d'indicateur** : de moyens mis en œuvre.

- **Définition de l'indicateur** : cet indicateur, dans sa configuration actuelle, représente le montant apporté par la France pour l'aide publique au développement à l'international en matière de biodiversité, indicateur issu de l'ONB (code SNB-C09-12-APD1). Dans le cadre de la SNTEDD, il est prévu de compléter cet indicateur avec un volet climat (*cette composante climatique reste toutefois encore entièrement à développer*).

L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du comité d'aide au développement (CAD) de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

- **Source des données** : agence française de développement (AFD), sur la base de données AFD et FFEM (fond français pour l'environnement mondial).

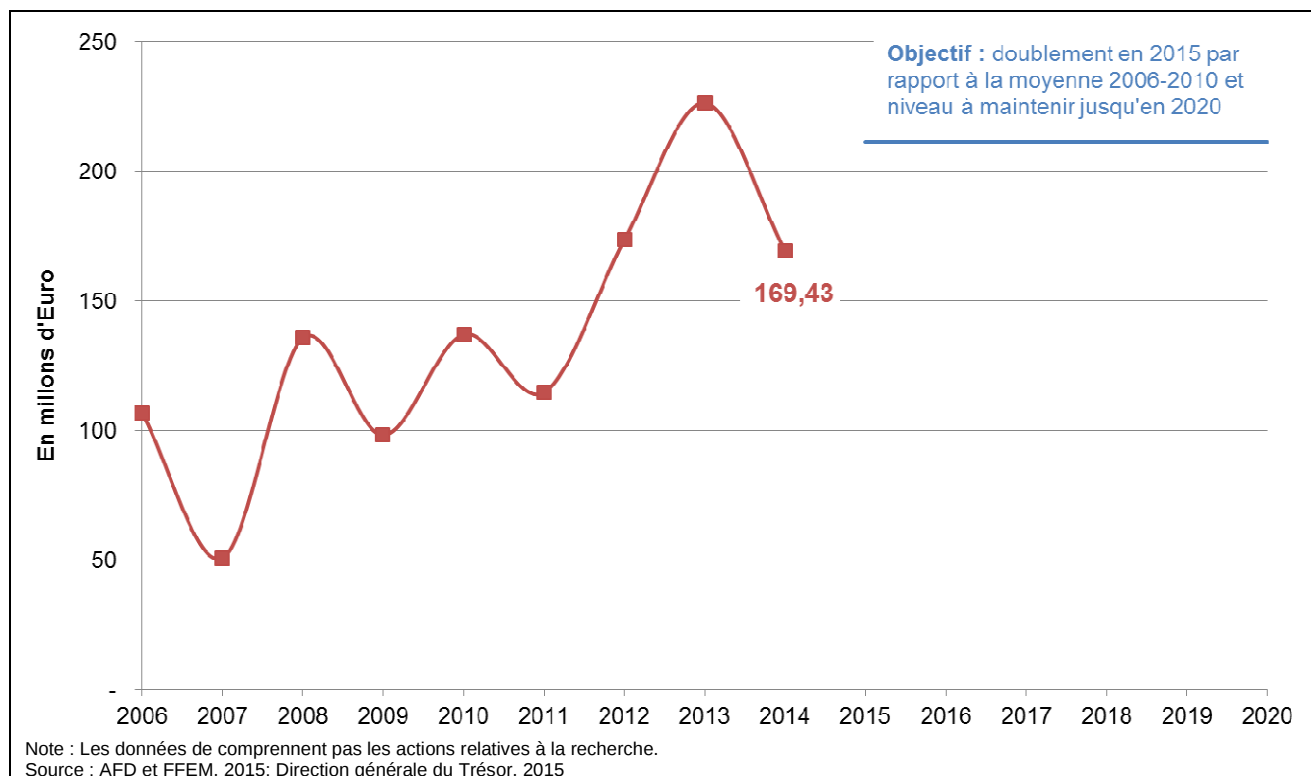
- **Dates disponibles** : série annuelle de 2006 à 2013 (la valeur N - 1 est a priori disponible au printemps de l'année N).

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : lors de la conférence des parties de la convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Hyderabad en 2012, la France a pris l'engagement du doublement de ses flux financiers d'aide internationale en faveur de la biodiversité. La base de référence est la moyenne annuelle des flux 2006-2010 (donc antériorité par rapport aux accords de Nagoya qui s'est tenue en 2010). Le doublement doit être effectif pour 2015 (et son niveau maintenu jusqu'en 2020).

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale ?** oui ou non
Pas de sens.

- Exemple de représentation graphique : dépense nationale pour l'aide publique au développement international en matière de biodiversité depuis 2006



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : la représentation de l'indicateur devrait ultérieurement pouvoir être complétée par l'ajout d'une courbe correspondant au montant de l'aide relative au climat (mais la méthodologie relative à ce calcul reste encore à développer).

- **Limites et précautions éventuelles** : indicateur en cours de consolidation. La base permettant le calcul de l'indicateur est encore en cours de construction, de manière à intégrer d'autres données émanant d'institutions contribuant à l'aide publique au développement en matière de biodiversité (notamment les données relatives aux institutions de recherche). Les coefficients qui permettent de calculer la part de l'aide dédiée à la biodiversité pour un projet donné sont encore susceptibles d'évoluer à la marge.

- **Conditions et moyens à mobiliser pour développer l'indicateur au niveau national, voire territorial (si non existant)** : la méthodologie et la pertinence d'un enrichissement de l'indicateur actuel relatif à la biodiversité par une composante climatique restent à évaluer car il s'agit de deux sujets différents. Agréger ces deux composantes en un seul indicateur ou simplement représenter les deux composantes sur un même graphique pourrait soulever une difficulté liée à un risque de doubles comptes, et plus encore une difficulté dans l'interprétation d'un tel visuel en raison d'une possible contradiction entre les deux sujets (une action favorable pour le climat peut dans certains cas ne pas l'être nécessairement pour la biodiversité).

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : données de l'année N en juillet N + 1.

- Liens internet utiles :

indicateur ONB : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/aide-publique-au-developpement-a-l-international-liee-a-la-biodiversite>

Indicateur APD OCDE : www.oecd.org/fr/cad/stats/donnees.htm

Eurostat :

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdgp100>

- **Atouts** : cet indicateur est fondé sur une méthodologie affinée, récemment développée par l'AFD, et reprise par la France pour son rapportage à la CDB (marqueurs de Rio), méthodologie qui permet de mieux cibler la part affectée à la biodiversité dans les différents projets aidés.

- **Difficultés** : l'indicateur est en cours de consolidation, notamment par rapport aux données mobilisées pour son calcul. L'articulation entre le montant pour la biodiversité et celui pour le climat reste à préciser (notamment il pourrait exister un risque de doubles comptes, point qui serait donc à vérifier).

Date de la fiche : décembre 2014

A9.3 Part des eaux marines françaises en aires marines protégées

- **Tableau de suivi de la stratégie** : suivi des axes transversaux stratégiques.

- **Axe et priorité de la stratégie concernés** : Axe 9 : promouvoir le développement durable au niveau européen et international – Priorité 9.3 : renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes et milieux naturels.

- **Indicateur** existant ou à développer

- **Argument sur la pertinence de l'indicateur, question traitée par l'indicateur** : les aires marines protégées, au-delà de la protection du patrimoine naturel remarquable ou commun, peuvent à un niveau plus général concourir à la bonne santé des écosystèmes et notamment au maintien des ressources exploitées.

- **Type d'indicateur** : indicateur de suivi d'actions ou de moyens mis en œuvre (de réponse).

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur permet de suivre l'évolution de la surface d'aires marines protégées sous la responsabilité de l'État et des collectivités françaises du Pacifique, par rapport à la superficie totale des eaux marines françaises. L'ensemble des aires marines protégées, toutes catégories confondues, sont prises en compte : AMP définies par la loi de 2006, complétée par le décret de juin 2011, ainsi que les catégories spécifiques aux collectivités du Pacifique (provinces et gouvernement de Nouvelle-Calédonie, gouvernement de Polynésie française et collectivité de Wallis-et-Futuna). La proportion des aires marines protégées créées depuis plus de trois ans et dotées d'un plan de gestion est également indiquée en complément. Les eaux marines françaises comprennent les eaux intérieures, la mer territoriale et la zone économique exclusive.

- **Source des données** : AAMP (agence des aires marines protégées : www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/)

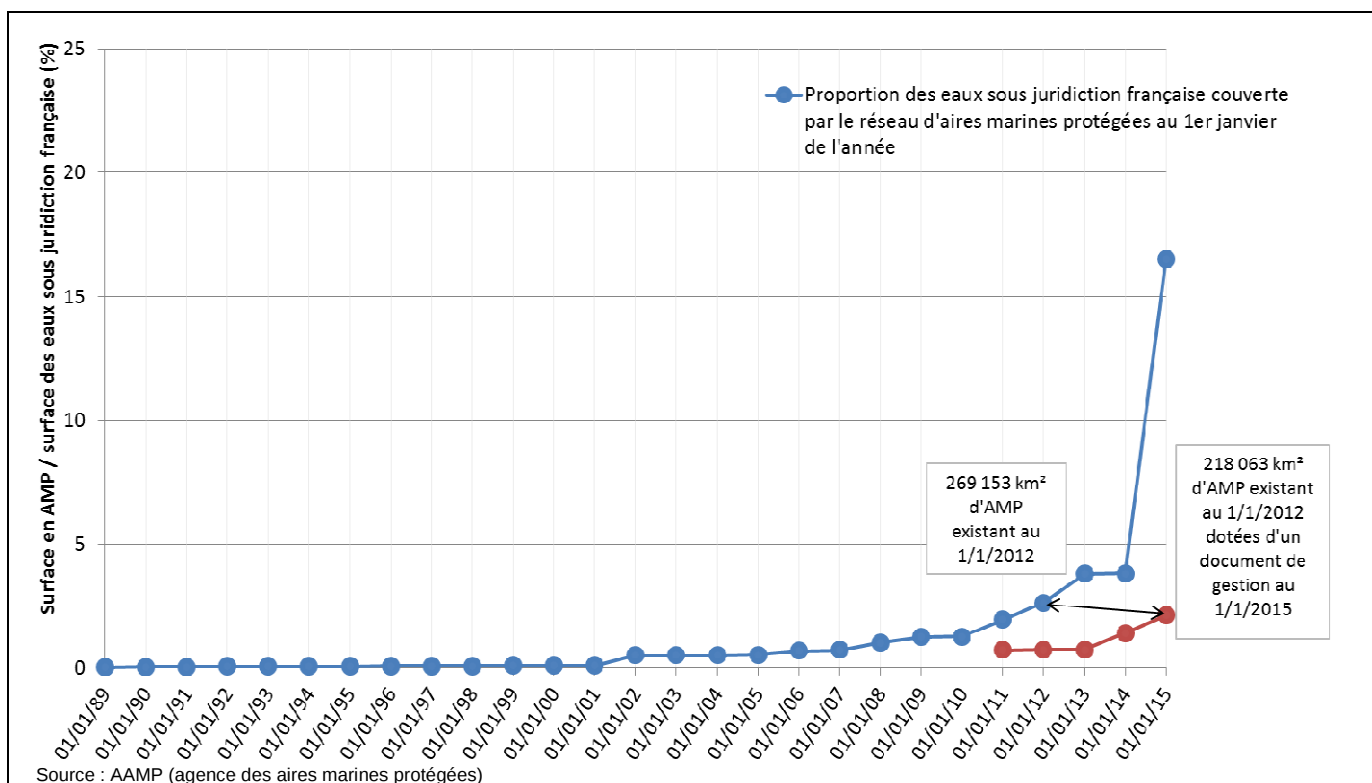
- **Dates disponibles** : 1963-2013.

- **Présence ou non d'une cible réglementaire chiffrée, ou encore sens d'évolution attendu par la stratégie** : objectifs nationaux (Grenelle de la mer et stratégie nationale pour la mer et les océans) : 20 % des eaux françaises doivent être protégées à l'horizon 2020. Objectifs d'Aïchi, convention pour la diversité écologique : 10 % des zones marines ou côtières protégées d'ici 2020.

- **Possibilité de déclinaison européenne** : oui ou non
Convention pour la diversité biologique CBD 'Coverage of protected areas'.

- **Possibilité de déclinaison régionale ou départementale** : oui ou non
Voir la proportion de chaque région marine classée en aires marines protégées - www.onml.fr/onml_f/Les-aires-marines-protegees#sousanalyse_158

- Exemple de représentation graphique : proportion d'aires marines protégées dans les eaux marines françaises



- **Arguments sur la lisibilité du graphique** : pour compléter l'indicateur, la série sur la proportion des eaux sous juridiction française classées en aires marines protégées depuis plus de trois ans et dotées d'un plan de gestion a été ajoutée.

En effet, il faut un minimum de temps pour établir un plan de gestion, estimé en moyenne à trois ans, il est donc plus pertinent de regarder la proportion des AMP de plus de 3 ans.

- **Limites et précautions éventuelles** : forte hétérogénéité des AMP en surface, en catégories, en objectifs de protection et de gestion, et en types de milieux marins protégés. L'information relative aux AMP dotées d'un plan de gestion peut fournir des indications sur le niveau de gestion de ce réseau mais les documents de gestion pris en compte sont de nature diverse. Par ailleurs, l'existence d'un document de gestion ne permet pas forcément d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre. La collecte des données sur les plans de gestion peut parfois s'avérer assez difficile, avec des différences entre territoires géographiques, cette information étant ainsi susceptible d'évoluer.

- **Délais de production de l'indicateur, fraîcheur des résultats** : année N – 1.

- **Liens internet utiles** : <http://www.aires-marines.fr/Media/Agence/Fichiers/Donnees-geographiques/Synthese-et-chiffres-cles-relatifs-aux-aires-marines-protegees-francaises-avril-2014>

http://www.onml.fr/onml_f/Les-aires-marines-protegees#graph_453

<http://www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/aires-marines-protegees-pourvues-dun-document-de-gestion>

- **Atouts** : le développement d'un réseau d'aires marines protégées fait partie des engagements forts de la France en matière de protection de la biodiversité. Ce développement est associé à des objectifs chiffrés. Le présent indicateur permet le suivi de ces engagements.

- **Difficultés** : l'interprétation d'une valeur agrégée au niveau national est difficile compte tenu de l'hétérogénéité des situations d'un territoire à l'autre. Les surfaces des eaux sous juridiction sont très variables d'un territoire à l'autre : environ 5 millions de km² en Polynésie, moins d'un dixième de cette surface en métropole.

Date de la fiche : janvier 2015

Annexes

Liste des membres de la commission spécialisée du CNTE

PRÉSIDENT

Sylvain MOREAU, chef du service de l'observation et des statistiques – Commissariat général au développement durable (Medde)

MEMBRES DU CNTE (par collège)

Collège syndicats de salariés

Francine DIDIER, confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Denis DURAND, confédération générale du travail (CGT).

Collège employeurs

Frédéric HUG, Medef (GDF-SUEZ).

Nelly LE CORRE-GABENS, fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

Florian MASSEUBE, confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME).

Nathalie ROY, union professionnelle artisanale (UPA).

Collège ONG

Jean BAKOUMA, World Wildlife Found (WWF- France).

Jean-Pierre BOMPARD, Humanité & Biodiversité.

Antidia CITORES, Surfrider Foundation Europe.

Florent COMPAIN, Les amis de la terre.

Marie-Anne SALOMON, France nature environnement (FNE).

Membre de droit

Anne-Marie DUCROUX, conseil économique, social et environnemental (CESE).

Membres associés

Jean-Pierre ARNAUDUC, fédération nationale des chasseurs (FNC).

Établissements publics ou organismes

Isabelle VINCENT, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Patrice ARNOUX, chambres de commerces et d'industries France (CCI France).

Luc BOUVAREL, conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers de la transformation du bois (CSFPFTB).

SERVICES DE L'ETAT

Services statistiques

Claire PLATEAU, département des comptes nationaux, Insee - *Ministère de l'économie et des finances*.

Sylvère CHIRACHE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - sous-direction des synthèses (DEPP) - *Ministère de l'éducation nationale*.

Alexis GUENEGO, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) - *Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social*.

Isabelle KABLA-LANGLOIS, sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) - *Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Sabine MEUNIER, département des études et des statistiques locales (DESL) - *direction générale des collectivités locales / Ministère de l'intérieur*.

Gisèle GIROUX, service de la statistique et de la prospective (SSP) - *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*.

Pierre VERDIER, bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture - *direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*.

Sylvie REY, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - *Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes*.

Autres services de l'état

Géraldine DUCOS, commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP).

Laëtitia FIRDION, observatoire des territoires, commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Services du MEDDE

Loïc BEROUD, direction générale de la prévention des risques (DGPR).

Serge GERMON, direction du transport aérien, bureau de l'observation du marché (Medde / DGAC).

Martin BORTZMEYER, délégation au développement durable (Medde / CGDD / DDD).

Christophe POUPARD, service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (Medde / CGDD / SEEIDD).

Richard LAVERGNE, direction générale de l'énergie et du climat (Medde / DGEC).

André LEUXE, direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (Medde / DGITM).

Luc MAUCHAMP, direction de l'eau et de la biodiversité (Medde / DGALN / DEB).

Bernard PERRET, conseil général de l'environnement et du développement durable (Medde / CGEDD).

Dates et ordres du jour des réunions de la commission spécialisée en 2013 et 2014

La commission s'est réunie 10 fois du 6 décembre 2013 au 17 novembre 2014 dans les locaux du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle a travaillé sur les sujets suivants :

- **Réunion du 6 décembre 2013 - de 10h00 à 12h00**
 - cadre de travail de la commission : projet de mandat, composition ;
 - modes de travail et articulation avec les divers observatoires ou instances chargés d'un suivi de thèmes particuliers (comme la biodiversité ou l'économie circulaire par exemple) ;
 - types d'indicateurs attendus ;
 - formes de diffusion des indicateurs.

- **Réunion du 17 janvier 2014 - de 10h00 à 12h00**
 - organisation des travaux et relations avec les observatoires ;
 - état des lieux des indicateurs de développement durable existants fin 2013 ;
 - rappel des listes des indicateurs et éditions réalisées :
 - les indicateurs nationaux : le tableau de bord de suivi de la SNDD 2010-2013 ;
 - les indicateurs pour les territoires ;
 - bilan des réponses au questionnaire de l'été 2013 sur la qualité et la diffusion des indicateurs de développement durable nationaux ;
 - discussion et échanges sur ce retour d'expérience ;
 - points divers.

- **Réunion du 12 février 2014 - de 09h30 à 12h00**
 - grandes lignes de la SNTEDD ;
 - présentation et débat sur l'empreinte écologique ;
 - proposition d'un cadre méthodologique pour les indicateurs de la SNTEDD ;
 - points divers.

- **Réunion du 12 mars 2014 de 14h00 à 17h00**
 - cadre de présentation des indicateurs pour le suivi de la SNTEDD : bilan des réactions reçues sur la note proposée le 12 février, discussions complémentaires, convergence vers une structure qui pourrait être proposée au CNTE ;
 - premières propositions d'indicateurs pour le suivi de la SNTEDD ;

- indicateurs économiques qui pourraient participer au suivi de la transition écologique vers un développement durable :
 - présentation de quelques indicateurs de compétitivité des entreprises (DGCIS) ;
 - discussion sur les indicateurs relatifs aux entreprises et autres indicateurs économiques qui pourraient être utiles au suivi de la SNTEDD.
- panorama des grands jeux d'indicateurs relatifs au développement durable au niveau international : les indicateurs européens sur le DD et pour UE2020, les indicateurs de l'OCDE sur la croissance verte, les travaux en cours auprès de l'ONU post Rio+20.
- **Réunion du 4 avril 2014 - de 14h00 à 17h00**
 - questions générales et discussion des indicateurs du tableau 1 : observation du développement durable ;
 - répartition en atelier pour proposer des indicateurs faces aux axes de la stratégie :
 - Atelier 1 : discussion des indicateurs pour les axes 1, 3 et 8 ;
 - Atelier 2 : discussion des indicateurs pour les axes 2, 7 et 9 ;
 - Atelier 3 : discussion des indicateurs pour les axes 4, 5 et 6 ;
 - restitution des ateliers ;
 - prochaines étapes.
- **Réunion du 28 avril 2014 de 14h00 à 17h00**
 - objet principal : la consolidation de l'exercice de sélection d'indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD).
- **Réunion du 22 mai 2014 - de 09h30 à 12h00**
 - les attentes sur les indicateurs pour le suivi de la SNTEDD ;
 - consolidation du jeu d'indicateurs de suivi de la SNTEDD ;
 - discussion ;
 - au sujet des indicateurs territoriaux (les indicateurs de l'axe 1, déclinaison territoriale éventuelle des indicateurs) ;
 - conclusion et calendrier des prochaines réunions de la commission.
- **Réunion du 4 juin 2014 de 14h30 à 17h30**
 - objet principal : la finalisation de la liste des indicateurs retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD).
- **Réunion du 25 juin 2014 - de 14h30 à 17h30**
 - réflexion sur la communication des résultats ;
 - sélection des indicateurs exploratoires ;
 - conclusion et prochaine réunion.

- **Réunion du 17 novembre 2014 - de 14h00 à 17h00.**
 - le projet de tableau de bord de suivi de la stratégie ;
 - la sélection des indicateurs exploratoires prioritaires ;
 - état d'avancement des fiches descriptives des indicateurs ;
 - relance de la collecte des données et analyses par indicateur, échéances.

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Dépôt légal : juin 2015

ISSN : 2102-4723

ISBN : 978-2-11-138808-6

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

**Ministère de l'Écologie du Développement
durable et de l'Énergie**
Commissariat général au développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex

